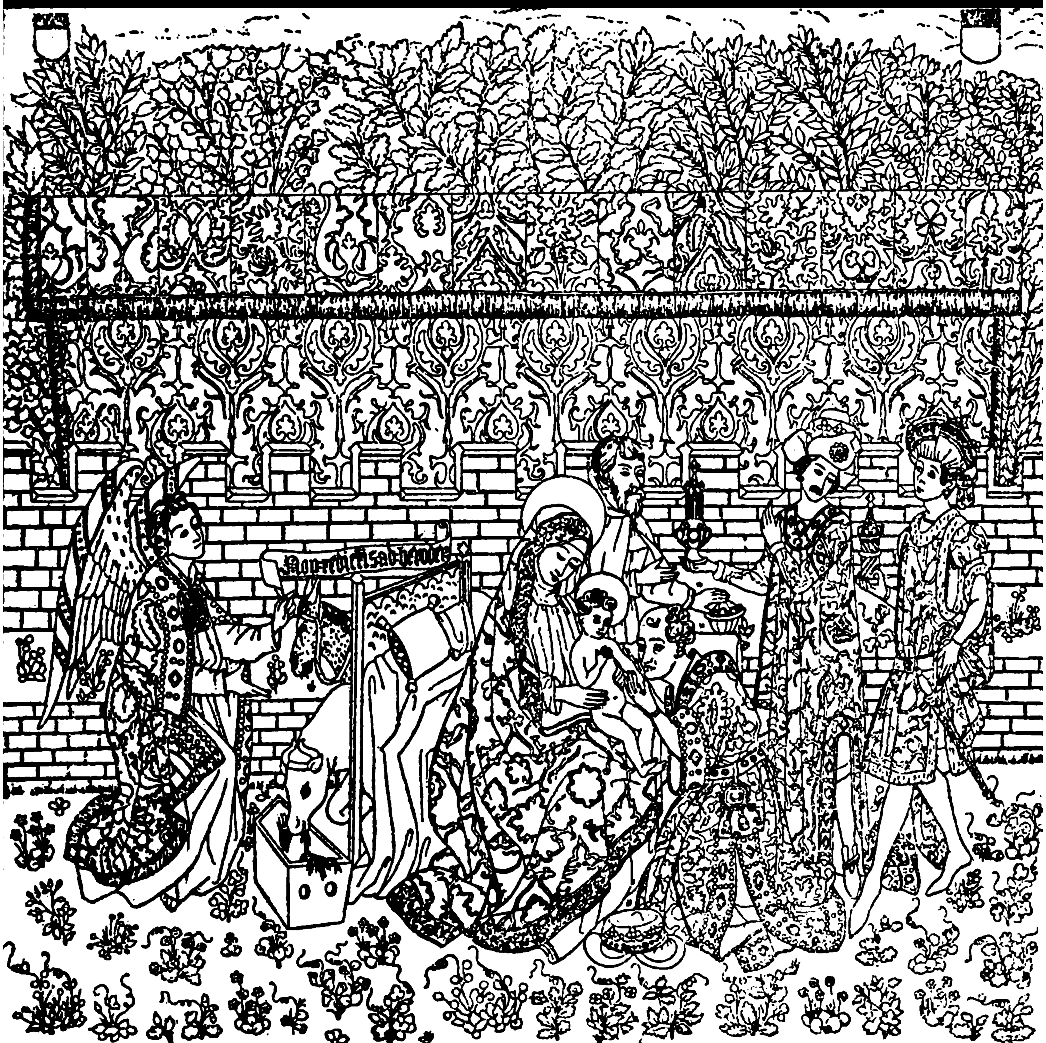
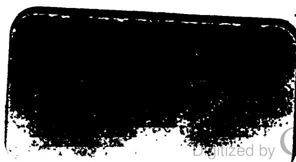


Le trésor de la cathédrale de Lausanne

Jacques Stammler, Jules Galley


HARVARDIANAE
ACADEMIAE
VE RI
TAS



MÉMOIRES

ET DOCUMENTS

PUBLIÉS

PAR LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

DE LA SUISSE ROMANDE

Seconde série

TOME V

LAUSANNE — IMP. GEORGES BRIDEL & Cie

LE TRÉSOR

DE LA

CATHÉDRALE DE LAUSANNE

PAR

JACQUES STAMMLER

curé catholique-romain à Berne.

Traduit de l'original allemand par JULES GALLEY, pasteur à Bullet.

Avec 58 illustrations.

LAUSANNE

GEORGES BRIDEL & Cie ÉDITEURS

1902

AVERTISSEMENT DU TRADUCTEUR

Les personnes auxquelles les vêtements et ustensiles en usage dans le culte catholique ne sont pas familiers feront bien de commencer par lire deux ou trois fois l'appendice.

Le sujet de ce travail est très intéressant, surtout pour les admirateurs de la cathédrale de Lausanne. Il a été traité de main de maître par Mgr Stammler; après lui on ne pourra que glaner. En lisant ces pages avec attention, on verra surgir dans son imagination la cathédrale du moyen âge avec son clergé si nombreux, ses chapelles et ses autels ; on pourra se rendre compte de cette activité, de ce mouvement, de cette vie si différente de ce qu'elle a été depuis la Réformation.

La seconde partie renferme de précieux renseignements sur l'origine et le développement de l'art au moyen âge. L'histoire de l'art, encore si peu connue chez nous, ouvre à nos yeux des horizons nouveaux, elle tient en réserve la solution de problèmes épineux. Mieux que les meilleurs manuels, elle nous initie aux préoccupations, aux croyances, aux aspirations des diverses couches sociales.

Nous donnons ici quelques indications sur l'emploi de certains termes :

Le mot *copertura* a été traduit uniformément par couverture ; il peut désigner des tapis, des tentures, des devant d'autel, etc. ;

Nous avons employé le mot *antépendium* pour devant d'autel ou parement d'autel en étoffe;

Le mot *ornat* désigne un costume ecclésiastique complet;

Les mots *triejoz, trejoz, trellyz*, ont été rendus par treillis (trilix), mot vieilli dans l'acception qu'il a ici : un tissu de trois fils;

Nous nous sommes servi du vieux et joli mot *affiquet* dans le sens d'ornement appendu ou appliqué.

On trouvera les autres explications dans l'appendice.

PRÉFACE DE L'AUTEUR

Nous offrons au grand public un travail qui a déjà été publié dans les *Katholischen Schweizerblätter,* 1893-1894 (Lucerne, Räber frères & Cie).

Les dessins des tapisseries sont empruntés à nos publications sur les tapisseries bourguignonnes, les tapis de Saint-Vincent et les ornements de Königsfelden ; les autres illustrations ont été obtenues, soit par le dessin, soit, en plus grand nombre, par le décalque ou encore au moyen de bonnes photographies.

Un certain nombre de dessins ont été faits par M. le Dr Zemp, assistant du directeur du Musée national, à Zurich[1] ; nous lui en exprimons notre reconnaissance, ainsi qu'à la direction du Musée historique de Berne pour la bienveillance qu'elle nous a témoignée.

BERNE, mai 1894.

L'auteur.

[1] Actuellement (1902), professeur d'Histoire de l'art à Fribourg.

LE TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE DE LAUSANNE

Le Musée historique de Berne renferme un riche trésor d'ornements d'église, dont la provenance était des plus incertaine jusqu'à ces dernières années. La valeur historique et artistique d'un grand nombre d'entre eux a été souvent méconnue. Grâce à de récents travaux, on est maintenant éclairé sur l'origine de plusieurs des plus beaux objets, tandis que d'autres sont encore enveloppés de mystère.

Nos investigations nous ont amené à la conviction qu'une partie notable de ces monuments du travail artistique du moyen âge proviennent de la cathédrale de Lausanne. C'est ce qui nous a engagé à faire une étude spéciale du trésor de cette église et de ce qui nous en a été conservé.

Cette église, si célèbre, possédait évidemment un trésor considérable et d'une très grande valeur. Tout ce qui s'y rapporte intéresse vivement l'historien et l'amateur de l'art ancien.

Ce travail comprend deux parties : l'histoire du trésor de la cathédrale et l'examen de ce qui en reste. Par la nature des choses, la seconde partie est aussi une description des objets contenus dans l'ancien Musée historique de Berne.

On trouvera dans l'appendice un aperçu des divers objets qui constituent le trésor d'une église catholique avec l'explication des termes.

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DU TRÉSOR DE LA CATHÉDRALE

CHAPITRE PREMIER

Des origines.

Vers la fin du sixième siècle, saint Maire, évêque d'Aventicum (Avenches, canton de Vaud), transporta le siège de son évêché à Lausodunum ou Lausanne, près du lac Léman. En 1228, d'après le cartulaire [1] commencé à cette époque par le prévôt Cuno d'Estavayer ; le diocèse de Lausanne comprenait trois cent une paroisses situées entre le lac Léman, le Jura et l'Aar, soit tout le territoire actuel du canton de Vaud, sauf les parties à l'occident de l'Aubonne et au sud-est de l'Eau froide, près de Villeneuve ; les cantons de Fribourg et de Neuchâtel ; la partie de l'ancien canton de Berne à l'ouest de l'Aar, avec Bienne et le vallon de Saint-Imier, ainsi que Soleure et ses environs entre le Jura et l'Aar jusqu'au ruisseau de la Sigger, au-dessous de Flumenthal.

Avant la Réformation, l'évêque exerçait le pouvoir temporel dans la ville et sa banlieue, dans les quatre

[1] Ce cartulaire dont l'original se trouve à la bibliothèque de la ville de Berne, a été imprimé dans les *Mémoires et documents de la Société d'histoire de la Suisse romande*, t. VI (1850). — Sur l'histoire de l'évêché, voir encore les *Mémoires historiques sur le diocèse de Lausanne* dans le *Mémorial de Fribourg*, par Martin Schmitt, t. V et VI, et l'*Histoire du canton de Vaud*, par Verdeil, t. I et II, Lausanne, 1849 et 1850.

paroisses de Lavaux et un certain nombre de localités des cantons actuels de Vaud et de Fribourg. Déjà au douzième siècle, il avait reçu de l'empereur le droit de battre monnaie, le droit de haute justice et les autres droits régaliens ; il avait été proclamé prince immédiat de l'empire. Au quinzième siècle, il portait le titre de « évêque et comte ». C'est ainsi que signait Georges de Saluces, 1440-1461. On évalue ses revenus à 30 000 écus d'or.

Le chapitre de la cathédrale possédait aussi de grands biens et plusieurs seigneuries. Il se composait de trente-deux chanoines, sans compter les chapelains. Chacun aurait joui, suivant Verdeil, d'un revenu d'environ 4000 écus d'or !

Le pays qui entourait la ville épiscopale comptait beaucoup de riches familles : les de Gruyère, de Grandson, de Châlons, de Montfaucon, de Champvent, de Cossonay, de la Baume, de Blonay, d'Estavayer, de Gingins, d'Illens, de Prangins, d'Oron. Au quinzième siècle, nous trouvons aussi dans le Pays de Vaud, les noms suivants : de Vergy, de Colombier, de Menthon, de Challant, de Champion, de Vuippens, de Goumoëns, de Viry et de Compeys. La maison de Savoie était en relations étroites avec la ville de Lausanne, surtout depuis qu'elle avait pris possession, au treizième siècle, de la plus grande partie du pays de Vaud. Des familles distinguées des pays voisins devenaient vassales de l'Eglise de Lausanne ou s'efforçaient d'obtenir des canonicats pour leurs fils. Le nécrologe du chapitre contient les noms de chanoines des familles d'Aicardi, de Blonay, de Bonvillard, de Billens, de Bargo, de Chavornay, de Saint-Cierge, de Champvent, de Colombier,

de Compeys, de Concise, de Cossonay, d'Estavayer, d'Essertines, de Font, de Goumoëns, de Grelie, de Grandson, d'Illens, de Lutry, de Menthon, de Montdragon, de Montherant, d'Orons, d'Ossens, de Passu, de Ponthoux, de Prez, de Rossillon, de Salins, de Saluces, de Sassel, de Villarzel, de Vufflens, etc.

Une situation aussi favorable assurait à la principale église de l'évêché des dons aussi riches qu'abondants.

Il faut ajouter que la cathédrale était un lieu de pèlerinage fort fréquenté. Déjà à l'époque de saint Maire, il doit y avoir eu à l'endroit qu'elle occupe, une chapelle consacrée à la Sainte-Vierge sous ce vocable : « *Notre Dame de la Pitié* ». Au onzième siècle, on commença à construire sur cet emplacement une grande église, dont l'achèvement fut retardé par les incendies de 1216, 1219 et 1235. Elle ne put être consacrée que le 19 octobre 1275 par le pape Grégoire X, en présence du roi Rodolphe de Habsbourg [1]. Comme l'ancienne chapelle, la magnifique église que nous admirons encore fut dédiée

[1] Comparez sur la cathédrale de Lausanne : J.-D. Blavignac, *Description monumentale de l'église de Notre-Dame de Lausanne*, Lausanne et Genève, 1846 ; — Champseix, dans la *Revue universelle des arts* de Paul Lacroix, 1855 ; — Archinard, *Notice historique sur la cathédrale de Lausanne*, 1870 ; — F. Naef, *Notice sur la cathédrale de Lausanne*, 1873 ; — Louis Dupraz, *Souvenir de Lausanne*, 1882 ; — Rahn, *Geschichte der bildenden Künste in der Schweiz*, 1876 ; — Etienne Secretan, *Histoire de la cathédrale de Lausanne*, 1889 ; — Sur la *Rose*, voir Rahn, *Die Glasgemälde in der Rosette der Kathedrale von Lausanne*, dans les *Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich*, Band XX (1879), Abt. 1, Heft 2 ; ce mémoire a été traduit de l'allemand par M. William Cart et publié par la Société d'histoire de la Suisse romande. — Voir aussi *La cathédrale de Lausanne et ses travaux de restauration*, notice par L. Gauthier, Lausanne, 1899.

à la mère de Dieu et s'appela en conséquence : « *Notre Dame* ».

Déjà avant 1173, il y avait là des reliques de Marie. On ignore en quoi elles consistaient. Après avoir été conservées pendant cinquante-neuf ans dans une chapelle de bois, elles furent transportées en 1232 dans le nouvel édifice (in monasterio novo)[1]. Elles étaient enfermées dans une coupe (cupa)[2].

Dans l'église se trouvait une chapelle consacrée à la Sainte-Vierge. Elle était dans l'abside, adossée à la paroi cintrée du chœur, à l'extrémité du grand axe de l'édifice. L'image de la gracieuse Vierge Marie (Gnadenbild Mariens) qu'elle contenait, était l'objet d'une grande vénération. De nombreuses offrandes consistant soit en objets destinés au culte, soit en offrandes votives ou en présents divers, étaient déposées à ses pieds[3].

Un chanoine qui portait le titre de magister fabricæ ou rector fabricæ[4], avait la charge de veiller sur les objets consacrés au culte et sur les vêtements ecclésiastiques. A son entrée en fonctions, il en recevait l'inventaire et il le transmettait à son successeur. En outre, le chapitre avait un trésorier (thesaurarius) ; c'était le second dignitaire. La célébration des services religieux était sous la

[1] Cartulaire, p. 567.

[2] L. c., p. 570.

[3] Sur les pèlerinages à Lausanne au treizième siècle, voir Cartulaire, p. 367-381. On s'y rendait aussi de Berne, p. 381.

[4] *Mémoires et documents*, t. VI, p. 11. On appelle *fabrique*, la partie des biens d'une église qui sert à l'entretien de l'édifice et à couvrir les frais du culte. Elle est distincte de la fortune proprement dite ; celle-ci sert à l'entretien des ecclésiastiques.

surveillance d'un autre dignitaire appelé sacristain (sacrista). Le cellérier (cellerarius) régissait les vignes que possédait le chapitre.

Dès les premiers temps, la cathédrale fut dotée de grands biens. L'incendie de 1235 fut horrible. La toiture de plomb, de magnifiques vitraux peints[1], des cloches harmonieuses, des chapes de soie, de précieuses tapisseries sur lesquelles étaient représentées des scènes de l'ancien et du nouveau Testament, de nombreux livres, tout fut détruit. Afin de se procurer les fonds nécessaires pour la reconstruction, on délégua des prédicateurs qui s'en allèrent collecter en portant avec eux les reliques et l'image de la Vierge[2].

Le trésor s'alimentait à trois sources : par des dons de personnes vivantes, par des legs et par la fondation de chapelles.

C'est ainsi que saint Amédée, de Clermont-Tonnerre, évêque de Lausanne de 1144 à 1159, légua à ses successeurs pour le porter quand ils officiaient un anneau d'or orné d'un gros saphir[3].

Ebal de Grandson donna par testament, en octobre 1234, lors d'un anniversaire, outre plusieurs revenus, un vase d'argent (cupa) pour y mettre le corps du Seigneur[4].

[1] Avant 1235, P. d'Arras avait déjà un atelier de verrerie devant le cloître. Cartulaire, p. 621. — La Rose actuelle a été attribuée à l'architecte français Villard de Honnecourt qui vivait au treizième siècle, mais il ne l'a que copiée. Voyez Rahn, l. c.

[2] Cartulaire, p. 465, 574, 575, 617, 628. — Voir Recordon, Manual de Lausanne.

[3] Il ne nous est pas dit où l'on fabriquait les objets donnés. Il est à remarquer qu'il est fait mention d'un orfèvre à Lausanne en 1217. Cart. p. 455, 544.

[4] Cartulaire, l. c., p. 609 ; comparez p. 636.

Le nécrologe[1] de la cathédrale relate : A la date du 12 avril : la mort d'Othon, sire de Grandson, chevalier († 1328) « qui a donné beaucoup de choses précieuses pour la célébration du culte dans les grandes fêtes : de très belles chapes, trois grandes croix, des tablettes d'or, des infules, plusieurs calices; des tapis d'or pour le maître-autel et d'autres objets; »

A la date du 9 juillet : la mort de Béatrice de Grandson, « qui a donné un vase d'argent (cupa) pour y conserver le corps de Christ[2] ; »

A la date du 13 juillet : « la mort de Berthold, évêque de Lausanne (c'est Berthold de Neuchâtel † 1220) ; il donna un vase d'argent (cupa) de la valeur de 6 marcs et 3 onces ; »

A la date du 22 juillet : « la mort d'Etienne Garnerius, chanoine, qui a donné 200 florins pour faire faire une tablette (tabula) pour le maître-autel (c'est-à-dire un dessus d'autel, un retable); »

A la date du 2 septembre : « la mort d'Antoine d'Illens, bailli de Lausanne en 1478 ; il a donné de la vaisselle d'argent qui a été vendue 436 florins de Savoie » ;

A la date du 14 septembre : « la mort de Pierre d'Essertines, chanoine, qui a donné une chasuble de velours rouge ; »

A la date du 26 septembre : « Simon de Vuippens, prévôt et chanoine qui a donné beaucoup d'ornements ; »

[1] Ne pas confondre le nécrologe avec le livre des anniversaires. Le nécrologe contient pour chaque jour de l'année les noms des morts dont il doit être fait mention aux heures canoniales. Celui de Lausanne est imprimé dans les *Mémoires et documents*, t. XVIII.

[2] Ce don fut fait par testament en 1234. Cartulaire, l. c., p. 609.

A la date du 5 novembre : « en 1461, la mort de l'évêque Georges de Saluces qui a fait beaucoup de bien au siége épiscopal, à cette église et au chapitre ; il a fondé cinq anniversaires et fait bien d'autres bonnes œuvres dont le détail est contenu dans le livre des anniversaires [1] ; »

A la date du 31 décembre : « la mort de Nicod de Blonay de qui nous avons reçu 100 écus d'or (scuta auri) et une coupe d'argent de la valeur d'environ 2 marcs, pour en faire un calice. »

Le Manual (protocole) du chapitre de la cathédrale nous apprend que, au quinzième siècle du moins, tout chanoine étant tenu de donner lors de son assermentation une chape ou une somme équivalente. On employait parfois cet argent à d'autres usages qu'à l'acquisition d'ornements d'église, par exemple une fois, à réparer le château d'Essertines. En 1462, la taxe était de 62 ducats [2].

La *Chronique de Moudon*, écrite de 1517 à 1536,[3] dit de Guillaume de Challant, évêque de Lausanne : « Il

[1] Le livre des anniversaires (*liber anniversariorum*) indique la fondation des messes et les prières qu'on doit dire pour les morts. Le cartulaire contient un extrait du livre des anniversaires de Lausanne. Ces fondations se faisaient déjà avant le milieu du treizième siècle. Nous ne possédons pas de livre d'anniversaires de Lausanne.

[2] Le Manual est aux archives de l'évêché à Fribourg. Ailleurs aussi, le chanoine qui entrait dans un chapitre avait à payer son admission. C'est ainsi que le synode de Trèves en 1310 (cap. 10), ordonna que tout nouveau chanoine devait donner à l'église une chape de la valeur de 100 vieux gros tyronésiens en remplacement du banquet. (Hefele, *Histoire des Conciles*, première édition, VI, 433.) — Les statuts du chapitre de Zurzach, en Argovie, de l'année 1491, établissent que le nouveau chanoine aura à fournir une chape de la valeur de 10 florins. (Huber, *Geschichte von Zurzach*, Klingnau, 1889, p. 52.)

[3] Dans le *Mémorial de Fribourg*, III, 337 et suiv.

créa un institut pour six garçons qui devaient être instruits par deux maîtres; le service devait être fait par un domestique. Il organisa avec beaucoup de soin la maison, le chœur et la chapelle de ces enfants qu'on appela *les Innocents* [1]. Il pourvut la maison et la chapelle de beaucoup de livres, de calices, de reliques, de bijoux, de vêtements et de chapes de soie. » (Voir plus loin.)

Elle dit de l'évêque Georges de Saluces : « Il était très généreux. Il fit faire pour l'église de très précieuses chapes et d'autres vêtements de soie et d'or, ce qui est connu de tous. Il fit bâtir aussi la maison des religieux de Saint-Maire [2] et à la fin de sa vie, il institua la fabrique (le fonds d'entretien de l'église) pour son héritière universelle. Il possédait beaucoup d'objets d'or ou d'argent. On en fit une tablette (tabula) pour le maître-autel (retable). Il créa quatre places de chapelains à la chapelle de Saint-Barthélemy et leur donna des bijoux, des calices, des livres et tous les objets nécessaires; en outre, une maison à chacun d'eux. Il les dota de beaucoup de vignes, de dîmes, d'argent, de sorte que leur existence fut assurée. Il fonda aussi quatre anniversaires qui devaient être célébrés les vendredis des quatre-temps et un autre anniversaire le jour de sa mort. Il fit encore beaucoup d'autres bonnes œuvres. »

Pendant l'épiscopat de Georges de Saluces, le chapitre commanda, en juin 1457, un orgue qui coûta

[1] Ces enfants chantaient dans les cultes et recevaient pour cela une éducation commune.

[2] Chapitre de chanoines réguliers. Il fut incorporé au chapitre de la cathédrale. Le bâtiment était près du palais épiscopal et devint plus tard une caserne. De Mülinen, *Helvetia sacra*, I, 164.

200 écus de Savoie. Pour l'essayer, on fit venir de Berne un organiste nommé *Jean ;* cette épreuve eut lieu le 12 janvier 1458 [1].

Il y avait dans la cathédrale des chapelles pourvues d'autels ; elles avaient été fondées par des personnes qui les avaient dotées de revenus suffisant pour l'entretien d'un ou de plusieurs prêtres qui devaient dire des messes chaque semaine selon ce qui était fixé ; il est probable qu'ils participaient en qualité d'assistants aux services des heures canoniales. Quelques autels servaient même pour plus d'une semblable fondation, chacune ayant son vocable spécial. Afin de ne pas imposer des charges onéreuses à la fabrique, les fondateurs donnaient aussi les ustensiles et les vêtements nécessaires.

A l'époque de la rédaction du cartulaire de Lausanne, en 1228, il y avait huit autels dans la cathédrale : le maître-autel était réservé à la Sainte-Vierge, patronne de l'église ; l'autel de la Sainte-Croix était celui de la paroisse de la cathédrale [2].

En 1529, lors de l'inspection des chapellenies de la cathédrale par Claude de Montfalcon, intendant de la fabrique et Jouffroy de Fabrica, chanoines délégués par le chapitre, on constata l'existence de quarante-neuf chapellenies avec trente-sept autels et cent vingt-une prébendes [3]. Il est à noter que l'un de ces autels était sur

[1] Manual du chapitre. Voir aussi Schmitt, l. c., VI, p. 190. — En 1454, le jour de Sainte-Agathe, Jean Rosenzweig, de Würzburg, prêtre, fut demandé pour être organiste à Berne. — Dr Stantz, *Münsterbuch*, p. 256.

[2] Outre cette paroisse, il y avait à Lausanne celles de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Saint-Etienne et de Saint-Laurent.

[3] Après de longs débats entre l'évêque et le chapitre, un arrangement fut conclu le 17 mai 1453. Le chapitre fut déclaré exempt de la juridiction épis-

le jubé, un autre au cimetière, un troisième dans la chapelle des Innocents et quatre dans le bâtiment du chapitre (cloître) [1].

Dans le rapport de l'inspection (Visitationsrodel de l'année 1529 [2]), fait en latin par le notaire Michel Barbery, on trouve, outre le rapport, quelques documents de fondations.

A propos de la fondation que l'évêque Guy de Prangins (1375-1395) fit dans la chapelle de Notre-Dame en 1391, ces documents nous apprennent que l'intendant de la fabrique (magister fabricæ) devait fournir les hosties et le vin, le calice, le missel, les vêtements et les cierges pour les services divins; — que l'évêque Georges de Saluces avait institué la fabrique de la cathédrale pour son héritière universelle (voir plus haut) et que ses biens devaient servir d'abord à munir de tous les ornements et de tous les ustensiles sacrés la chapelle de Saint-Jérôme et de Saint-Claude qu'il avait fondée; — que le prêtre Pierre de Soussens fonda par testament la chapelle de

copale sauf quelques cas spécifiés; le droit de juridiction sur les chapelains fut reconnu au chapitre. Par contre, il fut stipulé que l'évêque aurait le droit de visiter la cathédrale en présence de deux ou trois chanoines délégués pour cela; mais la visite des chapelles de la cathédrale fut attribuée au chapitre. — *Mémoires et documents*, VII, 545, et Schmitt, passim, VI. — C'est pour cette raison que la cathédrale et ses chapelles ne sont pas mentionnées dans le procès-verbal de la visite faite en 1453, document qui se trouve dans la bibliothèque de la ville de Berne; la visite des chapelles se faisait par des délégués du chapitre.

[1] L'ancienne maison capitulaire. — Voir plus haut.

[2] L'original est aux archives de Lausanne : *Bailliage de Lausanne*, N° 3285. M. le professeur Gremaud, à Fribourg, a bien voulu nous en donner copie. Une petite partie de ce rapport, celle qui concerne la chapelle de Notre-Dame, a eté imprimée dans le *Mémorial de Fribourg*, IV, 252 et suiv. — Michel Barbery était prêtre et secrétaire du chapitre de Lausanne.

Saint-Matthieu, en stipulant que son héritière donnerait ce qu'il fallait pour cette chapelle : calice, missel, burettes, aube, chasuble, nappes, ornements d'autel et vêtements ecclésiastiques (voir plus loin) ; — enfin, que le chapelain Claude Rufferius fit don à la chapelle de Saint-Ives et de Saint-Bernard, fondée en 1515, d'un nouveau missel, d'une chasuble convenable et d'autres ornements. excepté le calice et les burettes (ydriis)[1]. (Voir plus loin.)

CHAPITRE II

Ancien état du trésor de la cathédrale.

Nous possédons divers écrits qui nous fournissent des données sur le trésor de la cathédrale.

A. Les chapelles à l'exception de celle de Notre-Dame.

Le rapport latin déjà mentionné sur l'inspection de 1529, indique assez au long les revenus et les ornements des chapelles à cette époque. Nous lui empruntons les renseignements qui suivent. Le plus souvent nous traduirons mot à mot[2].

1. La chapelle de Sainte-Barbe, à l'autel de Saint-Marc, fondée par Jean Andree, chanoine de Lausanne, possédait, conjointement avec le recteur de Saint-Marc, un calice d'argent avec sa patène ; deux missels ; deux chasubles dont l'une était en soie, l'autre en drap bleu

[1] Visitationsrodel, p. 201, 387, 395 et 179.

[2] Pour quelques chapelles, il n'y a ni ustensiles ni ornements indiqués. Quelques chapelains se servaient de ceux d'autres fondations qui se rattachaient au même autel. — L'appendice donnera les explications nécessaires sur les ustensiles, vases et vêtements ecclésiastiques.

(de panno perceo), deux aubes de lin avec les accessoires et trois images en bois, savoir : de saint Marc, de sainte Barbe et de sainte Apollonie, ainsi qu'un retable peint à la partie postérieure.

2. Dans la chapelle de Saint-Eloi, fondée par Jean de Prez (de Prato), chanoine de Lausanne, il y avait : un petit calice d'argent avec sa patène ; trois chasubles dont l'une, vieille, était en satin bleu de Burge (Bourg-en-Bresse ou Bourges dans le Berry) avec une croix de velours rouge, la seconde de drap rouge avec une croix bleue, la troisième de treillis à dessins (de triego figurato) avec une croix verte, toutes pourvues de leurs accessoires [1] ; ensuite deux corporaux ; deux bourses blanches ; trois nappes d'autel (gausapia) et un missel. En outre, près de l'autel, une armoire en noyer avec quatre serrures ; deux burettes et les reliques de Saint-Eloi.

3. La chapelle de Saint-Denys, fondée par Girard de Montfaucon, chevalier, sire d'Orbe [2], avait sur l'autel l'image de saint Denys en bois ; deux burettes ; deux chasubles ; un missel ; une aube ; trois nappes d'autel ;

[1] Savoir : l'étole, le manipule et le voile du calice.

[2] Cette fondation eut lieu en 1331. Outre Orbe, le fondateur possédait Echallens, Bottens, Montagny, et d'autres seigneuries. C'était un chevalier courageux ; il embrassa le parti de l'évêque de Lausanne, Jean de Rossillon, dans une guerre contre les seigneurs de Montagny-les-Monts, prit rang avec son frère Henri, comte de Montbéliard, dans l'armée du roi de France pour combattre les Flamands, épousa Jacquette de Grandson, suivit en 1340 le comte Aymon de Savoie dans une campagne du roi de France contre les Anglais, devint en 1343 l'un des conseillers des tuteurs du jeune comte Amédée VI de Savoie, fut pendant un temps sénéchal à Toulouse et capitaine de la Guienne, puis lieutenant général du duc de Bourgogne dans la Franche-Comté et mourut en 1352. — De Montet, *Dictionnaire biographique et Mémoires et documents*, t. XIV.

un chandelier de fer; une armoire ; les reliques de saint Denys dans une petite châsse et une paix.

4. La chapelle de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Antoine, dotée par Benoît de Montferrand, évêque de Lausanne (1476-1491) avait le matériel suivant : Une couverture d'autel (antependium?) en tapisserie (pannus altaris coperture de tappy); sept chasubles dont l'une en velours noir avec une croix brodée en or, la seconde de taffetas rouge avec une croix de velours vert, la troisième de camelot violet avec une croix brodée, la quatrième en satin noir avec une croix brodée, deux autres de camelot noir, toutes avec leurs accessoires; une autre couverture d'autel (antependium?) mi-partie en velours noir, mi-partie en damas noir, avec les armes des Montferrand et des Montfaucon; cinq nappes d'autel ; un missel de Lausanne et un missel romain ; un calice d'argent; deux chandeliers d'argent et deux de laiton ; une croix ; une custode en cuivre avec beaucoup de reliques; une paix en ivoire avec des incrustations d'argent doré et les armes du fondateur sur le pied [1].

5. Dans la chapelle de Saint-Antoine, fondée en 1320 par Pierre de Perrueys, curé de Saint-Pierre à Lausanne, se trouvaient les objets suivants : un calice d'argent ; un missel; une chasuble de futaine à dessins; deux aubes avec les accessoires [2]; trois nappes d'autel; l'image de saint Antoine ; une armoire de noyer; les reliques de saint Antoine dans une châsse en bois.

6. La chapelle de Sainte-Marie-Madeleine, fondée en

[1] D'or à deux pals de sable, au chef de gueules. — Voir plus loin d'autres détails sur le fondateur.

[2] L'amict et la parure.

1446 par Jean de Prangins, archevêque de Nice, ancien évêque de Lausanne [1], contenait : l'image de sainte Madeleine ; une chasuble de drap violet avec une croix de satin vert ; une aube neuve avec les accessoires ; un missel ; un calice en cuivre doré ; trois nappes d'autel avec le corporal et deux burettes (ydryrie).

7. La chapelle de Saint-Luc, fondée en 1410 par maître Jean Raverius, prêtre de Lausanne, possédait une chasuble de treillis (trejoz) avec les accessoires ; deux burettes (chanete ou ydryrie) ; un missel ; une armoire ; un chandelier de fer ; une couverture (antependium ?).

8. La chapelle de Saint-Eustache, fondée par les nobles de Goumoëns : l'image de saint Eustache, trois nappes d'autel ; trois serviettes ; un corporal ; deux burettes (ydryrie) ; une chasuble de serge noire et rouge avec une croix jaune ; une aube ; les reliques du saint dans une custode de laiton ; un calice d'argent et une couverture (antependium ?).

9. Chapelle de Saint-Pierre, fondée en 1329 par Jean de Rossillon, évêque de Lausanne de 1324 à 1341 : trois nappes d'autel ; deux serviettes ; deux corporaux ; un calice d'argent ; un missel écrit sur parchemin et orné (illuminé) de lettres dorées ; trois chasubles, dont l'une en soie à dessins, la seconde en drap noir et la troisième en treillis blanc ; deux aubes avec les accessoires ; deux

[1] Evêque de Lausanne de 1433 à 1440 ; en 1403, curé de Sainte-Croix à Lausanne (c'est-à-dire curé de la cathédrale) ; en 1405, chanoine. Pendant son épiscopat, il s'efforça de réformer les mœurs, prit part au Concile de Bâle de 1434 à 1436, fut transféré par l'antipape Félix V à l'évêché d'Aoste en 1440, élu archevêque de Nice en 1444 et mourut en 1446. — Schmitt, *Mémoires*.

burettes ; les reliques de saint Pierre et plusieurs autres dans une petite châsse en bois.

10. Chapelle du Saint-Suaire et du saint apôtre Thomas, fondée en 1523 à l'autel prénommé par le chanoine Henri Sapientis en qualité d'héritier de Péronette Lamberodaz, veuve de Mermet Sugnyens de Lausanne : trois nappes d'autel avec le corporal ; deux chasubles, dont l'une de drap noir avec une croix de satin violet de Bourges, l'autre de treillis (triegoz) gris avec une croix de serge jaune ; un calice neuf, d'argent, estimé un marc d'argent ; un missel neuf ; deux burettes ; une armoire en chêne devant l'autel de Saint-Eustache, près de la chapelle du Saint-Suaire, du côté de la maison des Innocents ; l'image du saint Suaire [1] peinte sur toile et l'image de saint Thomas en bois.

11. Chapelle de Saint-Sébastien, fondée en 1456 par Pierre Frenery, chanoine et curé de Saint-Pierre à Lausanne : un calice d'argent ; une chasuble de futaine verte avec l'aube ; trois nappes d'autel avec le corporal ; deux burettes ; un missel ; l'image de saint Sébastien avec celle d'un pape qui doit être saint Fabien ; les reliques de saint Sébastien et un fragment de celles de saint Blaise.

12. Chapelle de Sainte-Catherine (indiquée déjà dans le cartulaire de 1228) avec six chapelains dotés par cinq fondateurs différents : un calice ; un missel ; trois chasubles, dont deux de treillis de diverses couleurs, la troisième de drap bleu (perceo) ; deux aubes ; trois nappes

[1] La légende raconte que lorsque notre Sauveur montait à Golgotha portant sa croix, une femme lui présenta un suaire pour essuyer sa sueur et que, lorsque Jésus le lui rendit, l'image de son visage y était empreinte.

d'autel (cum 3 mapis) et un corporal ; deux serviettes ; deux burettes ; deux couvertures (antependia ?), l'une de toile peinte avec l'image de sainte Catherine et l'image de sainte Catherine en bois sur l'autel.

13. Chapelle de Saint-Pierre et de Saint-Paul, fondée en 1331 par Pierre d'Oron, évêque de Lausanne : les images de saint André et de sainte Marguerite ; l'image de la Sainte-Vierge avec l'enfant Jésus ; deux petites armoires ; une couverture suspendue (copertura pendens) ; pas d'autres ornements. Lors des inspections précédentes [1], il y avait les objets nécessaires et un calice d'argent.

14. Chapelle de Saint-André sur l'autel de Saint-Pierre et de Saint-Paul, fondée en 1484 par le chanoine Antoine Gappeti : un beau calice d'argent de grande valeur avec sa patène, sur le pied du calice il y a un petit crucifix en relief avec le nom du fondateur ; deux chasubles, l'une de futaine à dessins avec une croix de treillis (trellyz) à dessins, l'autre de satin broché avec une croix de velours noir ; trois nappes d'autel avec les corporaux ; un missel ; deux burettes ; un chandelier de fer ; deux autres, en fer aussi, fixés au mur ; les reliques de saint André dans un reliquaire de laiton doré sur lequel se trouvait un tabernacle (temple en miniature) surmonté d'une croix.

15. Chapelle de Saint-Eusèbe et des dix mille martyrs avec trois chapellenies : la première fondée en 1494 par le chanoine Louis de Passu ; la seconde, en 1495 par Philippe de Compeys, protonotaire apostolique, doyen de

[1] Malheureusement, nous n'avons pu découvrir aucun des précédents rapports.

Savoie, chanoine de Lausanne et de Genève, la troisième, en 1504 par Jean Plassati, chapelain à la cathédrale : une couverture (antependium ?) ; pour l'autel, un retable (tabulare) sur lequel sont peints le martyre des dix mille et à la partie supérieure, l'image d'un archevêque, il y a des rideaux bleus et jaunes pour couvrir le retable ; dans l'armoire : un calice d'argent ; trois chasubles, dont deux de camelot violet assez grossier, l'une pour les fêtes, aux bordures d'or, avec l'image de la Sainte-Vierge et de l'enfant entre deux anges sur la croix dorsale, l'autre avec une croix d'argent, la troisième aussi de camelot violet ; six nappes d'autel (gausapia) ; trois autres linges (linteamina) ; deux serviettes, dont l'une est neuve et *limogiata* [1], l'autre est unie, peu *limogiata* ; quatre corporaux ; six aubes ; sept amicts ; trois ceintures ; deux burettes d'étain ; un missel ; trois chandeliers, dont deux de laiton et un en fer ; des reliques des dix mille martyrs dans une bourse de drap d'or.

16. Chapelle de Saint-Michel avec neuf chapelains, fondée en 1210 par l'évêque et le chapitre ; une couverture (copertura) de lin : un tapis (tappetum) ; une armoire ; un coffre (archa) ; l'image de saint Michel en bois ; un missel ; un calice d'argent avec une petite croix d'argent sur le pied ; deux burettes (ydryrie) ; une lanterne de toile (candelabrum ex tela, *falot*) et une grande lanterne en verre à cause du vent ; trois nappes d'autel avec un corporal et sa bourse de soie (cum suo coffroz seu sacco de serico) ; deux aubes avec les amicts ; trois chasubles, dont l'une de taffetas jaune avec une petite croix

[1] Nous pensons que cela signifie : ornée de broderies comme celles qui étaient en usage à Limoges.

brodée d'or sur la partie dorsale et une croix de soie bleue sur le devant, la seconde de drap vert avec une croix de drap noir au dos et une colonne[1] de même drap sur le devant, la troisième de taffetas à dessins brodée en fil d'or, chacune avec le manipule et l'étole; une petite boîte de bois (alabaustrum) pour conserver les hosties; des reliques inconnues; un coffre en noyer.

17. Chapelle de Saint-Légier, fondée en 1333 par le chanoine Guillaume de Lutry : une couverture; une assez vieille image de saint Légier en bois colorié, sur une console de pierre.

18. Saint-Simon, Saint-Jude et Sainte-Marthe, sur l'autel de Saint-Légier, fondée en 1452 par le cardinal Bernard d'Acqs[2] : une armoire; une couverture; un autel à deux volets avec les armes du fondateur et les images en bois, de saint Simon, de saint Jude et de sainte Marthe, du Crucifié, de sainte Marie et de saint Jean, l'évangéliste; un calice d'argent; deux burettes; trois nappes d'autel; un corporal et deux serviettes damassées; un missel; trois chasubles, l'une de camelot rouge avec une croix de damas noir au dos et une bande de damas noir devant, la seconde de damas gris avec des croix brodées devant et derrière, la troisième de drap rouge avec une croix de satin violet; deux chandeliers de fer fixés au mur; un autre chandelier de fer à pied; une armoire de noyer.

19. Chapelle de la Passion-de-Christ et des saints apôtres Pierre et Paul, fondée en 1502 par Pierre Flory, chanoine et official.

[1] *Colonne*, bande verticale médiane qui forme le pied de la croix.

[2] Bernard de la Plaigne, évêque d'Acqs, élevé au cardinalat en 1440 par Félix V.

Au même autel, le chanoine Bernard Flory et le chapelain Claude Rufferius fondèrent, le 13 février 1515, la chapelle de Saint-Yves et de Saint-Bernard. Le dit Claude lui fit don d'un nouveau missel, d'une chasuble convenable et des autres ornements, excepté le calice et les burettes. La chapelle était séparée par une grille ; dans l'intérieur il y avait : une cloche dont le son était assez fort pour se faire entendre dans toute l'église et même plus loin ; un magnifique autel ; une couverture de chaque côté ; une petite armoire ; des images d'une certaine valeur, en bois, représentant le Sauveur portant sa croix, un Juif tenant la corde avec laquelle Jésus a été lié et un petit homme tenant l'extrémité de la croix ; en haut, du côté de la fenêtre, vers le grand clocher, six autres images en relief, savoir celles des saints Pierre, Paul, Léonard, Yves et celles d'un riche et d'un pauvre ; un calice d'argent ; un missel ; trois chasubles, dont la première est de velours violet avec une croix en damas blanc, la seconde de serge violette avec une croix en taffetas jaune, sans étole ni amict, la troisième de drap bleu (perceo) avec une croix rouge ; trois aubes ; trois nappes d'autel avec deux serviettes et un corporal ; deux chandeliers de laiton et un de fer ; deux burettes d'étain (ydryrie stanni).

20. Chapelle de la Sainte-Trinité, fondée en 1262 par l'évêque Jean de Cossonay (l'autel est déjà mentionné dans le cartulaire de 1228 !) : l'image de la sainte Trinité avec celle de la sainte Vierge Marie et beaucoup d'autres. Cette chapelle est clôturée par une grille de fer ; dans l'intérieur il y a : un coffre (archa); deux aubes ; deux chasubles, une de treillis (triejoz) à dessins; un ca-

lice d'argent avec l'image de la sainte Trinité sur le pied, dorée et en relief; un chandelier de fer sur un pied de bois; deux missels; deux burettes d'étain; sur l'autel trois nappes et une autre qui sert de couverture (et aliud faciens coperturam) et un corporal.

21. Chapelle de Saint-Maurice et de ses compagnons [1] dans la tour, près de la porte de devant, sur la face supérieure et septentrionale, fondée en 1517 par l'évêque Aymon de Montfalcon [2] avec quatre chapelains; un autel de grand prix en marbre noir, une couverture de futaine noire; une petite image de l'Ecce homo [3] sur un petit retable et en haut une tringle pour le rideau qui doit voiler les images pendant le carême. L'autel a une clôture en noyer ornée d'images et de feuilles sculptées dans le bois. L'intérieur offre de grandes et de petites stalles en noyer, d'un beau travail, et au milieu de la chapelle un lutrin avec son buffet au bas. Près de la porte de la chapelle, il y a de petites chaises avec trois sièges pour la messe qui est célébrée avec diacre et sous-diacre; on y voit aussi une petite chaise et une petite porte à l'usage du fondateur quand il entend la messe dans la dite chapelle. De plus, il s'y trouve du côté du nouveau portail un autre petit autel sur lequel il y a aussi une pierre de marbre noir et devant lequel se trouve une autre stalle en noyer; à côté de l'autel, il y a une petite porte en noyer

[1] Il s'agit de la légion thébaine dont Maurice était le chef, et qui fut massacrée dans le Valais.

[2] Il sera question plus loin de cet évêque.

[3] Ecce homo : *voici l'homme*, dit Pilate en présentant au peuple le Christ flagellé et couronné d'épines. Un *Ecce homo* représente le Sauveur dans cet instant.

avec un petit guichet, d'un beau travail. Dans la chapelle : deux fenêtres doubles, dont les précieux vitraux représentent divers sujets, ainsi que les armoiries du fondateur et de ses parents. Du côté de la nef, la chapelle est entourée d'une grille de fer. Ornements : deux calices d'argent; une cassette (alabaustrum); deux burettes (ydryrie); un missel romain ; trois nappes d'autel; deux corporaux ; une chasuble de camelot violet avec une croix en broderie d'or sur le dos et les armoiries des fondateurs des deux côtés de la bande antérieure; une aube avec amict et ceinture ; une autre étole avec manipule. Les chapelains avaient un bréviaire romain imprimé, attaché aux stalles par une chaîne, une partie de la bible, imprimée, et une bible, également attachées[1].

Une autre chapellenie en l'honneur de saint Maurice, fondée par Jean de Montsalvens : une couverture ; une petite armoire ; les images en bois de saint Maurice et de sainte Lucie ; les reliques de saint Maurice dans une bourse ; deux burettes ; un chandelier de fer.

Autre fondation dans la même chapelle en l'honneur de sainte Lucie par le chanoine François de Fabrica en 1518 : un calice d'argent ; une chasuble de velours rouge avec une croix à dessins verts et rouges ; une aube ; un missel ; trois nappes d'autel ; un corporal ; une chasuble de futaine à dessins ; une aube.

22. Chapelle Saint-Martin, fondée en 1312 par Hugues de Champvent, seigneur de La Mottaz : sur l'autel

[1] Comme ces livres étaient très chers et que les ecclésiastiques ne pouvaient se les procurer, on les mettait dans les églises pour que chacun pût s'en servir. On les attachait afin que personne ne fût tenté de les emporter pour les lire plus à son aise.

l'image en bois de saint Martin à cheval, avec le pauvre. A ce même autel, il y avait d'autres fondations.

Une chapellenie de la chapelle de Saint-Martin possédait : un calice d'argent ; un missel ; trois nappes d'autel ; un corporal ; deux serviettes ; une chasuble de drap rouge ornée d'une croix dorsale de toile bleue ; une aube ; deux burettes d'étain ; une armoire.

Une autre, fondée en 1312, par Othon de Champvent, évêque de Lausanne : un ancien missel de parchemin ; une chasuble de drap rouge avec une croix blanche, aube, étole, manipule et ceinture.

23. Chapelle de Saint-Joseph et de Saint-Félix, avec quatre chapelains, fondée en 1505 par le chanoine Guillaume de Colombier : une couverture ; trois images en bois sur un tabernacle en bois, savoir, saint Joseph, saint Félix et saint Gratus ; une petite cloche ; des stalles de noyer ; deux chandeliers de laiton ; une lanterne ; deux burettes d'étain ; un missel : un calice d'argent ; une custode avec les reliques des saints Félix et Adauctus ; une coupe d'étain pour le vin bénit (pro vinagio) ; une chasuble verte de treillis (de triego) avec une croix de drap rouge, aube, amict et ceinture ; une aiguière pour l'eau bénite attachée à des chaînes de fer (ligatum ad gennas ferreas) ; trois nappes d'autel ; un corporal ; une nappe d'autel sous le coffre servant de banc (archebanc). Près des stalles, il y a une armoire. La chapelle est entourée d'une grille en fer ; à l'ouest, elle a une fenêtre et des vitraux peints, parce qu'elle est encore hors de la porte de l'église, le nouveau portail sous lequel elle est bâtie n'ayant pas encore de portes.

24. Sainte-Anne, dans le chœur, sur le jubé, desservie

par quatre chanoines : une couverture de cuir blanc et rouge ; l'image en bois de sainte Anne avec Marie et Jésus ; derrière les images, une belle grille en fer ; sur le mur du jubé, une petite armoire contenant un calice d'argent, deux missels, deux burettes, une chasuble de velours rouge, une aube avec amict et ceinture ; sur l'autel, trois nappes et un corporal.

25. La chapelle de Saint-Alexis, à l'autel de Saint-Théodule, fondée en 1517 par le chanoine Michel de Saint-Cierge (de sancto Ciriaco) : une couverture ; l'image en bois de saint Alexis dans son tabernacle de bois ; l'image de la Sainte-Cène, sur toile, suspendue à la paroi près de la fenêtre ; un coffre (archa) de noyer ; un calice d'argent ; deux chasubles, l'une en satin avec une croix et un crucifix brodé, l'autre de futaine grise à dessins avec une croix rouge ; une aube ; un amict ; une ceinture ; un autre amict de toile commune ; deux burettes ; un missel ; trois nappes d'autel ; un corporal.

26. Saint-Vincent : une couverture à dessins ; l'image en bois de saint Vincent ; une petite armoire ; un missel ; trois nappes d'autel avec un corporal ; une chasuble de drap violet avec une croix rouge ; une aube ; les reliques de saint Vincent et de plusieurs autres saints ; deux burettes (chanete) d'étain ; un chandelier de fer.

27. Saint-Jean-Baptiste, fondée en 1482 par Claudia de Mollens, veuve d'Antoine d'Illens, bailli de Lausanne : deux armoires ; une couverture ; l'image du Baptiste ; une chasuble de satin noir avec une croix de satin rouge ; une aube ; deux burettes ; trois nappes d'autel ; puis quatre chasubles, dont l'une de satin jaune et rouge avec une croix brodée, la seconde blanche, de simple futaine

avec une croix de satin rouge, la troisième de drap rouge avec une croix verte, la quatrième de treillis (triéjoz) gris avec une croix de satin rouge; trois nappes d'autel et un corporal; deux serviettes; deux burettes d'étain; un chandelier de fer; un missel; une couverture; l'image de saint Jean; deux armoires; un calice d'argent; des reliques du Baptiste.

28. Saint-Etienne avec deux chapellenies, fondées en 1455 et 1488 par deux Etienne Garnery[1], l'aîné et le cadet: une couverture; une armoire; une table d'autel avec l'image et l'histoire de saint Etienne; deux chasubles, dont l'une de taffetas blanc et rouge avec une croix brodée, l'autre de toile allemande de couleur bleue; trois nappes d'autel; trois corporaux; quatre serviettes; un calice d'argent; un missel; deux burettes d'étain; un chandelier d'étain avec une lanterne vitrée à cause du vent; les reliques de saint Etienne, de la sainte croix, de la Table du Seigneur, de la couronne d'épines, de la pierre sur laquelle notre Seigneur était assis lorsque Thomas toucha ses plaies, de la pierre sur laquelle les apôtres étaient assis lorsqu'ils composaient le Credo.

29. Saint-Nicolas, fondée en 1410 par le chanoine Jean de Viri : une couverture; une image de saint Nicolas; un calice d'argent; un missel; deux burettes d'étain; un chandelier de fer; une chasuble de camelot noir avec uue croix; une autre de drap violet; trois nappes d'autel avec un corporal; les reliques de saint Nicolas; une petite croix en argent doré.

30. La Toussaint, fondée en 1360 par François d'Orens: une couverture; une table d'autel ornée de plusieurs pein-

[1] Voir ci-dessus la notice tirée du nécrologe.

tures en l'honneur de tous les saints; deux chasubles de treillis (triejoz); trois aubes; cinq nappes d'autel; trois corporaux; un missel; deux chandeliers de fer fixés à l'autel; un calice d'argent; deux burettes; un buffet.

31. Jérôme et Claude avec quatre chapelains, fondée en 1461 par l'évêque Georges de Saluces[1]. De trois côtés, la chapelle est clôturée par une grille de fer, d'un côté il y a la maison des Innocents avec une porte de fer. L'autel est formé d'une grande pierre presque blanche qui repose sur trois supports en pierre au milieu desquels on voit les armoiries du fondateur. On y trouve: une couverture; trois nappes d'autel; un corporal avec sa bourse de damas rouge dont les côtés sont garnis de franges de soie rouge et qui est dorée à la partie supérieure; sur l'autel, deux images en relief (eleuatis) de saint Jérôme et de saint Claude richement peintes. Derrière ces images, on voit une belle fenêtre ronde dont les vitraux représentent le Crucifié avec la Sainte-Vierge et l'apôtre saint Jean; des rideaux (tele) à franges sont suspendus à droite et à gauche à des tringles. On y trouve encore : une serviette (manutergium); trois chandeliers de fer; huit chasubles, la première de damas rouge brodé d'or, les bandes, antérieure et postérieure, sont d'une grande valeur, elles sont brodées d'or et portent les armes du fondateur, la seconde est de damas blanc avec des dessins d'or (figurato), la troisième de velours noir avec les deux bandes ornées des armoiries du fondateur, la quatrième d'un velours noir pareil à celui de la troisième, avec les deux bandes de velours rouge, la cinquième est de camelot

[1] Il sera question plus loin de cet évêque.

bleu avec la croix et une bande brodées d'or, la sixième de camelot bleu avec deux bandes brodées d'or, la septième de damas rouge avec une croix noire, la huitième de futaine blanche avec des croix brodées de plusieurs couleurs; presque toutes les chasubles ont leurs étoles et leurs manipules; ensuite, sept aubes; trois nappes sur l'autel et dix-sept autres; deux chandeliers d'argent; une paix d'argent portant l'image du Crucifié et celles de la Sainte-Vierge Marie et de saint Jean l'évangéliste; un vase (alabastrum) en argent contenant les hosties pour la célébration; deux burettes en argent; deux calices d'argent; une belle croix d'argent doré avec quatre pierres d'orient et des reliques au milieu; quatre corporaux dans deux bourses; trois missels dont l'un est magnifique et d'une grande valeur, c'est un missel romain, sur parchemin, avec les armes du fondateur au commencement et à plusieurs autres places, orné (illuminatum) d'or et d'argent, relié en bois et en cuir noir avec un long et riche fermoir (fermati) en toile agrémentée d'argent doré atteignant le milieu des couvertures, portant les armes du fondateur et l'image de Notre-Dame; les deux autres missels sont de Lausanne, l'un est suspendu de manière à pouvoir être mis devant l'autel; trois autres missels également suspendus; deux burettes d'étain; une cloche; un buffet et un coffre (archa).

32. Saint-Barthélemy, à l'autel de Saint-Jérôme et de Saint-Claude : l'image en bois de saint Barthélemy.

33. Saint-Jacques et Saint-Christophe, fondée en 1314 par le chevalier François de Lucinge : une couverture à dessins; deux armoires; les images des saints susnommés avec le crucifix entre deux; deux chandeliers en fer à

fixer à la paroi; une chasuble de futaine; un calice d'argent; une aube; deux burettes d'étain; une armoire devant l'autel, du côté du chœur.

34. Saint-Georges, fondée en 1327 (1317 ?) par Othon de Grandson : l'image de saint Georges; une couverture de crin de cheval (de tappis pili equi); deux buffets; les reliques de saint Georges dans une boîte en laiton; une chasuble de toile verte avec une croix de futaine à dessins; deux aubes; deux serviettes damassées; deux burettes d'étain; un missel; cinq nappes d'autel; un corporal.

35. Chapelle à l'autel de Dieu (ad altare Dei) dans le cloître[1] (in claustro) : une couverture rouge; sur l'autel, trois nappes avec un corporal; une tablette de bois sur laquelle est peinte l'institution de la Sainte-Cène; l'image de saint Loup; deux chandeliers de bois; deux croix de laiton; un chandelier de fer; un buffet; les reliques de saint Blaise, de saint Laurent et de saint Loup dans une cassette (custodia); un voile bleu (tela) pour couvrir l'autel pendant le carême; un coffre (archa); une chasuble de drap avec une croix bleue; une autre de soie blanche avec une croix brodée; une troisième de drap couleur de tan (de panno tanesio) avec une croix rouge en velours une quatrième de futaine blanche avec une croix bleue; une aube. Devant la chapelle, il y a une grille qui la clôture.

36. La chapelle des Innocents, fondée en 1419 par l'évêque Guillaume de Challant[2], clôturée de deux côtés

[1] Voir plus haut.

[2] Voir plus haut la notice puisée dans la *Chronique de Moudon*. — Les « Innocents », ce sont les petits enfants égorgés à Bethléhem par l'ordre du roi Hérode. — Guillaume de Challant fut évêque de 1406 à 1431; sa famille

par une grille et une porte en fer, ornée des armoiries peintes du fondateur ; du côté de la maison des Innocents, il y a le vestiaire de la dite chapelle où se trouve un autel de Saint-Benoît[1]; d'un autre côté, se trouve l'autel déjà mentionné, construit d'une grande pierre reposant sur trois piliers de pierre, ronds, avec un marchepied de pierre (cum suo marchepie lapideo) et un autre de bois. Cet autel était couvert d'une couverture de drap rouge, sur l'autel il y avait trois nappes d'autel et un corporal; au-dessus de l'autel, un grand retable de bois fixé au mur sur lequel est représentée l'histoire du massacre des enfants, le retable est couvert d'un rideau bleu orné des armes du fondateur; là se trouvent encore: l'image de bois de saint Benoît peinte en plusieurs couleurs et placée dans un tabernacle de bois; une descente de croix sur toile avec un rideau blanc ; la clochette pour sonner à l'élévation ; un lutrin en fer; une logette (thalamus) avec les armes du fondateur. Dans la sacristie de la chapelle : un petit vase d'argent (mons) muni d'un couvercle d'argent, contenant beaucoup de reliques dans une bourse de soie rouge, le vase est surmonté d'une croix d'argent doré avec le Crucifié en argent et l'inscription : *Jesus Nazarenus Rex Judeorum ;* un petit reliquaire d'argent doré en forme de croix, surmonté d'une croix et portant au milieu un vase de verre où devaient se trouver, à ce qu'on dit, les reliques d'un Innocent ; deux calices, dont le plus grand était d'argent doré à l'intérieur et à l'extérieur, orné sur le pied et au milieu des images des apôtres, ayant une grande et riche patène d'argent doré, l'autre, plus petit,

était originaire de la vallée d'Aoste; il fut d'abord bénédictin. — Armoiries d'argent au chef de gueules, à la barre de sable brochant.

était aussi d'argent doré à l'extérieur avec une patène d'argent doré; un vase (alabaustrum) d'argent avec son couvercle d'argent pour conserver les hosties; deux chandeliers carrés d'argent avec des pieds d'une assez grande valeur; un encensoir d'argent avec quatre chaînes d'argent; trois missels écrits sur parchemin; un nouveau missel imprimé; deux burettes d'étain; sept corporaux avec cinq bourses. Dans le reliquaire : une descente de croix sur toile. Il y avait encore : une armoire dans le mur, avec une porte de fer, pour enfermer les reliques et les joyaux; six chasubles, la première, commune, de satin rouge avec une croix de damas blanc, et, lorsqu'on la retournait, de damas blanc avec une croix de velours rouge, la seconde de velours bleu avec une croix à dessins, la troisième de damas bleu doré, la colonne représentant les scènes de la Passion en broderie d'or, accompagnée de l'aube, ayant devant et derrière, au bas, une pièce de même étoffe qu'on appelle *la parure* (le pain [1]), avec l'amict de la même étoffe, la quatrième de damas rouge à la bande brodée en or avec images, puis l'aube, l'amict et la pièce de damas rouge qu'on met ordinairement sur la tête [2], la cinquième de damas blanc à bande brodée en or avec images, avec l'aube et l'amict; deux tuniques blanches (pour diacres) ayant devant et derrière des pièces d'étoffe rouge dorée; une grande chape de damas blanc, semé de roses rouges, de roses vertes et de roses d'or, portant les armoiries du fondateur avec des listeaux brodés; le chaperon ayant les mêmes ornements, une sixième chasuble de velours noir avec une croix brodée au dos; une couverture d'autel de velours rouge

[1] *Pain*, de pannus. — [2] La parure.

avec les armoiries du fondateur à quatre endroits ; une autre couverture de damas bleu ; encore une autre de damas blanc ; un coussin de velours noir ; sept serviettes de lin unies ou brodées en bleu d'un côté ; six nappes d'autel ; deux autres essuie-mains de lin semés de fleurs en fil d'or et bordés de franges de soie ; quatre aubes avec six amicts ; six petits manteaux de diverses couleurs pour les garçons ; une grande table pour y déposer les ornements avant de s'en revêtir. Devant la chapelle, du côté du chœur, se trouve une grande armoire de chêne pour y serrer les vêtements ecclésiastiques et les livres de la chapelle.

Dans la maison des Innocents, les visiteurs trouvèrent entre autres, trente-sept ouvrages, de théologie pour la plupart ; parmi eux, une bible reliée en peau blanche que les enfants devaient lire à table, une histoire biblique, la grammaire de Gresissimus, une histoire de l'Eglise et une histoire profane.

37. Chapelle de Saint-Matthieu, rattachée à l'autel de Saint-Fabien et de Saint-Sébastien dans le cloître, fondée en 1507 par Pierre de Soucens, clerc de Lausanne : un bon calice d'argent ; deux chasubles, dont l'une de treillis (triejoz) à dessins avec une croix de soie verte à dessins, l'autre de taffetas à dessins d'hermines ; une aube ; trois nappes d'autel avec le corporal ; deux serviettes ; un missel neuf ; deux burettes ; l'image de saint Matthieu ; une couverture.

38. Saint-Blaise, dans le bâtiment capitulaire, séparée des autres chapelles, de l'église et du couvent et ayant sa porte pour elle : des vitraux ; une petite armoire ; une petite image en bois de saint Blaise avec deux bourreaux

juifs ; un coffret de noyer ; un buffet de noyer ; des images ; deux armoires ; deux chandeliers de fer à fixer au mur.

Une autre chapellenie au même lieu : un calice d'argent ; un missel ; des reliques dans une bourse de soie ; trois nappes d'autel avec le corporal ; une couverture ; deux serviettes de toile de fil damassée; une chasuble de camelot avec une croix sur laquelle est brodée l'image du Crucifié, accompagné d'une étole noire et d'un manipule; une autre chasuble de drap rouge; deux aubes; deux burettes d'étain.

39. Saint-Philippe et Saint-Jacques, dans le bâtiment capitulaire, fondée en 1476 par le chanoine Jean de Monterant : les images de saint Philippe et de saint Jacques avec le crucifix entre deux ; une couverture ; un bahut (archa) ; un calice d'argent ; deux chasubles, l'une de drap rouge, l'autre de serge rouge avec croix brodée ; une aube ; trois nappes d'autel avec un corporal ; un missel ; deux burettes d'étain ; une serviette sur laquelle on met les reliques ; les reliques de saint Philippe et de saint Jacques, du bois de la croix, du tombeau du Seigneur et de saint Laurent.

40. Saint-Maur, sur le cimetière : un autel de noyer ; une couverture ; une armoire ; une chasuble bleue ; un calice d'argent ; trois nappes d'autel ; un corporal ; un missel ; deux burettes ; deux petits chandeliers de bois et de fer ; une petite cloche ; sur l'autel, deux serviettes de lin retombant de chaque côté ; les images des saints Maur et Rosa.

Il n'y a pas d'ornements indiqués pour les autres chapelles et chapellenies, ou bien il est dit qu'elles n'en possé-

daient pas ; c'est pourquoi nous ne les énumérons pas ici.

Ces renseignements nous prouvent que les chapelles n'étaient pourvues que de ce qui était indispensable, il y en avait bien peu où l'on pût varier l'emploi des ornements. Pour quarante-neuf chapellenies, nous ne trouvons que trente-sept autels ; en fait d'argenterie, il n'y a que trente-cinq calices, deux croix, six chandeliers, deux vases pour hosties, deux burettes ; un encensoir. Un calice était en cuivre doré, vingt-six chandeliers étaient en fer, neuf en laiton, deux en bois. La plupart des chapelles n'avaient qu'une chasuble, quatre seulement en avaient plus de trois, toutes ensemble n'en possédaient que quatre-vingt-huit. Il n'y avait que deux tuniques et une chape, parce qu'on ne célébrait pas de services solennels aux autels latéraux. Le nombre des aubes, cinquante-deux, était aussi très petit, mis en regard de celui des autels et des ecclésiastiques. Pour parer l'autel, on ne disposait en général que des trois nappes prescrites. Le plus souvent, il est tout à fait impossible de se rendre compte de la valeur de ces objets à cause de l'insuffisance et du vague des descriptions.

Voici la liste alphabétique des fondateurs :

D'Acqs, Bernard, cardinal, N° 18 ;
Andree, Jean, chanoine, 1 ;
L'évêque et le chapitre, 16 ;
De Challant, Guillaume, évêque, 36 ;
De Champvent, Hugues, 22 ;
De Champvent, Othon, évêque, 22 ;
De Saint-Cierge (Cyriaco), Michel, 25 ;
De Colombier (Columbeti), Guillaume, chanoine, 23 ;

Ces fondateurs étaient donc presque tous ou évêques ou chanoines de Lausanne. Presque tous aussi appartenaient à des familles nobles.

B. La chapelle de Notre-Dame.

Si les chapelles dont nous venons de parler n'avaient que le strict nécessaire, celle de Notre-Dame, lieu de pèlerinage très fréquenté, était au contraire fort riche. Malheureusement le rapport de la visite du 23 juin 1529 ne nous fournit pas d'indications sur son trésor. Cependant le fait qu'elle avait quatre gardiens (custodes) rétribués est significatif. Deux d'entre eux étaient de semaine; ils passaient la nuit dans l'église devant la chapelle ; chaque jour, ils devaient parer l'autel et remplir leur office de surveillants jusqu'à la prime, mais, le samedi, ils y restaient depuis la première messe jusqu'aux vêpres.

Par contre, deux inventaires du trésor de la chapelle de Notre-Dame, l'un qui date des années 1441 à 1450, l'autre du 5 août 1535, nous fournissent des renseignements précis. Tous deux ont été publiés en 1873 par M. E. Chavannes dans sa brochure intitulée : *Le trésor de l'église-cathédrale de Lausanne.* Cet écrit très important les reproduit d'après les originaux latins qui déposent aux archives de la ville de Lausanne [1].

[1] Lausanne, librairie Rouge et Dubois; imprimée seulement à cent cinquante exemplaires. — Un extrait du premier, contenant cinquante et quelques numéros, avait déjà été livré à la publicité dans les *Pièces servant à l'histoire de la ville impériale (!) de Lausanne*, sans date, vers 1790. Cet extrait fut reproduit dans les publications suivantes : *Du canton de Vaud et de la ville de Berne, de leurs rapports entre eux et avec la Suisse*, p. 132, 1814; — Levade, *Dictionnaire géographique, du canton de Vaud*, p. 401,

Nous les transcrivons ici en mettant des numéros à la place des *item*[1] :

a) *Inventaire de 1441.*

Inventaire des joyaux (jocalium) de la chapelle de la bienheureuse Vierge Marie, des reliques, etc. Copie pour Dom F. de Torculari, intendant de la fabrique (magistro fabricæ) de l'église de Lausanne.

1. Une image d'argent de Barnabon[2], image d'homme (ad instar hominis).

2. Une autre image d'argent de la fille du dit Barnabon, image de femme (ad instar unius mulieris).

3. Deux petites images d'argent, homme et femme (ad instar hominis et mulieris).

4. Une image d'argent de Louis, sire de Cossonay[3].

Lausanne, 1824 ; — L. Vulliemin, *Le Chroniqueur*, p. 338, Lausanne, 1836 ; — A. Verdeil, *Histoire du canton de Vaud*, t. II, p. 53, Lausanne, 1850 ; — Blavignac, *Histoire de l'architecture sacrée dans les anciens évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, p. 172, 1853 ; — R. Blanchet, *Lausanne dès les temps anciens*, p. 123, Lausanne, 1863 ; — Curchod, *Description des cathédrales de Lausanne et de Genève*, p. 78.

[1] Ces deux inventaires sont écrits en mauvais latin. On y trouve de vieux mots français latinisés, d'autres auxquels on n'a rien changé ; il y en a qu'on ne peut découvrir ni dans les dictionnaires latins du moyen âge, ni dans les anciens lexiques français. Leur sens est indéchiffrable.

[2] Nous ne savons qui était ce Barnabon dont le nom revient plusieurs fois.

[3] Louis III, sire de Cossonay, fils de Louis Ier et d'Isabelle de Grandson, accompagna le comte Vert, Amédée de Savoie, lors de ses expéditions dans le Milanais, succéda à son neveu Louis II comme sire de Cossonay en 1383, fut établi Lieutenant général des Etats de Savoie en 1384 par Amédée VII de Savoie, devint en 1391 l'exécuteur testamentaire de ce dernier et le conseiller de sa veuve ; il mourut en 1394. Lui et sa femme furent enterrés dans la cathédrale de Lausanne. Chavannes, dans une note et de Montet, *Dictionnaire biographique*, I, 206.

5. Une petite image d'argent de sainte Catherine, avec la roue et l'épée.

6. Deux mains d'argent.

7. Une petite croix d'argent de peu de valeur, au cou de la sainte Vierge Marie.

8. Un diamant à l'anneau de l'image de Marie.

9. Un encensoir d'argent doré.

10. Deux aiguières d'argent doré (aquarie).

11. Deux autres non dorées, conservées par les gardiens (custodes) de la chapelle.

12. Un gobelet (ciphus) d'argent avec une cuiller pour distribuer le vin bénit (vinagium) conservé par les chapelains de la chapelle.

13. Un collier (collare) d'or donné par le seigneur comte A. (Amédée) de Savoie [1]. Il y manque trois nœuds (nodi).

14. Un autre collier d'argent donné par le seigneur comte de Savoie auquel il manque au moins cinq nœuds ainsi que le mot FERT.

15. Un autre collier donné par le seigneur G. (Guillaume) de Grandson [2]. formé d'un tissu ferré (ferratum supra tissuciem) avec une croix; deux articulations de la ferrure manquent (duo ferrati).

[1] Amédée VI de Savoie, le Comte Vert, fonda en 1362 l'ordre du Collier de Savoie qui avait pour insignes trois nœuds d'amour et pour devise le mot FERT. En 1558, cet ordre reçut du duc Charles III le nom d'ordre de l'Annonciade. Le mot FERT dont les lettres sont sans doute les initiales de quatre mots, est interprété de diverses manières. Le savant Guichenon lui-même (*Histoire de la royale maison de Savoie*) déclarait ne pas savoir ce qu'il signifie.

[2] Il s'agit probablement de Guillaume de Grandson, seigneur de Sainte-Croix, qui accompagna le comte Amédée de Savoie dans diverses campagnes ; il fut l'un des 15 premiers chevaliers de l'ordre du Collier (1362) et mourut en 1369. — De Montet, *Dictionnaire biographique*, I, 394.

16. Un autre collier d'argent doré.

17. Un autre collier doré, donné par le sire de Gruyère, sur de l'étoffe ferrée de lettres et de nœuds (ferratum supra tissutum).

18. Un autre collier d'argent fait en forme (ad modum) de roses blanches et rouges, donnée par la femme d'Amédée de Challant[1].

19. Un autre collier d'argent non doré, auquel est suspendue une étoile en argent[2].

20. Cinq calices avec patènes dorées, deux de Milan, le troisième de Châlons, le quatrième avec l'écu de Barnabon, le cinquième donné par la dame du Quart[3]. Les chapelains possèdent un de ces calices.

21. Un autre calice doré, avec les armoiries du sire de Châlons[4].

22. Une navette (navis) d'argent, donnée par Hugues de Châlons[5].

[1] Les Challant étaient une famille distinguée de la vallée d'Aoste. Amédée faisait partie de l'armée avec laquelle le Comte Vert aida, en 1382, à Louis d'Anjou à s'emparer de Naples. Sa femme s'appelait Louise de Miolans. — Voir Chavannes à cet endroit.

[2] On ne faisait aucun usage de ces colliers pour le culte ; c'étaient des offrandes votives.

[3] Du Quart, nom d'une ancienne famille d'Aoste.

[4] Châlons portait : de gueules à la bande d'or.

[5] On appelle navette (navicula) le vase dans lequel on met l'encens tout préparé. En outre, les nefs étaient des vases qu'on plaçait sur la table et qui contenaient diverses épices et des ustensiles de ménage. — Cet Hugues de Châlons n'est certainement pas ce sire de Grandson dont il est question dans la guerre de Bourgogne et qui était le frère du sire de Château-Guyon et l'époux de Louise de Savoie, car celui-ci ne naquit qu'en 1449. — M. F. de Gingins, *Recherches historiques sur les acquisitions des sires de Montfaucon et de la maison de Châlons dans le Pays-de-Vaud. Mémoires et documents*, t. XIV, p. 179 et suiv. (1857).

23. Un tibia[1] d'argent, donné par le même sire de Châlons.

24. Trois lampes d'argent : la première, donnée par le seigneur Barnabon, est grande, il y manque deux écussons qui portaient ses armes ; la seconde, de moyenne grandeur, donnée par le seigneur de Verie ; la troisième, petite, donnée par le damoisel (domicellus) Pierre de Galliar.

25. Une autre, carrée (quadrata), que monseigneur Guy d'Alby[2] (Guigo de Albrato) a donnée.

26. Deux écussons avec deux cœurs dorés, l'un pourvu d'une chaîne (cathenatum), l'autre sans chaîne.

27. Un cœur d'argent avec une longue chaîne.

28. Un petit cœur avec une petite chaîne d'argent.

29. Un autre petit cœur sans chaîne.

30. Quatre demi-cœurs (dimidia corda) avec des chaînes d'argent et un petit cœur d'argent.

31. Un petit cœur ou une copeta de genous (une rotule ? c'est ce que suppose Chavannes).

32. Douze yeux d'argent : deux gros, de chevaux et dix plus petits[3].

33. Deux boucles en forme d'agrafe. (Due boclie ad modum d'affiquet)[4].

[1] Tibia signifie aussi flûte ou fifre. Ces instruments n'étant jamais employés dans le culte catholique, ce devait être l'offrande d'un objet ayant servi à des usages mondains, ou la représentation d'un tibia en souvenir d'une guérison.

[2] Guy d'Alby, né dans le comté Genevois, devint chanoine à Genève, plus tard prieur, puis chanoine de Paris, Valence et Lausanne, élu en 1425 évêque de Genève. Ce choix ne fut pas ratifié par le pape Martin V. Il mourut en 1430. — De Montet, l. c., I, 7.

[3] Ces objets étaient, croyons-nous, des dons faits ensuite d'un vœu, lorsqu'on venait chercher ou qu'on avait obtenu une guérison.

[4] Boclia, mot français latinisé. Il signifie d'abord *bouche*, mais aussi *anneau* et *garniture*, *ferrure*. Le vieux mot anficquet ou affiquet désignait un orne-

34. Une hostie (ostia) sur laquelle on voit le Crucifié.

35. Une pierre de Jaspe sur laquelle (in quo) il y a une croix d'argent.

36. Une cassette (castrum) d'argent, donnée par le seigneur de Montjoie (de Montegaudio).

37. Deux pierres rondes suspendues, l'une à une chaînette d'argent, l'autre à un cordon de soie.

38. Deux petits souliers d'argent (sotulares).

39. Un écrin (scrinium) d'argent dans lequel il y a deux bourses avec des reliques.

40. Une cassette (quessia, sans doute notre mot actuel *caisse*) d'argent sur laquelle se voit une petite image de la Sainte-Vierge Marie.

41. Un plateau (platellus) d'argent doré avec les armes de Barnabon.

42. Les tablettes (tabule), données par dom Albert de Sion[1] dans lesquelles il y a des reliques.

43. Une paix d'argent.

44. Des tablettes d'ivoire.

45. Un anneau d'argent (anullus) monté d'une pierre de calcédoine (lapis cassidone), trouvé miraculeusement.

46. Un anneau d'or monté d'un saphir que dom Hugues, chapelain d'Estavayer, a légué dernièrement.

ment qu'on pouvait fixer ou suspendre et qui servait, par exemple, à relier les deux parties d'un vêtement, comme les crochets, les épingles, les broches et les agrafes. Souvent, ce n'était qu'un simple ornement fixé à la poitrine, sur l'épaule ou sur un ruban qui reliait les deux parties d'un manteau. En allemand, on les appelait Fürspan, de für, devant et de spannen, tendre, étendre, fixer. Fürspan et affiquet ont donc la même signification. — Comparez Dr Frédéric Schneider : *Ein Kleinod aus den Tagen der Hohenstauffen*, dans le *Leipziger Kunstgewerbeblatt*, 1886, et Schulz : *Das höfische Leben*, I, 205, 230, etc.

[1] Albert de Sion, chanoine de Lausanne, 1350-1397. — Chavannes.

47. Trois autres anneaux avec une petite agrafe (firmali), tous suspendus à un petit fil d'argent.

48. Un petit émail (ymale) de cuivre doré avec l'image de la Sainte-Vierge.

49. Un autre émail de cuivre doré sur lequel trois têtes sont représentées.

50. Un autre émail de cuivre doré sur lequel on a fixé trois cristaux.

51. Un bâton (baculus) de cuivre avec quatre têtes (capita).

52. Six émaux de cuivre doré de peu de valeur.

53. Le vase (phiala) dans lequel on conserve le baume.

54. Une couronne d'argent doré ornée de diverses pierres; pour mettre sur la tête de la Sainte-Vierge, léguée par Binfa, défunte femme de Mermet Gollion, ancien marchand de Lausanne.

55. Une autre petite couronne de même forme pour mettre sur la tête du fils de Marie.

56. Un pot (potus) d'argent, donné par feu le cardinal de Challant[1].

57. Une agrafe (affiquetum) avec un saphir au milieu.

58. Une autre couronne de perles, d'une valeur médiocre, donnée par la femme de G. Gimel (Gimelli).

59. Un collier d'argent doré, donné par le seigneur bâtard H. de Savoie[2], sur lequel on voit douze lettres, avec une croix dorée sur étoffe d'argent (supertissutum argenti).

[1] Antoine de Challant, archevêque de Tarentaise, créé cardinal en 1404, mort en 1418, frère de l'évêque de Lausanne, Guillaume de Challant, mort en 1431. — Chavannes.

[2] Humbert, fils naturel d'Amédée VII de Savoie, comte de Romont, mort en 1443. — Guichenon, *Histoire généalogique de la maison de Savoie*.

60. Un autre collier donné par le seigneur Amédée de Challant, avec sa devise (divisaz) et beaucoup de lettres dorées.

61. Une petite image dorée de la Sainte-Vierge. (On lit en marge de l'original : « Fut changée contre une cuiller ordinaire. »)

62. Une petite croix d'argent doré avec une image blanche à mochetis verts (?). Cette croix est suspendue au bras du fils de la Sainte-Vierge.

Voici d'autres objets appartenant à la même fabrique :

63. Un chaudron (carde) de cuivre pour préparer la cire.

64. Un trépied (tripes) de fer.

65. Deux tables de noyer, pro faciendo linare et vigilias cum duabus planis.

66. Une torquesie cum ballanciis [1].

67. Un vase (quatela = scutella, écuelle) en métal, qu'ont les charpentiers (carpen).

68. Un gros cuvier (? bossia), vieux, en sapin, de peu de valeur.

69. Un autre cuvier (? bossia) en chêne, sunt citurno fabrice.

70. Deux grands vases d'étain (cimessias, en vieux français : des semesses) contenant chacun deux quarts (quaternorum).

71. Un grand pot (potum) d'étain pour conserver l'huile d'olive.

72. Un pot d'étain, mesure de Vevey.

[1] Le mot torquesie doit sans doute être dérivé de torques, collier, guirlande. — Ballancia ne peut être rapproché que du mot balance.

73. Quatre coupes d'argent (cupe = coupe, vase à boire évasé) léguées par dom Jordan de Grange, ancien chanoine de Lausanne [1].

74. Deux écrins blancs en os.

75. Une cassette d'ivoire, vide.

76. Une cassette de bois de cyprès.

77. Une lampe d'argent donnée par Pierre de Montbueron.

78. Quelques chapelets (patenôtres) composés de petits coraux (coroux) auxquels sont ajoutés quelques anneaux (virga) d'argent doré et un petit émail (aymale) ; ils sont suspendus au cou du fils de la Sainte-Vierge.

79. Une petite image d'homme en argent. Donateur inconnu.

80. Des ampoules d'argent pour le saint chrême et l'huile sacrée, données par le révérend seigneur Guillaume de Challant, évêque de Lausanne (1406-1431), du poids de 3 marcs et demi.

81. Une petite image d'enfant, en argent doré.

82. Une petite croix creuse (bucam) sur laquelle on a représenté le tombeau.

(Bucca = creux, en patois vaudois *bu* signifie vide, creux. Chavannes.)

83. Un émail d'argent doré.

Les bijoux énumérés ci-dessus furent remis par le révérend dom Pierre de Lavignac, chanoine et ancien intendant de la fabrique de l'église de Lausanne au révérend Guillaume Cochard, chanoine et intendant de la fabrique de l'église de Lausanne.

[1] 1401-1419.

Suivent les objets qui furent donnés après l'inventaire qui précède :

84. Une image d'argent doré, avec couronne et diadème, de la Sainte-Vierge Marie portant son fils, donnée par la reine de Sicile, fille du duc de Savoie[1].

85. Une petite image d'une jeune fille agenouillée, en argent doré, donnée par la même.

86. Une paix d'argent doré sur laquelle est peinte l'annonciation, donnée par le pape actuel (modernus) Félix[2].

87. Un bras en argent du poids de deux marcs, donné par un homme de Luchera[3].

88. Une cuiller d'argent échangée contre une image de la Sainte-Vierge Marie[4].

89. Une petite tablette double en argent, dorée et peinte en partie.

90. Deux petits yeux en argent.

91. Un œil en argent.

92. Un petit cœur en argent.

93. Un petit reliquaire rond, en argent, ayant la forme d'un Agnus Dei[5], dans lequel sont renfermées plusieurs reliques suspendues à un cordon de soie bleue, donné par notre chanoine R. de Villa.

94. Une ceinture (zona) de soie bleue à laquelle se

[1] Marguerite, fille d'Amédée VIII (l'antipape Félix V), mariée en 1432 à Louis d'Anjou, roi de Sicile, en secondes noces au duc Louis de Bavière et en troisièmes noces au comte Ulrich de Wurtemberg. — Guichenon, *Histoire de la maison de Savoie*.

[2] Félix V, antipape d'Eugène IV, avait été duc de Savoie sous le nom d'Amédée VIII ; il abdiqua la papauté en 1448 ct mourut en 1451.

[3] Luzerna en Piémont ?

[4] Comparez N° 61. — [5] Agnus Dei = Agneau de Dieu.

trouvent cinq claves avec la boucle (boclia = garniture, boucle ou anneau ?) et un mollanus d'argent doré [1].

95. Une grande cassette en ivoire avec garniture et fermeture d'argent (clavis et bocla).

96. Un gobelet donné par la veuve de Jaquar.

Le 23 août 1441, dom Guillaume Cochard a remis au nouvel intendant de la fabrique de l'église de Lausanne, dom Humbert de Mégeva, chanoine, les objets ci-dessus appartenant à la chapelle susnommée.

Le 13 septembre 1443, l'ancien intendant de la fabrique, Humbert Mégeva, a remis les objets susmentionnés au nouvel intendant P. Frenerius, plus les suivants :

97. Une image d'argent de la Sainte-Vierge Marie avec couronne dorée ; elle porte son fils nu ; de la main gauche elle tient une nappe (nappa) d'argent en manière de drap. Don de la gracieuse duchesse de Savoie [2] dont les armes se voient au pied de l'image.

98. Une autre image d'argent doré représentant le fils de la Sainte-Vierge Marie, portant aussi les armoiries de la prénommée.

99. La rose d'argent doré donnée par le duc de Savoie qui l'avait reçue du pape Félix, le dimanche de Laetare [3].

100. Une navette (navicula) pour l'encens, dorée à l'extérieur.

[1] La ceinture se fermait au moyen d'une boucle. Devant se trouvait une sorte de pendant qui descendait jusqu'aux genoux ; en allemand on le nomme der Senkel. La ceinture était agrémentée de bosselures on d'autres ornements, le pendant était souvent garni à son extrémité de feuilles de métal. Mollanus, c'est probablement le pendant ; claves, les autres ornements.

[2] Anne de Lusignan, épouse de Louis Ier, était alors duchesse de Savoie.

[3] Chaque année, le quatrième dimanche du carême, le pape bénit une rose dite *rose d'or* dont il fait cadeau à une personne distinguée. L'antipape Félix V, ancien duc de Savoie, la donna à son fils, le duc Lonis Ier.

101. Un collier de dame donné par Marguerite de Villarsel, veuve de Urbain Gimel[1]; il est en argent doré et il y pend 25 campanes.

102. Une petite image de la Sainte-Vierge Marie, en ivoire, sur pied d'argent, avec une couronne d'argent sur la tête.

103. Un objet d'argent qu'on appelle genoryely[2], donné par Jacques de Challant.

104. Un petit cœur en argent.

105. Un œil d'argent, donné récemment.

Le 3 septembre 1446, dom Pierre, intendant de la fabrique, a remis les objets précieux ci-dessus au nouvel intendant F. de Torculari. En outre les suivants :

106. Un cœur d'argent, donné par François Compeis,

107. Une aiguière (aquarium) fait d'une noix de muscade (de nuce muscata, c'est sans doute une noix de coco) garnie d'argent doré, donnée par le chanoine Pierre Reynaud.

108. Trois anneaux d'or (annulos) ornés de pierres précieuses, suspendus à une chaîne d'or sur la tête de la Vierge Marie, donnés par monseigneur d'Aoste, ancien évêque de Lausanne[3]. A la chaîne, il y a deux anneaux et une virga dorée portant les trois anneaux d'or.

[1] Syndic de Lausanne de 1436 à 1437. — Chavannes.

[2] Chavannes suppose que c'étaient des genouilles, sorte de chaussure. Le dictionnaire français-allemand de Lendroy dit : « Genouiller, morceau d'étoffe sur l'épaule des évêques, etc., lorsqu'ils officient. » Nous avouons que nous ne savons pas ce que cela peut être. Les genouillères étaient la partie de l'armure des chevaliers qui protégeait les genoux ; en allemand : die Knieschiene ; en allemand du moyen âge : Schinnelier. — Schulz, *Das höfische Leben*, II, 31.

[3] Jean de Prangins, d'abord évêque de Lausanne de 1432 à 1440, puis évêque d'Aoste.

109. Une bourse ornée de perles et de glands (botonis) d'argent doré, donnée par Laurence de Duyn, veuve de Jean de Prez.

110. Deux chandeliers en laiton.

111. Un plat (discum) de laiton, sur lequel on voit l'image de la Vierge Marie.

112. Une aiguière (aquaria) d'étain avec deux petits pots (potulis seu channetis).

Le 6 septembre 1446, dom Antoine Gappeti, jusqu'ici intendant de la fabrique, a remis à son successeur, dom P. Frenerius, les objets ci-dessus et en outre :

113. Deux anneaux (virgas) dorés, donnés récemment.

114. Un tissu rouge (tissutum) tout garni de métal (ferratum)[1].

115. Un grand cœur armorié, donné par monseigneur de Varax[2].

116. Une bourse rouge avec des glands (buthonis), donnée récemment, placée au sesternio (?).

Le 17 décembre 1450, Ulrich Avenerch, marchand à Augsbourg, en Allemagne, ville dont il est bourgeois (Augustensis in Allamania), a donné en son nom et au

[1] Au moyen âge, on avait la coutume de garnir les habits d'une foule de petites feuilles métalliques qu'on appelait paillettes ou paillons. Ces habits s'appelaient en allemand genagelte Kleider. Le pailletage s'appelait opus anglicum. On voit une pièce pareille au couvent de femmes de Saint-André, à Sarnen. Dans l'histoire et dans les comptes du duc de Bourgogne, il est souvent question de ces vêtements. Comparez aussi Schulz, *Das höfische Leben*, I, 251 et 256.

[2] Guillaume de Varax, fils d'Etienne, seigneur de Romans et de Saint-André dans la Bresse, se fit bénédictin à Varax, fut prieur d'Eston, abbé de Saint-Michel à Cluse, puis évêque de Belley. En 1462, il succéda à Georges de Saluces, évêque de Lausanne ; il mourut en 1466. Son écu était écartelé de vair et de gueules.

nom de sa femme Marguerite, à la chapelle de Notre-Dame, la bienheureuse Vierge Marie :

117. Un reliquaire en argent doré, avec serrure mais sans clef, dont la surface est travaillée en dia pruvaz, comme on dit en français (?), du poids d'un marc et demi.

Ici se termine le manuscrit de l'inventaire. D'après Chavannes (p. 36, note 2 et passim), il y manque au moins un feuillet dont il reste encore la marge intérieure. On se demande si ce feuillet était écrit ou non.

Remarquons que cet inventaire ne mentionne que peu d'objets servant à la célébration de la messe. Il n'y a que six calices (nos 20 et 21), un encensoir d'argent (9) avec navette (100), deux instruments de paix (43, 86). *Les vêtements ecclésiastiques n'y figurent pas du tout.*

Par contre, nous y trouvons :

Treize images d'argent (1, 2, 3, 4, 5, 61, 79, 81, 84, 85, 97, 98) ;

Une image d'ivoire (102) ;

Deux croix d'argent (7, 62) ;

Une rose d'argent doré (99) ;

Dix colliers (13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 59, 60, 101) ;

Quatorze cœurs (26, 27, 28, 29, 30, 31, 92, 104, 106, 115) ;

Seize yeux d'argent (32, 90, 91, 105) ;

Un bras d'argent (87) ;

Deux mains d'argent (6) ;

Cinq vases d'argent (10, 11, 56) ;

Des ampoules d'argent (80) ;

Cinq coupes et gobelet d'argent (73, 96) ;

Cinq lampes d'argent (24, 55, 77) ;

Cinq cassettes d'argent (36, 39, 40, 74, 93);
Quatre cassettes d'ivoire, d'os et de bois de cyprès (75, 95, 74, 76);
Cinq émaux (48, 49, 50, 52, 83);
Trois couronnes (54, 55, 58);
Deux tablettes d'argent (42, 89);
Une tablette d'ivoire (44);
Une navette d'argent (22);
Un tibia d'argent (23);
Trois agrafes ou affiquets (33, 57);
Des anneaux (45, 46, 47, 108, 113);
Patenôtres (78);
Des vases d'argent pour le baume (53);
et quelques autres objets de valeur (34, 37, 38, 44, 51, 82, 94, 103, 107, 108, 109, 116).

Voici les donateurs dont les noms sont indiqués :

Guy d'Alby (N° 25);
Ulrich Avenerch d'Augsbourg (117);
Le seigneur Barnabon (1, 2, 20, 24, 41);
Amédée de Challant (60);
L'épouse d'Amédée de Challant (18);
Le cardinal (Antoine) de Challant (56);
Jacques de Challant (103);
L'évêque Guillaume de Challant (80);
Hugues de Châlons (20, 21, 22, 23);
François Compeis (106);
Louis de Cossonay (4);
La veuve d'Urbain Gimel, Marguerite de Villarsel (101);
La femme de G. Gimel (58);
Le damoisel Pierre de Galliar (24);

Binfa, femme de Mermet Gollion, marchand à Lausanne (54);

Guillaume de Grandson (15);

Un seigneur de Gruyère (17);

La veuve de Jaquar (96);

Un homme de Luchera (87);

Pierre de Montbueron (57);

Un seigneur de Montegaudio (36);

Jean de Prangins, évêque d'Aoste, auparavant à Lausanne (108);

Laurence de Duyn, veuve de Jean de Prez (109);

La dame du Quart (20);

Pierre Reynaud (107);

Amédée, comte de Savoie (13; 14);

Amédée de Savoie, le pape Félix (86);

Louis Ier, duc de Savoie (99);

Anne de Lusignan, duchesse de Savoie (97);

H. (Humbert), bâtard de Savoie (59);

Marguerite de Savoie, reine de Sicile (84, 85);

Albert de Sion (42);

Hugues, chapelain d'Estavayer (46);

(Guillaume) de Varax (115);

Un seigneur de Verie (24);

Le chanoine R. de Villa (93).

La célèbre image de la Sainte-Vierge, qui attirait tant de pèlerins, n'y est pas mentionnée; cependant on y indique plusieurs objets qui devaient servir à l'orner : des croix, des anneaux, des couronnes (voir les numéros 7, 8, 54). Il y a bien, sous chiffres 84 et 97, des images de Marie, mais, ajoutées plus tard et n'appartenant pas à l'inventaire primitif, on ne peut les confondre avec celle-là.

b) Inventaire du 5 août 1535.

Inventaire des objets précieux de la chapelle de Marie, mère de Dieu, immaculée, chapelle qui est dans la cathédrale de Lausanne, transmis par le révérend dom Pierre Fabri, docteur utriusque juris et chanoine de Lausanne, dernier (ultimum) intendant de la fabrique (fabrice rectorem) de la dite église, aux révérends doms Claude de Montfalcon, trésorier (thesaurario) et Louis Brunet, chanoine de la dite église, en qualité de commissaires (commissis) du vénérable chapitre. Les commissaires, l'ayant reçu (receptum) et ayant vu et touché (palpatis) les bijoux énumérés ci-après, ils l'ont expédié (expeditum) au révérend dom Michel Barberi[1], chanoine de Lausanne et nouvel intendant de la fabrique, à la date indiquée ci-dessous.

1. L'image vénérable de la bienheureuse Vierge, tenant son fils dans ses bras, sous un dais (tabernaculo), la mère et le fils portant des couronnes d'or et d'argent bien garnies (fulcitis) de pierres précieuses ; la Sainte-Vierge tient un sceptre, et elle a, à la couronne, un ornement (anfiquet) composé de perles et de plusieurs pierres précieuses et un autre au front, enchâssé d'une pierre rouge entourée de perles et d'autres pierres précieuses.

2. Un autre affiquet à la couronne de l'enfant, consistant en un petit rubis entouré de six perles.

3. Un autre affiquet d'argent doré garni de quatre perles.

[1] Michel Barberi, de Saint-Germain, diocèse de Genève, prêtre et notaire, était secrétaire du chapitre de Lausanne. — Chavannes.

4. Un autre affiquet nommé espinellaz (broche ou agrafe) entouré de huit émeraudes et de sept perles.

5. Un camée (gamant) portant, à ce qu'il semble, l'image de Dieu le Père, entourée de quatre pierres violettes et de huit perles.

6. Un autre affiquet faisant partie des ornements (de pertinentiis) des chefs (capitis) des saints Tyburce et Valérien, garni d'un rubis et de diverses perles de plusieurs couleurs; un affiquet doré avec six perles; un petit affiquet avec un saphir.

7. Un affiquet avec trois pierres précieuses dont je ne connais pas les noms, suspendu par une chaîne au cou de l'image de l'enfant.

8. Un affiquet dans lequel on a fixé un petit cristal oblong, suspendu par la chaîne déjà mentionnée au cou de l'image de Marie.

9. Un affiquet auquel est adaptée la tête de saint Jean-Baptiste en perles.

10. Une petite croix d'argent doré sur le milieu de laquelle le Crucifié est représenté en couleur blanche.

11. Un affiquet de nacre (matricis perlorum), entouré ou enchâssé des images sculptées (affixum seu inchassatum in circuitu et scultum) de saint Jacques, de sainte Barbara et de sainte Catherine, en argent doré.

12. Un anneau (bocla) d'argent doré, garni de certaines petites pierres précieuses.

13. Une tablette (tabula) carrée, en argent doré, avec un ecce homo sous verre.

14. Une petite image de Marie en argent doré.

15. Deux Agnus Dei, ronds, d'assez grandes [dimensions.

16. Une calcédoine (cassadonia) oblongue, ressemblant à un cœur, enchâssée dans de l'argent doré.

17. Une lampe d'argent sur l'image de Marie.

18. Deux grandes paix en argent doré : l'une de nacre garnie sur les bords de huit pierres précieuses assez grandes, la seconde avec l'image de l'Annonciation.

19. Deux colliers en argent doré avec un anneau (maly, peut-être : maille, italien : maglia) et une boucle ; l'un porte sur le pourtour l'inscription : Entre dues (entre deux) ; l'autre a un anneau et une boucle semblables avec l'inscription : Fert, Fert, et les nœuds dorés de Savoie. Trente-deux lettres et quatre nœuds de Savoie manquent[1].

20. Un autre collier d'argent avec une étoile suspendue[2].

21. La rose d'argent doré, surmontée d'un saphir, qu'on porte en procession le dimanche de Laetare[3].

22. Une cassette (cassa) d'argent doré, ferrée.

23. La châsse d'argent de sainte Anne.

24. Le reliquaire de saint Gratus en forme de sallerie (salière ?). Les pourtours supérieur et inférieur sont garnis de seize pierres fines diverses et le dessus d'un saphir en forme de gland et de dix-huit perles rondes, assez grosses.

25. Un autre reliquaire d'argent doré avec du verre au milieu et des reliques sous ce verre.

26. Deux burettes (ydrie) d'argent.

27. Une chaîne d'argent de vingt et un anneaux (malion, mailles).

[1] Voir l'inventaire précédent, Nos 13 et 14.

[2] Voir l'inventaire précédent, No 19.

[3] Ibidem, No 99.

28. Deux chaînes d'argent doré.

29. Trois anneaux d'or, l'un d'entre eux monté d'un saphir, un autre d'une agathe.

30. Cinq Agnus Dei d'argent doré.

31. Trois branches de corail (branches corallorum) dont deux avec des pendants d'argent et la troisième avec des pendants dorés (cum suis pendentibus).

32. Deux colliers : l'un est fait d'une bande d'étoffe (tela) assez large, garnie de lettres d'argent et d'autres ornements (fulcimentis) d'argent doré ; l'autre se compose d'une bande assez étroite de toile grise (tela grisea) garnie d'ornements, savoir de bosselures rondes et plaquées (bothonis plactis), d'une croix entourée de trois nœuds de Savoie, d'un anneau (malia) et d'une torneto (tresse ?) d'argent doré.

33. Un collier de neuf pierres serties (inchassatis) d'argent doré avec dix affiquets, tous ornés au milieu de pierres entourées de perles.

34. Un chapelet (chapelletus) formé de mallies (mailles, anneaux ?), savoir douze avec six grains (bothonis) d'argent doré et deux grains aux extrémités qui sont couvertes de perles, de coraux et de quelques autres anneaux (? maliis) ; au milieu, sous un cristal, une image de Marie.

35. Un autre chapelet d'anneaux (? mallies) de perles, à 30 anneaux (mallies), à huit grains d'argent doré et à six grains de calcédoine ; au milieu, il y a une médaille (ymago) d'argent doré, sculptée, portant d'un côté l'image de Jésus, de l'autre celle de Marie.

36. Deux chapelets de jais (jayet) : l'un à six grains (bothonis) avec un petit Agnus Dei doré, donné par Pero-

neta Lamberodaz ; l'autre à six grains d'argent doré, avec une image de saint Jacques en jais, sertie d'argent doré, donné par le noble Brüggler (Brucler) de Berne.

37. Trois calices avec leurs patènes, deux sont d'argent doré, le troisième n'est pas doré.

38. Les reliques (sanctuaria) savoir la tête et un bras des saints Tiburce et Valérien.

39. Un reliquaire (cupa) en argent.

40. Un reliquaire (cassa) carré en argent, placé sur le trône (troncho).

41. Un drap de velours rouge broché d'or (tissutus tele auree velutate rubee) à larges franges (morlanis = mollet ?) et six glands (bothonis) d'argent doré, donné par la défunte femme de feu Benoît Cornillion [1].

42. Un drap semblable à franges (mollanis) plus courtes, ayant six glands (ou houppes ?) d'argent doré, donné par la femme de feu Pierre Ravier [2], et un autre de satin broché d'or (tele satini deaurati desuper contextu auro) avec neuf glands d'argent doré (morlanis, houppes ?).

43. Un autre long drap, de satin vert de Bourgogne, broché d'or, à huit glands et houppes (mollanis) d'argent doré.

44. Un autre drap de satin noir à longues franges (mollanis), orné de beaucoup de fleurs délicates, d'argent doré, semées (insertis) dans le sens de la longueur du tissu, mais trois d'entre elles sont brisées et une est perdue, donné par la défunte Peroneta Lamberodaz.

[1] La famille Cornillion était de Lausanne. Benoît Cornillion était un frère du chanoine Léonce Cornillion ; il en est fait mention avant 1508. — Chavannes.

[2] Ravier était le nom d'une ancienne famille de Lausanne. Un Pierre Ravier était conseiller de la ville en 1535. — Chavannes.

45. Un autre drap rouge, épais (strictus), à franges (mollanis) et à 30 glands (houppes ?) d'argent doré.

46. Un autre drap vert, épais, frangé (mollanis) à quatre glands (ou houppes) d'argent doré.

47. Une autre petite ceinture (cingulus) de drap rouge, à franges et à neuf glands d'argent doré.

48. Sur la table, un encensoir (thuribulum) d'or avec sa navette d'argent doré.

49. Une petite image de Marie portant l'enfant, accompagnée de deux anges, en argent, donnée par monseigneur Benoît de Montferrand [1] de bienheureuse mémoire.

50. Une autre petite image d'argent représentant un homme debout (ymago hominis stantis), donnée par le sire de Cossonay et de Berchier [2].

51. Un vase fait d'une noix de coco (nucis muscate) dont le pied et le sommet (summitas) sont d'argent doré [3].

52. Une paix d'argent ; une petite couronne d'argent doré, surmontée (cui submergitur) d'un cristal serti (fulcitus) d'argent.

53. Deux colliers (collaria) de glands (? bambilliettes) et un autre d'argent doré, en façon de couronne, orné de pierres précieuses et de perles.

54. Un cordon (cathena) de soie auquel sont suspendus les objets suivants : une petite branche (brancha) de corail garnie (fulcita) d'argent, une calcédoine sertie d'argent, une autre petite croix arrondie (crux rotunda), d'argent doré, un petit Agnus Dei, une autre croix d'argent, une autre croix de nacre montée (cooperta) en argent

[1] Evêque de Lausanne de 1476 à 1491.

[2] Comparez premier inventaire, N° 4.

[3] Comparez premier inventaire, N° 107.

doré, une autre croix pareille à la précédente. Ces objets se trouvent dans la petite cassette (cassa) inventoriée plus haut. (N° 22.)

55. Une belle image de saint Christophe en perles, plaquée ou lamellée (placta), recouverte d'une feuille de verre, donnée par le très révérend Benoît de Pontherose [1].

56. Deux chandeliers de laiton assez grands ; un vase (cupa) d'étain avec couvercle, pour le vin bénit (vinagio).

57. Sept chapelets (chappeleti) ; le premier de jaspe avec deux grains (botthonis) d'argent doré ; le second de calcédoine avec des grains de jais (jayet) ; une dizaine (dysennaz) avec cinq grains d'argent doré, quatre... (peretis) grains (botthonis) ; un de calcédoine avec des grains de jaspe ; les trois autres de calcédoine de peu de valeur ; en outre, plusieurs autres chapelets et bourses fixés (affixis) à la porte de la tablette susmentionnée.

58. Encore un chapelet de jaspe.

59. Une petite tablette, une belle bourse pour corporaux et petites pierres précieuses.

60. Un drap rouge broché d'or sans garniture (sine fulcimento).

61. Une tablette d'ivoire, double ou du moins pouvant être pliée, représentant la Passion du Seigneur.

62. Un petit cœur d'argent et un chapelet d'ambre (de ambroz) à douze grains de calcédoine.

A ce qui était déjà là, furent ajoutés (fuerunt comperta, furent compris ; peut-être faut-il lire le mot italien comparata, achetés) du présent inventaire par le très révérend Pierre Fabri comme dons nouveaux :

[1] Chanoine de Lausanne depuis 1529, il avait été chapelain de la chapelle de Saint-André. — Chavannes.

63. Un drap de damas vert à larges franges (mollanis), à neuf glands (ou houppes) assez grands, en argent doré, avec un chapelet de coraux rouges, enrichi de douze paters d'argent et, à la poche supérieure, d'une petite croix d'argent et d'une pomme (botthono), donné par Claudia, femme défunte de Guillaume de Crest, bourgeois de Lausanne.

64. Deux anneaux (annuli) d'argent doré que Guy Dupaquier (Guido de Pascua), chapelain de cette église, a donnés. L'un d'eux porte quatre pierres, deux rouges et deux vertes ; l'autre, deux pierres plus grandes, l'une rouge et l'autre verte, ainsi qu'un petit cœur d'argent doré.

65. Deux sonnettes d'argent doré.

66. Un affiquet de cristal rouge, orné de quatre autres pierres, sur la poitrine de l'image de Marie.

67. Sept vases (pices = pixis) dorés de petite valeur, les uns carrés, les autres ronds ; les uns grands, les autres petits.

Dans cet inventaire, comme dans le précédent, nous ne trouvons pas de vêtements ecclésiastiques. De tous les objets mentionnés ici, il n'y en a qu'un petit nombre qui soient indiqués dans le précédent. On reconnaît facilement que plusieurs d'entre eux sont de date récente, tandis que bon nombre des anciens ont disparu.

Nous avons en somme :

La grande image de Marie (n° 1) ;
6 autres images d'argent (49, 50, 55) ;
3 calices (37) ;
7 croix (10, 54) ;
3 paix (18, 52) ;
1 encensoir et 1 navette (48) ;

1 lampe (17) ;
2 vases d'argent (26) ;
8 colliers (19, 20, 32, 33, 53);
La rose d'or (21) ;
1 cœur d'argent (62) ;
8 reliquaires et cassettes (22, 23, 24, 25, 38, 39, 40) ;
9 draps précieux (41, 42, 43, 44, 45, 46, 60, 63) ;
6 anneaux (12, 19, 64) ;
13 affiquets (1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 66) ;
2 tablettes (13, 59) ;
1 tablette d'ivoire (61) ;
1 camée (5) ;
14 chapelets (34, 35, 36, 57, 58, 62, 63) ;
4 chaînes (27, 28, 54) ;
7 vases (67) ;
2 calcédoines (16, 54) ;
4 branches de corail (31, 54) ;
1 vase fait d'une noix de coco (51) ;
1 ceinture (47) ;
9 Agnus Dei (15, 30, 54) ;
2 sonnettes d'argent (65) ;
1 vase d'étain (56) ;
2 chandeliers (56).

Les 16 yeux d'argent, les 5 coupes d'argent et les 5 émaux de l'inventaire précédent manquent absolument.

Voici la liste des donateurs qui sont indiqués :

Le noble Brüggler de Berne (36) ;
La femme de Benoît Cornillon (41) ;
Le sire de Cossonay (50) ;
Claudia, femme de Guillaume de Crest (63);

Peroneta Lamberodaz (36, 94) ;
L'évêque Benoît de Montferrand (49) ;
Benoît de Pontherose (55) ;
La femme de Pierre Ravier (42).

De tous ces noms, celui du sire de Cossonay figure seul dans l'inventaire de 1441.

C. Le reste du trésor de la cathédrale.

Outre ce qui appartenait à la chapelle de Notre-Dame et aux autres chapelles, il y avait encore le trésor proprement dit de la cathédrale ; il comprenait les ustensiles et les vêtements nécessaires à l'évêque et au chapitre pour les services divins qui avaient lieu dans le chœur et au maître-autel. Il est certain qu'on utilisait aussi ces vêtements pour le culte de la chapelle de Notre-Dame, l'inventaire de cette dernière n'en faisant aucune mention. Malheureusement nous ne possédons pas d'inventaire des richesses que renfermait la sacristie de la cathédrale et aucun rapport d'inspection ne nous en a été conservé. Seuls, les documents de la sécularisation nous en font connaître une partie.

Ici, nous n'ajouterons encore que les indications suivantes sur le trésor de la cathédrale.

Le 18 mars 1456, le chapitre décida de transformer les anciens vases d'argent de la fabrique (cupe argentee fabrice quae sunt inveterate fundacionis) en images de Marie ; l'intendant de la fabrique était chargé de faire faire (riffere) de nouvelles coupes[1].

Plusieurs récits des guerres de Bourgogne rapportent

[1] Manual du Chapitre.

que bien des objets furent dérobés à cette époque dans la cathédrale. Déjà, dans la campagne d'automne de 1475 contre Jacques de Savoie, comte de Romont et baron de Vaud, les Confédérés se rendirent coupables de cruautés révoltantes ; ils ne respectèrent pas même les églises ; ils y pénétrèrent avec violence pour y faire du butin. Après la bataille de Morat (22 juin 1476) les Bernois et les Fribourgeois firent de nouveau irruption dans le Pays de Vaud afin de l'enlever au comte de Romont. Quoique Lausanne fût une ville épiscopale, le comte de Gruyère, allié des Confédérés, y entra le 26 juin et ses gens se livrèrent au pillage dans la ville et même dans la cathédrale. Le jour suivant, les Bernois arrivèrent aussi, suivis le 28 juin des autres Confédérés. Le pillage continua ; des chandeliers et des vases d'argent, des reliquaires garnis de pierres précieuses disparurent alors [1].

Le syndic Jean [Grant affirme dans ses comptes de 1476 que des soldats confédérés avaient fait sauter, dans l'église de Notre-Dame, des coffres (archas) qu'on y conservait [2].

Le chroniqueur Schilling, de Berne, s'exprime ainsi : « Lorsque ceux de Berne avec les cantons confédérés arrivèrent aussi à Lausanne avec leurs bannières, on y avait déjà pillé auparavant et ce qu'on y trouva encore, car il y avait abondance de biens, cela aussi fut pris et on y laissa fort peu de chose ; et malheureusement il y eut quelques vauriens sans crainte de Dieu qui se

[1] Voir F. de Gingins, *Episodes des guerres de Bourgogne* dans les *Mémoires et Documents*, t. VIII, p. 192, 194 et 338. — Voir aussi von Rodt, *Die Kriegszüge Karls des Kühnen*, I, 331, 552 ; II, 295.

[2] *Mémoires et documents*, XXVIII, p. 476.

mirent aussi à piller les églises, de sorte que je supplie humblement la reine du ciel, la Vierge Marie, que la punition n'en retombe pas sur les gens pieux et innocents [1]. »

Panigarola, qui accompagnait Charles le Téméraire en qualité d'ambassadeur du duc de Milan, écrivait de Salins à son maître, avec beaucoup d'exagération : « Le duc m'a dit aujourd'hui qu'il avait reçu la nouvelle que les Suisses sont allés à Lausanne et qu'ils y ont enlevé même l'or et l'argent de l'église principale de Lausanne, la cathédrale de Notre-Dame, où il y avait de grandes richesses [2]. »

Le 29 juin, le Conseil de Berne exprima ses regrets de ce que « quelques individus ont agi avec dureté et irrévérence envers la mère de toute grâce..., ce qui nous cause beaucoup de douleur et nous afflige profondément ; cela d'autant plus que l'Eglise de Lausanne est notre mère spirituelle et qu'elle nous a toujours fidèlement nourris [3]. »

CHAPITRE III

Sécularisation du trésor de la cathédrale.

Après les guerres de Bourgogne, la paix fut conclue avec la Savoie à des conditions qui ne satisfirent point le canton de Berne. Il désirait garder, soit pour les Confédérés, soit plutôt pour lui seul, le pays de Vaud, mais

[1] *Beschreibung der burgundischen Kriege*, Berne, 1743, p. 346.

[2] Ochsenbein, *Urkunden der Schlacht von Murten*, p. 346.

[3] *Deutsches Missivenbuch C*, Schreiben von Peter und Pauli. — Aux archives du canton de Berne se trouve une liste du butin fait dans l'expédition contre Morat, Lausanne, Morges, Romont et autres lieux, le 11 août 1476 ; elle ne contient pas d'ustensiles sacrés ni d'objets d'art, à l'exception de deux anneaux.

ce dernier fit retour, non à Jacques de Romont, mais au duc de Savoie comme à son légitime suzerain.

En 1536, Berne, qui avait introduit la réformation en 1528, trouva un prétexte pour s'emparer du pays de Vaud[1]. Il y avait longtemps que les rapports du duc de Savoie et de la ville de Genève étaient hostiles. En 1530, celle-ci avait été secourue par Berne, Fribourg et Soleure. A cette occasion, ces alliés avaient imposé des contributions au pays de Vaud et même pillé des châteaux et des églises, de sorte que le clergé de Lausanne qui se souvenait des scènes de pillage de 1476, craignant avec raison que les Bernois, en traversant le pays pour retourner chez eux, ne se permissent de nouvelles violences, mit ses objets précieux en dépôt chez des laïcs dans la ville, afin de les soustraire à la convoitise des soldats.

Au mois d'août de l'année 1534, la ville de Genève introduisit la réformation. L'hiver suivant, le duc l'investit et la serra de près. Le 13 janvier 1536, les Bernois décidèrent de voler à son secours, et, déjà le 16 du même mois, ils déclarérent la guerre au duc Charles III. Jean François Nægeli fut mis à la tête de leurs troupes. En traversant le pays de Vaud, les Bernois exigèrent de plusieurs villes la prestation du serment de fidélité et brûlèrent plusieurs châteaux. La ville de Lausanne, leur alliée depuis quelques années, leur envoya, comme en 1531 lors de la guerre de Cappel, une petite troupe auxiliaire. Les Bernois, ayant repoussé le duc, manifes-

[1] Sur ces événements, consulter Ruchat, *Histoire de la réformation de la Suisse*, t. IV, Lausanne, 1836 ; — Schmitt, *Mémoires historiques*, passim, surtout VI, 257 et suiv.

tèrent l'intention de garder la ville de Genève ; ils ne se résignèrent à lui laisser la liberté qu'après les supplications les plus instantes. En rentrant chez eux, de concert avec les Fribourgeois qui, eux aussi, cherchaient à agrandir leurs possessions, ils s'emparèrent de toute la partie du pays de Vaud qui appartenait au duc de Savoie.

Les Bernois apprirent alors que, pendant leur expédition contre le duc de Savoie, Sébastien de Montfalcon, évêque de Lausanne, dévoué aux intérêts de ce prince, avait ordonné par lettre à son bailli de Vevey de soutenir la cause du duc. Aussitôt ils saisirent cette occasion de faire aussi la guerre à l'évêque et une armée commandée par le même Jean François Nægeli marcha contre lui.

Dans la nuit du 21 au 22 mars, l'évêque, sachant que les Bernois s'approchaient, s'enfuit de Lausanne. Le 31 mars, les quatre paroisses de Lavaux dont l'évêque était le seigneur, durent prêter le serment de fidélité aux Bernois qui, le jour suivant, occupèrent le château et prirent toutes les possessions territoriales de l'évêque.

Pour s'attacher plus étroitement sa conquête, Berne résolut d'y introduire la réformation. Le 16 juillet, un édit annonça qu'une dispute religieuse aurait lieu le 1er octobre à Lausanne. Cette publication produisit une vive émotion dans la ville et ses environs. Peu de temps avant le jour fixé, le chapitre de la cathédrale demanda à la ville de prendre sous sa protection la cathédrale et ses richesses et il remit au Conseil une partie de ses objets précieux. Quoique Lausanne dépendît de l'évêque, elle avait pu s'allier à la ville de Berne, comme nous l'avons fait remarquer. On pouvait donc espérer que cette alliance permettrait à la ville de Lausanne de protéger

le chapitre d'une manière efficace et que les conseillers, qui étaient encore de fidèles catholiques, s'y emploieraient avec zèle, de sorte que ce qui leur serait confié ne courrait aucun danger.

Le mercredi 13 septembre, on convoqua le Conseil des Soixante formé de la réunion du Conseil des Vingt-Quatre et du Rière-Conseil. Il reçut en dépôt du prévôt et du chapitre de Lausanne les vases sacrés, les vêtements, les ornats, les reliques, les livres, les châsses, les images dorées, les images d'argent et les autres objets précieux de la cathédrale. On les énuméra et on en fit la description dans un inventaire dressé et signé par les notaires publics Pierre Wavre et Jean Bénédicti. Le Conseil promit avec serment de rendre ces objets au chapitre à la première réquisition; il promit aussi de protéger contre tout agresseur les personnes des chanoines ainsi que leurs biens [1].

Le 29 septembre, cet acte fut solennellement ratifié par l'assemblée des bourgeois [2]. C'est pourquoi le dernier jour de la dispute (8 octobre), Farel pouvait dire que les prêtres de la cathédrale de Lausanne avaient déjà éloigné avant la dispute, la plus grande partie de leurs images, qu'ils avaient dépouillé et profané les autels en enlevant les bêtes (les reliques des saints !) qui y étaient renfermées et que même ils avaient emporté la « grande idole » (la célèbre image de la Vierge Marie) [3].

L'inventaire notarié des objets confiés aux Conseils de

[1] Chavannes, *Le trésor de la cathédrale de Lausanne,* p. 46, *Document* 3.

[2] Chavannes, l. c., p. 49.

[3] Ruchat, IV, 362.

Lausanne dont il est question est rédigé en langue française. Nous le communiquons en français modernisé. Nous remplaçons les *item* qui commencent les alinéas par des numéros [1].

Inventaire du mois de septembre 1536.

Ceci est l'inventaire des vêtements, chapes, chasubles, tapisseries, dalmatiques, châsses, images d'or ou d'argent, images dorées et des autres objets précieux qu'on appelle communément les trésors de l'église cathédrale de Notre-Dame de Lausanne, trésors que les nobles bourgeois du Conseil et du Rière-Conseil de la ville de Lausanne déclarent avoir reçus en dépôt des révérends seigneurs prévôt, chanoines et chapitre de la dite église et qu'ils ont promis de rendre aux dits seigneurs prévôt, chanoines et chapitre aussitôt qu'ils leur seront réclamés, ainsi qu'il appert d'un instrument signé par moi, Pierre Wavre, notaire et secrétaire du Conseil de la ville, mercredi le 13 septembre de l'an 1536, instrument scellé du sceau de la ville. Ce document a été commencé par nous, notaires soussignés, nommés et députés à cet effet par mes dits seigneurs prévôt, chanoines et chapitre ainsi que par le Conseil de Lausanne le samedi avant la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix, 9 septembre 1536 [2].

[1] Chavannes, p. 50 et suiv., *Document* 4.

[2] Chavannes indique dans le titre de ce document la date du 19 septembre. Dans le texte on lit : « Samedy avant saincte croys XIXme dudit moy de septembre. » Mais la fête de l'exaltation de la Sainte-Croix dont il est question se célèbre le 14 septembre ; en 1536 elle tombait sur un jeudi. Le samedi avant était donc le 9 septembre ; — le 19 était un mardi. — Il est souvent difficile de comprendre le texte de l'inventaire.

Ces trésors et ces ornements ont donc été inventoriés par nous, les notaires soussignés, comme suit :

1. Une chape de damas bleu avec son orfroi (aufrey = orfroi ; en latin : aurifrisia), sa croix dorée (brochée d'or ?) ornée des armes du noble Monterant, savoir des lis avec deux coquilles [1].

2. Une autre vieille chape de damas bleu avec son orfroi, portant les armes de Grandson, savoir trois coquilles [2].

3. Une autre chape de velours bleu (velluz pers) doré (broché d'or ?) avec son orfroi, portant les armes des nobles de Vufflens [3].

4. Une autre chape de velours bleu avec son orfroi, non armoriée.

5. Une chape de velours bleu avec son orfroi, portant les armes de Monsieur de Menthon [4].

6. Une autre chape de velours avec orfroi, non armoriée.

7. Quatre chapes vertes avec leurs orfrois, déjà usées.

8. Une chape de velours cramoisi avec son orfroi ; sur laquelle sont imprimés des *bordons* dorés [5].

[1] Jean de Monterant était en 1453 cellérier du chapitre de la cathédrale de Lausanne. — La famille de Monterant portait d'azur au lis d'or, à deux coquilles d'argent aux angles du chef.

[2] Plus exactement : palées d'argent et d'azur de six pièces, à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or.

[3] Armes de Vufflens : palées d'or et de gueules de six pièces, à la fasce d'or.

[4] Gérard de Menthon était chanoine à Lausanne en 1453. En 1487, Philibert était bailli du Pays de Vaud pour le duc de Savoie. — Armes des Menthon : de gueules au lion d'argent, à la barre d'azur.

[5] Bordons, est-ce des bords, des boutons ou des bourdons, c'est-à-dire des abeilles d'or ?

9. Deux chapes neuves de damas blanc et les orfrois d'autres vieilles chapes.

10. Une chape de velours violet à dessins (figuré) et son orfroi doré.

11. Deux chapes, l'une de damas vert, l'autre ornée de fleurs (? floratte) avec les orfrois de diverses couleurs.

12. Une chape de velours noir avec son orfroi, portant des armes sur lesquelles il y a des croissants [1].

13. Une chape de damas rouge de peu de valeur.

14. Une chape de soie (seaz) rouge à fleurs de diverses couleurs de peu de valeur.

15. Une chape de soie écarlate (de seaz roge incarne) à fleurs blanches et d'autres couleurs, de peu de valeur.

16. Une autre chape de soie rouge à dessins de fleurs en fil d'or, de peu de valeur.

17. Une autre chape de camelot noir, de peu de valeur.

18. Une chape de serge de soie de peu de valeur.

19. Une chasuble et deux tuniques (vêtements de diacres) de damas blanc, ayant les pans devant et derrière d'or.

20. Une chasuble de soie noire à dessins et deux tuniques de même étoffe, portant les armes de « Monsieur de Granson. »

21. Une chasuble et deux tuniques de satin de couleurs blanche, rouge, bleue et jaune et dorées de petits morceaux (de paillettes de ces diverses couleurs ?).

22. Une chasuble et deux tuniques de soie jaune.

23. Une chasuble et deux tuniques de soie verte avec

[1] Voir les numéros 23 et 69.

des armes consistant en une croix blanche sur fond de gueules, la croix étant chargée de cinq croissants d'azur [1].

24. Une chasuble et deux tuniques de velours noir, portant les armes de Saluces [2].

25. Deux chasubles et deux tuniques qu'on porte à l'ouverture du carême (carementrant), avec les armes de Griffon [3].

26. Un drap rouge, d'or (drap roge dor) où est « dépinctée » (peinte ou brodée ?) la passion de Christ et un autre drap d'or, blanc, où est « pinctée » la nativité de Notre Seigneur et les trois rois en figures d'or (en personnages dor), ornés des armes des Grandson.

27. Deux draps de damas blanc broché or et rouge, avec les armes de « Monsieur Loys du Pas [4]. »

28. Deux coussins de soie blanche, brochée (ouvrés) vert et or, avec les armes de « Monsieur de Saluces. »

29. Deux devant d'autel (drap daultier) de la chapelle de Notre-Dame, l'un de velours rouge à dessins, ornés de trois armoiries dont l'une, au milieu, porte un lis sur champ d'argent ; l'autre de soie rouge et verte, brochée de fils d'or.

30. Deux coussins de la même chapelle, de satin rouge broché de fils d'argent.

[1] C'était l'écu de Humbert, bâtard de Savoie, fils d'Amédée VII, comte de Romont, mort en 1443. — Guichenon, *Hist. de la maison de Savoie*, I, 441. Il est cité comme donateur dans l'inventaire de 1441, N° 59. Le nécrologe dit qu'il avait fondé une messe qui devait être célébrée le 26 juillet.

[2] Armes de Saluces : d'argent au chef d'azur. — Georges de Saluces fut évêque de Lausanne dc 1440-1461. — Voir plus haut.

[3] Armes des Griffon : d'or à quatre burèles de gueules, à la bande de sable chargée de trois roses d'or. Selon d'autres : d'azur au griffon d'argent.

[4] Chanoine de 1477 à 1501, l'un des fondateurs de la chapelle de Saint-Eusèbe et des Dix mille martyrs.

31. Les grandes tapisseries qu'on a coutume de suspendre (mettre) à droite et à gauche (deca et dela) sur les stalles du chœur (sur les formes douz cueur), au nombre de quatre grandes pièces sur lesquelles est représentée l'histoire de César, avec les armes d'Erlens [1] (= Illens, en allemand : Illingen).

32. La grande tapisserie de Trajan (tapisserie de troyant) avec les armes des Saluces.

33. Une autre tapisserie qu'on suspend (mettre) habituellement dans le chœur. Elle porte les armes des Saluces et représente l'histoire des trois rois.

34. Une autre tapisserie représentant l'histoire de la nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ, aux armes des Saluces.

35. Une autre tapisserie représentant l'histoire de la purification de Notre-Dame et le Nunc dimittis, etc. (Laisse-moi désormais, Seigneur, aller en paix), aux armes des Saluces.

36. Une autre tapisserie représentant l'histoire de l'Annonciation, aux armes des Saluces.

37. Une autre tapisserie non historiée. On y voit une licorne, un lièvre, un léopard et un petit griffon, ainsi que les mêmes armoiries.

38. Une tapisserie verte avec des griffons et d'autres bêtes, pareille à la précédente.

39. Une autre, semblable aux deux dernières.

40. Une autre tapisserie, semblable aux trois dernières.

41. Une autre tapisserie représentant un sauvage sur un griffon.

[1] Illens, Illingen ; Schilling de Berne appelle *Erling* le château d'Illens conquis près de Fribourg pendant les guerres de Bourgogne.

42. Une chape de damas vert aux armes du fondateur de la chapelle de Saint-Simon et de Saint-Jude [1].

43. Une chape verte brodée (le texte porte *bordée,* probablement pour brodée) d'or, avec des armoiries fleurdelisées.

44. Une chape de velours rouge dont l'orfroi est usé (l'auffrey caduque).

45. Une chasuble avec deux tuniques de velours rouge, déjà usées.

46. Un drap vert, d'or, qui est *escript a des letres* (sur lequel il y a des lettres) ; on le met ordinairement sur le maître-autel (mettre sur le grand aultier quant le repare de pers).

47. Une chasuble et deux dalmatiques de damas blanc, broché d'or, aux armes des Saluces.

48. Une chasuble de velours rouge à dessins et deux tuniques aux armes de « Monsieur de Compesio, » protonotaire [2].

49. Une chasuble et deux tuniques de drap d'or sur fond rouge (drat dor sur roge), aux armes de « feuz Monsieur Aymé de Monfalcon signeur de Lausanne [3]. »

50. Une chasuble et deux tuniques de damas ornées de fleurs d'or, aux armes des Saluces.

51. Une chasuble et deux tuniques de damas bleu à fleurs d'or, aux mêmes armoiries.

52. Deux chapes de drap d'or sur fond rouge avec leurs

[1] Le rapport sur l'inspection de 1529 désigne, au numéro 18, le cardinal d'Acqs comme fondateur de cette chapelle.

[2] Philippe de Compeys, protonotaire apostolique, chanoine de Lausanne, doyen de Savoie, 1458-1496.

[3] Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne † 1517.

orfrois, aux armes de feu Monsieur Aymé de Montfalcon, seigneur de Lausanne.

53. Une chape de damas blanc, broché d'or, avec son orfroi, aux armes des Saluces.

54. Une chape de velours rouge, tout broché d'or, avec son orfroi, « armoirisée des armes de Savoye que l'on appelle de Romont. »

55. Une chape de velours bleu, à dessins, tout broché d'or, avec son orfroi, ornée de deux écus « que ont une bande d'argent et troys anseaulx noirs et sainct Martyn à chevaulx. »

56. Une chape de drap d'or sur fond noir, avec son orfroi, ornée des armes de Monsieur de Belley [1].

57. Une chape de damas rouge, avec son orfroi, aux armes de Monsieur de Saluces.

58. Une chasuble de damas blanc, brochée de fils d'or, aux armes de Provanne.

59. Une chape de damas rouge, à fleurs brochées, avec son orfroi, ornée d'armes composées d'un chevron d'argent brisé sur fond de gueules.

60. Une autre chape de damas rouge à petites fleurs d'or, aux armes de Monsieur Etienne Griney.

61. Une chape de damas blanc, tout broché d'or, avec son orfroi, ornée des armes de Monsieur Griney.

62. Une autre chape de damas blanc, broché de fils d'or, aux armes des Mondragon [2].

63. Quatre chapes bleues (perses), l'une de damas,

[1] Claude d'Estavayer, chanoine et prévôt de Lausanne, évêque de Belley en 1507, mort le 28 décembre 1534. — De Montet, *Dictionnaire biographique*.

[2] Guillaume de Mondragon fut chanoine à Lausanne de 1503 à 1529. — Chavannes.

les trois autres de satin, avec les orfrois, toutes brochées de fleurs d'or.

64. Une chape de velours noir, ornée de fleurs rouges (floratée de roge) et brochée d'or, avec son orfroi, ornée d'armoiries composées d'un trèfle (tryolet) de velours noir au milieu d'un collier (coulars) d'or.

65. Une chape de satin rouge, brochée d'or en dessin de rameaux fleuris et de « anseaulx », avec son orfroi et une houppe (mochet) de soie derrière.

66. Une chape de velours rouge avec son orfroi, aux armes de de Artiis [1].

67. Une autre chape de velours rouge à dessins avec son orfroi, ornée des armoiries qu'on voit sur les tapisseries de César.

68. Une autre chape de velours cramoisi avec son orfroi et des armoiries composées d'un lion et d'un lambel (rastel) placé en cœur (aient armes ou a ung lyon et un rastel par le mylieu [2]).

69. Deux chapes de velours cramoisi, à fleurs; l'une porte des armoiries composées d'un chevron d'argent, brisé, sur fond de gueules [3]; l'autre, des armoiries composées de deux croissants sur fond d'azur.

70. Une chape de damas rouge à dessins avec son orfroi, elle porte les mêmes armoiries que les tapisseries de César.

71. Une chape d'or de Chypre, à dessins de velours rouge.

[1] Geoffroi de Artiis était chantre du chapitre en 1453.

[2] La famille de Lustry portait d'azur au lion d'argent, au lambel de gueules en abîme. Dans le nécrologe de Lausanne, il est fait mention d'un membre de cette famille qui avait été chanoine.

[3] Comparez, N° 59.

72. Trois chapes de damas blanc à dessins, deux sont ornées de fleurs d'or et de soie verte et la troisième de soie rouge; l'une porte les armes des Saluces, la seconde celles d'Oczens et la troisième un écu qui représente au premier une demi-croix blanche et au deuxième une fleur de lis.

73. Une chape de soie rouge à fleurs et à raisins d'or; sur le devant, des armoiries représentant un arbre[1].

74. Un drap d'autel (antependium) d'or sur velours rouge, à fleurs (floraté) sur velours rouge.

75. Un drap bleu à lions or et rouge, aux armes d'Erlens (= Illens) qui sont sur les tapisseries de César.

76. Un autre drap d'autel, d'or, de damas bleu, tout semé de lis d'or, « les deurs » de velours rouge.

77. Un autre drap d'autel de velours vert et bleu[2] tout couvert d'armoiries et représentant les miracles de Notre-Dame de Lausanne.

78. Le bras d'argent des saints Tiburce et Valérien avec les pieds à huit carrés ; un écrin à reliques entouré de deux colliers (deux coulars alentor) l'un en haut, l'autre en bas.

79. La tête et le corps des dits saints; la tête, c'est-à-dire la « coppete » de la tête a les cheveux (poys = poils) et la barbe dorés, un chapelet avec des affiquets et un collier (coulard) autour du cou et sur les épaules, orné de pierres de diverses couleurs.

80. L'image de la chapelle de Notre-Dame de Lausanne, en argent doré, avec son baldaquin (tabernacle).

[1] Della Rovere?

[2] Vert et bleu ne vont pas ensemble. Il nous semble donc qu'il y a ici une faute d'écriture et qu'il faut lire : de velours vert et rouge.

81. La châsse de saint Maur ayant d'un côté six petites images et dessus (sur le couvercle?) trois et de l'autre côté cinq ; ayant à chacune des extrémités (eis deux butz) une petite image d'argent pur ; à trois des bouts des bâtons, il y a des boutons d'argent, le quatrième manque[1].

82. La table du maître-autel de Notre-Dame de Lausanne garnie d'argent à l'intérieur (parde dans), sans images, les portes peintes en dedans et en dehors.

Nous comptons dans cet inventaire :

Cinquante-quatre chapes (Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11. 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 42, 43, 44, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73) ;

Quinze chasubles (19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 58) ;

Vingt-six tuniques (19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 45, 47, 48, 49, 50, 51) ;

Six draps précieux (26, 27, 46, 75) ;

Quatre coussins (28, 30) ;

Cinq parements d'autel ou antépendiums (29, 74, 76, 77);

Quatorze tapis et tapisseries (31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41) ;

Quatre reliquaires (78, 79, 80, 81) ;
et le retable d'argent du grand autel (82).

Ces objets précieux portaient des armoiries qui, conformément à l'usage d'alors, faisaient connaître les donateurs qui sont :

Le cardinal Bernard d'Acqs (N° 42) ;

[1] La chapelle du cimetière était consacrée à saint Maur. Rapport de la visite de 1529, N° 40.

D'Artiis (66);
Philippe de Compeys (48);
D'Erlens (= d'Illens) (31, 67, 70, 75);
Claude d'Estavayer, évêque de Belley (56);
De Grandson (2, 20, 26);
De Griffon (25);
Etienne Griney (60, 61);
De Menthon (5);
De Montdragon (62);
De Monterant (1);
L'évêque Aymon de Montfalcon (49, 52);
D'Oczens (72);
Loys du Pas (27);
De Provanne (58);
De Saluces (24, 28, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 47, 50, 51, 53, 57, 72);
De Savoie, qu'on appelle de Romont (54);
De Vufflens (3).

Parmi les armoiries citées plus haut, nous ne retrouvons ici que celles de Grandson et de Savoie.

Les armoiries qui suivent ont été seulement décrites, et souvent d'une manière fort incomplète, sans que leurs possesseurs aient été nommés :

Une croix blanche chargée de cinq croissants d'azur sur fond de gueules (12, 23, ce sont celles de Humbert, bâtard de Savoie);

Une fleur de lis sur fond d'argent (29);

Des fleurs de lis (43);

Une bande (ou fasce) d'argent à trois anseaulx de sable (55);

Un chevron d'argent, brisé sur fond de gueules (59, 60);

Un collier d'or avec un trèfle (64) ;

Un lion avec un lambel (rastel) placé en cœur (68);

Un arbre (73) (della Rovere?);

Au premier, une demi-croix d'argent; au deuxième, une fleur de lis (72);

Plusieurs armoiries (77).

Si l'on fait abstraction du retable qui occupe la dernière place et des reliques, on ne trouve pas d'argenterie parmi les objets confiés à la ville. Il n'y a ni les images, ni les calices, ni les croix, ni les chandeliers, ni les paix, ni les lampes, ni les encensoirs, ni les navettes, ni les vases, ni les burettes, ni les dons votifs, ni les offrandes consacrées, ni la rose d'argent doré qui, selon le rapport de l'inspection des chapelles de 1529 et l'inventaire de la chapelle de Notre-Dame de 1535, étaient la propriété des chapelles. En outre, ce qui constituait le trésor de la cathédrale dans un sens restreint, les vases et objets précieux du maître-autel ne sont pas non plus mentionnés, C'est donc ailleurs que les chanoines avaient mis leur argenterie en sûreté.

D'ailleurs, nous sommes loin de trouver ici la totalité des vêtements sacerdotaux et des nappes d'autel de la cathédrale. Par exemple, il n'y a que quinze chasubles, tandis qu'en 1529, le rapport en indique déjà quatre-vingt-huit seulement pour le service des autels latéraux, donc sans celles du maître-autel. Par contre, ce rapport ne mentionne qu'une chape, tandis que, dans notre inventaire, on en compte cinquante-quatre qui, toutes sauf peut-être une, appartenaient non aux chapelles mais au trésor proprement dit. Puisque ce dernier possédait autant de chapes, il devait avoir un nombre bien plus con-

sidérable de chasubles, comme c'est le cas dans toutes les sacristies. Il manque encore toute une série d'objets indispensables à la célébration du culte, comme les aubes, etc. (Voir dans l'appendice la liste des vêtements, des vases et des ustensiles nécessaires.) Il est donc évident que les chanoines avaient gardé, outre l'argenterie, une grande partie des vêtements et des ornements du trésor ou qu'ils les avaient confiés à d'autres personnes.

Le 26 septembre 1536, le chapitre délégua MM. Pierre Perrin et Michel Barberii auprès du Conseil de la ville pour le prier de prendre la cathédrale sous sa protection; le Conseil promit de faire tout ce qui serait en son pouvoir [1]. En même temps, il chargea le syndic (burgi magistro) G. Ravinel d'ordonner aux paroisses de la ville d'apporter leurs joyaux et leurs ornements à la maison de ville pour les mettre en sûreté, vu les événements qui allaient s'accomplir. Le 28 septembre, on confia la garde (custodia) de la cathédrale à Etienne Menestrey, Antoine Bovard, Bonaventura Frontonea, et Georges de Crêt [2].

Déjà le lendemain de la clôture de la dispute religieuse, le lundi 9 octobre, les partisans de la réformation vinrent à la cathédrale pour y briser les autels et les images [3]. Les chanoines s'opposèrent à ce dessein

[1] Manual du Conseil de Lausanne, 26 septembre 1536, cité par Chavannes, l. c,, p. 12, note 2 et Extraits des Manuaux dans les *Mémoires et documents*, t. XXXVI, p. 295.

[2] Manual du 28 septembre.

[3] Dans les églises des dominicains (Sainte-Madeleine) et des franciscains (Saint-François), ils avaient brisé les autels aussitôt après l'entrée des Bernois.

en fermant les portes, mais ils ne purent empêcher les assaillants de renverser le grand crucifix et l'image si vénérée de la Vierge Marie [1]. Le 10 octobre, les chanoines se plaignirent au Conseil de ce que les prétendus Evangéliques avaient voulu détruire les autels de la cathédrale ; ils demandèrent sa protection et offrirent de remettre les clefs de l'église à la personne que le Conseil désignerait. Les conseillers jurèrent de maintenir l'ancien état de choses. Là-dessus, les clefs de la cathédrale furent confiées au syndic [2].

Le 19 octobre, Berne interdit toutes les cérémonies papistes et décida de faire disparaître tous les autels et toutes les images.

Pendant ce temps, la ville de Lausanne était en pourpalers avec Berne au sujet de sa situation politique. Ayant fait de constants efforts pour s'affranchir de ce qui restait de la puissance temporelle de l'évêque, elle avait espéré que, puisque ce dernier était dépossédé et qu'elle avait conclu une alliance avec Berne à qui elle avait envoyé plus d'une fois des troupes auxiliaires, son indépendance serait reconnue. Mais, peu de temps auparavant, Berne, après avoir délivré la ville de Genève, avait voulu s'emparer du vidomnat et de tous les droits temporels de l'évêque de Genève sur cette ville ; elle n'avait renoncé à cette prise de possession que sur les réclamations instantes et réitérées des Genevois ; aussi n'est-il pas étonnant qu'elle se mit tout de suite en lieu et place de l'évêque de Lausanne. Elle s'empara donc de tous ses

[1] Vulliemin, *Chroniqueur*, p. 337, Lausanne, 1836.

[2] Manual du Conseil du 10 octobre cité par Chavannes, p. 12, note 3 et Extraits, l. c., p. 300.

droits seigneuriaux; dans sa pensée, c'était conforme au droit de la guerre. Lausanne cessa donc d'être l'alliée de Berne; elle devint, à son grand déplaisir, une ville sujette. Par compensation et pour la tranquilliser, Leurs Excellences lui octroyèrent dans un traité appelé *La largition*: le droit de haute et de basse justice sur le territoire de la ville, les deux couvents des franciscains et des dominicains, les quatre paroisses de la ville (Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Etienne et Saint-Laurent), la paroisse de Sainte-Croix dans la cathédrale et enfin quatre couvents situés hors de la ville, savoir : le prieuré de Saint-Sulpice près du lac, l'abbaye de Montheron, celle de Bellevaux près de Lausanne et celle de Sainte-Catherine dans le Jorat, avec tous leurs biens et dépendances. Berne se réservait les droits régaliens ainsi que les propriétés de l'évêque, du chapitre et de la cathédrale. Le 1er novembre, ce traité fut conclu entre les deux villes, il fut ratifié le 5 du même mois.

Le 24 novembre, Berne publia un *Edit de Réformation* très étendu [1]. Il stipulait entre autres que les ornements et ustensiles des églises pourraient être retirés par les donateurs, ou par leurs enfants et petits-enfants. Nous ignorons quel fut le nombre des objets du trésor de la cathédrale qui furent réclamés et qui passèrent dans les mains de particuliers.

Cinq commissaires bernois arrivèrent le 16 janvier 1537 dans le Pays de Vaud pour exécuter l'édit de réformation et pour prendre possession des biens des églises. C'étaient Michel Augsburger, trésorier pour le pays conquis, Crépin Fischer, membre du Petit-Conseil, Pierre

[1] Ruchat, IV, 389.

Cyro, greffier de la ville, Jean Schleiff et Jean Hubert, membres du Deux-Cents. La délégation laissa les ornements d'église à quelques paroisses, à Moudon, à Nyon, à Lutry [1].

Le 15 février, ces messieurs vinrent à Lausanne, ils mandèrent aussitôt le clergé de la cathédrale et lui lurent l'édit de réformation. Des trente-deux chanoines, il n'y en eut que trois qui acceptèrent la réformation : Claude de Praroman, Etienne Grivel et Claude Blanc. Les autres déclarèrent vouloir rester catholiques et demandèrent de pouvoir quitter la ville. Cela leur fut accordé à condition qu'ils remissent « immédiatement à ces messieurs tous les documents, reconnaissances et autres actes ainsi que les vêtements sacerdotaux, les ornements, les calices, les ostensoirs, les idoles d'argent, etc. [2] » Les chanoines répliquèrent que leurs documents étaient en partie à Fribourg, en partie dans le Valais ; que la meilleure partie des vêtements sacerdotaux et des ornements d'église avait été remise à la garde de la ville et que le doyen Musard avait le reste [3]. Ce dernier, doyen du décanat de Neuchâtel, demeurait à Lausanne. M. Jean Bergier, à Lausanne, avait aussi des vêtements et des biens d'église, pour autant qu'il en existait encore, par

[1] Ruchat, IV, 397.

[2] Chavannes, l. c., p. 13, dans le document intitulé : « Rodell allerley admodiatzenn und lichungen der apteyen, clöstern, priorate, dechnyen im nüw gewunnen lande dess 1536 (und 1537) jars », t. II, fol. 37. — (Catalogue des fermes et biens-fonds, des abbayes, couvents, prieurés, doyennés des pays nouvellement conquis, de 1536 [et 1537].)

[3] « Ein teyl gewarsamen sye zu Fryburg, ein Teil in Wallis, die von der statt (Stadt) ein Teyl mässgevender, zierden, den besten teyl, das übrig hat der dächen Musard ». — Catalogue cité, fol. 38 ; dans Chavannes, l, c., p. 14, note 1.

devers lui dans la maison du chapitre (clergy) et dans sa chapelle [1]. Nous n'avons malheureusement pas la liste des objets déposés chez Musard et chez Bergier.

Dans la nuit du 16 au 17 février, le chanoine François de Vernetis alla dans la sacristie, peut-être pour mettre quelque chose en sûreté. Antoine Bovard, l'un des trois conseillers chargés en septembre 1536 de veiller sur la cathédrale, dénonça la chose et le chanoine, surpris dans la sacristie, fut conduit devant le Conseil [2]. Ensuite de cela, la délégation fit enfermer tous les chanoines au château de Saint-Maire dans le but de les contraindre à livrer les objets qu'on leur réclamait. Au bout de huit à dix jours de réclusion, les chanoines cédèrent et remirent au bailli bernois Sébastien Nægeli [3] les documents, les vêtements sacerdotaux et les images qu'ils avaient encore. On dressa un inventaire de ces objets, mais il ne nous est pas parvenu [4]. Après cela, ils furent remis en liberté; le 27 février, ils se réunirent pour la dernière fois, après la sonnerie d'usage, au nombre de 14; ils tinrent une séance solennelle pour demander officiellement la restitution des objets du trésor qui avaient été confiés à la ville et pour en donner quittance. C'est alors que les Conseillers livrèrent également ces objets au

[1] « Domp Jehan Bergier hat dmässgwender und kilchen güter, wass noch vorhanden, hinter sich in der clergy und irer capelle. » — Calalogue, fol. 39; dans Chavannes, l. c., p. 147, note 2.

[2] Catalogue, fol. 41; dans Chavannes, l. c., p. 14.

[3] Sébastien Nægeli, frère aîné de Jean François Nægeli, avait été chanoine à Neuchâtel, puis dès le 9 juillet 1526, il fut prévôt du chapitre de Saint-Vincent à Berne; après la réformation, il épousa Barbara Stocker de Schaffhouse. En 1534, il entra dans le Deux-Cents et devint en 1536 le premier bailli bernois à Lausanne. Il mourut en 1549.

[4] Chavannes, l. c., p. 15.

bailli; mais bien malgré eux[1]. Ils auraient préféré les conserver pour Lausanne.

En effet, le lendemain de l'arrivée de la délégation bernoise, le 16 février, ils lui avaient présenté une requête tendant à ce que les biens d'église qui leur avaient été confiés leur fussent laissés, attendu que ces objets avaient été donnés, soit par leurs ancêtres, soit par la ville de Lausanne. Comme le montrent les renseignements et les inventaires précédents, cette assertion n'était vraie que dans une mesure fort restreinte. La délégation avait répondu que tout devait rester dans la situation établie par l'édit de réformation qui fixait ce qui revenait à chacun[2]. Le Conseil de Lausanue s'adressa alors directement à celui de Berne, il fit présenter sa requête par

[1] Les *Mémoires de Pierrefleur*, p. 174 et suiv., racontent ces faits tout au long. Ils disent que tout fut livré aux Bernois, aussi bien les objets que les chanoines possédaient encore que ceux qui avaient été confiés à la ville. — Chavannes, l. c., p. 15, note.

Le catalogue (Rodell) cité, fol. 47 (Chavannes, l. c., p. 16, nole 1), porte à la date du 27 février : « Min herrn dpotten (les délégués) hand von den chorherrn empfangen die götzen and kilchenzierden, sampt den gwarsamen, so sy hinder inen gehept lut dess rodels. — Darnach sy ussgelassen, damit sy von der statt in einem gmeinen capittel quittirttend dess so si inen geben hatten, und sy (ceux de la ville) dasselbig minen herren übergen (übergeben), ouch lut des rodels, alles hinder den landvogt gelegt, nit ohne gross beduren und widrigen deren von der statt. »

La quittance, donnée par le chapitre à la ville, quittance déclarant que les objets à elle confiés avaient été rendus, est datée du 27 février. Elle est imprimée dans la brochure de Chavannes, p. 62, document, N° 5.

[2] « Rodell » à la date du 16 février. — Chavannes, l. c., p. 16, note 1. On fit savoir aux commissaires de Berne « wie die von Losann etwas von kilchen gütern des kapitels und kilchen nostre dame hinder inen hetten... hand sy (ceux de Lausanne) begärt, inen dasselbig zu lassen, vergabt durch ire vordern und ein stat Losen. Da hand min herren inne ze antwort gen, was m. h. Reformation einem jeden zu geben das blibe. »

des délégués, le 26 février. Leur supplique disait que la ville était pauvre, que ses murs tombaient en ruines et qu'on voulût bien leur laisser les bijoux et ornements (kilchenkleynoder) qui avaient été remis au Conseil de Lausanne par les chanoines comme compensation pour les frais de reconstruction (« in ansechen der statt Losanna Armut vund buweffig (baufälig) stattmuren jnen die kilchenkleynoder, so von denn Chorhern hinder sy khomen, zu schenken und an jr statt buw nachze lassen [1] »).

Le 18 avril (1537), Berne répondit qu'elle accordait à la ville de Lausanne, les chapes, chasubles et tuniques qui ne seraient pas réclamées selon l'édit de réformation, mais que tout le reste demeurait propriété de Berne. Le 23 avril, cette réponse fut communiquée au Petit-Conseil et au Deux-Cents de Lausanne qui décidèrent d'envoyer une nouvelle délégation à Berne pour demander la confirmation de leurs libertés et de ne pas accepter les chapes avant le retour des délégués. C'est la dernière allusion qui soit faite aux démarches concernant les biens meubles de la cathédrale [2]. Lausanne aspirait à quelque chose de plus précieux qu'à des ornements d'église, c'est pourquoi elle renonça à ces derniers ; mais elle ne put pas davantage obtenir l'indépendance politique qui lui était si chère.

Le 19 avril 1537, le prévôt et le chapitre envoyèrent des délégués au Conseil de Berne pour le prier de leur donner une « lettre de décharge » pour tous les biens

[1] *Deutsches Missivenbuch der Stadt Bern*, W., S. 424, aux archives de l'Etat de Berne.

[2] Chavannes dans les Extraits des manuaux du Conseil de Lausanne. *Mémoires et documents*, seconde série, tome Ier, p. 22 et suiv.

d'église qui leur avaient été livrés [1]. Cette lettre fut en effet rédigée alors [2]. L'avoyer et le Conseil de Berne y déclarent qu'ils ont reçu du chapitre de la cathédrale les objets précieux qui appartenaient à cette église et dont voici le détail [3] :

1. Trois images de Marie en argent et un ange en argent, tous d'un pied et demi de haut.
2. Un petit enfant d'argent, dans un soleil.
3. Un petit pot d'argent dans lequel il y a un lis d'argent.
4. Les trois rois, d'argent, le vieux Joseph, d'argent, et une Marie avec l'enfant, d'argent, tous d'un pied et demi de haut.
5. L'image de Notre-Dame, sans diadème.
6. Un évêque avec sa crosse, d'argent, dont la hauteur est aussi d'un pied et demi.
7. Une rose avec quatre boutons.
8. Une croix d'or ornée de beaucoup de pierres.
9. Une croix d'argent avec le Crucifié.

Et encore :

10. Un encensoir d'argent avec cinq chaînes, doré.
11. Un autre encensoir d'argent avec quatre chaînes.
12. Un autre semblable au précédent.
13. Un autre encensoir d'argent avec trois chaînes ; il était dans la chapelle des Innocents.

[1] *Ratsmanual* von Bern, N° 259, S. 128.

[2] *Deutsches Spruchbuch*, GG., S. 615 f. — Imprimée dans Chavannes, l. c., document 6, p. 64, et dans Stantz, *Münsterbuch*, p. 279 et suiv., N° 146.

[3] Le récépissé est en français. Nous numérotons les articles.

14. Un beau calice d'argent avec sa patène, qui était aux Innocents.

15. Une croix d'argent doré, longue de deux empans, au pied d'argent ; elle était aussi aux Innocents.

16. Deux chandeliers d'argent à pointes.

17. Une custode d'argent qui était aux Innocents.

18. Une petite cassette d'argent avec un fond de cuivre et plusieurs pierres blanches.

19. Un tissu d'argent doré.

20. Un chapelet de pierres fines.

21. Deux colliers d'argent.

22. Deux grandes croix de matières diverses.

23. Plusieurs patenôtres à coraux et à grains divers.

24. Plusieurs affiquets en laiton, de peu de valeur.

25. Une écuelle de plomb.

26. Un bâton recouvert d'argent.

27. Une gaîne de poignard en laiton.

28. Deux cannettes d'argent.

29. Deux navettes d'argent.

30. Une custode d'argent.

31. Trois Agnus Dei d'argent.

32. Quatorze petits affiquets, tant bons que mauvais.

33. Treize petites bagues et des joyaux, tant petits que grands.

34. La custode de M. de Saluces.

35. Deux croix d'argent doré.

36. « L'espignole » (peut-être une épingle).

37. Saint Christophe, image en perles.

38. Quatre tapis d'argent tissé (tissu dargent), de grande largeur avec leurs boucles.

39. Un tapis étroit (ung estroyt tissu).

40. Un autre tapis petit et étroit.

41. Quatre livres dont la reliure est plaquée de larmes d'argent doré et ornée de pierres en relief.

42. Trois plaques (postes) d'argent doré avec des images en relief.

43. Trois calices d'argent avec leurs patènes ; deux d'entre elles sont dorées.

44. Une branche de corail « avecq le pied d'argent ».

45. Cinq chandeliers d'argent d'un pied et demi de hauteur.

46. Les insignes de l'ordre de Savoye.

47. Une Marie d'argent avec l'enfant.

48. Deux anges qui n'ont qu'une aile chacun.

49. Le sceptre d'un ange.

En outre, nous avons reçu les bijoux suivants qui étaient aux Innocents :

50. Une chape de damas blanc « avecq les roses. »

51. Une chape de damas blanc avec la croix.

52. Un antépendium de damas blanc.

53. Deux tuniques de damas blanc.

54. Un antépendium de velours rouge semé de roses.

55. Une chasuble de damas rouge ornée d'une croix brodée (ouvrée).

56. Un antépendium de damas blanc, doublé de taffetas rouge.

Cette liste comprend :

16 images d'argent (Nos 1, 2, 4, 5, 6, 37, 47, 48, 49) ;

1 rose (7) ;

1 lis d'argent (3) ;

7 croix (8, 9, 15, 22, 35) ;

4 encensoirs avec deux navettes (10, 11, 12, 13, 29);
5 calices (14, 43);
4 chandeliers (16, 45);
3 custodes (17, 30, 34);
1 cassette (18);
6 tapis (38, 39, 40);
4 livres (41);
Un certain nombre de chapelets, d'affiquets et de petits bijoux (19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 31, 32, 33, 36, 42, 44, 46);
1 chape (50);
3 antépendiums (52, 54, 56);
2 chasubles (51, 55);
2 tuniques (53);
donc, seulement une petite partie du trésor de la cathédrale.

Les armoiries ou noms des donateurs ne sont pas indiqués dans cette liste, excepté celui de monsieur de Saluces au numéro 34.

Cette pièce ne dit pas non plus *quand* ces objets furent livrés à Berne, ni si la livraison eut lieu en une seule fois ou à diverses reprises. Les mots « en outre, nous avons reçu les objets suivants » qui se lisent avant les numéros 10 et 50, sont peut-être un indice de plusieurs livraisons. A notre avis, le fait que les chanoines durent faire réclamer ce récépissé par une délégation spéciale prouve que ces objets avaient été livrés depuis un certain temps, mais que l'expédition du reçu avait toujours été renvoyée.

De quelle partie du trésor est-il ici question ? A première vue, nous constatons que ce ne sont pas les objets

que le conseil de la ville avait reçus en dépôt le 13 septembre 1536 et qu'il avait dû livrer au bailli bernois le 27 février 1537 sur l'invitation du chapitre.

Est-ce que c'étaient les ornements et les images que le chapitre avait gardés et par l'abandon desquels il acheta sa liberté le 27 février 1537 ? Ou bien lui avait-on donné alors un reçu et aurions-nous ici le récépissé d'une troisième livraison faite peu avant la date que porte cette quittance (19 avril 1537) ? Malheureusement les sources dont nous disposons ne contiennent aucune réponse à ces questions.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que les ornements d'église confiés au conseil de la ville ajoutés à ceux de cette dernière liste ne constituaient pas tout le trésor de la cathédrale. Nous avons vu que l'argenterie faisait presque complètement défaut dans le premier document et que les vêtements sacerdotaux sont fort loin d'y être tous mentionnés. Dans la dernière liste, il n'y a, en fait de vêtements, qu'une chape, deux chasubles et deux tuniques, encore ces objets appartenaient-ils à la chapelle des Innocents ; il s'ensuit qu'un grand nombre de vêtements ne figurent nulle part. De même pour l'argenterie, nous n'en trouvons dans ce récépissé qu'une très petite partie ; il ne fait pas même mention de tous les objets que possédait la chapelle de Notre-Dame le 5 août 1535 et de ceux dont la visite des autres chapelles avait constaté la présence en 1529. Par exemple, ces deux documents ne parlent que de cinq calices, tandis que les chapelles en possédaient à elles seules 35.

Qu'est donc devenue toute la partie du trésor sur laquelle ces deux documents se taisent ? Sans doute, bien

des objets furent repris par les donateurs ou par leurs héritiers, puisque l'édit de réformation les autorisait à le faire. Il se peut aussi que les chanoines qui restèrent catholiques [1] et qui se retirèrent à Evian, de l'autre côté du lac, où ils continuèrent pendant un certain temps à célébrer les offices divins selon la règle du chapitre, aient réussi à emporter un certain nombre d'objets, en petit nombre, il est vrai, comme on peut le supposer, vu l'expérience dont la délégation bernoise avait fait preuve partout dans l'œuvre de la sécularisation. Quant à l'évêque, il fixa sa résidence à Nice dès 1538, il y mourut en 1560. La question de savoir si Berne n'a pas reçu encore une autre livraison d'objets précieux dont aucune mention écrite n'est parvenue jusqu'à nous s'impose donc et la suite de cette étude montrera qu'il faut y répondre par l'affirmative.

Le trésor qui tomba ainsi dans les mains des Bernois fut empilé dans des tonneaux et mené à Berne sur dix-huit chars [2]. Les écrivains modernes du canton de Vaud estiment à 125 000 louis d'or, soit à la valeur actuelle de 2 500 000 francs l'importance de ce trésor, et cela sans les pierres précieuses, les tapisseries et les vêtements. Nous y reviendrons.

[1] Aprés la réformation, nous trouvons des chanoines de Lausanne en qualité de curés à Orsonnens et à Prez, dans le canton de Fribourg. — Communiqué par le Révérend P. Apollinaire, O. Cap., à Fribourg.

[2] Ruchat, *l. c.*, IV, 402. — Levade, *Dictionnaire*, p. 399-402. — Martignier et de Crousaz, *Dictionnaire historique*, p. 494.

CHAPITRE IV

Le trésor de la cathédrale après sa sécularisation.

Le sort des objets précieux des couvents et des autres maisons religieuses du canton de Berne pouvait faire pressentir celui du trésor de la cathédrale et des objets et vêtements sacrés provenant de Lausanne et du pays de Vaud. Qu'en avait-on fait, à Berne en 1528, après qu'on eut décidé l'introduction de la réforme ? On en avait fait de l'argent, c'est-à-dire qu'on les avait vendus, ou bien on en avait battu monnaie ou enfin on les avait brûlés [1].

Le 7 juin 1537, le conseil de Berne chargea les conseillers Bernard Tillmann, l'ancien trésorier Pierre de Werd et Lux Löwensprung (les deux premiers étaient orfèvres, le dernier peintre) de peser et d'essayer l'or et l'argent contenus dans les objets qui avaient été amenés du pays nouvellement conquis sur la Savoie et dont on leur remit la liste. Cette dernière était intitulée : « Uffzeichnung des Silber, so uss dem nüw gewunnen Land kommen ist·im Jahr 1537 ; » les ustensiles et ornements sacrés qu'elle

[1] Tillier, *Geschichte des Freistaates*, III, 563 et 592.. — Un document des archives bernoises intitulé : « Silberr Gschirr vermüntzet 1528 » contient une liste de vases et d'ustensiles sacrés, d'or ou d'argent, qui peu à peu furent convertis en monnaie. Ils provenaient des endroits suivants : Bern (St. Vinzenz-Münster, Antoniter-, Barfüsser-, Prediger- und Inselkloster, Siechenhaus, Nydeck, Aeusseres Kreuz, Heiliggeist-Spital), Siebeneichen, Aelen (Aigle), Münchenwyler, Nidau, Frienisberg, Thorberg, Wangen, St. Johann zu Erlach, Trub, Schloss Lenzburg, Klein-Höchstetten, Tedlingen, Münchenbuchsee, Gottstadt, Interlaken, St. Oswald im Emmenthal, Zofingen, Büren, Königsfelden, Rüggisberg.

énumère provenaient des localités suivantes : Lausanne, Gex, Vevey, Chillon, Romainmôtier, Yverdon, lac de Joux, Bonmont, Thonon, Payerne et Avenches. A côté de chaque objet se trouve l'indication de son poids en marc, loth, quintlin et denier [1].

Les objets suivants sont indiqués comme venant de Lausanne :

1. L'argent du retable avec les images et tous les accessoires pèse 260 m. 8 l.

2. Marie ou « la grande Diane » avec son fils et l'argent du trône (am Gestül gestanden) ; 26 m.

3. La vieille châsse (Särglein), après avoir été mise en pièces, fournit un poids d'argent de 23 m.

4. Un grand bras avec un anneau d'or orné d'un beau saphir, donne, avec le pied, un poids d'argent de 20 m.

5. Plusieurs encensoirs pèsent ensemble 22 m.

6. Une petite image de Marie, assise, avec les accessoires et des roses dorées sur un pied : 11 m. 8 l.

7. Le buste d'un roi : 11 m. 4 l.

8. Deux chandeliers, deux burettes et deux navettes ; poids de l'argent : 14 m.

9. Quatre ceintures garnies et d'autres objets qui étaient suspendus devant l'image de Marie, poids de l'argent 2 m. 10 l.

10. Trois livres d'évangiles avec six feuilles dorées donnent, après qu'on les a brisées, un poids d'argent de 7 m.

11. Un livre avec deux feuilles, orné sur un côté d'une croix ; après qu'on l'a brisé, l'argent pèse 2 m. 4 l.

[1] Chavannes, l. c., p. 68 et s., doc. 7. — En allemand aux archives du canton de Vaud.

12. Les calices, blancs pour la plupart, pèsent 30 m.

13. Une petite croix dorée « von kruser arbeyt » (probablement en filigrane) pèse 6 m.

14. Une grande croix d'or, fixée sur bois ; après qu'on l'a brisée, elle donne, y compris les pierres qui sont encore dans la caisse, un poids d'or de 7 m. 8 l., après fusion : 7 m. 6 l. 1 q. 2 d. Le marc contient 21 carats 2 grains. Poids d'or fin : 6 m. 8 l. 1 q.

15. Une petite croix dorée qui pèse 2 m. 8 l.

16. Une petite châsse de bois, recouverte d'argent, pèse après qu'on l'a brisée 1 m. 8 l.

17. Un petit vase de cristal. Poids de l'argent : 7 m.

18. Une croix. Poids de l'argent : 2 m.

19. Une croix d'argent, fixée sur bois. Poids de l'argent après qu'on l'a brisée : 4 m.

20. Une grande croix en cuivre doré avec beaucoup de pierres endommagées (bösen), ayant un peu d'argent sur les côtés. Poids de l'argent : 14 l.

21. De la chapelle de Sainte-Agnès : 3 m.

Nous trouvons donc ici le précieux retable d'argent, 3 images, 3 châsses, plusieurs encensoirs, 2 chandeliers, 2 burettes, 2 navettes, 4 ceintures, 4 livres, quelques calices, une croix d'or et 5 d'argent, avec un poids total de 457 m. d'argent et de 6 m. 8 l. 1 q. d'or fin.

En comparant cette « Uffzeichnung » avec la liste des objets confiés au Conseil de Lausanne et avec le récépissé du Conseil de Berne du 19 avril 1537, on voit qu'ici nous n'avons pas même toutes les pièces d'argenterie énumérées dans ces derniers documents. Par exemple, dans le reçu du Conseil de Berne, il est fait mention de 13 images, d'un lis d'argent, d'une rose, de 2 chandeliers et de 3 cas-

settes qui manquent ici. D'ailleurs, comme nous l'avons dit plus haut, les objets désignés dans ces actes étaient fort loin de constituer tout le trésor de la cathédrale. Par contre nous trouvons dans la *Uffzeichnung* quatre ceintures non mentionnées dans les autres listes. Cela nous prouve qu'il faut répondre par l'affirmative à la question posée à la fin du chapitre précédent. Les Bernois ont reçu plus de deux livraisons d'objets sacrés.

Toute l'argenterie de la *Uffzeichnung* fut convertie en monnaie. Ce document indique exactement combien de métal a été livré chaque fois au directeur de la Monnaie et le montant de la somme que ce dernier a dû payer en retour. Nous y apprenons qu'on prit aussi le métal des vêtements sacerdotaux pour le même usage. On y trouve les données suivantes que nous traduisons librement :

« Un lingot d'argent provenant du bris des ornements sacerdotaux pèse 4 m. 12 l. »

Et plus loin :

« Le 11 janvier 1539, nous avons de nouveau brûlé (gebrent) des débris de vieilles chasubles (messacheln) et des orfrois (lysten) qui avaient été séparés des étoffes précieuses ou soieries (sidenwärk) que monsieur Lux Löuwensprung avait fondues en 1538 ; nous avons tout dégarni et fondu tout cela ensemble, ainsi que deux petits lingots d'or provenant des dites chasubles de Payerne, celles que les premiers fondateurs de l'endroit avaient données. Tout cela a pesé avant la fusion 6 m. 7 l. » On a trouvé dans cette masse 4 m. 15 l. 1 q. 1 d. d'argent pur et 6 l. 2 q. 3 d. d'or fin.

Et enfin : « De même, fondu encore des débris d'ornements sacerdotaux. Poids avant la fusion : 28 m. » Après,

on a obtenu 22 m. 11 l. 2 d. d'argent fin et 5 l. 2 $^{1}/_{2}$ d. d'or fin.

Nous ne savons pas si tous ces vêtements sacerdotaux et ces orfrois venaient de Payerne. Il n'est pas dit qu'il y en eût de Lausanne.

Quant à la pureté du métal, l'argent était de passé 14 à 15 loth de fin, c'est-à-dire que sur 16 l. qui faisaient le marc, il y avait 14 à 15 l. d'argent pur ; le petit reste était de l'alliage. L'argent doré contenait 15 l. 2 q. d'argent fin et un peu plus d'un quintlin de fin or. La croix d'or qui pesait avant la fusion 7 m. 8 l. était d'or à 21 carats, ce qui donna une quantité d'or pur de 6 m. 8 l. 1 q.

Ce document indique les totaux suivants :

Argent pur : 673 m. 9 l. 4 q. 2 d.

Or pur : 12 m. 14 l. 3 q. 1 $^{1}/_{2}$ d.

Le directeur de la Monnaie, Georges Dingnauer devait frapper avec l'argent des demi-batz et avec l'or des florins bernois. Il payait le marc d'argent pur 19 livres 13 schelling 9 deniers et le marc d'or pur 90 $^{1}/_{2}$ florins du Rhin.

Le produit total ascenda à 13262 livres 4 schelling 6 deniers pour l'argent, et à 1168 florins du Rhin 5 schelling 5 deniers pour l'or.

« Que Dieu soit loué ! » écrivait B. Tillmann au bas de ces sommes en y joignant sa signature !

De cette somme totale, deux tiers environ provenaient de Lausanne (457 marcs d'argent pur sur 673 m. et 6 m. 8 l. 1 q. d'or pur sur 12 m. 14 l. 3 q. 1 $^{1}/_{2}$ d.).

En 1508, le florin du Rhin valait 16 batz[1]. La livre

[1] Tillier, *Geschichte des Freistaates*, III, 592.

bernoise était une monnaie de compte valant 7 batz $^1/_2$. Donc, les 1169 florins qu'on frappa avec l'or valaient environ 2494 livres bernoises et la somme totale de tout l'or et de tout l'argent qu'on monnaya, représentait la valeur de 15 756 livres bernoises.

La valeur actuelle du florin du Rhin de 1528 est de 8 fr. 20 cent. [1]. Il s'en suit que la valeur du batz bernois dépassait quelque peu 51 cent., ce qui donne pour la livre bernoise 3 fr. 82 cent. Les 15 756 livres ci-dessus valaient donc 118 170 batz ; en les multipliant par 51, on obtient 60 266 fr. Comme nous l'avons dit, les deux tiers environ de cette somme, en chiffre rond : 40 000 fr., provenaient du trésor de la cathédrale de Lausanne. A l'époque de la sécularisation, cette somme représentait une valeur deux ou trois fois plus grande qu'aujourd'hui, pour le moins. Nous comprenons sans peine l'exclamation de B. Tillmann : « Dieu soit loué. » La valeur artistique des objets n'entrait pas du tout en ligne de compte, cela va sans dire. De plus, n'oublions pas que la liste des objets convertis en monnaie ne comprenait pas toute l'argenterie du trésor de la cathédrale. Quelle doit donc avoir été sa valeur!

* * *

Comme nous l'avons fait remarquer à la fin du chapitre précédent, les écrivains vaudois ont taxé bien plus haut que nous la valeur brute de ce trésor. Ce fait doit être attribué en partie aux contestations acrimonieuses entre Vaudois et Bernois.

Dans le *Coup d'œil sur le compte présenté par Berne*

[1] Chavannes, l. c., p. 78, note.

contre le canton de Vaud (Lausanne 1814, p. 19), il est dit qu'un inventaire des ornements de la cathédrale de Lausanne accuse 275 marcs et 5 onces $^1/_2$ d'or fin et 1668 marcs 6 onces d'argent pur.

Cette quantité d'or aurait, à elle seule, une valeur d'un peu plus de 203 000 fr. et l'argent, de 121 000 fr. Ce serait donc une somme de 324 000 fr.

Levade dans son Dictionnaire du canton de Vaud (Lausanne, 1824, p. 166) dit que, suivant les données de deux inventaires, le trésor de la cathédrale a fourni 225 livres d'or massif et 1600 livres d'argent, ce qu'on peut taxer à 20 000 louis, somme à laquelle il faut ajouter la valeur des pierres précieuses, des missels, des chasubles, etc., ce qui la porterait au moins à 25 000 louis, c'est-à-dire à 2 500 000 fr.

Un supplément de l'*Histoire de la Réformation de la Suisse*, de Ruchat (édition de 1836, t. IV, p. 533), se basant sur les *Notices sur les cures du pays de Vaud*, prétend que la vente des biens d'Eglise séquestrés dans le pays de Vaud a produit . . . . . . 145 000 livres (ou francs)

la vente des ornements et des vêtements	2 515	»
les vases d'or et d'argent après leur fusion 675 m. 10 l. d'argent et 12 m. 14 l. 3 q. 3 $^1/_2$ d. d'or, ensemble . .	16 195	»
Total,	163 710	livres

somme qui doit avoir valu en 1536 dix fois plus qu'aujourd'hui[1]. Mais, ajoute le Supplément, tout n'est pas compris dans ce chiffre, car, d'après des inventaires qui nous sont parvenus, la cathédrale seule possédait 275 m.

[1] Selon l'auteur du Supplément.

5 $^1/_2$ onces d'or et 1668 m. 6 $^1/_2$ onces d'argent. Pour l'exactitude de cette dernière donnée, le *Supplément* renvoie au *Coup d'œil.*

Levade, lui aussi, semble s'être basé pour ses indications sur ce dernier opuscule ; seulement il a écrit fautivement 225 pour 275 et au lieu de 1668, il donne le chiffre rond 1600, puis, au lieu de *marc*, il a écrit *livre.*

L'auteur du Supplément à l'ouvrage de Ruchat a évidemment utilisé la « Uffzeichnung » dont nous avons parlé plus haut, mais ensuite il cite encore les indications non concordantes du *Coup d'œil.*

Maintenant, demandons-nous quel est cet inventaire ou plutôt quels sont ces deux inventaires sur lesquels ces écrivains s'appuient et qui leur ont permis d'établir ces chiffres de 275 m. d'or et de 1668 m. d'argent ? Le premier, c'est l'inventaire des joyaux de la chapelle de Notre-Dame de l'année 1441 [1].

Les auteurs qui le reproduisent en citent un second sous ce titre : « Inventaire des ornements, reliques, statues, images, vases et bijoux de la grande église de Notre-Dame de Lausanne. »

Dans ce dernier figurent en effet d'énormes quantités d'or, par exemple :

Le chef de Notre-Dame, d'or pur, pesant 250 onces ;

Une monstrance (ostensoir) d'or pur, du poids de 166 onces ;

Une image de la sainte Vierge d'or pur, de deux aunes de hauteur, pesant 80 livres ;

[1] Voir chapitre II, B ; voir aussi la première note où sont indiqués les écrivains qui ont reproduit cet inventaire.

Une image de Jésus, de deux aunes de hauteur, d'or pur ;

Un reliquaire d'or, estimé 6000 écus d'empire ;

70 calices d'or ;

Un encensoir d'or pesant 10 livres 3 onces ;

Plusieurs monstrances d'or ;

Une croix du poids de 18 livres ;

Un ciboire, 9 onces ;

D'après ces poids, qui varient selon les manuscrits, nous aurions déjà plus de 275 marcs d'or, en comptant la livre à 2 marcs.

Quant à l'argent, nous y trouvons :

Les 12 apôtres, d'argent très pur, hauts de deux aunes, pesant chacun 24 livres, donc au total 288 livres.

Un reliquaire d'argent du poids de 190 livres ;

50 calices d'argent ;

3 encensoirs d'argent, ensemble 17 livres et 30 onces (sic !).

2 anges pesant 80 livres ;

Plusieurs monstrances d'argent ;

25 chandeliers d'argent dont 2 pèsent 171 livres (!);

Un chandelier d'argent avec 15 lampes devant le maître-autel : 44 livres ;

Une croix d'argent : 5 livres ;

7 croix d'argent, ensemble 27 livres ;

Des vases d'argent, des burettes, des vases pour l'huile, puis des vêtements, etc.

Nous avons déjà plus de 1650 marcs d'argent.

Pourquoi n'avons nous pas cité cet inventaire plus haut, quand il s'agissait d'exposer de quoi se composait le trésor de la cathédrale ? Etait-ce par parti pris de l'ignorer ? Non, mais simplement parce qu'il est absolument imagi-

naire ; il n'a aucun rapport avec le trésor de la cathédrale de Lausanne. C'est ce qu'à déjà reconnu M. le professeur Gremaud à Fribourg, et, par son en tremise, M. E. Chavannes (l. c., p. 7). Ce n'est qu'un inventaire supposé du trésor de la collégiale de Berne, traduit en français, avec quelques changements peu importants nécessités par la substitution de la ville de Lausanne à celle de Berne. Il a été imprimé à diverses reprises comme inventaire bernois; en outre, on en possède plusieurs copies. Citons :

JAC. SCHUELER, *Hercules catholicus*, p. 618, Friburgi 1651. Reproduit en latin d'après un manuscrit allemand qui portait l'annotation suivante : « Das han ich C + R zu Bern von einem Handwerksmann Geschrifft abgeschriben uff der Gerwer Stuben den 9 August 1561. » (Moi C + R, j'ai copié cela d'un manuscrit d'un artisan dans la salle de la corporation des tanneurs, le 9 août 1561, à Berne.) Il est intitulé: « Syllabus sacrarum reliquiarum, iconum, ornamentorum et redituum ministrorum ecclesiæ quondam metropolitanæ (!) sub nomine et patrocinio S. Vincentii martyris et diaconi, Bernæ in Uchtlandia.

Dans la copie, faite au couvent d'Einsiedeln en 1604 par LÉONHARD ZINK de la chronique du chroniqueur de Bremgarten, WERNER SCHODOLER ; parmi les suppléments de Zink, plus court que dans Schueler.

C. LANG, *Historisch-theologischer Grundriss*, t. I, p. 707 et suiv. Einsiedeln, 1692. Lang a puisé ses renseignements dans Schueler qu'il nomme et dans :

MURER, *Theatrum ecclesiasticum.*

J.-J. SIMMLER, *Sammlung alter und neuer Urkunden*,

vol. I, t. I, p. 48-54, Zürich, 1757. « Verzeichnis der hl. Gnad-Priesterschaft samt dem Einkommen der Stift Bern in Uechtland in S. Vincentii Münster vor der Reformation. »

MONE, *Anzeiger für Kunde der teutschen Vorzeit,* S. 373, 5. Jahrgang, 1836, d'après un manuscrit qui daterait de 1586 (?).

Bernisches Museum, I, 268, réimpression de Schueler.

S. PROBST, *Das Münster zu Bern*, p. 13, Bern, 1839.

CHAVANNES, l. c., p. 79, doc. 8, tiré de Schueler et de Simmler.

Liberté, du 5 et 6 mars 1873, d'après un manuscrit du chanoine Grangier, à Estavayer.

D'après un manuscrit qui nous a été conservé, Abraham Tillier doit avoir reçu cet inventaire le 12 juin 1662, à Fribourg. Il était tiré d'un gros livre du couvent des Jésuites sur la ville de Berne, puis Mathys Walther, membre de la fabrique, l'introduisit dans la copie qu'il fit de la chronique de Berne. (G. E. HALLER, *Bibliothek der schweiz. Gesch.,* 3 T., Bern, 1786, N° 1132.)

Ce prétendu inventaire du trésor de la collégiale de Berne fut pris ensuite d'une erreur quelconque pour celui du trésor de la cathédrale de Lausanne. Comme Chavannes le fait ressortir (l. c., p. 8), J.-B. PLANTIN a déjà fait cette erreur dans son livre : *Abrégé de l'histoire de la Suisse*, p. 497, Genève, 1666, erreur qui a passé dans les écrits postérieurs. En effet, on lit le passage suivant dans la description que fait Plantin de la cathédrale de Lausanne : « Proche du lieu ou estoit le grand autel (ou cest que Schueler, Fryb. Decan., dit qu'il y avoit Duo magna candelabra ad partes laterales altaris majoris in choro ex

argento pond 171 lib., quorum fundatores erant duo Episcopi Lausan. et aliae familiae Bernen., altitudine trium cubitorum, anno 1471), se voit la tombe du Chevalier de Grandson sous une petite chapelle, avec la représentation en marbre blanc. » Le monument du Chevalier de Grandson dont l'auteur parle est bien dans le chœur de la cathédrale de Lausanne. Mais ce que Plantin cite de Schueler a été écrit en 1651 de la collégiale de Berne et non de la cathédrale de Lausanne. (Il s'agit des deux chandeliers déjà mentionnés, pesant ensemble 171 livres, qui auraient été donnés par deux évêques de Lausanne et par quelques familles bernoises.)

La fausseté de ce prétendu inventaire de Lausanne ressort ensuite de ce fait que, de tous ses nombreux articles, aucun n'est confirmé par les vrais inventaires des ornements d'église de Lausanne et par ce que nous savons des fondations pieuses de cette ville. Enfin, le premier article suffit pour prouver qu'il y a eu confusion avec un inventaire de Berne, imaginaire lui aussi. Cet article dit : « Le chef de Notre-Dame de pur or. » A Lausanne, jamais on n'a prétendu posséder réellement la tête de la Sainte-Vierge, ce qui serait en contradiction avec la fête catholique de l'Assomption. On a bien fait des images de la Sainte-Vierge ; jamais, dans les temps passés, on n'a représenté sa tête seule. Cet article montre donc qu'il y a eu substitution. Dans l'inventaire bernois, nous lisons avec Schueler ; « Caput sancti Vincentii in pectorali opere inclusum, ex puro auro ponderis quingentarum. » D'après Simmler : « La tête de saint Vincent enchâssée dans un buste du poids de 500 loth d'or pur. » Une autre copie est plus brève, mais aussi moins exacte : « La tête

de saint Vincent d'or pur. » En effet, Berne croyait avoir reçu en 1463, de Cologne, la tête du patron de son église [1]. Selon l'usage, cette tête était magnifiquement parée ou elle le fut plus tard. Il ne s'agissait donc pas de la tête d'or de saint Vincent, mais de l'enchâssure d'or de cette tête. Le texte français que nous avons cité n'est que la traduction littérale de la seconde variante, postérieure et moins exacte ; seulement, au lieu de saint Vincent on a mis Notre-Dame.

L'inventaire dont nous parlons, nous donne-t-il des indications exactes ou approchantes sur le trésor de l'église de Berne ? Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question ; contentons-nous de dire que nous ne croyons pas à son exactitude, même pour Berne.

Contrairement à l'opinion des Vaudois qui pensent que le trésor de la cathédrale de Lausanne, ardemment convoité par eux quoique bien peu de bourgeois figurassent parmi les donateurs, a été le noyau primitif du trésor de l'Etat de Berne dont les Français s'emparèrent en 1798, *de Stürler* a fait remarquer (Voir Chavannes, p. 9, note) que ce trésor provenait des économies croissantes réalisées depuis 1657 et que, au seizième siècle et dans la première moitié du dix-septième, il n'y avait pas l'ombre d'un trésor à Berne, puisque les recettes de l'Etat ne couvraient pas les dépenses et que la ville dut imposer

[1] Comparez Türler : *Meister Johann Bäli und die Reliquienerwerbungen der Stadt Bern in den Jahren 1463 und 1464*, dans le *Neujahrsblatt* de la Société littéraire de Berne, 1893, p. 15 et suiv. — La liste des objets provenant des églises et des couvents bernois, convertis en monnaie après la Réformation ne fait pas mention de la tête du saint. Nous ne savons ce qu'on a fait de ces ornements.

la fortune des bourgeois, ne voulant pas faire peser ces impôts sur la campagne [1].

Quel aurait été le sort du trésor de la cathédrale si la ville de Lausanne, qui le réclama en vain, avait pu en disposer? On a pu le voir par les instructions données à la députation que le Conseil envoya à Berne. Lausanne demandait « die kilchen kleynoder an jr statt buw. » Elle le voulait afin de pouvoir faire d'urgentes réparations et reconstructions à la ville. Ce Conseil, lui aussi, a sécularisé avec rigueur tous les biens d'église qui lui furent octroyés et il s'en est approprié la valeur [2]. Il commença par en dresser un inventaire complet. Aussitôt que la possession lui en eut été assurée, en novembre 1536, il ordonna aux villages de son territoire de lui apporter leurs calices et tout ce que les églises possédaient de précieux.

Le 9 avril 1537, il vendit un certain nombre de calices qui étaient chez Antoine Gavet et chez Jacques Violat, pour 300 bons florins 4 sous 6 deniers. Le 21 août de la même année, il ordonna d'enlever toutes les cloches des églises paroissiales sauf une à Saint-Pierre et une à Saint-Laurent qui devaient servir à donner l'alarme. Le 10 juillet 1539, la démolition des quatre églises de Saint-Laurent, de Saint-Etienne, de Saint-Pierre et de Saint-Paul fut décidée; les matériaux devaient être utilisés pour reconstruire les murs de la ville et une maison à Ouchy.

[1] Le manuscrit « Silberhandlung » dans les archives de Berne nous donne le renseignement suivant : « En 1570, il y avait dans la caisse welche (welscher Säckel) la somme de 189 359 livres.

[2] Chavannes, Extraits des manuaux du Conseil de Lausanne, dans les *Mémoires et documents*, seconde série, tome Ier.

Le 25 mars 1538, on décida de vendre les chapes et chasubles des couvents des dominicains et des franciscains de Lausanne à un marchand de Besançon pour le prix de 124 couronnes au soleil. Le 31 octobre 1545, le boursier Roche reçut, à teneur de compte, l'argent du brodeur de Besançon pour 39 chapes et chasubles. Deux chasubles furent estimées 30 couronnes au soleil. Le tout fut vendu pour 80 couronnes au soleil 4 florins et 8 gros.

D'après un inventaire du 6 mai 1546, il y avait encore alors, à Lausanne, une série d'objets d'église : des croix, des images, des ciboires, des navettes, des calices, des patènes, deux crosses d'abbé, une infule. Ce reste d'ustensiles sacrés fut vendu le 31 août 1556 à François Seigneux, bourgeois et boursier de Lausanne, seigneur de Vufflens, pour 100 florins d'or. Ce seigneur se rendit à Genève en décembre 1559 pour les revendre.

Tandis qu'à Berne, un bon nombre d'anciens ornements sacrés ont été sauvés de la destruction, Lausanne n'a rien conservé de sa part de dépouilles.

* * *

Retournons maintenant à Berne et poursuivons notre enquête sur les destinées du trésor de la cathédrale de Lausanne.

Dans le dernier document examiné (« die Uffzeichnung »), il est dit qu'en 1537, M. Lux Löuwensprung a vendu un calice d'argent pesant 18 l. 1 q., ce qui fait 19 livres 9 schilling 4 deniers.

On vendit aussi des vêtements sacerdotaux provenant du pays de Vaud. Le compte du boursier spécial du pays

conquis, Michel Augsburger, pour l'année 1538 [1] contient une rubrique avec ce titre : « Innämen von den verkaufften messgewändern » (Recettes provenant de la vente des chapes). Nous y lisons ce qui suit (traduction libre) :

« Le 14 août, j'ai reçu de maître Pierre Soland, marchand drapier, ce qu'il a encaissé pour les chapes, conformément au compte établi avec M. Tillmann, de Werd et M. Lux, savoir 82 couronnes d'or, 2 grosses (dicken) et 38 schilling ; il y avait dans ces pièces une vieille couronne. Cela fait 286 livres 13 schilling 8 deniers.

» Reçu de Pierre Pfander pour une dalmatique rouge (Roten leuiten Rock) une couronne d'or, cela fait 3 l. 6 sch. 8 d. [2].

» Reçu du banneret de Wingarten pour une chape de velours rouge, 3 couronnes d'or, ci 10 livres.

» Reçu du bailli Haller le prix de quelques chasubles (mässacher) que messeigneurs lui ont vendues, 4 couronnes d'or, ci 13 l. 6 sch. 8 d.

» Reçu encore de M. le banneret Wagner pour quelques chasubles 2 couronnes d'or, ce qui fait 6 l. 13 sch. 4 d.

» Reçu du banneret Im Haag pour 2 chasubles de camelot (2 schamlatin mässacher) 2 couronnes d'or, cela fait 6 l. 13 sch., 4 d. [3]. »

Nous lisons encore dans les comptes de 1539 :

[1] Archives de l'Etat.

[2] Une couronne valait ordinairement 3 livres bernoises. Comme on peut le voir, la couronne d'or valait alors 6 schilling et 8 pfennig de plus.

[3] Suit à cette place une rubrique spéciale : « Recettes pour vêtements de Bonmont. »

« Recettes provenant de la vente des ornements sacerdotaux :

» Le dimanche après la sainte Lucie, en 1538, l'huissier Léonard Sandther m'a remis l'argent qu'il a reçu de ceux qui ont acheté des ornements sacerdotaux : 77 l. 5 sch.

» Reçu ensuite le 27e jour de mars de l'an 39 de M. Augustin de Luternouw, bailli de Chillon, pour un habit (rock) de damas doublé de martre, qui a été celui de l'abbé de Bonmont, 46 couronnes, ce qui fait 153 l. 6 sch. 8 d.

» Reçu encore de l'huissier Léonard déjà nommé, le 3 juin, l'argent qu'il a retiré des ventes de vêtements sacerdotaux (messgwender) 39 l. 10 sch.

» *Dépenses* (Gmein Ussgen) :

» Le premier dimanche de l'année, j'ai réglé le compte de M. Lux Löuwensprung pour les chasubles et chapes (Chorkappen) qu'il a fondues pour le compte de messeigneurs, je lui ai donné pour travail et salaire 17 couronnes.

» Outre cela, messeigneurs lui devaient encore 2 couronnes pour une fonte précédente, cela fait un total de 46 l. 8 sch. 4 d. »

Les comptes de 1540 et 1541 ne contiennent plus de rubriques pareilles. Les fragments que nous venons de citer prouvent qu'une partie des vêtements sacerdotaux de provenance vaudoise, ceux qui contenaient la plus grande quantité de métaux précieux, les brocarts les plus riches, furent détruits et jetés dans le creuset, comme nous avons déjà pu le constater dans la « Uffzeichnung ».

Un grand nombre de vêtements sacerdotaux furent vendus à des personnes qui, sans doute, les transformèrent pour leur usage particulier. Pendant ces deux années, le produit fut de 720 l., ce qui équivaut à une valeur de 2750 fr. [1], somme qui aujourd'hui vaudrait bien davantage.

De tous ces objets vendus, combien d'entre eux avaient fait partie du trésor de la cathédrale de Lausanne? Nous l'ignorons.

Dès lors, il n'est plus question du trésor de la cathédrale de Lausanne dans les documents de l'époque, de sorte qu'on pourrait croire qu'il n'en restait plus rien à Berne. Dans les années suivantes, les bourgeois de Berne savaient bien que la ville possédait des œuvres d'art, des objets précieux, mais on pensait qu'ils provenaient du trésor de l'église de Saint-Vincent (que nous nommerons dorénavant le Münster) ou des guerres de Bourgogne; il n'est plus fait mention d'objets ayant une autre origine.

En général, toute cette collection était regardée comme ayant été enlevée aux Bourguignons, excepté quelques joyaux et vêtements ayant fait partie du trésor de la collégiale (du Münster).

Ailleurs aussi, on désignait sous le nom de butin bourguignon beaucoup d'objets d'art de grand prix et très anciens.

Abstraction faite des bannières conquises qu'on suspendait dans le Münster, les objets qu'on n'avait pas aliénés et qui avaient été pris en divers lieux et à diverses époques, étaient conservés à l'hôtel de ville dans

[1] Ruchat dit que la vente des ornements d'église et des vêtements sacerdotaux a produit 2515 livres. Nous ne savons où il a trouvé ce chiffre.

des caisses. On les en sortait à l'occasion pour les exposer en public ou pour décorer la ville.

Des ambassadeurs du margrave Frédéric de Bade et de la ville de Zurich se trouvaient à Berne le 21 septembre 1612 (11 septembre, vieux style). Ils y étaient venus dans le but de conclure un traité d'alliance pour le maintien de la foi évangélique et des libertés des bourgeoisies. Le 27 septembre, le Conseil décida d'inviter « le directeur de l'arsenal ou trésorier Zehnder et les bannerets à se réunir aussitôt que possible pour rechercher où l'on pourrait conserver les tapisseries et les draps bourguignons qui étaient à la maison de ville. Il les chargea aussi d'ouvrir les caisses qui les renfermaient, de dresser un inventaire des objets et de le soumettre à LL. EE[1]. »

On conservait donc à la maison de ville, dans des caisses, des tapisseries et des draps bourguignons. Le manual ne nous dit pas qu'on les exposa pendant les fêtes célébrées à l'occasion de ce traité d'alliance ni qu'on s'en servit en guise de décoration, tandis que nous savons que cela se fit plus tard dans d'autres fêtes. Peut-être ne se souvint-on de leur existence qu'à ce moment-là. Malheureusement, nous n'avons pu retrouver l'inventaire demandé par le Conseil.

Dans ses *Deliciæ urbis Bernæ* (Berne 1732), Gruner cite parmi les curiosités de la Bibliothèque bourgeoise:

N° 12. « Un pupitre de laiton en forme de clocher, très soigné, surmonté d'un aigle à ailes étendues ; il se trouvait dans la grande église sur le jubé et, après l'avoir

[1] Ratsmanual, N° 24, p. 141.

nettoyé avec soin en 1695, on l'a placé ici comme objet d'art. »

N° 17. « Trois tapis de table, brodés d'or, pris au duc Charles le Téméraire, de Bourgogne, à la bataille de Morat. »

N° 18. « L'autel de camp du duc orné d'images et de reliques de toute sorte. »

Gruner parle aussi de quelques objets déposés à l'arsenal provenant de Berchtold de Zähringen, le fondateur de la ville, de Cuno de Bubenberg, son architecte, du général Jean François Nægeli et de Charles le Téméraire [1]. Mais il ne dit pas un mot de tapisseries ni de tissus bourguignons, même dans ses descriptions de la maison de ville et du Münster. Nous pouvons en conclure qu'il n'était guère possible à cette époque (1732) de voir ces objets qui étaient renfermés dans des caisses à la maison de ville.

Le 1er août 1754, le directeur des bâtisses (de Diesbach) souleva dans le Conseil de Berne la question de savoir « ce qu'il fallait faire pour préserver d'une destruction complète les tapisseries bourguignonnes et la précieuse lingerie de table qui se trouvaient sous les voûtes du bâtiment des archives (Registraturgewölb). »

On décida que le directeur des bâtisses devaient « en dresser un inventaire exact et les exposer ensuite dans la grande salle des bourgeois, afin que, le lundi suivant, MM. les Conseillers pussent aller les examiner dans la soirée et prendre les mesures nécessaires. » Le 5 août, LL. EE. jugèrent qu'il n'était pas prudent « de décider, pendant les vacances, ce qu'il fallait faire de ces orne-

[1] Gruner, p. 336, 337 et 384.

ments d'église et de ces tapisseries » ; ils trouvèrent bon « de remettre tout cela à son ancienne place avec l'inventaire à l'exception des tapisseries que mes gracieux seigneurs jugèrent propres à orner la salle des bannerets et le grand corridor de la maison de ville ». C'est ainsi que la chose fut arrangée avec l'archiviste Zehender.

Le 16 août, le directeur des bâtisses demande de nouveau « ce qu'il plaît à mes gracieux seigneurs d'ordonner à l'égard des tapisseries bourguignonnes suspendues dans le grand corridor de la maison de ville ; » on lui enjoignit « de les faire déposer à leur ancienne place pour les conserver soigneusement. » Par contre, il fut décidé à cette occasion de remettre toute la lingerie de table à l'hôpital.

En même temps, on fit savoir au trésorier de la partie allemande de l'Etat et aux bannerets que « avant de prendre une décision sur ce qu'on ferait de ces chapes et autres vêtements ecclésiastiques, mes gracieux seigneurs les invitaient à étudier la question de savoir si l'on ne pourrait pas les remettre à M. Gwardin pour les fondre, vu que c'étaient pour la plupart des tissus d'or et d'argent et de voir aussi s'il y avait moyen d'en tirer parti d'une autre manière, puis de faire rapport à mes gracieux seigneurs. »

Outre les tapisseries et la lingerie bourguignonnes, on conservait donc à Berne des ornements d'église de grand prix.

Alors aussi, les conseillers préposés à la guerre furent invités à examiner six bannières qui étaient aux Archives (im Registraturgewölbe) parmi les tapisseries bourguignonnes et de voir si on ne pouvait pas les transférer à

l'arsenal ou les y suspendre. Dans ce cas, ils pourraient les retirer des locaux des archives et les faire transporter à l'arsenal. Enfin le 19 août, on enjoignit à l'archiviste de faire transporter à l'arsenal « tout ce qu'il trouverait en fait d'étendards et de bannières, vu que c'était là leur place [1]. »

Une feuille mensuelle paraissant à Zurich, les *Monatlichen Nachrichten einicher Merkwürdigheiten* publia, dans le numéro d'août de l'année 1754, p. 103, la correspondance suivante envoyée de Berne [2] : « Ce n'est que dernièrement que tous ceux qui le désirent ont pu voir dans la salle du Conseil et dans celle des bourgeois les tentes, les vêtements, la lingerie et les tissus divers, ainsi que les chapes d'un prix inestimable, conquis sur *le duc de Bourgogne et l'évêque de Lausanne* à la célèbre bataille de Morat. Les pièces les plus importantes sur lesquelles sont représentées des scènes historiques et de très belles images de personnages de grandeur naturelle se trouvent dans la salle dite des bannerets où on les a déployées et suspendues. » Dans le numéro de septembre, page 118, on y lit encore : « A la maison de ville, on a exposé, ce mois, de vieilles tapisseries et d'autres objets rares conservés comme monuments ; un grand nombre d'entre eux ont été pris à Charles le Téméraire dans les guerres de Bourgogne : des bannières, des étendards, etc. Parmi les tapisseries, il en est qui représentent des sujets de l'histoire romaine. Les personnages, bien dessinés, sont de grandeur naturelle, les visages sont

[1] Manual du Conseil, N° 224, p. 51, 61, 104, 105 et 112.

[2] Imprimée dans le *Anzeiger für schweizerische Alterthumskunde*, 1880, p. 19. — Partiellement aussi dans *Das hist. Museum*, de de Roth, p. 9.

expressifs ; ces ouvrages sont admirés par les connaisseurs. On y remarque aussi des tapisseries qui reproduisent l'histoire de saint Vincent, le patron de Berne, accompagnées d'inscriptions en caractères gothiques qui donnaient sans doute plus de lumières sur la vie de ce saint. On y voit encore beaucoup de riches ornements d'église qui étaient probablement autrefois *dans les cathédrales de Berne et de Lausanne*. Ces ornements sont d'une beauté remarquable, la plupart tout brodés d'or, d'autres de velours et d'or, d'autres encore de satin cramoisi. Les perles et les pierres précieuses n'y sont point épargnées. On admire surtout une pièce qui a servi probablement de retable et qui représente la passion de notre Sauveur. On a encore conservé du linge de table d'une finesse extraordinaire, entre autres une nappe de vingt-deux aunes de longueur sur six de largeur. La plus grande partie de ces pièces est marquée d'un B ; on ne sait pas à qui elles appartenaient. Quant aux ornements d'église, les armes des Montfaucon, maison qui a compté beaucoup (!) d'évêques de Lausanne, que portent la plupart d'entre eux, font supposer qu'ils viennent de la principale église de cette ville. »

Ces correspondances nous prouvent qu'en 1754, on ne pensait pas que ces objets précieux eussent tous fait partie du butin enlevé aux Bourguignons, mais que, sans avoir de données certaines, on supposait qu'un certain nombre d'entre eux provenaient du trésor de la cathédrale de Lausanne.

Le 1er mai 1791, on délibéra au Conseil de Berne sur l'objet suivant : « Il y a sous les voûtes des Archives (in dem sogenannten obern Registraturgewölb) un amas

de tapis et d'ornements d'autel qui constituent une partie des monuments des victoires remportées sur le duc Charles de Bourgogne. Lors de la bienheureuse réformation, on y a ajouté quelques chapes (Messgewand) venant du Münster de Saint-Vincent. Vu que l'humidité de ces locaux, à laquelle on ne peut pas remédier comme il le faudrait, surtout pendant l'hiver, est très nuisible à ce précieux dépôt, mes gracieux seigneurs les membres de la commission des archives prennent la liberté de soumettre la chose à LL. EE. (Euer Gnaden) et de leur demander si toutes ces tapisseries, ces ornements d'autel, ces chapes et autres objets ayant servi aux mômeries papales (der papstlichen Mummereyen) ne devraient pas être transportées ailleurs, dans un endroit où on pourrait les conserver sans qu'ils fussent exposés à l'humidité ou à d'autres détériorations. Comme l'on nous dit que M. le directeur de l'arsenal pourrait leur donner une place très convenable dans l'arsenal, mes gracieux seigneurs voudraient savoir si LL. EE. agréent cette proposition ou si elles ont autre chose à ordonner à ce sujet. »

Le 8 mai, le Conseil décida de laisser à la commission des archives le soin de trouver un endroit où ces « monuments » pourraient être conservés sans être exposés à aucun dommage [1].

En 1795, ces restes précieux du trésor d'ornements n'étaient plus à la maison de ville, mais dans le Münster. C'est ce que prouve une « liste des anciens vêtements sacerdotaux (Messgewanden) qui se trouvent dans le

[1] Manual du Conseil, N° 358, p. 218 et Commission des archives, Manual II, 151 et 156. Imprimé partiellement dans le *Münsterbuch* de Stantz, p. 296.

grand Münster, » liste datée du 27 mai 1795 et au bas de laquelle on lit : « Ces vêtements sacerdotaux ont été reçus et mis à leur place. L'atteste pour M. le commissaire supérieur Wyss : Jean-Henri Rengger. »

Voici la teneur de cette liste :

1. Une tapisserie historiée.
2. Une dite historiée.
3. Une dite à fond noir et à arbres verts. [Probablement le numéro 14 du catalogue actuel du Musée, la verdure armoriée de l'écu bourguignon.]
4. Une dite à grandes images. [Peut-être les trois rois, N° 1.]
5. Une dite à images, au milieu il y a un crucifix.
6. Une dite à grandes images. [Tapis de Trajan, Nos 2, 3, 4, 5.]
7. Une dite bleue et rouge à lis jaune. [Tenture bourguignonne, N° 15.]
8. Une dite à images et à bords rouges, ayant en haut et en bas des inscriptions blanches. [Tapis de saint Vincent, Nos 56, 57, 58 et 59.]
9. Une dite à fleurs vertes sur un fond noir. [Morceau de la verdure, N° 14.]
10. Une dite à grandes images et fleurs, sur le fond il y a des inscriptions blanches. [Premier tapis de César, Nos 6 et 7.]
11. Une dite à grandes images. [Deuxième tapis de César.]
12. Une dite à grandes images. [Troisième tapis de César.]
13. Une dite grande. [Quatrième tapis de César.]

14. Un drap noir de Manchester.

15. Un petit tapis à fleurs de lis. [Petit tapis armorié, N° 15.]

16. Un dit brodé de rouge. [Antépendium avec l'écu de Bourgogne, N° 311.]

17. Une chape (Messmantel) bleu et or. [N° 30.]

18. Un petit tapis. [N° 17.]

19. Un tapis rouge, déteint. [N° 28.]

20. Bleu très foncé, rouge et or. [Deuxième antépendium avec l'écu de Bourgogne.]

21. Une chape rouge brodée d'or. [Pluvial, N° 33.]

22. Tapisseries, fond d'or et ciel bleu. [Antépendium, N° 27.]

23. Images sur fond rouge et crucifix au milieu. [Antépendium, N° 19.]

24. Un tapis noir déchiré, soie et or.

25. Une chape (Chorrock) verte et rouge, armoriée. [Comparez Nos 33 et 44 de l'inventaire, une partie de l'ornat, Nos 46, 47, 48.]

26. Vieille chemise de chœur déchirée. [Dalmatique, N° 49.]

27. Chemise de chœur, rouge et or. [Dalmatique, N° 35.]

28. Parure d'église en or, à l'usage de l'évêque. Chape, [N° 39.]

29. Une dite brodée d'or. [Dalmatique, N° 38.]

30. Une dite, manteau choral avec or. [Dalmatique, N° 40.]

31. Manteau plissé, brodé d'or, doublé de vert.

32. Couverture d'autel bleue, en soie, frangée.

33. Chemise de chœur, rouge-verte, armoriée. [Voir ci-dessus, N° 25.]

34. Manteau choral (Chorschmuck) en satin rouge. [Chape, N° 22.]

35. Manteau à plis, rouge avec or.

36. Manteau rouge à fleurs d'or.

37. Un manteau choral (Chorschmuck) richement brodé d'or. [Chape, N° 31.]

38. Tapisseries, or et brun-violet. [Antépendium, N° 26.]

39. Une dite à trois grandes images brodées d'or. [Antépendium, N° 18.]

40. Une chape (Chorrock), verte et rouge, armoriée. [Comparez ci-dessus, N° 25.]

41. Un manteau à plis, blanc, doublé de noir, brodé d'or, déchiré.

42. Vieille chemise de chœur déchirée. [Dalmatique, N° 50.]

43. Une chape (Chormantel) bleue, brodée d'or. [N° 32.]

44. Chemise de chœur.

45. Chemise de chœur déchirée.

46. Trois pièces vertes, à lettres d'or, déchirées [fanons de bannières, N° 16], une courroie avec or et des X noires. [Etole, N° 34.]

47. Cinq courroies brodées d'or [orfrois de chapes, N°s 41, 42, 44, 307, 308], deux couvercles carrés avec or et figures [coins de la bannière papale, N° 309].

48. Une dite avec or et noir. [N° 37.]

49. Sept écus différents, tous avec des ours [N° 489]. deux anges d'argent, un avec une aile [N° 333].

50. Trois écus brodés d'or [N°s 54, 307, 308], cinq chemises de morts et quatre marques [N° 743].

51. Deux houppes rouges [au numéro 20].

Malgré l'incompétence absolue de celui qui a fait cette

liste, nous croyons cependant y retrouver, à peu d'exceptions près, l'ancien trésor d'ornements sacrés qui se trouve encore au Musée historique. Nous voyons que les parements d'autel ou antépendiums sont rangés parmi les tapisseries et nous croyons que les chemises de chœur sont des dalmatiques; les manteaux choraux sont ou des chapes ou des dalmatiques. Après chaque objet, nous avons mis entre crochets le numéro du catalogue du Musée qui nous semble lui correspondre. Les numéros 20, 21, 23, 24, 25 de ce dernier se trouvent probablement ici aux numéros 31, 35, 36, 41 sous le nom de manteaux choraux.

Un autre « Inventaire des tapisseries, chapes, habits de chevaliers, etc., qui sont conservés dans la sacristie de la grande église de Berne, » sans date, dressé par Sigismond Wagner († 1835), contient, sous 63 numéros, à peu près les mêmes objets que la liste de 1795. Celui-ci ne vaut guère mieux que le précédent. Il donne les mesures des tapis, puis, pour tous les numéros, l'étoffe, le dessin et l'état de conservation. Mais la manière dont les dessins sont décrits est absolument insuffisante. Nous voyons par les annotations que quelques objets ont été réparés, et même une pièce tout entière a servi à remettre une autre en bon état, l'écu seul est resté. Il y est dit qu'une bande brodée d'or et de soie, à franges (notre numéro 51), a été coupée par un Anglais. Le 29 août 1849, le marguillier de Luternau et le sacristain Weber vérifièrent cet inventaire. On constata que trois pièces inscrites comme scapulaires (Scapulir [!]) faisaient défaut. C'étaient peut-être des orfrois [1].

[1] M. le marguillier Howald a eu la bonté de nous communiquer les deux dernières pièces.

En 1827, R. Walthard [1] écrivait que dans la sacristie (supérieure) de la grande église, on conservait une foule de tapis, de tentures, de chasubles, de chapes, etc., ainsi que quelques costumes du duc Charles le Téméraire de Bourgogne. Ces objets proviennent, dit-il, en partie des antiques églises de Berne et de Lausanne, en partie du butin fait à Grandson et à Morat. On les suspend, chaque été, dans le chœur du Münster, où ils restent exposés quelques mois.

Lors des solennités qui marquaient l'ouverture des diètes, on utilisait aussi ces tapis. Dans une notice, le chancelier de Stürler se montrait irrité de ce que, depuis 1829, il était obligé de demander chaque fois aux autorités communales ces objets qui avaient toujours appartenu à l'Etat. Il ajoutait qu'il ignorait quand ces tapisseries avaient passé des mains de l'Etat dans celles de la commune.

S. Probst, dans sa notice : *Das Münster zu Bern* (Berne 1839, p. 17), mentionne « les antiquités bourguignonnes conservées avec d'anciens vêtements sacerdotaux et ornements d'église dans l'étage supérieur de la sacristie et exposées à de certaines époques dans le chœur. »

La commune des bourgeois et celle des habitants ayant décidé leur séparation, il fut convenu, dans le contrat du 20 décembre 1851 et du 30 janvier 1852, que le Münster serait cédé à la commune des habitants. Celle-ci reçut donc aussi les ornements et les tapis conservés dans la sacristie.

Plus tard, « les tapisseries bourguignonnes et de Saint-

[1] *Description topographique et historique de la ville et des environs de Berne.*

Vincent, ainsi que les chapes, » furent exposées au premier étage du bâtiment central de l'Erlacherhof, devenu propriété communale (ancienne demeure de l'ambassadeur français). Il fut permis à chacun de les visiter, « moyennant une légère indemnité pour les soins et la surveillance, » de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures, pendant la semaine, et le dimanche de 10 $^{1}/_{2}$ heures à midi [1].

En 1865, le Dr Stantz publia, sous le titre de *Burgunder-Tapeten in Bern,* un catalogue des antiquités exposées pendant les mois d'été dans la bibliothèque de la ville. Il y a là plus d'une erreur. Le Dr Stantz les divise en trois catégories :

« A. Tapisseries provenant des tentes de Charles le Téméraire et autres objets du butin bourguignon.

B. Objets artistiques de provenance incertaine.

C. Chapes et ornements qui se trouvaient, à l'époque catholique, dans le Münster de Saint-Vincent, ici à Berne. »

Quelques objets d'église qui avaient aussi trouvé leur place dans la sacristie du Münster, ont échappé à l'attention de Stantz.

Le 22 et le 28 avril 1868, la commission des finances de la commune des habitants de Berne conclut avec la commission de la bibliothèque de la commune bourgeoise une convention pour la conservation des tapisseries bourguignonnes et des ornements d'église, convention qui fut ratifiée par le conseil de la commune des habitants et par celui de la commune bourgeoise. Les objets conservés jusqu'alors dans le Münster furent remis à la bibliothèque de la ville, afin qu'ils fussent exposés pendant l'été dans la grande salle qui serait ouverte gratuitement au public

[1] D'après une ancienne carte d'entrée.

le mardi et le samedi après-midi et à d'autres heures, moyennant le payement d'une taxe.

En 1868, on biffa de l'inventaire un tapis de soie gris-bleu, un manteau et un pluvial détériorés (« der defekte Mantel » et « das defekte Pluvium »). Les deux dernières pièces furent cédées à un orfèvre pour la valeur des fils d'argent du tissu.

En 1882, les tapisseries et ornements d'église furent transportés dans le Musée historique créé à côté de la bibliothèque de la ville. Depuis, en 1892 et 1893, on a construit sur le Kirchenfeld un grand Musée historique cantonal.

DEUXIÈME PARTIE

OBJETS DU TRÉSOR PARVENUS JUSQU'A NOUS

Nous allons chercher à nous rendre compte, après un laps de temps de trois siècles et demi, de ce qui subsiste encore du trésor de la cathédrale de Lausanne. Les deux chapitres précédents nous ont montré qu'il faut tout d'abord rechercher l'origine des ornements sacrés du Musée historique de Berne. Après cela, nous devrons poursuivre nos investigations dans d'autres lieux.

Parmi les objets qui figurent dans le catalogue du Musée historique, ceux-là seuls nous intéressent qui formaient l'ancienne collection, savoir les numéros 1 à 59 appartenant à la commune des habitants et les numéros 301, 307 à 312 inclusivement, et 333 déposés par la commune des bourgeois. Ces objets sont les suivants :

Treize tapisseries ou tentures (Nos 1 à 15 incl. et 56 à 59 incl.) ;

Cinq fragments d'étendards de chevalerie (N° 16) ;

Neuf parements d'autel soit antépendiums (17, 18, 19, 26, 27, avec 51, 28, 29, 311 *a* et 311 *b* ;

Deux chasubles (36 et 39) ;

Une étole (34) ;

Huit chapes entières (22, 25, 30, 31, 32, 33, 46, 307) ;

Des parties de dix autres chapes (écus, orfrois, agrafes (37, 41, 42, 43, 44, 45, 52, 53 avec 308, 54, 307 *bis*);

Sept dalmatiques (35, 38, 40, 47, 48, 49, 50);

Quatre costumes non ecclésiastiques (20, 21, 23, 24);

Deux coins de bannières (309);

Deux petits anges avec émail (333);

Deux boîtes à hosties (312);

Un diptyque (301).

Dans le tome III de son album des monuments du moyen âge (*Les arts au moyen âge*, Paris, 1836-1846), Du Sommerard a publié le dessin colorié des ornements sacrés suivants qui, à cette époque, étaient encore conservés dans le Münster :

Planche XXVIII : les numéros 47, 310 *b*, 14, 49 du catalogue actuel;

Planche XXIX : les numéros 41, 42, 43, 44, 27, 19;
» XXX : » 18, 38, 40, 26;
» XXXI : » 39, 21, 23, 24;
» XXXVIII : » 56, 57.

Selon la tradition bernoise, il désigne les objets représentés sur les planches XXIX, XXX, XXXI comme faisant partie du butin de Grandson.

En général, les dessins sont bons, cependant pas toujours absolument fidèles; du reste ils sont beaucoup trop petits pour donner une idée juste des orfrois des chapes, chasubles et dalmatiques. D'ailleurs, cet ouvrage est fort peu répandu à cause de son prix élevé. Pour ces raisons, il nous a paru tout à fait nécessaire de publier de nouveaux dessins des objets les plus importants.

En général, les ouvrages récents qui traitent de l'histoire de l'art ne nous paraissent pas avoir apprécié à leur

valeur les tissus et broderies du moyen âge. Non seulement ils sont le produit d'une main-d'œuvre artistique aussi bien, par exemple, que les vitraux peints, mais ils ont encore une place à revendiquer dans l'histoire de la peinture, car leurs modèles, dessins et esquisses coloriées furent souvent l'œuvre de peintres distingués. A ce point de vue, les objets textiles conservés au Musée de Berne sont d'une valeur inappréciable.

Cherchons maintenant à établir, autant que faire se peut, l'état de l'ancienne collection bernoise.

CHAPITRE PREMIER

Ornements sacrés du Musée de Berne qui ne sont pas de provenance lausannoise.

Un certain nombre des objets du Musée de Berne énumérés ci-dessus ne proviennent pas de Lausanne, mais d'autres lieux. C'est ce que nous allons prouver.

I. — *Objets provenant du Münster de Berne :* Les tapis de saint Vincent, Nos 56, 57, 58 et 59. Ce sont quatre pièces tissées de haute ou de basse lice, de 145 centimètres de haut et de 4,1 à 5 mètres de large. Elles représentent dix-huit scènes de la vie, du martyre et de la translation des reliques de saint Vincent, diacre de Saragosse († 303), le patron du Münster et de la ville de Berne. (Voir les illustrations.)

Les inscriptions et les archives nous apprennent que ces tapis furent donnés en 1515 par Henri Wölflin, chanoine de Berne (né en 1470, mort en 1532) et qu'elles servaient à décorer les parois du chœur ; elles étaient sans doute tendues sur les dossiers des stalles. Chaque

Premier tapis de saint Vincent. N° 56 du Musée historique de Berne.

D'après Jubinal, Anciennes tapisseries historiées (Théophile Belin, 29, Quai Voltaire, Paris).

Présent du chanoine Henri Wölflin au Münster de Berne, 1515.

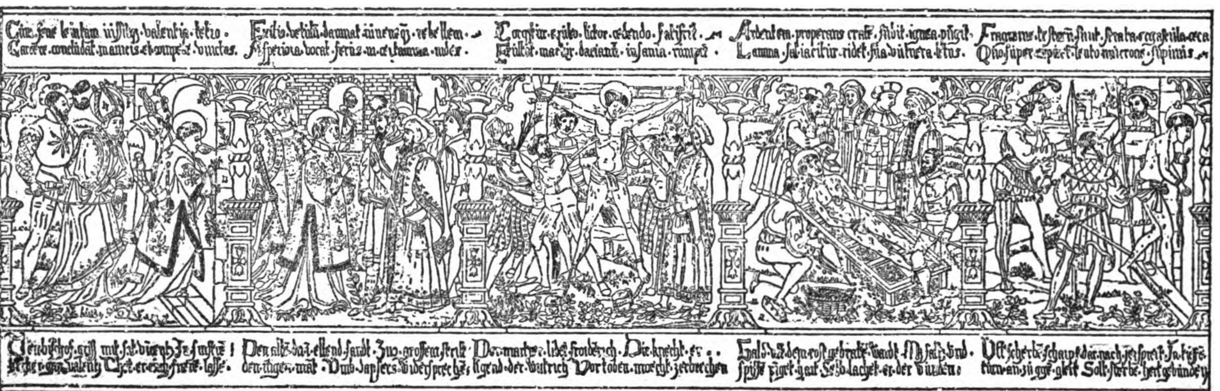


1. Baptême. 2. Education. 3. Il est ordonné diacre. 4. Prédication. 5. Persécution des chrétiens.

Deuxième tapis de saint Vincent. N° 57 du Musée historique de Berne.

D'après Jubinal, Anciennes tapisseries historiées (Théophile Belin, 29, Quai Voltaire, Paris).

Présent du chanoine Henri Wölflin au Münster de Berne, 1515.



6. Arrestation. 7. Condamnation. 8. Torture. 9. Torture du feu. 10. Nouvelle incarcération (Mort).

Troisième tapis de saint Vincent. N° 58 du Musée historique de Berne.

D'après Jubinal, Anciennes tapisseries historiées (Théophile Belin, 29, Quai Voltaire, Paris).

Présent du chanoine Henri Wölflin au Münster de Berne, 1515.



11. Exposition. 12. Mise en sac. 13. Noyade et sauvetage. 14. Inhumation provisoire.

Quatrième tapis de saint Vincent. Nº 59 du Musée historique de Berne.

D'après Jubinal, Anciennes tapisseries historiées (Théophile Belin, 29, Quai Voltaire, Paris).

Présent du chanoine Henri Wölflin au Münster de Berne, 1515.

15. Mise au tombeau. 16. Relèvement. 17. Translation. 18. Culte qu'on lui rend.

épisode est accompagné de deux inscriptions, latine et allemande, qui ont pour auteur le chanoine lui-même connu comme humaniste. Selon toute probabilité, la tissure a été exécutée dans le pays même, peut-être par un ouvrier itinérant des Pays-Bas. Après le changement de confession, le Conseil de Berne remit au donateur une somme de trente florins et garda le « tissu païen »[1].

Passons au N° 489. Cet objet se compose de quatre écussons de cuivre, dorés et argentés, qui représentent, dans une rose à six pétales, les armes émaillées de la ville de Berne, portées par un sauvage, appuyées à droite et à gauche sur deux griffons et sur un ange couronné. L'un des quatre écussons a, au revers, cette inscription : « Melchior, magister de Lantsburg 1523. » Ces écussons sont notés dans le catalogue comme agrafes (monilia) de chapes et comme ayant fait partie des ornements d'église de la collégiale de Saint-Vincent. Mais il n'a été donné ni preuve, ni argument à l'appui de cette indication. Pour nous, la question de savoir si cet objet a servi à des usages sacrés ou profanes reste indécise. Nous ne savons rien non plus du magister Melchior[2].

Il n'est pas prouvé que les deux objets indiqués au N° 312 sous le nom de boîtes à hosties (qu'on nomme aussi custodes) proviennent du trésor de la collégiale de

[1] Pour plus de détails, consulter Stammler, *Les tapis de saint Vincent du Münster de Berne*, dans les archives de la Société d'histoire du canton de Berne, 1890 ; a paru à part chez les frères Räber, éditeurs, à Lucerne.

[2] Dans son travail, *Der Paramentenschatz im historischen Museum zu Bern* (Berne, 1895), l'auteur nous apprend qu'en 1520, il y avait à Berne un nouveau chantre de *Lantsperg*, et il croit que ces écussons n'étaient pas des agrafes de chapes, mais des affiquets qu'on appliquait peut-être aux vêtements des chantres du Münster à l'occasion de grandes solennités.

Saint-Vincent, ainsi que le dit la troisième édition du catalogue. L'une d'entre elles est gravée d'un écu miparti qui n'a pas encore pu être déterminé, circonstance qui parle plutôt contre sa provenance bernoise.

Si nous ne pouvons indiquer un plus grand nombre d'ornements sacrés du Münster, cela s'explique par le fait que les donateurs et leurs parents les plus rapprochés furent autorisés après la Réforme à retirer les objets offerts par eux [1] et par cet autre fait que les ustensiles d'or et d'argent furent fondus par l'ordre du gouvernement tandis que les vêtements précieux furent vendus à l'aune [2].

II. — *Butin bourguignon.* De nombreux et précieux objets étaient devenus la propriété de Berne ensuite des guerres de Bourgogne.

Comme le raconte le chroniqueur bernois Schilling, Berne ne reçut pas seulement sa part d'étendards, « mais encore les meilleurs habits et manteaux du duc de Bourgogne, faits de drap d'or, doublés de zibeline et d'hermine, que l'Etat de Berne racheta ; il en donna une forte somme, afin d'en faire des ornements sacrés ; ils étaient si précieux que personne ne pouvait les estimer. Beaucoup d'autres vêtements précieux d'or et de soie devinrent aussi sa propriété et bien d'autres richesses. »

Après que le même écrivain a rendu compte de la distribution des étendards, il ajoute : « Ceux de Berne

[1] La *Ordnung der Jarzyten und lichtern ouch anderer Gottesgaben beziechung*, du 27 avril 1528, statuait que, pour les chapes, on avait convenu que celles qui existaient encore devaient faire retour à ceux qui les avaient fait faire à leurs frais, même si c'étaient leurs parents ou aïeuls qui avaient été les donateurs, mais sans remonter plus haut.

[2] Tillier, *Gesch. des bern. Freistaates*, III, 592.

suspendirent les leurs dans le Münster, près de ceux qui y étaient déjà. On se servit aussi de quelques étendards pour faire des chasubles, des bannières d'église et d'autres ornements sacrés. Les Bernois ont aussi acheté beaucoup d'étoffes d'or ou d'argent et d'autres tissus du butin bourguignon ; ils ont distribué et placé toutes ces choses soit dans le Münster, soit dans des couvents de la ville, soit enfin dans d'autres églises de leur pays et de leurs possessions, ayant payé tout cela argent comptant [1]. »

En 1477, Berne acheta à Pierre de Hag quelques habits qui avaient appartenu à feu le duc de Bourgogne [2].

En 1522, le mercredi après Sainte-Apolline, le manual du chapitre de la collégiale mentionne aussi les ornats bourguignons (« burgunschen Ornaten »). On attendait alors un brodeur pour les mettre en état ; le chapitre demanda alors à Fribourg de lui céder pour quelque temps une partie de ses ornats bourguignons.

Plus tard, on oublia à Berne qu'à l'époque de la Réformation, de précieux ornements sacrés avaient été amenés à Berne et l'on s'habitua à considérer ces vêtements si précieux comme provenant tous presque sans distinction du butin bourguignon. Quant à nous, nous allons examiner d'un peu plus près ces divers objets, l'un après l'autre.

Les pièces qui portent les armes de Bourgogne font partie sans aucun doute du butin bourguignon. Ce sont :

1. Le N° 14, tenture tissée de 3m06 de hauteur sur

[1] Schilling, p. 341 et 365.

[2] Archives de l'Etat de Berne, Unnütze Papiere, Bd. 22, Nr. 1.

6m87 de largeur. C'est une verdure ; elle nous présente sur un fond noir qui était primitivement bleu foncé, des bouquets de fleurs imitant très bien la nature. Au centre, on admire les armoiries complètes du duc Philippe le Bon, entourées de la chaîne de l'Ordre de la Toison d'or et surmontées du casque. Dans les coins, on voit des briquets et des étincelles qui constituaient la devise allégorique de Philippe et, entre les coins, deux e adossés, sa devise sous forme de lettres, encore inexpliquée. En nous basant sur un compte de la maison ducale, nous avons montré ailleurs [1] que c'était une partie d'une grande tenture de chambre formée de huit tapis de haute-lice, exécutés en 1466 pour Philippe le Bon, père de Charles le Téméraire, par Jean Le Hase, de Bruxelles.

2. N° 15, tapis de haute lice, armorié, simple tissu de 2 mètres de haut sur 8m22 de large. Les armes de Philippe le Bon ou de Charles le Téméraire y sont représentées plusieurs fois ; ce dernier l'employait pour tapisser sa tente ou une salle d'audience [2].

3. N° 15 encore. Un tapis pareil, mais n'ayant que 1m2 de longueur.

4. N° 16. Cinq fragments d'étendards de chevalerie [3] portant la devise de Charles le Téméraire : « Je l'ai

[1] Stammler, *Die Burgunder Tapeten*, Berne, Huber, 1889, p. 16. Ce tapis a été représenté dans les *Histor. Altertümer* de E. de Rodt, 1re série, 2me planche. Une autre partie de cette tenture de chambre était à Fribourg ; elle a disparu. Mais elle est dessinée dans le *Fahnenbuche* de Fribourg qui a été fait en 1648. Ce dessin a été publié dans *Fribourg artistique*, 1891, planches 10 et 11.

[2] Stammler, l. c., p. 7 ; et de Rodt, l. c., pl. 4. — D'après Anshelm (IV, 267), on se servait des tapisseries bourguignonnes, qui étaient de précieux tissus, le jour de Pâques et à la fête de la Dédicace.

[3] Reproduits dans de Rodt, seconde planche.

emprins, » la croix de Saint-André, des briquets, des pierres à feu et des étincelles, en or et couleurs.

5. N° 17. Tapis brodé, forme d'antépendium [1]. Il porte deux grands briquets surbrodés des armoiries de Philippe le Bon ou de Charles le Téméraire ; entre eux un grand écu d'azur à billettes d'or et au lion d'or. C'est le signe héraldique de la Franche-Comté. Il est vrai que les comtes de Nassau blasonnaient de même. Mais il nous paraît évident que c'est le signe héraldique d'une partie des Etats de Charles le Téméraire.

6. N° 310 *a* et *b*. Deux broderies en application. Elles montrent un grand briquet et des pierres à feu faisant jaillir des étincelles, le tout orné des armes de Bourgogne.

Ces briquets qui étaient la devise allégorique des ducs Philippe et Charles peuvent avoir orné autrefois des couvertures de chevaux ou des tentes.

7. N° 311 *a* et *b*. Deux tapis en forme d'antépendiums avec application de broderies représentant de grands champs carrés des armoiries des descendants de France, du duché de Bourgogne et de celui de Limbourg, donc des fragments des armoiries des ducs Philippe et Charles de Bourgogne. Dans l'origine, c'étaient probablement des couvertures de chevaux ou le décor d'une tente [2].

[1] De Rodt, planche 5.

[2] De Rodt, l. c. — Lorsque le roi de France, Louis XI, accompagné du duc Philippe le Bon, fit son entrée à Reims, le 13 août 1461, pour se faire couronner, le cortège était précédé de quarante-deux sommiers (chevaux) qui avaient de grandes couvertures de velours tailladé descendant presque jusqu'à terre et marquées aux armes du duc. — J. Chastellain, *Chronique*, édition Kervain de Lettenhove, IV, 44.

Dans la Bibliothèque de la ville, il y a un tableau qui représente l'intérieur de l'ancienne Bibliothèque ; on y voit les membres de la Commission de la Bibliothèque réunis en séance. La table est couverte d'un tapis orné de champs des armoiries de Bourgogne, le grand briquet n'y fait pas défaut. C'était vraisemblablement un des trois tapis de table, brodés d'or, enlevés au duc Charles le Téméraire, que Gruner (voir plus haut) cite comme curiosités de la Bibliothèque. Il se peut qu'il en soit resté quelques morceaux dans les tissus mentionnés sous chiffres 5 et 6 ; c'est ainsi que le N° 310 *a* a été retrouvé sous le toit de la Bibliothèque, il y a environ vingt ans.

On classe aussi dans le butin bourguignon les magnifiques vêtements laïques qui se trouvent au Musée, savoir :

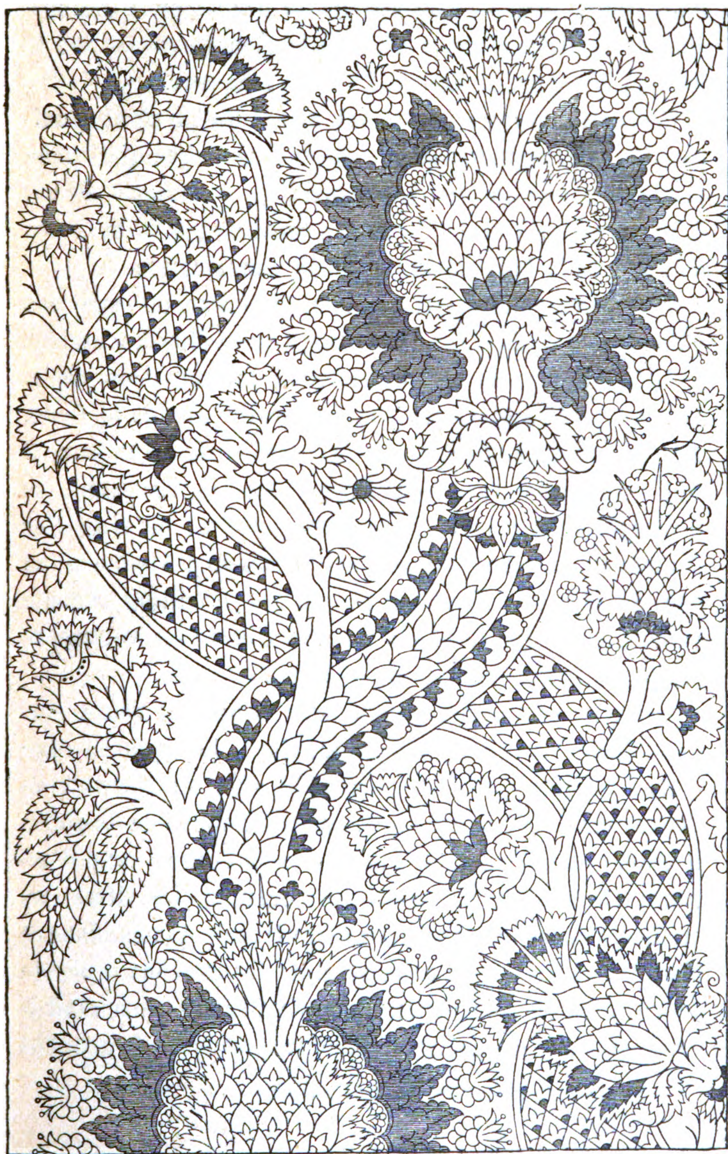
1. N° 20. Un habit de satin, cramoisi.

2. N° 21. Un ample manteau court ou collet plissé d'un mètre de hauteur et de 3m20 de pourtour, formé de plusieurs bandes verticales de plus de 70 centimètres de largeur, du plus riche velours d'or de Gênes. Le dessin est très ouvragé, il représente des grenades ornées de palmettes autour desquelles contournent élégamment des bandes de velours rouge foncé, ajouré, laissant voir le drap noir. L'exécution de cet objet artistique peut être fixée à la seconde moitié du quinzième siècle. (Voir l'illustration, p. 143) ;

3. N° 23. Un collet pareil, du plus riche velours d'or de Gênes. Dessin de grenades à grandes fleurs de velours rouge foncé, ajouré, sur fond d'or. L'assemblage a été fait en partie en biais, ce qui a produit dans la précieuse étoffe des coupures fâcheuses. L'exécution remonte également à la seconde moitié du quinzième siècle.

Dessin d'un collet de velours rouge sur fond d'or
du XVe siècle.

N° 21 du Musée historique de Berne. — Provenance du butin bourguignon.



Dessin de F. Dachselt.

4. Un col, actuellement défait, de brocart d'or sur fond rouge, étoffe qu'on appelait « drap d'or. » Le dessin en est riche et tient déjà de la Renaissance. C'est le N° 24 ; la bande de drap a 2m50 de longueur.

Ces vêtements ne portent ni armoiries ni signes indicateurs. Ils appartenaient sans doute à quelque riche personnage de la seconde moitié du quinzième siècle. Leur forme prouve qu'ils ne provenaient pas d'un trésor d'église, mais bien plutôt du butin bourguignon.

D'anciennes descriptions nous apprennent que des vêtements d'étoffes aussi précieuses que celles-là n'étaient point rares dans la brillante société du quinzième siècle. Comme son père, Charles le Téméraire aimait le faste. Par exemple, lorsque, après la bataille de Grandson, il tint une revue dans son camp près de Lausanne, le 9 mai 1476, il portait un manteau oriental de drap d'or doublé de martre, d'après une relation d'Appianos au duc de Milan [1], Nous avons vu que Schilling raconte qu'un grand nombre de ses manteaux et de ses vêtements précieux furent transportés à Berne.

Ses gens eux-mêmes étaient très richement vêtus, surtout dans les occasions solennelles. Lorsque le duc arriva à Trèves, le 5 octobre 1473, afin d'y recevoir de l'empereur Frédéric III l'investiture du duché de Gueldre, il était précédé par 500 archers en habits de drap d'argent ; 15 hérauts portaient ses couleurs ; les fifres, les tambours et les trompettes étaient vêtus de damas blanc et bleu. Une partie de sa suite montait des chevaux ornés de couvertures de soie rouge. Lorsque Charles se rendait à l'audience de l'empereur, 300 hommes couverts de grandes

[1] Ochsenbein, *Urkunden der Schlacht Murten*, p. 193.

casaques de velours noir chevauchaient devant lui; 60 hallebardiers couverts d'argent l'escortaient à droite et à gauche. Le 7 octobre, l'empereur dîna chez le duc ; 200 hommes en velours bleu servaient à table. Quand le duc allait en ville pour se rendre à la cour, il se faisait suivre par 100 hommes portant des manteaux de velours de soie qui descendaient jusqu'à terre. Le jour où les deux princes assistèrent ensemble au service divin, le duc se fit précéder de plusieurs hommes en vêtements de drap d'or, les autres portaient tous de longues casaques de velours noir. Pendant le repas qui suivit, 100 gentilshommes en habits de soie écarlate et en manteaux blancs présidaient au service, 70 nobles seigneurs étaient couverts de drap d'or jusqu'à leurs chaussures. Treize hérauts en habits de soie brodés d'or annonçaient les divers plats. Les trompettes, les fifres et les domestiques étaient aussi luxueusement parés ; les uns portaient des vêtements d'argent, d'autres de longs habits de velours [1].

Par conséquent, il est possible que le N° 20, un habit de soie rouge, assez simple que le docteur Stantz pensait pouvoir être un vêtement porté par le duc Charles dans sa tente, ait appartenu à un personnage moins haut placé. Nous ne pouvons pas davantage nous associer à ce que le catalogue en dit. D'après lui, ce serait plutôt un costume de l'Ordre de la Toison d'or; mais, sous Philippe le Bon, ces costumes étaient « écarlate vermeille. » Charles les modifia et adopta le velours cramoisi. Or, l'habit en question n'est pas de velours mais de satin.

[1] Chronique de Speier dans Mone, *Collection de documents*, I, 508 et suiv. — Chronique de Jean Knebel, éditée par Buxtorf-Falkeisen, I, 16 et suiv.

Le N° 271 comprenant des armes bourguignonnes et une targe (bouclier) et le N° 118, une bannière, ne nous arrêtent pas.

A part les objets que nous venons de citer, il n'y a aucune raison de penser que, parmi les ornements d'église du Musée historique de Berne, il y en ait d'autres qui soient de provenance bourguignonne.

III. — *Trésor du couvent de Königsfelden en Argovie.* Fondé en 1308 par Elisabeth, veuve du roi Albert Ier assassiné sur cet emplacement, et par sa fille Agnès, la reine de Hongrie devenue veuve qui y demeura de 1316 à 1364, ce couvent possédait un trésor riche en ornements précieux. Des dons d'un très grand prix lui avaient été faits soit par les deux fondatrices, soit par d'autres membres de la maison de Habsbourg. Ce trésor tout entier fut transporté à Berne à l'époque de la Réformation. En faisaient partie les objets suivants :

1. N° 301, diptyque précieux formé de deux ailes de 44 centimètres de haut et de 38 centimètres de large. Chacun des panneaux est orné, au centre, d'un grand camée de jaspe presque noir. Celui qui est à droite du spectateur représente le Crucifié entre Marie et Jean ; celui de gauche, Christ dans sa gloire comme juge. Les inscriptions grecques prouvent l'origine byzantine des camées. Chacun est entouré de huit scènes bibliques et de vingt-deux images de saints peintes sur parchemin et recouvertes de minces feuilles de cristal de roche. Le tout est renfermé dans des cadres en belle filigrane et richemeut orné de pierres précieuses de second ordre et de perles. On a cru que c'était l'autel de camp de Charles le Téméraire. Nous avons établi ailleurs que

c'était un autel privé, mi-parti, fait à Venise vers 1290 pour André III, roi de Hongrie, surnommé le Vénitien, comme souvenir de sa ville natale et donné avec d'autres bijoux au couvent récemment fondé de Königsfelden par sa veuve, Agnès d'Autriche. André III régna de 1290 à 1301. L'autel fut transporté à Berne au temps de la révolution religieuse [1].

Ce qui parle contre la provenance de Charles le Téméraire, c'est l'absence de tout indice sérieux ainsi que le silence des inventaires du butin bourguignon et de ceux des trésors de Charles et de son père. La représentation des quatre saints, peu connus en partie, de la maison royale arpadienne (Etienne, Emeric, Ladislas, Elisabeth), tandis que les saints d'autres maisons princières du temps manquent, milite au contraire pour la provenance hongroise. A ceci s'ajoute le fait que la veuve du dernier Arpadien apporta de riches joyaux à Königsfelden, entre autres une tablette dont la description, dans l'inventaire du 28 juillet 1357, convient à notre diptyque. Le style, les saints représentés et la ressemblance des peintures avec celles de Venise indiquent cette ville comme lieu d'origine. Les saints sont tous des patrons d'églises de Venise, en particulier deux saintes vénérées particulièrement dans ce diocèse, Marine et Euphémie ; cette dernière est nommée d'après l'ancien dialecte vénitien *Fumia* (à la place de *Euphemia*). Pierre Martyr, canonisé en 1253, est le plus récent des saints qui y figurent.

2. L'antépendium (devant d'autel) N° 19 est long de

[1] Voir Stammler, *Le prétendu autel de camp de Charles le Téméraire.* Bernisches Taschenbuch, 1888. Ce travail a paru en édition séparée chez Nidegger et Baumgart, Berne.

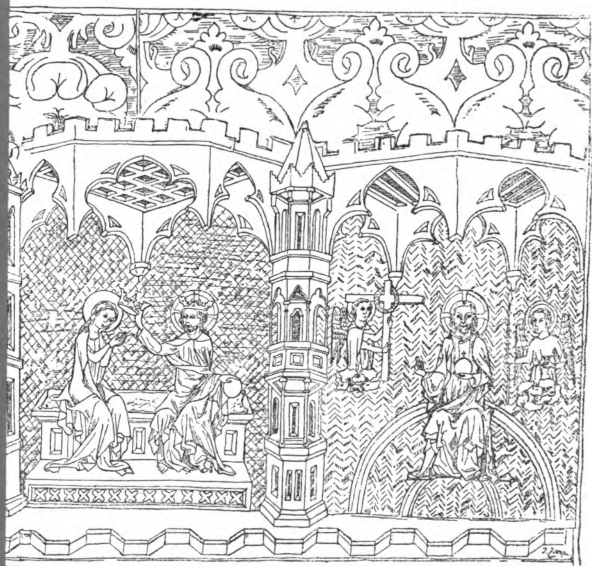
3m18 et haut de 90 centimètres. C'est une riche broderie historiée, de soie, appliquée au point plat sur du velours rouge. Au centre, l'image du Crucifié entre Marie et Jean ; à droite, sous de très simples baldaquins, les saints Agnès, Catherine et Pierre ; à gauche, dans des encadrements pareils aux précédents, André, Jean-Baptiste et Paul. Le style est celui du milieu du quatorzième siècle. Lors d'une réparation, on a trouvé sous une figure un fragment de lettre du roi Louis de Bavière à la reine Agnès de Hongrie, de l'année 1334 ou 1335, ce qui montre avec évidence que cet objet a été fait à Königsfelden, puisque Agnès demeurait alors dans ce couvent et qu'elle y resta jusqu'à sa mort. Ce fut sans doute un don d'Agnès, vu que les patrons de la reine et de son époux décédé occupent les premières places parmi les saints représentés. En effet, l'inventaire de 1357 mentionne un drap d'autel donné par Agnès dont la description convient à cet antépendium[1]. (Voir l'illustration hors texte.)

3. L'antépendium (devant d'autel) N° 27 et sa bordure N° 51. C'est une précieuse broderie de soie sur fond d'or représentant sept scènes de la vie de Jésus dans un cadre imitant une architecture gothique, de bois, composée de tours et de baldaquins. Voici les sujets : Christ au Mont des Oliviers, Christ devant Hérode, Christ portant sa croix, la crucifixion, l'ascension, le couronnement de Marie, Christ comme juge. Sur la bordure, raccourcie jadis par un Anglais, on voit de nouveau le couronnement de Marie au milieu, et de cha-

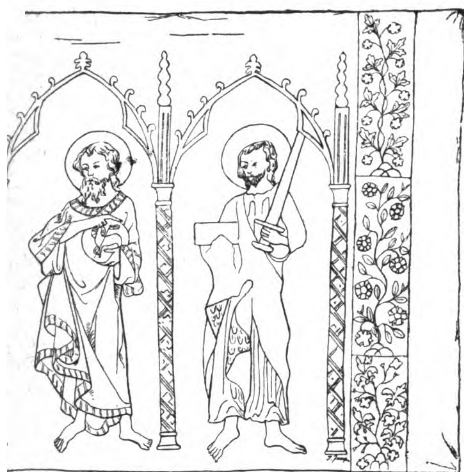


[1] Voir Stammler, *Königsfelder Kirchenparamente*, Berner Taschenbuch. 1891.





Couronnement de Marie. Christ, juge de l'univers.



Jean-Baptiste Paul.

que côté dix bustes d'anges. (Voir le verso de l'illustration hors texte.)

Vu la ressemblance de cette pièce et de la précédente, le Dr Bock a conclu à la même origine. En effet, on trouve dans l'inventaire cité de Königsfelden la mention d'un drap d'autel représentant sept scènes (Ziten) de la vie de Jésus et d'une bordure ornée de bustes, ce qui désigne exactement notre antépendium. D'après cela, cet objet fut donné au couvent de Königsfelden par le duc Albert II d'Autriche, mort en 1358[1]. Ayant les mêmes dimensions que le précédent, il a probablement servi pour le même autel, et la longueur indique que ce fut pour le maître-autel.

A quelques endroits, la broderie en soie est élimée, de sorte qu'on voit le canevas de toile. On remarque que le dessin a été fait d'abord en noir sur la toile et que dans certaines parties, par exemple pour le corps du Crucifié, ce n'était pas un simple tracé des contours et des plis, mais une esquisse ombrée et très exactement nuancée.

IV. — Nous avons dit ailleurs que les deux broderies du numéro 309 sont des coins de la bannière d'honneur dont le pape Jules II fit présent à la ville de Berne en 1512[2]. Elles sont légèrement encadrées de noir et représentent l'adoration des mages. Les deux pièces sont carrées et mesurent 23 cm. de côté; le dessin et le travail sont absolument semblables. On voit que les morceaux d'étoffes de soie, d'or et d'argent ont été découpés, appliqués et bordés, c'est donc une broderie dite en

[1] Pour plus de détails, voir le travail déjà mentionné.

[2] Stammler, « Der Chorherr Heinrich Wölflin, » dans les *Schweizer-Blätter*, 1887, p. 244, note 2.

application. Le nu est en satin colorié. Le style est celui de la peinture italienne au commencement du XVIe siècle. La facture est très soignée. (Voir l'illustration, p. 151.)

On a considéré ces deux broderies comme des ornements d'une chasuble. Le Dr F. Bock en a fait des parures d'aubes, c'est-à-dire des pièces qu'on ajoutait aux extrémités et sur la nuque à la place des dentelles d'aujourd'hui. Mais, dans ce cas, on n'aurait pas copié deux fois exactement le même dessin, on aurait pris deux scènes différentes. Par contre, ces deux carrés convenaient parfaitement pour orner une bannière, vu que la même image devait pouvoir être vue des deux côtés.

On sait qu'à l'occasion de l'expédition de Pavie, en 1512, le pape Jules II donna aux Suisses, qui lui avaient aidé à vaincre les Français, une épée de grand prix, un chapeau ducal et deux riches bannières ornées des armes papales et des siennes propres [1]. En outre, il fit don à chaque contingent d'une bannière de soie sur laquelle un motif religieux, à leur choix, était brodé ou peint. Ainsi qu'on peut s'en convaincre par les bannières qu'on possède encore et par les anciennes peintures [2], ces motifs ou scènes étaient représentés sur de petits carrés placés au coin supérieur, à côté de la hampe, tandis que l'écusson de celui qui recevait le cadeau occupait le centre. Les cantons souverains reçurent des bannières brodées, les autres contingents n'eurent que des bannières peintes.

Berne choisit l'adoration des mages pour sa bannière. Le chroniqueur Anshelm raconte que « les Bernois revin-

[1] Anshelm, IV, 259.

[2] *Neujahrsblatt* de la Bibliothèque de la ville de Zurich, 1859.

Coin de la bannière d'honneur

donnée en 1512 au contingent bernois par le pape Jules II.

N° 309 du Musée historique de Berne.



Dessin de F. Dachselt.

Adoration des trois rois.

rent au commencement d'août avec la bannière qu'ils avaient emportée et qu'ils firent leur entrée à Berne. Le petit Jacob de Stein, à cheval, portait la grande bannière (Hauptbanner) du pape Jules, perdue à Ravenne et retrouvée à Milan ; puis le capitaine Burkhart d'Erlach portait la nouvelle bannière de Berne où se trouvent les trois saints rois et les griffes d'or de l'ours, reçue en cadeau ; puis une petite bannière, où on voit saint Antoine, était portée par Pierre Wysshan qui l'avait reçue ; elle est suspendue dans le Münster de Saint-Vincent. La bannière du pape fut aussi suspendue dans le chœur, à côté des bannières d'église bourguignonnes[1]. »

Les Bernois avaient apporté leur bannière dans une sacoche (in einem « Wattsack, ») ils ne la firent monter qu'à Fribourg. Ils firent les achats eux-mêmes, peut-être dans un couvent de nonnes du nord de l'Italie. « Le coût de la bannière ascende à 35 ducats. » Ils se firent rendre cette somme par le cardinal Schinner, légat du pape. Pour terminer cette affaire, comme aussi pour réclamer d'autres arrérages, le capitaine d'Erlach avait laissé en arrière l'aumônier bernois, le chanoine Maître Constant Keller[2].

L'année suivante, en 1513, on chargea le peintre Manuel « de peindre les trois saints rois sur les bannières[3]. » En automne, les Confédérés partirent pour Dijon ; Berne emporta sa nouvelle bannière ornée de l'adoration des trois rois; sans doute celle qui était peinte et non la ban-

[1] Anshelm, IV, 267.

[2] *Neujahrsblatt* de la Bibliothèque de la ville de Zurich, 1859.

[3] Trächsel, *Kunstgeschichtl. Mitteilungen aus bernischen Staatsrechnungen*, Berne, 1877.

nière brodée qu'on avait suspendue dans le Münster[1].

Concluons. Nos deux broderies ont la forme et la grandeur des coins des bannières papales, le sujet choisi par les Bernois, le style des peintures et broderies italiennes de l'époque; leur exécution technique est semblable à celle des bannières de même origine qu'on possède encore, à celle, en particulier, des deux broderies représentant Christ portant sa croix et Véronique, qu'on peut voir sur les débris de la bannière papale à Fribourg, et à celle de la broderie de la bannière papale de Zurich, qui représente le couronnement de Marie[2]; on les a distinguées des restes des ornements d'église ordinaires en les encadrant, comme on l'a fait aussi à Fribourg pour les débris de la bannière de Jules II. Cela nous paraît plus que suffisant pour établir notre thèse.

CHAPITRE II

Ornements sacrés du Musée de Berne dont la provenance lausannoise peut être prouvée.

L'auteur des correspondances adressées en 1754 aux *Monatlichen Nachrichten* de Zurich (voir ci-dessus, Ire partie, chap. IV) supposait déjà qu'une partie des objets exposés alors à Berne avaient été des ornements d'église de la cathédrale de Lausanne. La *Galerie d'antiquités et*

[1] Un distique du temps (chronogramme) du chanoine bernois Henri Wölflin, avec l'explication : *Pax Divionensis*, s'exprime ainsi : TVnC noVa sIgna trIbVs VrsI eXornata VoLarVnt RegIbVs, Vt paCIs DIVIo paCta DICar. Ce qui signifie : Alors flottèrent les nouvelles bannières de l'ours, ornées des trois rois, afin que moi, Dijon, je fusse appelée traité de paix. 1513. — J.-C. Fäsi, *Bibliothek der schweiz. Staatskunde*, I, 163, Zürich, 1796.

[2] Comparer l'ouvrage *Das Landesmuseum in Zürich*, planche XXII, 1890.

de curiosités historiques de la Suisse (Berne, 1823 et 1824) attribuait à Lausanne les antépendiums Nos 18 et 19; mais nous avons établi que le dernier venait de Königsfelden. *R. Walthard* (1827) estimait aussi qu'une partie des ornements sacrés conservés alors à l'étage supérieur de la sacristie du Münster étaient de provenance lausannoise. *Probst* (page 17 et ailleurs), émet l'opinion que les sept grands tapis et plusieurs vêtements de soie et d'or, tels que manteaux, costumes de hérauts et autres, ont été trouvés après la victoire de Grandson dans la tente de Charles le Téméraire et emmenés comme butin à Berne; mais que, pour ce qui concerne les vêtements sacerdotaux si précieux et si artistement brodés, ainsi que les ornements d'autel, « la plupart, si ce n'est tous, ont été pris dans l'église épiscopale de Lausanne et amenés à Berne après la conquête du Pays de Vaud. »

Le *Dr Stantz,* au contraire, prétend trouver dans les arrêtés du Conseil pris du 1er au 8 mai 1781, la preuve que « dans la collection de tissus précieux qu'on possède encore et qui est conservée et exposée, soit dans la sacristie, soit dans la cour d'Erlach, il n'y a pas une seule pièce qui provienne de la sécularisation de l'évêché et du chapitre de Lausanne après l'occupation du Pays de Vaud par les Bernois, en 1536. » (Voir *Münsterbuch,* p. 296.)

Il est permis de penser que Stantz ne se serait pas exprimé, ainsi s'il avait eu connaissance des inventaires du trésor de Lausanne. E. Chavannes, qui les a publiés, a supposé que, parmi les tapisseries et ornements conservés à Berne, il en est qui sont d'origine lausannoise. Le 6 juin 1883, dans une séance de la Société d'histoire de

la Suisse romande, M. A. de Montet a soutenu qu'une partie des tapisseries de Berne provenait du trésor de la cathédrale de Lausanne. M. E. de Rodt, dans son travail sur le Musée historique de Berne (Berne, 1884), s'est joint à lui avec quelque hésitation.

Quant à nous, en mettant les anciens inventaires à la base de notre argumentation, nous croyons pouvoir prouver qu'un certain nombre des tapis les plus précieux, qu'une partie des vêtements et des ornements sacrés des collections historiques de Berne, ont fait partie autrefois du trésor de la cathédrale de Lausanne.

I. — Une grande tenture de haute lice, à laquelle on a octroyé quatre numéros du catalogue, 2, 3, 4 et 5, ainsi que les bandes brodées du numéro 41, portent le même blason : d'argent au chef d'azur. Il est répété cinq fois sur la première. On le voyait aussi à deux endroits de la tapisserie N° 1, mais il est tombé. Evidemment, ces trois pièces ont été possédées ou données par la même personne.

1. La grande tenture[1], longue de 10 m. 53 et haute de 4 m. 61, représente deux légendes qui ont pour sujet la récompense accordée au juge intègre, comme l'indiquent les inscriptions latines ajoutées au bas. (Voir les illustrations, page 157 et suivantes.)

Dans la première, il s'agit de Trajan, l'empereur romain († 117). Elle se déroule dans quatre scènes, dont deux ont été réunies dans le même tableau ; les deux autres sont séparées l'une de l'autre par une colonne.

a) Au moment où l'empereur va partir pour la guerre, une veuve se plaint du meurtre de son fils tué par un des serviteurs de Trajan.

[1] Pour plus de détails, voir Stammler, *Die Burgunder Tapeten*.

b) L'empereur s'arrête, examine la chose et fait exécuter le coupable.

c) Plus tard, le pape Grégoire le Grand († 604) se souvient dans ses prières de cet empereur qui aimait la justice et Dieu l'exauce en délivrant l'âme de Trajan des tourments de l'enfer.

d) Là-dessus, le pape fait exhumer les restes de Trajan et l'on retrouve sa langue, celle qui avait prononcé ce juste arrêt, encore intacte.

La seconde légende représente, dans deux scènes séparées par une colonne, l'histoire d'un certain gentilhomme du nom de Herkinbald.

e) Agé et malade, il a condamné à mort son neveu qu'il chérissait, à cause d'un délit contre les mœurs; mais ses serviteurs n'ont pas exécuté la sentence. Alors, de son lit, il saisit le coupable et l'égorge avec un couteau.

f) Comme il ne veut pas confesser que cet acte est un péché, l'évêque lui refuse la communion. Mais Dieu la lui accorde d'une manière miraculeuse. L'évêque trouve le vase à hostie vide et l'on voit l'hostie dans la bouche du malade.

La légende de Trajan et de Grégoire se rencontre souvent dans les chroniqueurs du moyen âge depuis Jean Damascène (mort vers 670) et Paulus Diaconus († 797). Thomas d'Aquin nous apprend qu'elle fut discutée par les théologiens ; elle fut aussi citée par les poètes, par exemple par Dante (Purgatoire, chant 10). L'histoire de Herkinbald apparaît pour la première fois en 1222 dans Césarius de Heisterbach.

Le célèbre Roger van der Weyden († 1464) peignit

Tapis de Trajan. Nos 2 à 5 du Musée historique de Berne.

D'après Jubinal, Anciennes tapisseries historiées (Théophile Belin, 29, Quai Voltaire, Paris).

Provenant du trésor de la cathédrale de Lausanne.

Donné par Georges de Saluces, évêque de Lausanne, 1440-1461.



Jugement rendu par Trajan ; scènes *a* et *b*.

Tapis de Trajan au Musée historique de Berne.

D'après Jubinal, Anciennes tapisseries historiées (Théophile Belin. 29, Quai Voltaire, Paris).

Provenant du trésor de la cathédrale de Lausanne.

Donné par Georges de Saluces, évêque de Lausanne, 1440-1461.

***c.*Prière du pape Grégoire pour Trajan. *d.* Exhumation de Trajan.**

Tapis de Trajan au Musée historique de Berne.

D'après Jubinal, Anciennes tapisseries historiées (Théophile Belin, 29, Quai Voltaire, Paris).

Provenant du trésor de la cathédrale de Lausanne.

Donné par Georges de Saluces, évêque de Lausanne, 1440-1461.



e. Herkinbald exécute son arrêt. *f.* Sa communion miraculeuse.

ces deux histoires vers 1436 pour une salle de l'hôtel de ville de Bruxelles. Ces tableaux sont perdus ; mais il en reste des descriptions si exactes qu'on peut affirmer que notre grande tenture en est la fidèle reproduction et que le texte explicatif qui se trouvait sur ces tableaux a aussi été copié mot pour mot.

Cette tenture a sans doute été faite vers 1450 dans une manufacture de tapisseries de haute lice à Bruxelles où se trouvaient les tableaux et où cette industrie était florissante.

2. L'autre tapisserie, le N° 1, mesure 3m85 de longueur sur 3m68 de hauteur. Elle représente l'adoration de l'enfant Jésus par les trois mages ou rois de l'orient d'après le carton d'un peintre flamand et fut aussi faite vers le milieu du quinzième siècle dans une manufacture de tapisseries de haute lice des Pays-Bas. (Voir l'illustration, p. 161.)

3. Au N° 41, nous trouvons l'orfroi d'une chape dont l'étoffe a disparu. D'après l'agencement actuel, la bande de l'orfroi courait tout le long du diamètre de la demicirconférence que forme une chape étendue à plat et le chaperon était fixé en-dessous du milieu de la bande de l'orfroi. (Voir les illustrations, p. 163 et suivantes.)

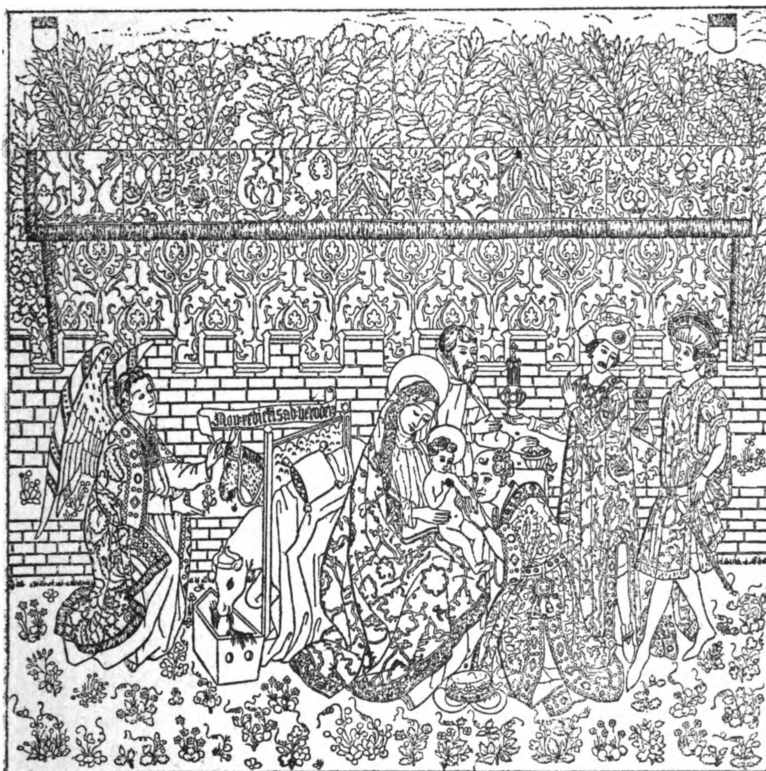
La bordure se compose de plusieurs parties. Au milieu, au-dessus du chaperon, il y a une pièce qui représente l'Annonciation. L'ange Gabriel, vêtu d'une chape, tient un lis dans sa main droite et, de la gauche, une bandelette sur laquelle on pouvait sans doute lire autrefois : « Ave Maria, gratia plena. » La Sainte-Vierge joint les mains. Les deux figures ne sont dessinées que jusqu'aux genoux. Le travail est fait au point plat avec disposition

Tapisserie des trois rois. No 1 du Musée historique de Berne.

D'après Jubinal, Anciennes tapisseries historiées (Théophile Belin, 29, Quai Voltaire, Paris).

Provenance du trésor de la cathédrale de Lausanne.

Donnée par Georges de Saluces, évêque de Lausanne, 1440-1461.



L'adoration des trois mages ou des trois rois.

verticale des fils. Entre les deux personnages est intercalée une petite image dans un cadre carré. Cette miniature nous offre un spécimen du plus fin travail de broderie de soie sur fils d'or. Malheureusement la soie n'est plus en bon état. Autant que nous pouvons en juger, nous avons ici l'image d'un homme vêtu d'un habit descendant jusqu'aux genoux, portant en outre un long manteau étalé derrière son dos, couvert d'une sorte de turban et tenant une bandelette à la main droite. Il est possible que ce soit un prophète. L'image étant d'une exécution toute différente du reste, il est probable qu'elle a été insérée plus tard.

Des deux côtés de cette partie médiane partent les deux bandes qui sont d'un centimètre plus larges que cette partie n'est haute. Elles sont divisées chacune en quatre champs de 34 centimètres de hauteur. Chaque champ nous présente la figure d'un apôtre haute d'environ 21 centimètres ; l'image est dans une sorte de nef à quatre faces indiquées par des colonnes ; de chaque côté, il y a une grande fenêtre gothique ; le haut est formé d'une voûte en plein cintre munie de créneaux et flanquée de balcons. A droite du porteur de la chape, on voit en partant du haut : Pierre portant la clef, Jean tenant le calice, Barthélemy qui tient un couteau, Thomas avec la lance ; à gauche : Paul ayant l'épée et le livre, André avec la croix oblique, Jacques le Majeur qui tient un bourdon et un livre, Matthieu s'appuyant sur une hallebarde.

Dans sa description manuscrite des ornements d'église du Musée historique de Berne, le Dr Bock dit que « la composition de ces images d'apôtres aussi bien que leur

Moitié supérieure des bordures d'une chape.

Nº 41 du Musée historique de Berne.

Don de l'évêque Georges de Saluces au trésor de la cathédrale de Lausanne.

Dessin de Jos. Zemp.









Pierre. **Paul.**

Jean. **André.**

Moitié inférieure de la bordure d'une chape.

N° 41 du Musée historique de Berne.

Don de l'évêque Georges de Saluces au trésor de la cathédrale de Lausanne.

Dessin de Jos. Zemp.









Barthélemy. Jacques le Majeur.
Thomas. Matthieu.

Partie médiane de la bordure d'une chape et chaperon de cette chape.

N° 41 du Musée historique de Berne.

Provenance du trésor de la cathédrale de Lausanne.





Annonciation.
Transfiguration.

Dessin de Jos. Zemp.

exécution artistique sont dignes de tout éloge et qu'elles pourraient être l'œuvre d'une de ces corporations flamandes de brodeurs d'or qui, possédant par tradition l'art de broder des ornements ecclésiastiques, en fournissaient, dans la seconde moitié du quinzième siècle, le clergé si nombreux des riches paroisses, abbayes, chapitres et évêchés. Elles montraient surtout leur habileté dans la confection des chapes de procession (cappæ processionis). Peut-être ces peintures brodées proviennent-elles de la même confrérie que les splendides tableaux des sept sacrements, N° 308. » Les figures sont entièrement brodées au point plat avec disposition verticale des fils, les baldaquins en riche broderie d'or. Le travail paraît être d'une autre main que celui de l'Annonciation sur la partie médiane de l'orfroi.

A l'extrémité de chaque bande, on a ajouté un morceau qui porte le blason décrit plus haut. Comme le montrent clairement le dessin et l'exécution moins ouvragés, ces rallonges ont été mises plus tard et par une autre main. Leur fabrication est donc plus récente que celle des bandes.

Le chaperon a 47 centimètres de large et 42 de haut, il représente la Transfiguration sur le Thabor. Au milieu, dans le fond, élevé au-dessus du sol, Jésus domine la scène ; les bras sont tendus en avant, les mains, dressées. A sa droite, on voit Moïse avec les deux tables, ses cheveux sont disposés de manière à former deux cornes ; à sa gauche, Elie ; au bas, les trois apôtres élevant leurs bras ; deux d'entre eux sont dans une position tordue peu élégante. Le fond est semé de plantes fleuries. On remarque aisément que les dessinateurs et

les brodeurs des apôtres sur les bandes et ceux du chaperon ne furent pas les mêmes. Quelques parties sont brodées au point plat, mais avec moins de soin que les bandes ; dans d'autres parties, la filoselle est espacée et garnie d'un réseau de fils d'or laissant de grands intervalles, ces fils sont arrêtés avec de la soie moulinée. Quelques vêtements sont brodés en application ; les manteaux des apôtres sont du même drap d'or que la bordure des magnifiques orfrois de Montfalcon, Nos 38, 39, 40 et 307. Il s'en suit que ce chaperon est de quelques dizaines d'années plus jeune que les bandes et que, dans l'origine, il appartenait à une autre chape. (Voir plus loin : III.)

L'écu appliqué sur ces tapisseries et broderies est celui de la maison de Saluces [1]. Certainement, elles ne firent pas partie des dépouilles du duc de Bourgogne.

Par contre, nous avons vu que, parmi les ornements d'église que le chapitre de Lausanne confia au Conseil de cette ville le 13 septembre 1536 et qu'il dut livrer à Berne l'année suivante, plusieurs portaient l'écu de Saluces, savoir :

6 tapisseries (d'après notre numérotage : 32, 33, 34, 35, 36, 37) ;

4 chasubles (24, 47, 50, 51) ;

8 dalmatiques (24, 47, 50, 51) ;

3 chapes (53, 57, 72), et

2 coussins (28) ;

de plus, à teneur de la quittance du 19 avril 1537 une boîte à hostie ou custode (il y en avait 4).

[1] D'argent au chef d'azur. — Guichenon, *Hist. de la Bresse et de Bugey*, Lyon, 1650, T. I. Armorial.

En fait de tapisseries, il y avait :

N° 32. « La grande tapisserie de Trajan avec les armes des Saluces ; »

N° 33. « Une autre tapisserie qu'on suspend habituellement dans le chœur. Elle porte les armes des Saluces et représente l'histoire des trois rois. »

Il est donc de toute évidence que les tapisseries de Trajan et des trois rois qu'on conserve à Berne et qui portent les armoiries des Saluces, sont les mêmes que celles que Berne a prises à Lausanne en 1537.

Les chapes qui portaient les armoiries des Saluces dans les inventaires de Lausanne de 1536 sont les suivantes :

N° 53. Une chape de damas blanc broché d'or avec son orfroi ;

N° 57. Une chape de damas rouge broché d'or avec son orfroi ;

N° 72. Une chape de damas blanc « floratée » d'or et de soie verte.

Les bandes que nous venons de décrire et le blason qui les accompagne convenaient à une de ces chapes. On ne peut donc pas douter que ces deux tapisseries ainsi que ces bandes ne proviennent du trésor de la cathédrale de Lausanne. Que l'étoffe des chapes manque, cela ne peut nous surprendre, puisque c'était du damas broché d'or et que nous savons qu'à Berne, on tira des vêtements sacerdotaux tout l'or possible.

Les données historiques que nous possédons sur les origines du trésor de la cathédrale de Lausanne nous permettent de dire avec certitude quel fut le membre de la famille de Saluces qui donna ces objets portant ces

armoiries, ainsi que d'autres mentionnés dans les inventaires, mais qui ont disparu. Ce ne peut être que Georges de Saluces, évêque de Lausanne de 1440 à 1461. *Saluces* est le nom francisé de *Saluzzo*, ville et marquisat d'Italie, situés au sud de Turin. De 1142 à 1548, le marquisat de Saluces appartint à la famille du même nom. Georges de Saluzzo ou de Saluces [1], fils d'Eustache, seigneur de Valgrane et de Mont-Orose, fut chanoine à Saint-Jean de Lyon; en 1434, évêque d'Aoste dans la province de Turin. En cette qualité, il assista au concile de Bâle en 1439 et prit part comme représentant de la nation italienne à l'élection du duc Amédée V de Savoie, nommé antipape sous le nom de Félix V. Celui-ci le transféra à Lausanne en 1440, tandis que l'évêque de Lausanne, Jean de Prangins, occupa le siège d'Aoste. Æneas Sylvius l'appelle un homme distingué aussi bien par sa naissance que par ses principes et ses vertus [2]. Félix V l'envoya en qualité de légat en Sicile et, en 1449, au pape Nicolas V pour lui annoncer qu'il renonçait à la tiare. Ce dernier enrichit le légat de plusieurs bénéfices.

L'évêque Georges s'efforça d'améliorer l'état de son diocèse. Dans ce but, lors d'un synode diocésain, en 1447, il promulga des statuts ; en 1453, il fit faire une visite pastorale dans tout l'évêché; la même année, il statua dans une ordonnance la compétence de l'official ;

[1] M. Schmitt, *Mémoires hist.*, l. c., T. VI. — A l'année 1487, Anshelm parle d'un conflit entre le duc de Savoie et le marquis Louis de Saluces, il dit que Berne et Fribourg se joignirent au duc et lui aidèrent à assiéger la ville de Saluces.

[2] *Hist. Concil. Basil.*, L. II, p. 51, édit. 1551.

en 1445, il frappa de peines ecclésiastiques ceux qui juraient, les joueurs de cartes, ceux qui s'adonnaient aux jeux de hasard, ceux qui travaillaient le dimanche et ceux qui, à l'occasion des mariages et des baptêmes, se permettaient un luxe exagéré. En 1452, il eut un conflit avec l'évêque de Bâle à propos de la vallée de Saint-Imier qui, au spirituel, dépendait de Lausanne, tandis qu'au civil elle était gouvernée par le prince-évêque de Bâle. Ce dernier aurait bien voulu exercer dans cette vallée, la juridiction ecclésiastique, mais il ne put parvenir à ses fins. En 1453, l'évêque Georges mit fin à une longue contestation avec le chapitré en consentant à ce que le chapitre fût exempt de la juridiction épiscopale, toutefois l'évêque conservait le droit de visiter la cathédrale accompagné de deux ou trois chanoines, tandis que la visite des chapelles était laissée au chapitre. Comme nous l'avons vu plus haut [1], il fit confectionner des chapes de grand prix et d'autres vêtements pour la cathédrale, il y fonda la chapelle de Saint-Jérôme et de Saint-Claude en la dotant de riches et nombreux ornements et dans son testament daté du 15 octobre 1461, il fit des legs importants à la cathédrale, il en fit aussi à toutes les églises et aux hôpitaux de Lausanne et des environs. Il mourut le 4 novembre 1461.

II. — Avec les anciens ornements consacrés, on conserve à Berne deux petits anges d'argent de 4 centimètres de haut, N° 333. Ils sont agenouillés, la position des mains est la même, le pli des vêtements présente

[1] Première partie, chapitres 1 et 2, rapport sur l'inspection de 1529, N° 31.

seul quelque différence. Les cheveux et les ailes sont dorés ; les visages et les habits, émaillés ; la tunique, blanche, ornée de lis d'or ; le manteau, bleu ; un des manteaux est étoilé, l'autre est semé de croissants. Actuellement, ces statuettes sont placées sur des piédouches en bois tourné et noirci.

Le Dr Stantz ne les a pas décrits, parce que, de son temps, ils étaient relégués dans une niche de la sacristie du Münster. Ils figuraient déjà cependant dans le catalogue des ornements conservés au Münster en 1795. Le N° 45 portait : deux anges d'argent dont l'un a une aile. En 1868, ils furent placés à la Bibliothèque, puis au Musée.

Le N° 311 du premier catalogue du Musée (1882) les désignait comme étant le « dernier reste de l'ancien trésor de l'église de Saint-Vincent, » mais sans donner de preuve à l'appui. Dans la seconde édition du catalogue (1884), ils sont au N° 333 qui est accompagné de cette note : « L'époque à laquelle remontent ces deux anges et des indications chronologiques font supposer qu'ils portaient la lunule de la monstrance (ou ostensoir), conquise sur Charles le Téméraire, qui fut mise en pièces à Lucerne et partagée entre les cantons. » M. E. de Rodt qui a rédigé ce dernier catalogue, les a fait dessiner sur la couverture de ses *Historische Altertümer* et, dans le texte, il dit que l'exécution artistique de ces statuettes a fait penser à M. Bossard, orfèvre à Lucerne, que c'est un travail d'orfèvrerie bourguignonne du temps de Charles le Téméraire. La troisième édition du catalogue ne dit plus rien de l'origine de ces deux anges.

Quant à nous, nous ne pouvons voir dans ces petits

anges des porte-lunule. La lunule est un croissant sans bossage fait de manière à pouvoir y placer une hostie ronde. Parfois, elle est portée par deux petits anges. Mais ces anges sont d'un travail léger et aplati. Ceux-ci avec leurs formes arrondies n'auraient pas convenu, d'ailleurs le fait que la position des mains est la même pour les deux prouve qu'ils ne pouvaient tenir une lunule. Mais il est quand même possible qu'ils aient contribué à orner un ostensoir. Seulement, il ne faudrait pas penser à un ostensoir « brisé et partagé à Lucerne. » Comme nous l'avons prouvé dans notre étude sur l'autel de camp de Charles, ce qu'on partagea à Lucerne, c'étaient des reliques enfermées dans une boîte en or, et non un ostensoir. On n'a point brisé d'ustensile pareil à Lucerne. Ce fait étant imaginaire, les anges porte-lunule le sont aussi.

L'émaillure de ces deux figurines donne à penser qu'elles étaient plus propres à être placées à droite et à gauche d'une statuette qu'à orner un ostensoir.

D'après la quittance dressée par le Conseil de Berne, le 19 avril 1537, Berne reconnaissait avoir reçu du chapitre de Lausanne des objets divers, entre autres « une Marie d'argent avecq son enfant et deux anges que nont tous deux que une alle » (N°s 47 et 48). Dans la liste de l'argenterie gagnée sur le pays nouvellement conquis et convertie en monnaie, on retrouve bien la petite image de la Sainte-Vierge, mais non les deux petits anges. (Voir plus haut : « Uffzeichnung des Silber, so uss dem nüw gewunnen Land kommen ist »). Il est donc bien naturel de penser que c'étaient ces petites figurines qui se trouvaient à côté de cette image de la Sainte-

Vierge et que, pour une raison ou pour une autre, elles échappèrent à la fonte. Les lis d'or sur les tuniques blanches des anges ne doivent pas être considérés comme un signe héraldique de France, mais comme les symboles de la pureté de la Vierge Marie. Ces lis, à eux seuls, nous feraient penser que ces statuettes ont dû servir à l'ornementation d'une image de la Vierge.

En outre, les ailes des petits anges ont ici une grande importance. Chacun d'eux a maintenant sa paire d'ailes. Mais on voit, surtout au revers, que celles d'un des anges ont été confectionnées plus tard et par une autre main. Donc, à un moment donné, elles n'existaient plus, et on les a refaites lors d'une réparation. Dans le catalogue de 1795 aussi, il est dit expressément que chacun des anges n'avait qu'une aile. A l'occasion d'une réparation, on mit sans doute à un des anges les deux anciennes ailes et on en fit deux nouvelles pour l'autre. Or, le reçu de 1537 déclare que les deux anges n'avaient qu'une aile chacun. Cette circonstance si frappante prouve d'une manière irréfragable que les deux petits anges de 1795, catalogués au N° 333, sont les mêmes que ceux qui avaient été apportés de Lausanne en 1537. Sur l'origine de cette image de Lausanne, la Sainte-Vierge aux deux anges, nous devons consulter le N° 49 de l'inventaire de la chapelle de Notre-Dame du 5 août 1535 que nous avons reproduit. On y lit : « Une petite image de Marie portant l'enfant, d'argent, accompagnée de deux anges, donnée par le très révérend seigneur Benoît de Montferrand de bienheureuse mémoire. On voit que l'image de la Sainte-Vierge était petite, nos figurines lui étaient donc bien proportionnées. Puis nous

trouvons ici le nom du donateur. Benoît fut évêque de Lausanne de 1476 à 1491 ; c'est justement l'époque assignée par M. Bossard à ces objets d'art.

Sans hésitation donc, nous affirmons que ces deux petits anges sont les mêmes que ceux qui étaient au pied de la petite statue de la Sainte-Vierge donnée par l'évêque susnommé à la chapelle de Notre Dame, à Lausanne.

Le donateur, Benoît de Montferrand, était fils de Pierre II, de Montferrand dans le Bugey. Il fut abbé de Saint-Antoine à Vienne et par conséquent général de l'ordre des Antonites; en cette qualité, il était en relations avec la maison des Antonites à Berne. En 1470, il fut nommé par le pape évêque de Constance en Normandie, mais ce choix ne fut pas accepté par Louis XI, ni par le chapitre de la cathédrale. Après la résignation du cardinal Julien della Rovere, le pape Sixte IV le nomma évêque de Lausanne, en 1476. Il dut alors se défendre à diverses reprises contre la Savoie et contre la ville de Lausanne qui cherchaient à empiéter sur ses droits. En 1484, il reçut des villes de Berne et de Fribourg le droit de bourgeoisie. Le 4 mars 1485, il installa à Berne les premiers chanoines du chapitre de Saint-Vincent nouvellement créé. En 1491, il fonda dans la cathédrale de Lausanne la chapelle de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Antoine. Il mourut le 8 mai 1491.

Nous voudrions encore rattacher au même donateur une autre pièce du Musée de Berne, de peu d'importance, il est vrai : le N° 55. C'est un morceau d'étoffe, long et large d'un peu plus d'un empan, qui présente deux petites bandes de velours noir comprises entre trois de drap

d'or et, en plus, un morceau de drap d'or coupé au bas en rond. Nous croyons que c'est le fragment d'un écu appliqué sur un ornement de drap d'or. La famille des Montferrand portait d'or à deux pals de sable, au chef de gueules. Nous avons donc ici la partie inférieure de l'écu des Montferrand, le chef a disparu, la pièce de drap d'or est un reste de l'ornement sur lequel l'écu était appliqué. Le rapport de visite de la chapelle fondée par Benoît de Montferrand dans la cathédrale de Lausanne, rapport de 1529, indique au N° 4 : sept chasubles et deux couvertures d'autel (antépendiums ?). L'une de ces dernières portait l'écu des Montferrand et des Montfaucon.

III. — Les mêmes armoiries se voient sur la chasuble N° 39, les dalmatiques N°s 38 et 40, la chape N° 307 et sur l'agrafe N° 52. Cet écu est écartelé ; le premier et le quatrième quartiers portent un faucon ou un aigle noir sur champ d'argent, le second et le troisième sont contre-écartelés d'hermine et de gueules. Tous ces parements sont du même drap d'or, tissu précieux composé de fils d'or fin sur fond rouge. Le dessin, qui est formé par les fils rouges qui se montrent à la surface, est de toute beauté, il représente une guirlande de palmettes et de grenades ; on y remarque déjà un souffle de renaissance. Tous ces vêtements sont garnis de broderies au point plat, de la plus grande finesse et enrichies d'or avec profusion. Partout nous trouvons la même habileté dans l'exécution ; les baldaquins et les bordures sont identiques. Tous ces ornements appartenaient donc au même groupe d'habits sacerdotaux, à la même « chapelle. »

La chasuble, N° 39, a encore la forme médiévale de ce vêtement qui descendait jusques sur les avant-bras.

Une croix y est brodée, de manière que l'arbre de la croix est devant et la croisée derrière [1]. Ces parements ont 26 centimètres de largeur et représentent des scènes de la vie de la Sainte-Vierge en utilisant aussi la légende de Joakim et d'Anna telle que la racontent les anciens apocryphes. Au-dessus de chaque sujet, on lit la devise : « Si qna fata sinant, » dans un encadrement. (Voir ci-dessous les illustrations.)

La série des sujets commence au dos, au haut de l'arbre de la croix ou, comme on l'appelle aussi, de *la colonne*. Ces scènes sont les suivantes :

a) Le pieux Joakim, de Nazareth, se présente au temple pour offrir un agneau en sacrifice. Mais le grand prêtre le repousse parce qu'il n'a pas d'enfants et que, chez les Juifs, ce fait était considéré comme un châtiment de Dieu et un signe de réprobation.

b) Joakim, navré, se retire dans la solitude et gémit devant Dieu. Un ange lui apparaît et lui annoncer la naissance d'un enfant. Plein de gratitude, Joakim fait choisir par ses bergers dix agneaux pour les offrir comme sacrifice d'actions de grâces.

c) Tout joyeux, Joakim retourne au temple, il rencontre à la Porte d'or sa femme Anne qui est venue au temple afin de supplier Dieu de lui accorder un enfant. Au moment où il l'embrasse, elle devient la mère de Marie.

La traverse de la croix offre deux figures de prophètes dessinés jusqu'aux genoux. Sur la branche droite (à droite du spectateur), on voit le chantre royal David

[1] Du Sommerard, *Album*, l. c., pl. 31, est tout à fait dans l'erreur en faisant deux parements distincts des parties antérieure et postérieure de la chasuble.

(f), reconnaissable à la harpe ; derrière lui se déroule une bandelette sur laquelle on lit ces mots du verset 8 du psaume 84 (bible hébr. 85) : Ostende nobis, Domine, misericordiam et salutare tuum da nobis (Eternel ! fais-nous voir ta faveur et accorde-nous ta délivrance). A gauche, c'est Esaïe (g) qui est représenté, comme on le voit par les mots inscrits sur la bandelette : Egredietur virga de radice Jesse (il sortira un rejeton du tronc d'Isaï), parole qui se trouve au verset 1 du chapitre XI d'Esaïe.

A la partie antérieure de la chasuble se poursuit l'histoire de Marie :

d) Au haut de la colonne est figurée l'immaculée conception de la Vierge Marie. Anne se tient debout, les mains jointes, entre deux anges qui prient. Sur son sein, on voit Marie, un petit enfant sans vêtements, dans une position droite, les mains jointes, la tête nimbée. Sous les pieds d'Anne est étendu un homme au visage irrité, c'est Satan. Cela signifie que la Vierge Marie est entrée dans la vie sans participer à la tache du péché originel.

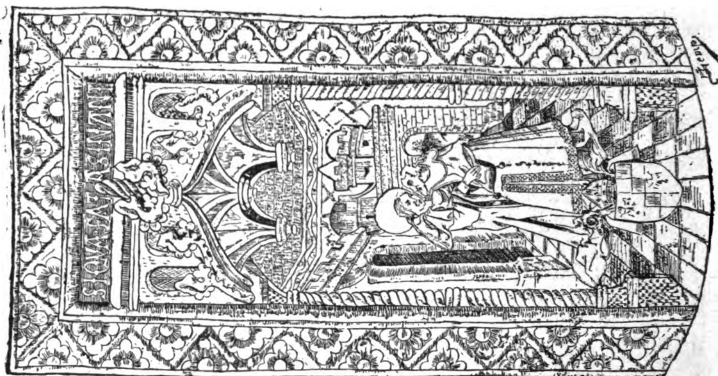
e) Présentation de la Vierge. Joakim et Anne amènent leur petite fille au temple pour la consacrer au service de Dieu. L'enfant monte avec joie les degrés du temple.

2. Les dalmatiques sont des vêtements formés d'un corps descendant jusqu'aux genoux et de courtes manches. Le devant ne se distingue que par une échancrure un peu plus forte [1]. Dans les côtés, le corps est fendu

[1] Du Sommerard, *Album*, l. c., se trompe en faisant des dalmatiques des tabars ou vêtements de hérauts, et en parlant de quatre pièces, comme si le devant et le derrière de la dalmatique formaient deux pièces .On comprend cette erreur, vu qu'il a fait faire ses dessins par d'autres personnes.

Parties de l'orfroi d'une chasuble. N° 39 du Musée hist. de Berne.

Don de l'évêque Aymon de Montfalcon à la cathédrale de Lausanne.



c. Il rencontre Anne.



b. La naissance d'un enfant lui est annoncée.



a. Joakim est repoussé.

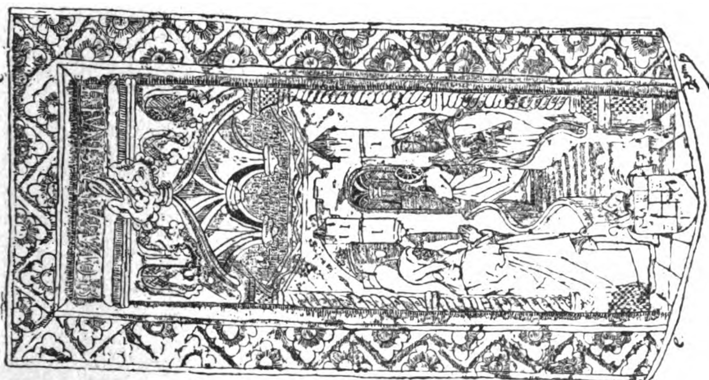
Parties de l'orfroi d'une chasuble. N° 39 du Musée hist. de Berne.

Don de l'évêque Aymon de Montfalcon à la cathédrale de Lausanne.

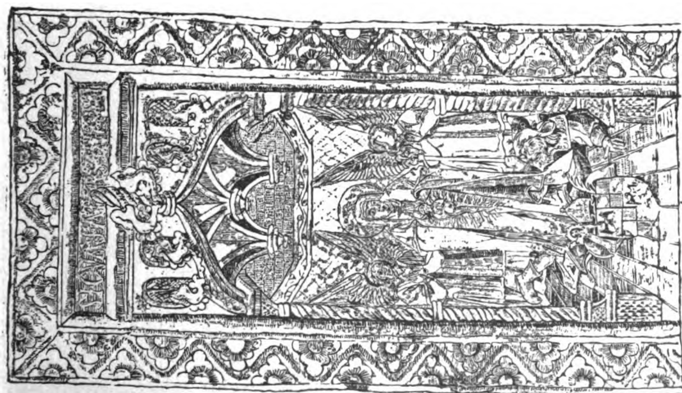




g. Esaïe.
. David.



e. Présentation de la vierge.



d. Immaculée conception de Marie.

h) Une sainte ;

Sur la bande transversale supérieure :

i) L'image dite de sainte Véronique, c'est-à-dire, le suaire portant l'empreinte des traits du Sauveur ;

Sur le devant :

Bande transversale inférieure (A du diagramme) : le Sauveur ressuscité apparaissant à sa mère ;

Sur les bandes verticales, à droite et à gauche :

a) Matthieu ;

b) Jean l'évangéliste portant un calice ;

c) Denys, évêque, ayant la tête séparée du tronc ;

d) Le diacre Cyriaque, ayant aussi la tête coupée ;

e) Un soldat dont le bouclier est orné d'une croix, Maurice ou un autre soldat thébain ;

f) Un autre soldat thébain armé d'une hallebarde ;

Sur les manches :

g) Un soldat thébain ;

h) Une sainte tenant une épée ;

Sur la bande pectorale :

i) Encore le suaire.

3. La dalmatique, N° 38, est ornée des sujets suivants :

Au dos :

Bande transversale inférieure (A) : Jésus aux noces de Cana ;

Bandes verticales à droite et à gauche ;

a) Pierre et la clef ;

b) Paul portant le glaive ;

c) Catherine et la roue ;

d) Barbe et la tour ;

e) Un évêque, la tête séparée du tronc (Didier de Langres ou Albin de Mayence ?) ;

f) Etienne portant un vêtement de diacre, il a des pierres sur la tête ;

Sur les manches :

g et *h*) Des soldats (thébains) ;

Sur la bande transversale supérieure :

i) Le suaire ;

Sur le devant :

Bande transversale inférieure (A) ; la Visitation :

Sur les bandes verticales, à droite et à gauche :

a) Jacques le Mineur et le fouloir ;

b) Jacques le Majeur tenant un bourdon ;

c) Un évêque ayant pour attribut la croix à deux traverses, insigne d'un archevêque ; c'est probablement Claude de Besançon ;

d) Un évêque ;

e) Marguerite et le dragon ;

f) Apollonie, les tenailles et la dent ;

Sur les manches :

g) Une sainte tenant un livre ;

h) Agnès et l'agneau ;

Sur la bande pectorale :

i) Le suaire.

4. La chape N° 307, dont nous possédons l'agrafe au N° 52, a un pourtour demi-circulaire de 150 centimètres de rayon.

Le chaperon est cousu aux bandes et représente la naissance de Jésus. Le nouveau-né est couché, entouré d'anges qui l'adorent. A ses côtés, Marie et Joseph sont

agenouillés ; dans le fond, on voit le bœuf et l'âne ; les bergers regardent par une fenêtre. Dans le lointain, on aperçoit à droite les bergers et l'ange dans les champs ; à gauche, les trois rois guidés par l'étoile.

A droite de celui qui porte la chape, la bande, de 26 centimètres de largeur, présente les sujets suivants en partant du haut :

a) L'ascension de Jésus-Christ ; au-dessus flotte une bandelette portant ces paroles : Viri Galilæi, quid aspicitis in cœlum ? (Hommes galiléens, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au ciel ?) Actes I, 11 ;

b) La descente du Saint-Esprit sur les apôtres le jour de la Pentecôte ; Marie se tient au milieu d'eux ;

c) En présence de Marie, les apôtres se séparent pour aller prêcher l'évangile. Comme inscription, on lit : Ite in universum mundum, prædicate evangelium, (Marc XVI, 15 : Allez par tout le monde, prêchez l'évangile à toute créature.) Tout au bord, les armoiries déjà décrites.

Sur la partie gauche de la bande, on voit :

d) Le retour de Christ à la fin du monde et la résurrection des morts. Sur la bandelette, on lit : Surgite, Dominus venit ad judicium (levez-vous ; le Seigneur vient pour juger le monde) ;

e) La communion des saints : tout en haut, on voit lestrois personnes de la Trinité, eutourées de chérubins ; puis l'Eglise triomphante, les saints glorifiés ; au premier rang : la Sainte-Vierge et Jean Baptiste ; au-dessous, l'église militante sur la terre ; à droite de l'image, les dignités ccclésiastiques (un pape, un cardinal, un évêque, un prêtre) ; à gauche, les dignités laïques (empereur, prince-électeur, etc.) ;

f) L'Eglise dans le purgatoire qui est figuré par une chaudière environnée de flammes ; les âmes sont représentées par des corps nus ; dans la nue, on aperçoit une troupe d'enfants qui jouent, ce sont les limbes où vont les petits enfants morts sans baptême. Au bas de l'image, les mêmes armoiries. Cet écu se trouve encore sur l'agrafe.

Le dessin et le travail de ces broderies sont distingués. Le Dr Bock dit de cette chape que « pour la richesse des couleurs et l'élégance des figures, elle appartient certainement aux ornats les plus beaux et les mieux conservés. » Quant à la chasuble et aux dalmatiques, elles sont, dit-il, « d'une exécution artistique irréprochable. »

L'origine de ces ornements n'est pas douteuse. Pas n'est besoin d'une longue argumentation pour prouver que Du Sommerard s'est trompé quand il pensait que la chasuble que nous venons de décrire avait pu faire partie des ornements de la chapelle de Charles le Téméraire. Les armoiries appliquées sur ces vêtements montrent qu'il n'en est rien. Elles n'ont rien de commun avec celles du duc de Bourgogne, ce sont celles de la famille de Montfalcon, dans la Bresse, maison qu'il ne faut pas confondre avec celle des Montfaucon en Bourgogne qui possédait plusieurs seigneuries dans le Pays de Vaud. La devise : « Si qua fata sinant » (si le sort le permet), est celle d'Aymon de Montfalcon, évêque de Lausanne de 1491 à 1517 ; elle est empruntée à l'Enéide de Virgile, livre Ier, vers 18.

Le Dr Stantz dit[1] qu'il est possible que cet évêque

[1] Münsterbuch, p. 243.

ait doté le chapitre de Berne de ces ornements et d'autres encore, mais ce n'est qu'une simple supposition que rien ne confirme.

Par contre, dans l'inventaire du 13 septembre 1536, parmi les ornements de la cathédrale de Lausanne dont Berne s'empara, nous trouvons, N° 49 : « Une chasuble et deux tuniques de drap d'or sur fond rouge, aux armes de feu Monsieur Aymon de Montfalcon, seigneur de Lausanne, » et au N° 52 : « Deux chapes de drap d'or sur fond rouge avec leurs orfrois, aux armes de feu Monsieur Aymon de Montfalcon, seigneur de Lausanne. »

Ces indications conviennent de tout point à la chasuble, aux deux dalmatiques et à la chape ; ces objets sont certainement les mêmes que ceux dont il est parlé dans l'inventaire cité. Le N° 21 du rapport sur la visite de 1529 nous apprend que l'évêque Aymon fonda en 1517 la chapelle de Saint-Maurice et de ses compagnons et qu'il la pourvut de tout ce qui était nécessaire. C'est pour cette raison que les dalmatiques sont ornées des images de plusieurs de ces soldats thébains dont Maurice fut le chef. Il est vrai que, dans ce rapport, il n'est pas dit que cette chapelle ait possédé des ornements d'un si grand prix. Mais cela prouve seulement que ces vêtements précieux n'étaient pas destinés au service de cette chapelle, mais à celui du maître-autel. Leur richesse elle-même donne à penser que c'était l'évêque qui devait les porter. Le fait que le suaire est représenté deux fois sur chaque dalmatique ne doit pas faire supposer que ces vêtements aient été donnés à la chapelle du Saint-Suaire de la cathédrale de Lausanne, car elle ne fut fondée qu'en 1523 ; d'ailleurs, d'après

le rapport de visite, elle ne possédait pas d'ornements si précieux.

Aymon était le quatrième fils de Guillaume de Montfalcon, seigneur de Flaccieu et de La Balme, et de Marguerite de Chevron-Villette [1]. Son frère Hugo fut écuyer du duc de Savoie Charles Ier, sa sœur fut la femme d'un seigneur de Montferrand, frère de Benoît de Montferrand, évêque de Lausanne. Aymon entra au couvent de Saint-Rambert dans le Bugey, devint protonotaire apostolique, prieur commendataire d'Anglefort dans la Duvaine et, en 1451, abbé de Hautcrêt. En 1463, le roi de Chypre, Louis, l'envoya comme chargé d'affaires à la cour papale. Il fut aussi doyen de Seyférieux et, en 1483, il devint prieur de Ripaille et de Port. En 1489, François de Savoie, archevêque d'Auch, administrateur de l'évêché de Genève et prieur de Romainmôtier, l'envoya à Rome pour y porter sa démission de la dernière de ses charges. En 1490, il fut nommé conseiller de la cour de Savoie par la duchesse Blanche, mère tutrice du jeune duc Charles. Il reçut encore les prieurés de Gugny et de Lutry; le roi de France lui accorda une pension annuelle de douze cents francs. Après la mort de Benoît de Montferrand (1476-1491), Guillaume de Montdragon fut élu évêque de Lausanne par le chapitre de la cathédrale, mais, sur les instances du duc et de la duchesse de Savoie, le pape ne ratifia point ce choix ; le 16 mai 1491, Aymon de Montfalcon fut appelé à succéder à Benoît.

Aymon se montra plein de zèle pour la discipline ecclésiastique. En 1494, il publia les statuts synodaux

[1] Schmitt, *Mém. hist.*, l. c., p. 240.

élaborés par son prédécesseur Georges de Saluces. Le missel, le rituel et le bréviaire de Lausanne furent aussi imprimés par ses soins, le premier en 1493 et en 1505, le second en 1500 et le troisième en 1509. En 1495, Philippe de Savoie, encore mineur, fut élu évêque de Genève, le pape confia alors l'administration de ce diocèse à l'évêque de Lausanne qui la conserva jusqu'en 1510. Après la mort de Philippe, duc de Savoie, Aymon se rendit à Berne au mois de novembre 1496 afin de remercier cette ville pour l'amitié qu'elle avait toujours témoignée aux ducs de Savoie et pour notifier l'avènement de Philibert II. En 1498, il négocia un traité de paix et d'alliance entre Berne d'un côté, Fribourg et le duc de Savoie de l'autre ; à Bruxelles, en 1501, il fut l'un des ambassadeurs qui arrangèrent le mariage de Philibert de Savoie avec Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien ; en 1504, il commença à bâtir au bas de la tour septentrionale de la cathédrale la chapelle de Saint-Maurice dont les magnifiques stalles, portant le millésime de 1509 et les armoiries du fondateur, ont été longtemps dans la nef latérale droite de la cathédrale ; en 1506, il se rendit au nom du duc de Savoie à la diète de Baden, chargée d'apaiser un conflit entre la Savoie et le Valais ; en 1507, il commença l'enquête de la fameuse affaire Jetzer ; en 1509, il essaya inutilement de pousser la diète de Lucerne à renouveler l'alliance avec la France ; en 1510, il prêta le serment féodal à l'empereur Maximilien, à Brissach, et reçut de lui le vicariat impérial sur la ville et le territoire de Lausanne ; en 1513, il commença la réparation, promise depuis longtemps, de la cathédrale de Lausanne ;

en 1514, il fit la dédicace de l'église réparée et agrandie de Saint-Ours, à Soleure ; en 1517, il se fit donner pour coadjuteur son neveu Sébastien de Montfalcon, mais il mourut bientôt après, le 10 août 1517, et fut enterré dans la chapelle de Saint-Maurice qu'il avait fondée et dotée [1].

5. Nous avons dit plus haut (I, 3 de ce chapitre) que sur le chaperon du N° 41 qui représente la Transfiguration, les vêtements de deux apôtres sont faits du même drap d'or que celui que nous trouvons dans ceux des Montfalcon. Il s'en suit que ce chaperon est de la même époque que ces derniers et qu'il provient aussi de Lausanne. Nous croyons donc que ce chaperon est ce qui reste de la seconde chape de l'évêque Aymon, mentionnée dans l'inventaire de 1536.

IV. — Dans l'une des deux petites broderies du N° 37 du catalogue, on reconnaît l'agrafe d'une chape qui ne nous a pas été conservée. L'écu qu'elle porte appartient au style gothique de la décadence, il se blasonne : palé d'or et de gueules de six pièces, à la bande d'argent chargée de trois roses d'or. L'écu a été encore surchargé d'une mitre et d'une crosse.

Ces armoiries sont celles de la maison d'Estavayer, petite ville qui aujourd'hui fait partie du canton de Fribourg. Les insignes épiscopaux désignent clairement Claude d'Estavayer, évêque de Belley [2].

[1] On conserve au Musée de Cluny, à Paris, un dressoir ou une crédence artistement sculptée, de style gothique fleuri, haute de 1m5, sur laquelle se lit la devise d'Aymon : Si qua fata sinant. Elle porte le N° 1404.

[2] En parlant de cette broderie, le Dr Stantz dit (Münsterbuch, p. 239) que cette pièce pourrait « avoir été donnée par Claude d'Estavayer qui, étant *curtisane papale*, jouissait de nombreux bénéfices ecclésiastiques ; il fut

Claude, fils d'Antoine d'Estavayer, naquit à Romont; il fut chanoine et prévôt à Lausanne, en 1507, il devint évêque de Belley et assista en cette qualité au cinquième concile œcuménique de Latran, à Rome, en 1512 et 1513. En 1514, il est grand chancelier de l'ordre savoyard des Annonciades dont il renouvelle les statuts en 1518; en 1517, il succède à son oncle comme abbé de Haute-Combe; après la mort de ce dernier, il reçoit encore l'abbaye du Lac de Joux; en 1521, il est prieur commendataire de Romainmôtier. Il était très considéré à la cour de Savoie. Il mourut le 28 décembre 1534 au couvent de Romainmôtier où il fut enterré [1].

Il donna dix *couronnes au soleil* pour les stalles du chœur de l'église de Saint-Laurent à Estavayer, aussi ses armoiries y figurent-elles à côté de celles de l'évêque Sébastien de Monfalcon.

L'inventaire de Lausanne du 13 septembre 1536 porte au N° 56 : « Une chape de drap d'or sur fond noir avec ses orfrois aux armes de Monsieur de Belley » : « Monsieur de Belley, » c'est l'évêque de Belley. Claude d'Estavayer n'était mort que depuis deux ans lorsqu'on fit cet inventaire. Ce que nous venons de dire nous autorise à voir dans cette agrafe ce qui a été conservé de cette chape venue de Lausanne.

La comparaison de la main d'œuvre du N° 37 avec

entre autres prévôt de la cathédrale de Lausanne et ses armoiries qu'on voit sur la fenêtre du milieu du chœur de notre Münster prouvent qu'il entretenait des relations amicales avec notre chapitre. » Mais lorsqu'il décrit la dite fenêtre, il ne parle pas de ces armoiries et nous ne les y avons pas trouvées non plus. Outre l'évêque, il y eut plusieurs chanoines de Lausanne de cette maison.

[1] De Montet, *Dict. biogr.*, I, 274.

celle du N° 43 nous fait présumer que les deux objets ont appartenu au même ouvrage.

Le N° 43 comprend le chaperon et les bandes ornementales d'une chape. Le premier, broderie d'or au point plat, représente la naissance du Seigneur ; l'enfant divin est placé entre Marie et Joseph ; dans le fond on aperçoit le bœuf et l'âne traditionnels. Le baldaquin élevé, sur des colonnes, a la forme d'une ogive surhaussée, légèrement bosselée, la voûte est bleue, l'ogive est surmontée d'un bâti à pointe émoussée, percé de baies en manière de fenêtres.

Les bandes présentent des images de saints sous des baldaquins semblables. A droite du porteur de la chape se succèdent en partant du haut : Jean Baptiste et l'agneau, Georges et le dragon, Madeleine portant le vase de parfum ; à gauche : Pierre portant les clefs, un évêque ayant pour attribut une croix archiépiscopale, enfin, une sainte portant une épée et un livre. Le travail n'est pas très soigné ; on y voit de la filoselle et des fils de métal appliqués et cousus par dessus. Le style est celui de la dernière période gothique, vers 1500.

Le travail a beaucoup d'analogie avec celui de l'agrafe du N° 37. L'archevêque, c'est sans doute saint Claude, archevêque de Besançon, donc le patron de l'évêque de Belley en question. Pour cette raison, nous pensons que cette broderie est un reste de la chape dont le N° 37 formait l'agrafe.

V. — Le N° 308 est sans doute ce qu'il y a de plus beau en fait de broderie dans la collection de Berne. C'est un orfroi comprenant le chaperon et les bandes

d'une chape dont l'étoffe n'a pas été conservée. Ce chaperon, large de 50 et haut de 57 centimètres, est placé au milieu de la bande de l'orfroi qu'il sépare en deux parties égales. Les bandes, larges de 30 centimètres, sont divisées en champs d'une hauteur de 45 centimètres; chacun d'eux représente un sujet dans un encadrement d'une riche architecture, ce cadre est partout le même. C'est un portique s'ouvrant sous une arcade festonnée, en forme d'accolade surbaissée.

Ces magnifiques peintures à l'aiguille représentent les sept sacrements de l'Eglise catholique, savoir : 1° le baptême; 2° la confirmation; 3° le sacrement de l'autel ou l'eucharistie; 4° la pénitence ou la confession; 5° l'extrême onction; 6° l'ordination; 7° le mariage. Le sacrement de l'autel qui constitue le centre du culte catholique, a été réservé pour le chaperon; les autres ne se suivent pas dans l'ordre habituel et ont sans doute été transposés, après qu'on les eut séparés de l'étoffe de la chape. (Voir les illustrations.)

Sur la bande, à gauche du porteur de la chape se succèdent en partant du haut :

1. *Le baptême.* Un évêque verse l'eau sacramentelle sur un enfant nu tenu sur les fonts baptismaux par son parrain et sa marraine. Un ecclésiastique tient prêts le vase aux saintes huiles et le cierge du baptême. Un homme et une femme assistent à la cérémonie. Les personnages sont vêtus de la même manière que ceux des tapis de Trajan, cela est vrai surtout de la dame qui assiste au baptême et du parrain qui porte un habit court, des galoches et dont le chapeau est suspendu dans le dos.

2. *L'extrême onction* (lisez Jacq. V, 14 et 15). Elle

est administrée par l'évêque à un malade couché dans son lit, sans vêtement, selon la coutume du moyen âge. En cet instant, on oint ses pieds. Un ecclésiastique tient le rituel ouvert devant l'évêque, il porte aussi un cierge allumé ; un laïque garde la crosse ; près du lit une femme debout joint les mains et un homme présente le crucifix au malade.

3. *La confirmation.* Un évêque, assis sur un pliant, tenant d'une main des ciseaux et de l'autre un vase, coupe les cheveux à un garçon agenouillé devant lui afin de pouvoir l'oindre du saint chrême. Une petite fille accompagnée de sa marraine se prépare à recevoir le sacrement. Un homme attache une bandelette blanche autour du front d'un garçon déjà confirmé, tandis qu'un autre s'en va sous la conduite de son parrain, ayant aussi le front entouré d'un bandeau. Derrière l'évêque, un ecclésiastique tient la crosse et porte le pontifical.

Aujourd'hui, on ne coupe plus les cheveux dans l'église, on essuie le front avec de la ouate et on ne l'entoure plus d'un bandeau.

Sur la bande, à droite du porteur, on voit :

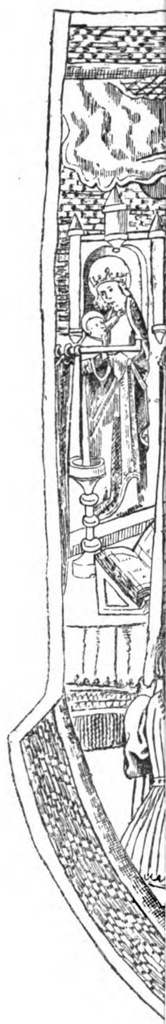
4. *L'ordination.* Un évêque oint de saint chrême les mains d'un diacre agenouillé devant lui, vêtu de l'aube ; c'est une des cérémonies de la consécration des prêtres. Un prêtre assistant porte le missel, le calice et les burettes qui sont présentés à celui qui est ordonné comme symboles de la puissance de l'ordre. A gauche de l'évêque est agenouillé un diacre revêtu de la dalmatique qui vient de recevoir l'ordination. A côté de l'évêque, un ecclésiastique tient la crosse ; à droite, un diacre élève les mains vers le ciel.

Partie de l'orfroi d'une chape. No 308 du Musée hist. de Berne.

Don de Jacques de Romont au trésor de la cathédrale de Lausanne.



L'extrême onction.



comment les grâces qui découlent du sacrifice de la croix sont communiquées aux hommes par le sacrement de l'autel.

b) A droite du tableau, c'est-à-dire à gauche du spectateur, un prêtre dit la messe à l'autel; il élève l'hostie consacrée pendant qu'un diacre balance l'encensoir et qu'un clerc donne le signal de l'adoration avec la sonnette. C'est la représentation du dogme catholique qui enseigne que le pain et le vin deviennent le corps et le sang de Christ lorsque le prêtre prononce les paroles sacramentelles et que, dans cet instant, le corps et le sang de Christ sont de nouveau offerts au Père céleste comme un sacrifice non sanglant, afin que le sacrifice de la croix étant présent à l'esprit, les grâces qu'il nous a méritées puissent être répandues.

c) A gauche, un prêtre ou un évêque, vêtu d'une chape, donne la communion, c'est-à-dire, selon le dogme catholique, le corps et le sang de Jésus, sous l'apparence de l'hostie.

Dessin et composition sont d'un maître ; l'architecture et les costumes qui sont en général semblables à ceux des tapis de Trajan indiquent que cet ouvrage est celui d'un artiste des Pays-Bas, de la seconde moitié du quinzième siècle [1].

Le travail est très soigné ; la broderie est de soie, au point plat de Flandre; la disposition des fils verticale.

[1] Roger van der Weiden a représenté les sept sacrements sur deux retables dont l'un est à Madrid et l'autre à Anvers. Nos tableaux sont quelque peu différents, cependant ils offrent beaucoup d'analogie surtout avec le premier. Pour le retable de Madrid, consulter Waagen, dans les *Zahn's Jahrbücher der Kunstgenossenschaft*, I, 43 et suiv.; pour celui d'Anvers, voir Passavant, *Kunstblatt* de 1843, p. 250.

Les lisérés des vêtements, les fonds, les baldaquins et les bordures des encadrements sont richement ornés de fils d'or. Le Dr Bock dit que « ces peintures en broderie sont incontestablement l'une des productions les plus grandioses et les plus artistiques des broderies flamandes d'Arras et de Valenciennes. »

Les armoiries suivantes se voient au bas du chaperon : de gueules à la croix d'argent, à la bordure d'azur chargée de besants d'or.

Le No 53, une agrafe de chape représentant la Vierge Marie et l'enfant Jésus, est orné aussi de ces armoiries. Evidemment, c'était l'agrafe de la chape dont nous venons de décrire les bandes et le chaperon.



Agrafe d'un manteau choral.
No 53 du Musée hist. de Berne.

Cet écu est meublé de la croix de Savoie et d'une bordure qui, en héraldique, constitue une brisure ; par conséquent, c'est le blason d'une branche de la maison de Savoie. En effet, cet écu est celui du comte Jacques de Romont, prince de Savoie par sa naissance[1].

Dans l'inventaire de Lausanne, de septembre 1536, nous lisons au No 54 : « Une chappe de veluz carmesyn toute brochée en or avecque son aufrey armoirisée des armes de Savoye que l'on appelle de Romont. »

Cette description d'armoiries désigne avec évidence

[1] Voir Cibrario, *Sigilli de Principi di Savoia*, Turin, 1835, p. 190, figures 113, 114, 115. — Dans son *Armorial*, de Mandrot indique d'autres armoiries pour le comte, et E. de Rodt le suit, comme on peut le voir sur la couverture de ses *Schweiz. Altertümer*. Nous nous en tenons au sceau de Cibrario qui nous paraît inattaquable.

Jacques de Savoie, comte de Romont. A part lui, il ne pourrait être question que de Humbert de Savoie, fils naturel d'Amédée VII pour lequel Amédée VIII, son frère consanguin, celui qui fut antipape sous le nom de Félix V, érigea en comté Romont agrandi de quelques autres localités. Il ne posséda pas longtemps cette seigneurie, il mourut en 1443. Mais ses armoiries étaient : de gueules à la croix d'argent de Savoie chargée de cinq croissants d'azur, à la bande du même brochant sur le tout [1].

Sans chercher d'autres arguments, nous posons donc en fait que nous possédons aux Nos 53 et 308 du Musée de Berne l'agrafe et l'orfroi de cette chape d'origine lausannoise. L'image de la Vierge Marie sur l'agrafe convenait à l'église de Notre-Dame. D'après l'inventaire, le drap de la chape était riche en or, cela nous explique sa disparition.

En elle-même, cette broderie a une très grande valeur, mais elle est encore précieuse comme souvenir historique du donateur. Jacques de Romont [2] était le septième fils de Louis Ier, duc de Savoie, qui régna de 1434 à 1465. Jacques naquit vers 1440. Le 26 février 1460, il reçut de son père comme apanage la baronnie de Vaud et le comté de Romont, mais il n'en eut la possession qu'après la mort de son père et même, pour une partie, seulement en 1471, après des négociations auxquelles prirent part Adrien de Bubenberg et Nicolas de

[1] Amédée de Foras, *Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie*, Grenoble, à partir de 1863, p. 414.

[2] Guichenon, *Hist. gén. de la maison de Savoie*, p. 526 et suiv. — Voir aussi F. de Gingins-La Sarraz, *Episodes des guerres de Bourgogne* ; surtout : *Jacques de Savoie, comte de Romont et baron de Vaud*, dans les *Mémoires et Documents*, tome VIII.

Diessbach, députés de Berne et d'autres de Fribourg. Dans les actes officiels, il s'intitulait : Jacques de Savoie, comte de Romont ; quelquefois : baron de Vaud. Etant entré en relations avec Charles le Hardi, il s'associa à sa fortune, fit gouverner ses terres par des vidomnes et accompagna le duc dans sa campagne contre la ville de Liège en 1468. En 1473, à Trèves, il assista à son entrevue avec l'empereur Frédéric III et, en 1474, au siège de Neuss. Comme il ne voulut pas se séparer du duc au commencement des guerres de Bourgogne, les Suisses lui déclarèrent la guerre le 14 octobre 1475 et s'emparèrent de ses terres du Pays de Vaud. Mais y étant arrivé avec le duc en janvier 1476, il les reconquit en grande partie. Le 2 mars de la même année, il était à la bataille de Grandson ; à Morat, il commandait l'aile gauche de l'armée bourguignonne ; il assiéga vainement, du côté nord, cette ville qui lui avait été enlevée et il dut s'enfuir après la victoire des Confédérés. Par le traité de paix conclu peu après entre la Savoie et les Suisses, ces derniers, contre une forte indemnité, restituèrent à la Savoie le Pays de Vaud à l'exception de quelques territoires, mais sous la condition que la baronnie n'appartiendrait plus au comte Jacques.

Après la bataille de Morat, Jacques fut élu lieutenant et gouverneur général des deux Bourgognes (le duché et la Franche-Comté) par Charles le Hardi ; après la mort du duc à Nancy, il resta avec la fille de Charles, Marie, et son époux le duc Maximilien d'Autriche, il aida à ce dernier à combattre les Français et fut nommé chevalier de la Toison d'or par ce prince. Marie de Bourgogne mourut déjà en 1482 et les Etats de la Flandre ne vou-

lurent pas reconnaître le duc Maximilien comme tuteur du jeune duc Philippe; Jacques prit parti pour les Etats, mais il dut s'enfuir et mourut le 30 janvier 1486 au château de Hamm, en Picardie.

Il avait épousé Marie de Luxembourg, comtesse de Saint-Pol, la fille de sa sœur Marguerite. Leur fille unique, Louise-Françoise, enfant posthume, devint la femme de Henri, comte de Nassau et de Vianden. Sa veuve épousa en secondes noces François de Bourbon, comte de Vendôme et fut la bisaïeule du roi de France, Henri IV.

VI. — Les quatres grandes tentures qui représentent l'histoire de Jules César sont des ouvrages de toute beauté. (Voir les illustrations.) Elles ont une hauteur de $4^{m}1$ et leur longueur est de $6^{m}3$ à $7^{m}15$. Ce sont les N°s 6 à 13 du catalogue; chaque tenture en a deux, parce que, toutes, elles représentent deux scènes. Celles-ci sont accompagnées au bord supérieur d'explications versifiées en vieux français. En voici la liste[1] :

Première tenture : *a*) Départ des triumvirs César et Crassus pour leurs provinces, tandis que Pompée reste à Rome;

b) César reçoit une ambassade gauloise qui lui demande du secours contre Arioviste, chef des Suèves.

Seconde tenture : *a*) Victoire de César sur Arioviste;

b) Expédition de César en Bretagne.

Troisième tenture : *a*) César marche contre Pompée; malgré les avertissements de la déesse Roma, il traverse le Rubicon;

b) Victoire de César sur Pompée à Pharsak.

[1] Pour plus de détails, voir Stammler, *Die Burgunder Tapeten*, p. 74 et suiv. — Consulter aussi de Rodt, *Historische Altertümer*.

Quatrième tenture : *a*) Triomphe de César à Rome ; *b*) César est assassiné.

Le style est tout à fait celui du milieu ou de la seconde moitié du quinzième siècle. Cette tapisserie de haute lice doit avoir été faite dans un atelier des Pays-Bas, peut-être à Arras ou à Tournay.

Chaque tapis porte, au bord supérieur, des armoiries appliquées. Elles sont d'or à la bande d'azur dentée et chargée d'une étoile d'argent en chef. Ces armoiries n'ont aucun rapport avec celles du duc de Bourgogne ; elles prouvent que ce n'est pas à Charles le Hardi que Berne a enlevé ces tapis. Cet écu est celui de la maison de la Baume-Montreval, sauf que l'étoile manque sur ce dernier. D'après A. de Montet, cette étoile indique que le possesseur de l'écu occupait un rang élevé dans un ordre de chevalerie.

Comment ces tapisseries qui appartenaient jadis à la famille de la Baume ont-elles pris le chemin de Berne ? Cette maison possédait depuis 1403 la seigneurie d'Illens, près de Fribourg. Firent-elles partie du butin que les Bernois et les Fribourgeois emportèrent du château d'Illens au début des guerres de Bourgogne, en 1475 ? Cela n'est pas admissible, vu qu'on possède l'inventaire des objets enlevés à ce château [1] et qu'il n'y est pas question de tapis.

Au N° 31 de l'inventaire de Lausanne de septembre 1536, nous lisons que le chapitre de la cathédrale de Lausanne dut livrer à Berne : « Les grandes tapisseries qu'on a coutume de suspendre à droite et à gauche sur

[1] Berchtold, *Histoire du canton de Fribourg*, I, 366 ; et Max de Techtermann dans les *Archives de la Société d'histoire*, 1891.

Premier tapis de César. No 6 du Musée historique de Berne.

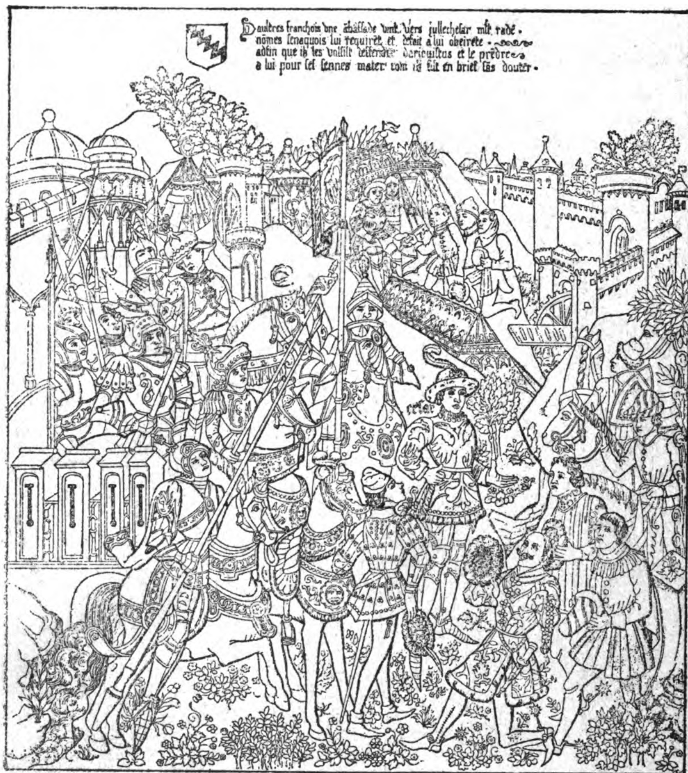
D'après Jubinal, Anciennes tapisseries historiées (Théophile Belin, 29, Quai Voltaire, Paris).



a. Départ de César pour la Gaule.

Premier tapis de César. N° 7 du Musée historique de Berne.

D'après Jubinal, Anciennes tapisseries historiées (Théophile Belin, 29, Quai Voltaire, Paris).



b. Réception des envoyés gaulois.

Deuxième tapis de César. No 8 du Musée historique de Berne.

D'après Jubinal, Anciennes tapisseries historiées (Théophile Belin, 29, Quai Voltaire, Paris).



a. Victoire de César sur Arioviste.

Deuxième tapis de César. No 9 du Musée historique de Berne.

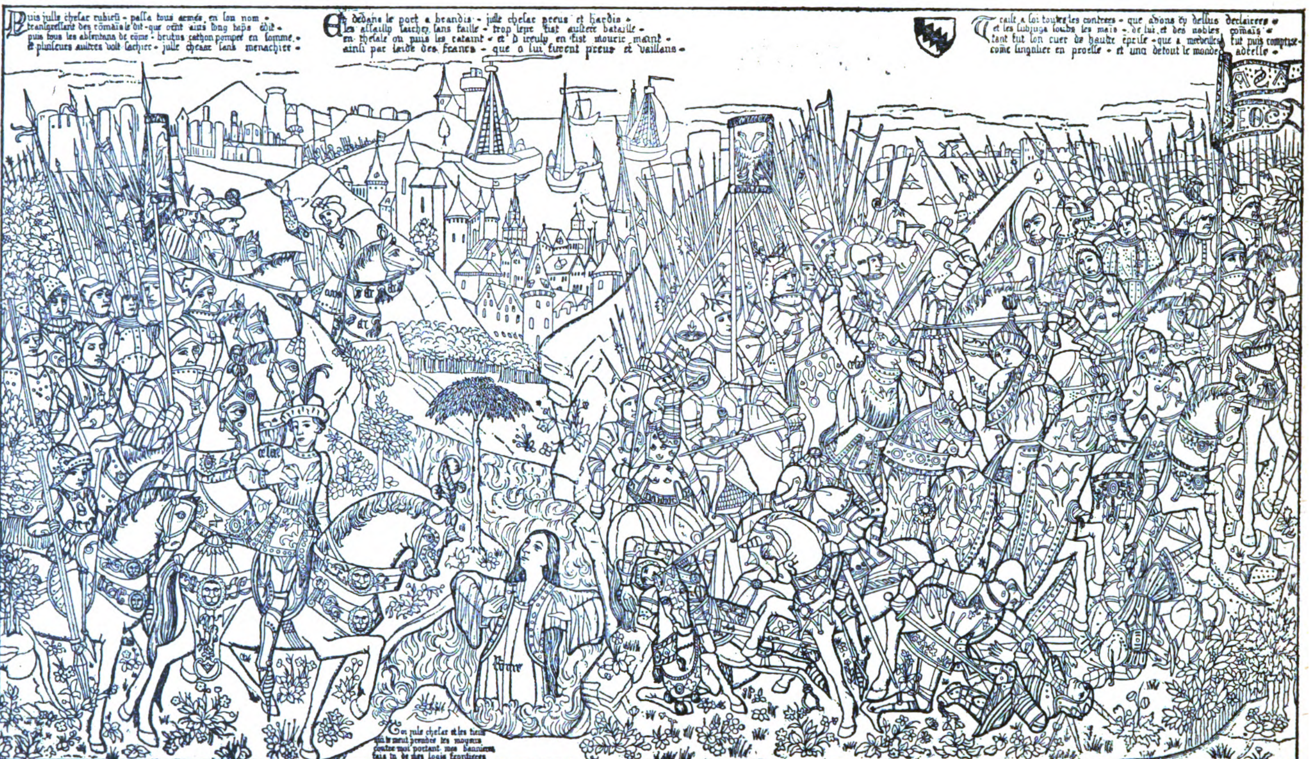
D'après Jubinal, Anciennes tapisseries historiées (Théophile Belin, 29, Quai Voltaire, Paris).



b. Expédition de César en Bretagne.

Troisième tapis de César. N°s 10 et 11 du Musée historique de Berne.

D'après Jubinal, Anciennes tapisseries historiées (Théophile Belin, 29, Quai Voltaire, Paris).



a. César traverse le Rubicon. *b.* Victoire de Pharsale.

les stalles du chœur, au nombre de quatre grandes pièces sur lesquelles est représentée l'histoire de César, avec les armes d'Erlens. » Le nombre, les dimensions et les sujets de ces tapisseries concordent parfaitément avec celles de Berne.

Il y a une difficulté ; ces tapisseries de Lausanne portaient les armes d'Erlens = d'Illens.

La famille vaudoise d'Illens tirait son origine de Romont, dans le canton de Fribourg. Elle était très connue à Lausanne. Antoine d'Illens fut lieutenant baillival de l'évêque à Lausanne, de 1464 à 1468 ; Guillaume d'Illens revêtit la même charge en 1474 [1]. Le lieutenant baillival Antoine d'Illens figure au nécrologe de Lausanne à la date du 2 septembre, un autre Antoine, le 18 janvier, et un Pierre d'Illens, chanoine, le 27 avril [2]. Mais cette famille avait pour armes la croix de Saint-André sur fond de gueules. Ce n'est donc pas elle qui posséda autrefois les tapis de César du Musée de Berne. Faut-il donc admettre qu'il y eut des tapis de César de deux origines, les uns de la famille de la Baume et les autres de la famille d'Illens ? — Nullement.

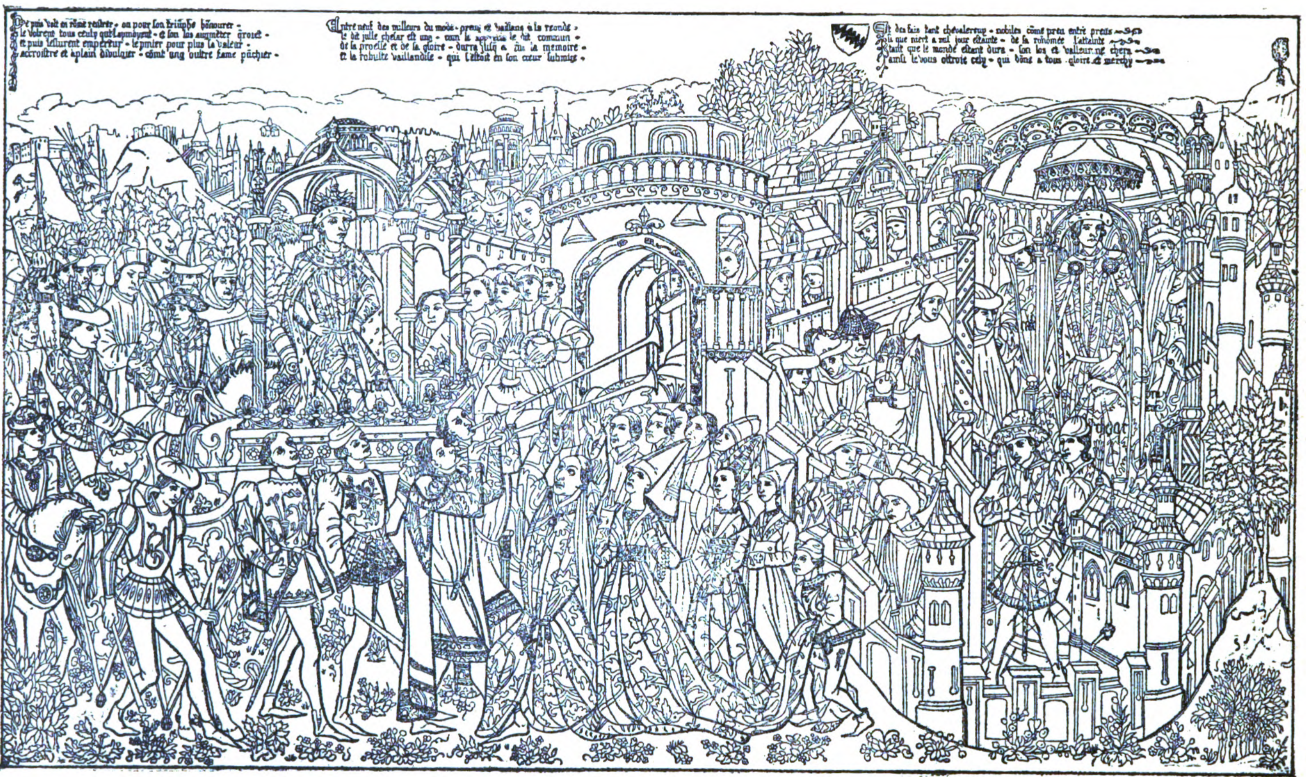
Si nous admettons avec A. de Montet que ceux qui ont dressé l'inventaire de Lausanne ont entendu par « armes d'Erlens » celles des possesseurs d'Illens, et non celles de la famille d'Illens, alors tout s'explique, les tapis de César conservés à Berne sont bien ceux de Lausanne, puisque Illens était la propriété de la famille de la Baume.

[1] Martignier et de Crousaz, *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, p. 409.

[2] *Mémoires et Documents*, t. XVIII.

Quatrième tapis de César. Nos 12 et 13 du Musée historique de Berne.

D'après Jubinal, Anciennes tapisseries historiées (Théophile Belin, 29, Quai Voltaire, Paris).



a. Entrée triomphale de César à Rome.

b. César est assassiné.

Cette supposition qui s'impose est confirmée si l'on compare les dimensions des tapis avec les mesures du plan, qu'on possède encore, du chœur du chapitre de la cathédrale de Lausanne qui a été démeublé en 1827. Il est facile de se convaincre par cet examen que nos tapis ont été faits de manière à occuper exactement l'espace indiqué par l'inventaire qui dit que les tapis de César étaient suspendus au-dessus des stalles du chœur.

D'après le même document, trois autres objets du trésor de la cathédrale de Lausanne portaient les mêmes armoiries que les tapis de César, savoir :

N° 67 : « Une chape de velours rouge à dessins, avec son orfroi, ornée des armoiries que l'on voit sur les tapisseries de César. »

N° 70 : « Une chape de damas rouge à dessins, avec son orfroi, elle porte les mêmes armoiries que les tapisseries de César. »

N° 75 : « Un drap bleu à lions or et rouge, aux armes d'Erlens qui sont sur les tapisseries de César. »

Il est impossible de savoir si tous ces objets qui portaient les mêmes armoiries provenaient du même personnage.

A la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, vivait un ecclésiastique nommé Pierre de la Baume-Montreval. Il fut chanoine de Saint-Jean à Lyon, abbé de Saint-Claude, de Pignerol, de Saint-Juste et de Suze, vicaire général de Genève en 1510 et évêque de Genève en 1522. En 1533, il se retira à Annecy ; il fut élevé au cardinalat en 1539 et en 1542 il devint archevêque de Besançon. Sa mort arriva en 1544. Mais ce n'est pas lui qui a donné ces objets à la cathédrale de

Lausanne, car ceux qui ont rédigé l'inventaire se seraient servi d'autres expressions et l'auraient désigné en termes précis, puisqu'il vivait encore. Le vague de l'indication est une preuve que ces objets avaient été donnés depuis un temps plus ou moins long par un personnage déjà rentré dans l'ombre ; en outre, l'étoile ajoutée aux armes des de la Baume fait supposer que le donateur était membre d'un des principaux ordres de chevalerie.

Dans la seconde moitié du quinzième siècle, le seigneur d'Illens s'appelait Guillaume de la Baume-Montreval, il était aussi seigneur d'Attalens et d'Arconciel [1]. Etant entré au service de Charles le Hardi, il le suivit en 1469 au siège de Liège et devint son chambellan et conseiller de sa cour. Lorsque la guerre fut déclarée entre Charles et les Confédérés, les Bernois et les Fribourgeois s'emparèrent de son château d'Illens, c'était en janvier 1475. Il combattit à Grandson et, à Morat, il commandait le premier corps d'armée. Après la mort de Charles le Hardi, le duc Maximilien d'Autriche, l'époux de Marie de Bourgogne, fille unique de Charles qui l'avait eue de sa première femme, le chargea d'accompagner dans sa patrie, en Angleterre la veuve du duc décédé ; puis Maximilien lui confia le gouvernement de la Bresse ; en 1481, il fut nommé chevalier de l'ordre de la Toison d'or et mourut sans enfants en 1490. Voilà le personnage auquel convenaient parfaitement l'étoile de l'écu en question aussi bien que le sujet traité sur ces tapisseries.

Dans la succession de Louis de Luxembourg, comte de

[1] A. de Montet, *Dictionnaire biographique.*

Saint-Pol, accusé de haute trahison et décapité à Paris le 19 décembre 1475, se trouvaient « quatre tentures représentant l'histoire de Jules César. » Louis XI, roi de France et Charles le Hardi, duc de Bourgogne, se partagèrent ses biens. Le dernier reçut les tapis du comte qui furent trouvés à Douai et à Escaudeuvres ; il en donna un à sa femme [1]. Il n'est pas impossible que les quatre grands tapis de César du comte Saint-Pol aient été donnés par le duc Charles, ou par sa femme, ou encore par leur fille Marie, à leur fidèle serviteur Guillaume de la Baume, que ce dernier y ait fait coudre ses armoiries et que ce soient ces mêmes tapis qui se trouvent aujourd'hui au Musée de Berne.

Le nécrologe de Lausanne, dans lequel il est en général fait mention des fondateurs d'œuvres pieuses et des donateurs ne cite aucun membre de la famille de la Baume. Mais il ne contient pas les noms de tous les bienfaiteurs. D'ailleurs, il se peut aussi qu'après la mort du propriétaire qui n'avait pas d'héritiers directs, ces tapis soient tombés dans d'autres mains et que, plus tard, le trésor de la cathédrale de Lausanne les ait achetés ou reçus en don.

VII. — Au N° 44, nous trouvons les bandes et le chaperon d'une chape, c'est-à-dire, son orfroi. L'étoffe de la chape a disparu. Dans une chambre à deux fenêtres, à plafond bleu orné de nervures d'or, la Vierge-Marie est agenouillée sur un prie-Dieu recouvert d'un tapis, elle a un livre devant elle et elle se tourne vers l'ange qui s'approche à sa droite. Comme insigne de sa charge, l'ange tient de la main gauche un bâton ciselé et de la

[1] Pinchard, *Tapisseries flamandes*, p. 46.

Chaperon d'une chape. N° 44 du Musée historique de Berne.

Don de Guillaume de Montdragon à la cathédrale de Lausanne.



L'Annonciation.

droite une longue bandelette sur laquelle on lit la salutation : Ave Maria, gratia plena (je vous salue, Marie, pleine de grâces). Entre Marie et l'ange, on voit un pot à fleurs d'où s'élève le lis, symbole de la pureté de la Vierge. Le Saint-Esprit descend sur Marie sous la forme d'une colombe. Le fond est moucheté et vergeté de fils d'or surcousus. La chambre est surmontée d'une galerie crénelée à fenêtres cintrées.

La bordure a une largeur de 20 centimètres ; de chaque côté, elle est divisée en quatre champs surperposés, de 35 centimètres de hauteur, contenant des images de saints sous des baldaquins pareils à celui du chaperon. Les saints sont alternativement des apôtres et des prophètes, les premiers pourvus de leurs attributs et nutête, les seconds ayant pour coiffures des foulards enroulés ou des chapeaux ronds ou pointus. A droite du porteur de la chape se succèdent en partant du haut : Pierre tenant la clef et un livre, un prophète, Jean portant le calice, un prophète ; à gauche : un prophète, Paul tenant le glaive, un prophète, Barthélemy tenant le couteau. Ces successions d'apôtres et de prophètes sur les orfrois sont fréquentes.

L'architecture est de la fin du quinzième siècle, comme l'indiquent les fenêtres en plein cintre. Le dessin est de la dernière époque gothique, les draperies sont amples et très élégantes.

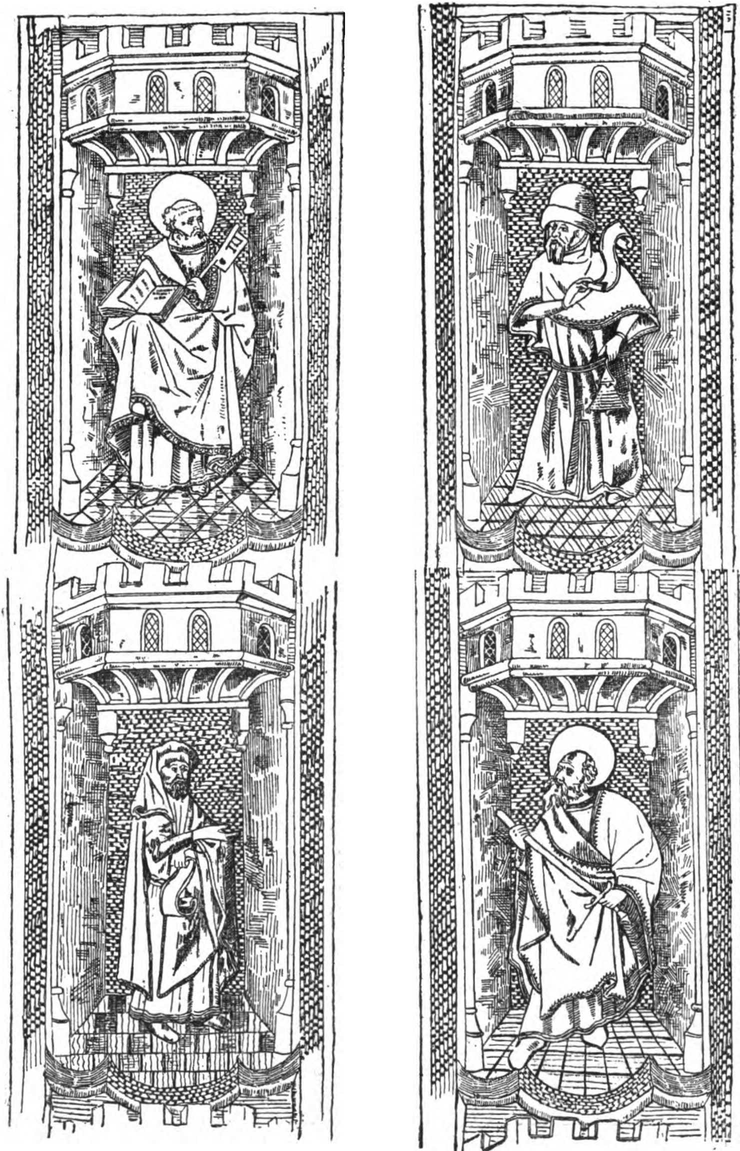
La broderie au point plat, à fils verticaux, est aussi riche en or qu'en soie. Le Dr Bock trouve aussi que le travail de cette broderie au point plat est d'une merveilleuse délicatesse.

Au bas du chaperon, il y a un écu d'azur au dragon

Moitié supérieure des bordures d'une chape.

N° 44 du Musée historique de Berne.

Don de Guillaume de Montdragon à la cathédrale de Lausanne.



Dessin de Jos. Zemp.

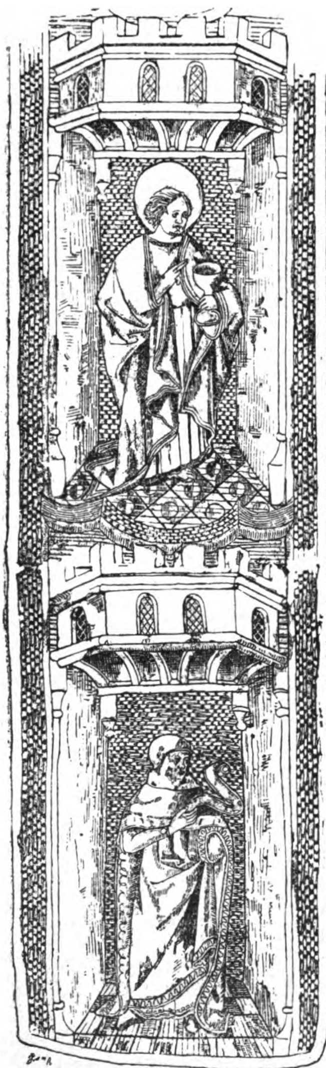
Pierre. — Un prophète.

Un prophète. — Paul.

Moitié inférieure des bordures d'une chape.

N° 44 du Musée historique de Berne.

Don de Guillaume de Montdragon à la cathédrale de Lausanne.





Jean.
Un prophète.

Un prophète.
Barthélemy.

d'or. Il est assez grand, le dragon a des ailes de chauve-souris, une queue de serpent, un bec et des griffes. Ce sont les armoiries de la maison de Montdragon ou de Bouchard-Montdragon [1].

A teneur de l'inventaire du 13 septembre 1536, N° 62, les Bernois prirent à Lausanne « une chape de damas blanc, brochée de fils d'or, aux armes de Montdragon. » Ceci nous autorise à admettre que l'orfroi que nous venons de décrire était celui de cette chape. Le brochage d'or de l'étoffe de la chape nous explique pourquoi cette étoffe a disparu, comme nous l'avons fait remarquer pour d'autres objets.

Les Montdragon avaient des relations avec le clergé de la cathédrale, puisque Guillaume de Montdragon fit partie du chapitre [2] et qu'en 1491 il fut élu évêque par la majorité des chanoines. Mais le pape, ensuite d'intrigues du duc de Savoie, ne ratifia pas ce choix ; il nomma lui-même le nouvel évêque en la personne d'Aymon de Montfalcon.

Dans l'arrangement conclu le 10 octobre 1518 entre l'évêque, le chapitre et la ville de Lausanne, Guillaume de Montdragon a le titre de protonotaire apostolique [3] et il figure à la date du 23 et du 24 juin dans le nécrologe de Lausanne comme créateurd'une fondation pieuse.

C'est lui que nous croyons être le donateur de cette chape.

VIII. — Au N° 28, nous avons un parement d'autel ou antépendium en velours-peluche rouge, à dessin de

[1] Guichenon, *Histoire de la Bresse*, t. II, Armorial.

[2] Schmitt, l. c. VI, p. 240 et suiv.

[3] *Mémoires et Documents*, t. VII, 686.

grenades découpé dans l'étoffe, de style gothique de la décadence. Cette pièce est déteinte, élimée. On y a cousu trois grands écus brodés, de forme ovale, arrondie au bas en forme de poire; ils n'étaient pas rares au seizième siècle, on les appelait souvent des écus italiens [1].

Celui du milieu présente un lis de gueules sur champ d'argent; celui de gauche (à droite du spectateur) est d'azur à la fasce d'argent accompagnée de trois roses à cinq pétales posées deux et une; celui de droite (à gauche du spectateur) est d'azur à deux barbeaux d'or adossés, surmontés d'un lambel de gueules.

Dans l'inventaire de Lausanne de septembre 1536, au N° 29, on mentionne un « drap d'aultier de la chapelle de notre dame.... de velluz figuré roge armoirisé de trois escosson différent, lung au milieu une fleur de ly sur le chant d'argent. » Il saute aux yeux que c'est la description exacte et fidèle de notre antépendium. Nous sommes donc parfaitement convaincu que cette pièce provient du trésor de la cathédrale de Lausanne et plus exactement de la chapelle de Notre-Dame.

M. A. de Montet [2] pense que l'écu d'argent au lis de gueules est celui de la famille Flory de Lausanne; il croit que les trois écus étaient ceux de trois chanoines [3].

[1] Sans motif plausible, le Dr Stantz a émis l'opinion que ce sont « selon toute apparence, des armoiries anglaises sur des boucliers normands » et que cet antépendium remonte à Enguerrand de Coucy qui envahit notre pays en 1375. Le dessin, qui accuse l'époque gothique la plus récente, contredit à lui seul cette assertion.

[2] M. A. de Montet a bien voulu, sur notre demande, nous donner ces explications.

[3] L'écu aux deux poissons et aux croisettes d'or sur fond d'azur ressemble à celui du duché de Bar, mais il s'en distingue par le lambel. Et même, sans cette circonstance, il ne saurait être question du duché de Bar. Après la

Au N° 19 du rapport sur la visite de 1529, nous avons vu que Pierre Flory, chanoine et official, fonda en 1502 la cbapelle de la Passion et des saints apôtres Pierre et Paul. Au même autel, le chanoine Bernard Flory et le chapelain Claude Rufférius fondèrent la chapelle de Saint-Yves et de Saint-Bernard, en 1515. Le nécrologe de Lausanne mentionne Pierre Flory, chanoine et official, à la date du 24 janvier. Il ne vivait donc plus à l'époque de la sécularisation. Si c'est lui qui avait donné ce tapis, il n'a donc pas pu le retirer.

Les deux autres blasons n'ont pas encore pu être déterminés.

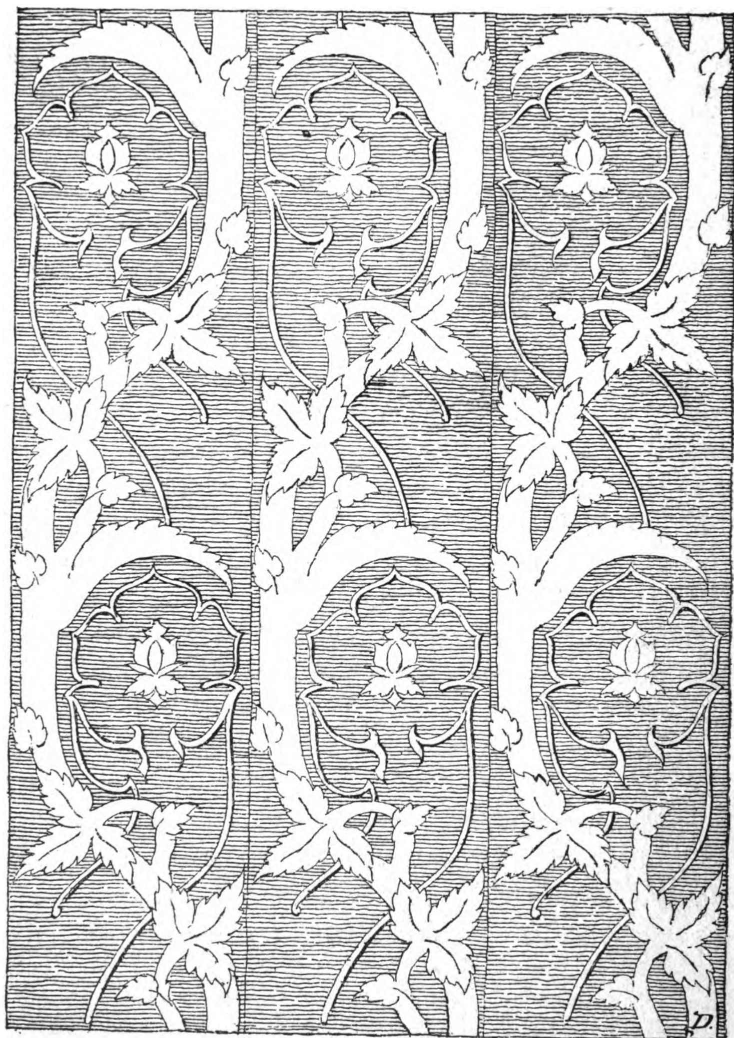
IX. — La chape du N° 30 est d'une grande beauté. Son pourtour dessine une demi-circonférence d'un mètre et demi de rayon. Elle est en velours bleu foncé orné de grenades taillées dans l'étoffe et entourées de lambruches de grandes dimensious brochées en or. Le drap dans lequel on a coupé la chape avait deux rangées de lambruches pareilles, dans le sens de la longueur. Le pourtour du manteau présente un rapiècetage peu élégant. Le chaperon qui monte jusqu'au bord de la chape et les bandes qui le rejoignent sont couverts de précieuses broderies.

Le chaperon représente un jardin entouré d'un mur à tourelles et à créneaux. Dans ce jardin est assise la Vierge Marie portant l'enfant Jésus ; elle est entourée d'anges dont les uns la servent et dont les autres font

bataille d'Azincourt dans laquelle le duc de Bar trouva la mort, ce duché échut à Régnard I, comte d'Anjou et duc de Lorraine. Or les ducs de Lorraine avaient d'autres armoiries. D'ailleurs, ces dons étaient toujours faits par des personnages, jamais par des pays.

Chape de drap d'or bleu.

N° 30 du Musée historique de Berne.



Del. F. Dachselt.

de la musique. Au-dessus de l'enfant sont représentés le Père céleste et le Saint-Esprit. Près d'un puits, des anges remplissent leurs vaisseaux. Des tableaux de ce genre étaient fréquents ; on appliquait à la Sainte-Vierge ces paroles du Cantique des cantiques : « Tu es un jardin fermé, une fontaine scellée, » Ch. IV, v. 12.

Sur les bandes, des prophètes et des apôtres sont représentés sous des baldaquins de style gothique fleuri, voûtés en contre-courbes. A droite se succèdent de haut en bas : Pierre tenant la clef, un prophète, l'évangéliste Jean avec le calice, un prophète ; à gauche : un prophète, Paul portant le glaive, un prophète, et Barthélemy tenant le couteau. Les apôtres sont nimbés, les prophètes, coiffés de chapeaux.

De chaque côté des bandes, il y a une étroite bordure sur laquelle court une baguette enguirlandée. Le chaperon, lui aussi, est entouré d'une bordure ; on y voit une bandelette qui s'enroule autour d'une baguette. La bandelette portait une inscription qui s'est effacée. Les deux bordures sont très jolies.

Vêtements et baldaquins sont richement brodés d'or ; les tourelles sont bourrées et apparaissent en relief. Sur les tourelles, des banderoles portent les armoiries suivantes : d'azur à la bande d'argent chargée de trois fers de flèches de sable. Sur l'agrafe, entre deux écus portant les mêmes meubles, on voit saint Martin à cheval donnant une partie de son manteau à un mendiant agenouillé.

Dans ses *Antiquités historiques*, planche 4, M. E. de Rodt a classé ce magnifique manteau choral dans le butin bourguignon. Il est vrai que le dessin a une grande

ressemblance avec celui d'un vêtement d'église fait à Soleure de l'étoffe d'une tente bourguignonne, mais cependant ce n'est pas tout à fait le même. D'ailleurs les armoiries des banderoles montrent que l'origine doit être cherchée autre part que dans les richesses du duc de Bourgogne.

Ce que nous lisons dans l'inventaire de Lausanne de 1536, au N° 55, convient au contraire parfaitement à notre chape : « Une chappe de veluz perz (= bleu) figure toute brochee dor avec son aufrey armoirisee de deux armes qui ont une bande d'argent et trois *anseaulx* noirs et sainct Martyn a chevaulx. » Saint Martin à cheval entre deux écus pareils, à bandes d'argent, c'est très clair, cela ne laisse pas de doutes, notre chape est bien celle qui est dépeinte ainsi dans l'inventaire de Lausanne.

Nous avons dit que les trois petites figures noires qui chargent la bande de ces écus sont des fers de flèches, mais la soie noire a disparu en partie et elle est si élimée qu'il est difficile de se prononcer sur la nature de ces petits objets. Ensuite, malgré nos investigations et nos demandes de renseignements, il nous a été impossible de découvrir le sens du mot *anseaulx* [1]. M. A. de Montet pense que c'était une sorte d'arme à crochet en usage au moyen âge, c'est du moins ce qu'il a entendu dire. Le même vocable se trouve au N° 65 de l'inventaire de 1536 : « Une chape de sattyn roge brochee dor en branches de fleurs dor et anseaulx, avec ses auffreys, ung mochet de seaz dernier. »

[1] Nous nous sommes personnellement assuré de l'orthographe de ce mot dans l'original.

Jusqu'ici, nous n'avons pu déterminer ces armoiries. Nous nous demandons aussi à quoi l'image de saint Martin peut faire allusion. Etait-ce le patron du fondateur inconnu, est-ce une allusion à la chapelle de Saint-Martin (voyez le rapport sur l'inspection de 1529, N° 22), ou à quelque autre circonstance? Remarquons encore qu'on lit dans le nécrologe de Lausanne, au 15 janvier: Jacobus de Ponte Sancti Martini; au 31 août: Johannes de Sancto Martino, civis. Laus.; au 10 septembre: Dominus Stephanus de Dompno Martino, alias de Challex.

X. — Un tissu splendide, c'est celui du manteau choral du N° 25. C'est du satin rouge couvert d'arabesques de velours noir entourant des figures brochées d'or. (Voir le dessin.) Le style est celui du quinzième siècle. Les arabesques dans leurs courbes gracieuses laissent vides des espaces arrondis contenant tous la même figure brochée d'or sur le satin du fond.

Voici ce qu'en dit le Dr Bock: « On ne trouverait pas facilement, ni dans les anciennes sacristies, ni dans les collections textiles, un velours de Gênes aussi bien conservé que celui-ci, aussi remarquable par la composition grandiose du dessin que par l'exécution artistique de la tissure. » Dans les figures brochées en or, il croit reconnaître des anneaux de la chaîne de l'ordre bourguignon de la Toison d'or, il pense donc que ce manteau a appartenu autrefois à un chevalier de cet ordre, peut-être à un commandeur ou même à un grand-maître. Dans la seconde édition du catalogue du Musée et dans ses *Historische Altertümer der Schweiz*, planche I, où le dessin de ce manteau est reproduit, M. E. de Rodt se range à l'opinion du Dr Bock.

Fragment de tissu d'un manteau choral.

N° 25 du Musée historique de Berne.

Provenant du trésor de la cathédrale de Lausanne.



Dessin de F. Dachselt.

Quant à nous, nous ne saurions voir dans ces petites figures brochées en or « des anneaux du cordon de la Toison d'or. » Ceux-ci étaient formés de briquets enlacés par leurs anses et de pierres à feu insérées entre eux; cela se voit sur le magnifique tapis qui porte le N° 14 et qui est orné des armes de Philippe le Bon entourées du cordon de l'ordre ; tout y est très distinct et ne laisse pas de place au doute, sans parler d'autres sources d'informations.

Ce que nous voyons sur notre manteau, c'est une sorte de collier. Au sommet, une feuille d'or est repliée de manière à figurer une cassette ouverte sur le devant; de chaque côté de la cassette, il y a deux annelets dont le second porte une patte d'où pend une paire de rubans; les deux paires de rubans se rapprochent sans se joindre; le long d'un des bords des rubans court une engrêlure. D'un côté, les deux rubans s'écartent tant soit peu, puis se rejoignent; de l'autre, l'écart plus prononcé, persiste, et l'un des bouts se termine par la ganse où passe la chevillette qui sert de fermeture au collier. L'espace entre les deux paires de rubans est occupé par un tréfle stylisé en velours noir.

Nous convenons sans peine que ce collier a pu être celui d'un ordre, mais aucune de ses parties ne rappelle l'ordre de la Toison d'or.

Le Dr Stantz croyait que ce manteau avait été autrefois une jolie couverture de cheval et que ces petits colliers d'or avaient trait à une devise ou qu'ils devaient avoir des rapports avec les insignes d'une société de chevaliers. Mais, dans sa forme actuelle, cet objet a tout à fait la façon d'un manteau.

A l'endroit du chaperon, le manteau est rapiécé; cela nous fait supposer qu'il a été confectionné avec une étoffe qui avait servi à des usages profanes, comme les tissus des Nos 46, 47 et 48. Il n'est donc pas impossible qu'une couverture de tournoi ait fourni l'étoffe de ce vêtement, mais on peut faire bien d'autres conjectures.

Dans l'examen de cette question, le N° 64 de l'inventaire de Lausanne de septembre 1536 est d'une importance décisive. En voici la teneur : « Une chape de veluz noir floratee de roge et brochee dor avec ses aufreys armoirisee des armes aient de coulars dor aient au mylieu ung tryolet de veluz noir. » Voici une description très exacte de notre manteau : le velours noir sur fond rouge, le collier broché d'or, au milieu, le trèfle caractéristique de velours noir; que veut-on de plus clair! Seulement, le rédacteur de l'inventaire a admis que ces petites figures brochées en or qui se répètent dans leurs cases arrondies sont des armoiries, ce qui est fort douteux. En outre, il parle de l'orfroi qui manque à notre manteau. Mais justement cette circonstance nous offre la solution d'une difficulté. Le manteau nous a toujours paru un peu étroit ; le Dr Bock dit aussi que la forme actuelle de cette chape n'est pas très élégante. Si ce vêtement sacerdotal avait autrefois des bandes, il va sans dire qu'il devait avoir une toute autre forme. Raison de plus pour affirmer que ce manteau est bien la chape décrite dans l'inventaire et qu'il provient du trésor de la cathédrale de Lausanne.

Les choses étant ainsi, on pourrait avoir l'idée que nos petits colliers brochés en or ont quelque rapport avec l'ordre savoyard du Collier. Mais le cordon de cet

ordre était formé de ce qu'on appelait des « nœuds d'amour » et de la devise FERT ; ici, rien de pareil. (Comparez l'inventaire de la chapelle de Notre-Dame de 1441, Nos 13, 14, 15, 17, 59, 60.) Quoique nous ne puissions pas dire par qui ce manteau a été donné ni dans quelles circonstances, cependant nous sommes satisfait d'avoir établi qu'il provient du trésor de la cathédrale de Lausanne.

CHAPITRE III

Ornements d'église du Musée de Berne dont la provenance lausannoise est très probable.

Les documents que nous possédons sur l'état du trésor de la cathédrale de Lausanne ne disent rien d'un certain nombre d'objets du Musée de Berne que nous croyons être de provenance lausannoise à cause des armoiries qu'ils portent et des sujets qui y sont représentés.

I. — L'un des ornements les plus anciens porte le No 18. En tout cas, c'est le plus ancien devant-d'autel de la collection. Il est fait de trois pièces, une grande au milieu et deux plus petites de chaque côté[1]. La pièce médiane est en soie rouge, elle est ornée d'une broderie représentant la Vierge Marie entre deux anges. Au centre, la Sainte-Vierge est assise sur une magnifique chaise couverte d'un riche coussin. Sa main droite montre le divin enfant qui repose sur son bras gauche,

[1] On en peut voir le dessin à la planche III des *Historische Altertümer* de DE RODT et dans le *Paramentenschatz im historischen Museum zu Bern*, par J. Stammler, Berne 1895.

le nimbe de ce dernier a trois divisions[1]. A droite et à gauche de la tête de Marie, on voit l'inscription MAT DNI en vieux caractères gothiques, ce qui signifie : Mater domini, la mère du Seigneur ; de la même manière, le monogramme grec IC XC = Jésus-Christ, est aussi placé à droite et à gauche de la tête de l'enfant. Les pieds de la Vierge reposent sur un coussin.

Des vases sphériques à long col d'où sortent des plantes d'ornement sont disposés à droite et à gauche de la Sainte-Vierge.

Puis, de chaque côté aussi, il y a un ange. Les ailes de ces anges sont longues et étroites ; sur leurs longues tuniques, ils portent des sortes de palliums et de larges ceintures de cuir. Chacun d'eux tient un encensoir. A côté de la tête de l'ange qui est à droite de la Vierge, on lit son nom : SAINT GABIEL [2], et à côté de la tête de celui de gauche : SAINT MICHIEL.

Les vêtements des personnages sont brodés en or, les visages et les mains, en soie, au point plat. Le style est sérieux, sévère ; il présente les caractères du treizième ou du commencement du quatorzième siècle.

Au moyen âge, on se servait habituellement du monogramme grec de Jésus. L'inscription latine parle contre une origine byzantine. Le nom des anges montre que la broderie a été faite dans un pays de langue française.

A droite de la Vierge, un chevalier en miniature est agenouillé. Il est vêtu d'un haubert du treizième ou quatorzième siècle et d'une cotte d'armes rayée de blanc

[1] Nimbe dit *croisé*.

[2] La lettre R manque.

et de bleu. Une bande rouge chargée de trois coquilles d'or est posée en biais sur le corps et sur les manches de la cotte. Aux coins inférieurs de la pièce du milieu, il y a de petits écus aux mêmes couleurs que la cotte. Ils sont : palés d'argent et d'azur de six pièces, à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or. Le D[r] Bock croit que le chevalier et les écus sont d'une autre main que les personnages.

Les deux pièces latérales sont en soie d'un pourpre éclatant; elles sont ornées de vases d'où montent des pampres élégants avec leurs grappes. Cette broderie est en or et d'une grande finesse. Selon l'opinion du D[r] Bock, ces deux pièces ont une autre origine que celle du milieu; elles auraient été faites à Palerme dans les derniers temps des Hohenstaufen, c'est-à-dire dans la seconde moitié du treizième siècle.

Les armoiries sont celles de la maison vaudoise de Grandson. Le D[r] Stantz a dit que, « sans aucun doute, cet antépendium fit partie du butin de Grandson. » Dans la seconde édition du catalogue du Musée, M. E. de Rodt a aussi déclaré que, « comme le prouvent les armoiries, cette pièce fit certainement partie des richesses conquises à Grandson. »

Nous avons déjà parlé de cet antépendium dans notre travail sur l'autel de camp de Charles le Téméraire. *Sans aucun doute,* nous affirmons que ce précieux tissu aux armes des Grandson ne fut pas conquis sur Charles le Téméraire à Grandson, mais qu'il a été donné, nous ne savons ni où ni pourquoi, par un chevalier de Grandson.

Quant au lieu, il n'est point nécessaire que ce soit la

chapelle du château de Grandson ou le couvent des bénédictins réformés de l'ordre de Cluny qui fut fondé dans cette ville au douzième siècle par des chevaliers de Grandson; les seigneurs de Grandson ont entretenu des relations avec d'autres Eglises. Ainsi, Othon Ier fonda à La Lance un couvent de chartreux en 1317. Mais c'est surtout avec le chapitre de Lausanne que plusieurs membres de cette famille eurent d'intimes rapports. Dans le cartulaire, nous en trouvons quatre qui furent chanoines à Lausanne : Aymon de Grandson en 1210, Jacques en 1214, Guillaume en 1215 et Othon en 1223. En 1234, Ebald donna à la cathédrale un vase d'or pour y conserver le Saint-Sacrement. Le nécrologe de la cathédrale mentionne :

A la date du 27 février : Othon de Grandson, doyen de Neuchâtel et chanoine à Lausanne;

A la date du 12 avril et du 16 août : Othon, chevalier, qui fit plusieurs donations;

A la date du 2 juillet : Pierre (probablement Pierre II, mort vers 1344);

A la date du 9 juillet : Béatrice, femme de Humbert;

A la date du 13 et du 14 juillet : Humbert;

A la date du 29 août et du 16 octobre : Guillaume († 1389).

Justement à l'époque que nous assignons à cet antépendium, la fin du treizième ou le commencement du quatorzième siècle, un sire de Grandson, Othon Ier, vivait dans l'intimité de l'évêque et du clergé de Lausanne. Il fut un des alliés de l'évêque Guillaume de Champvent contre la maison de Savoie que les villes de Berne et de Fribourg soutenaient alors, ce qui fit que

l'évêque les frappa de l'interdit. Le 31 janvier 1300, il fut l'un des seigneurs vaudois qui renouvelèrent leur alliance avec l'évêque. Le 2 janvier 1309, il aida à négocier une trêve entre l'évêque et le baron de Vaud Louis Ier de Savoie; enfin, en 1316, il fut l'un des arbitres entre ces deux adversaires [1].

Comme nous l'avons fait remarquer, il fut, en 1317, le principal fondateur de la Chartreuse de La Lance dans la seigneurie de Grandson; en 1327, il fonda et dota la chapelle de Saint-Georges dans la cathédrale de Lausanne (comparez le rapport sur la visite de 1529, N° 34). Il fit son testament le 4 avril 1328. Dans ce document, il ordonne que son corps soit enterré dans la cathédrale de Lausanne et il lui lègue vingt livres de rente annuelle pour la fondation de deux chapellenies ainsi que six livres pour son anniversaire. Comme nous l'avons dit au premier chapitre de notre première partie, le nécrologe de Lausanne relate qu'il enrichit la cathédrale de nombreux et précieux ornements pour la célébration du service divin lors des grandes fêtes : des chapes, trois superbes croix, des tablettes d'or, des infules, plusieurs calices, des draps d'or pour parer le maître-autel et plusieurs autres objets. Othon mourut peu après. On lui fit un beau monument qu'on peut voir dans le chœur de la cathédrale, à gauche [2].

[1] Schmitt, Mémoires historiques dans le *Mémorial de Fribourg*, V, 62 et suiv. — *Mémorial*, I, 217 et suiv. — *Mémoires et Documents*, V, 67 et VII, 96. — Voir aussi Martignier et de Crousaz, *Dictionnaire historique*, p. 271 et 420 et suiv. — Albert de Montet, *Dictoinnaire biographique*, I, 394 et suiv.

[2] Consulter Henri Carrard, *A propos du chevalier de Grandson*, dans les *Mémoires et Documents*, année 1890. La question de savoir si ce monument est celui de Othon Ier ou de Othon III († 1397) y est traitée à fond; on n'y

Un antépendium aussi précieux que celui-là avait sa place dans une église importante et l'image de la Vierge nous la fait chercher dans l'église de Notre-Dame de Lausanne. Vu la riche broderie en or, ce tissu pouvait bien être appelé un drap d'or.

Dans l'inventaire de septembre 1536, nous trouvons :

N° 2 : Une vieille chape de damas bleu avec son orfroi, portant les armes de Grandson, savoir trois coquilles ;

N° 20 : Une chasuble de soie noire à dessins, avec deux tuniques de même étoffe, aux armes de Grandson ;

N° 26 : Un drap rouge où est « dépinctée » la passion et un autre de drap d'or blanc où est représentée la nativité de notre Seigneur et les trois rois « en personnages d'or. » Ces pièces portent les armes des Grandson.

On pourrait objecter que la liste des objets dont Berne s'empara ne renferme pas d'indication pouvant s'appliquer à notre antépendium ; mais nous savons que ce document est loin de citer tout le trésor de la cathédrale ; d'ailleurs, nous avons ci-dessus la preuve que des draps d'or avaient été donnés à ce trésor.

En résumé, il nous paraît fort probable que ce précieux antépendium a été donné autrefois à la cathédrale de Lausanne par Othon Ier, sire de Grandson ; le fait que beaucoup d'autres objets du Musée de Berne proviennent sans conteste de ce trésor rend la chose encore plus plausible.

II. — La chape, N° 46, et les deux dalmatiques,

ajoutera pas grand'chose. L'auteur croit que c'est Othon Ier qui est représenté sur ce monument ; déjà auparavant, nous étions arrivé à la même conviction.

Nos 47 et 48, sont très remarquables; avec une chasuble qui manque, elles formaient un ensemble, un ornat. Les dalmatiques n'ont plus d'orfroi, mais on en voit très bien la place.

Ces vêtements sont faits de velours pourpre et d'un velours peluché vert d'eau, alternant en bandes ondées. Les couleurs s'harmonisent parfaitement.

Dans toutes les courbures de l'étoffe, on a cousu des écus brodés. On en compte quatre qui se répètent souvent et se suivent toujours dans le même ordre. La chape présente naturellement la plus grande surface, elle a un pourtour demi-circulaire de 136 centimètres de rayon. Elle se compose d'une bande horizontale assez large à laquelle on a ajouté de grands festons de même étoffe. Sur la pièce principale, il y a toujours cinq écus superposés dans les courbures, la cinquième recommence la série des quatre blasons. Le chaperon en recouvre un à moitié et occupe la place d'un autre. Dans les festons, les écus ont la pointe en l'air. De tout cela, on peut conclure que, primitivement, ce tissu n'était pas destiné à un vêtement sacerdotal, mais à un autre usage; il en est de même des dalmatiques. La répétition fréquente des armoiries est un autre indice que l'étoffe devait avoir eu une destination profane.

A la planche 28 de son album, du Sommerard fait de ces dalmatiques « des tabars de héraults d'armes, » mais il est complètement dans l'erreur, comme le prouvent la coupe des vêtements, la chape assortie (qui n'a pas été dessinée pour du Sommerard) et les armoiries qui ne sont certes pas celles de Bourgogne.

Le chaperon et les bandes sont ornées de broderies

historiées dont l'exécution est assez ordinaire. Le chaperon, qui monte jusqu'au bord de la chape, présente l'image de l'apôtre André avec la croix oblique. Le côté gauche a trois figures de saints surmontées de baldaquins. Ce sont à partir du haut ; Jean l'évangéliste portant le calice, Paul appuyé sur l'épée, un apôtre portant un livre ; sur la bande droite, on voit : Barbara et la tour, Madeleine portant le vase de parfum et un évêque. Le style de ces broderies est celui du commencement du seizième siècle. C'est aussi à cette époque que tout l'ornat paraît avoir été confectionné en se servant d'un ancien tapis armorié.

Quant à l'étoffe de ces vêtements, les armoiries nous serviront à établir l'époque à laquelle elle remonte aussi bien que sa provenance. En voici la description :

1° Un écu rhomboïdal, ce qui, souvent mais pas toujours, indique une dame ; il est de gueules à la croix blanche, au filet brochant, posé en bande, d'or et d'azur, de sept pièces. Ce sont les armoiries d'un baron de Vaud.

2° Un écu en forme de triangle arqué, particulière au quatorzième siècle, écartelé, au premier et quatrième, d'azur semé de billettes d'or, au lion du même métal ; au second et troisième, d'or à la bordure engrêlée de gueules.

3° Un écu rhomboïdal de gueules à la bande d'or chargée d'une étoile d'azur en chef. Ce sont les couleurs d'une branche de la maison Chalon-Arlay.

4° Un écu en forme de triangle arqué, d'azur semé de billettes d'or, au lion du même métal.

Tous quatre nous désignent avec certitude les dames

Isabelle de Chalon et sa fille Catherine de Savoie, comtesse de Guines [1].

La première, fille de Jean de Chalon, sire d'Arlay et gouverneur de la Bourgogne et de Marie de Bourgogne, était maîtresse de Joigny, de Broyes et de Chavannes; le 9 juin 1309, elle épousa Louis II de Savoie qui avait succédé à son père Louis Ier, frère du comte Amédée V de Savoie. Louis II assista, en 1309, au couronnement d'Edouard II, roi d'Angleterre; il fut envoyé à plusieurs reprises en mission en Italie par l'empereur Henri VII; en 1343, l'évêque de Lausanne lui confia la juridiction temporelle dans son diocèse; en 1346, il combattit à Crécy avec les Français contre les Anglais; en 1347, il prit part au siège de Calais et mourut à la fin de l'année 1348 ou au commencement de 1349.

Le fils de Louis et d'Isabelle, Jean, combattit à Laupen dans les rangs des ennemis de Berne; il y perdit la vie. La seule héritière de Louis fut sa fille Catherine qu'on nous dépeint comme très belle et fort spirituelle. Elle eut trois maris.

En 1333, elle fut donnée en mariage à Azzo Visconti, de Milan. En 1340, elle se maria avec Raoul IV, de Brienne, comte d'Eu et de Guines, connétable de France. Raoul IV était fils de Raoul III de Brienne, qui avait hérité de son père Jean II le comté d'Eu et de sa mère

[1] C'est ce que le Dr Stantz a déjà constaté dans le *Münsterbuch*, p. 242. — On peut consulter sur l'histoire de ces deux dames : Guichenon, *Histoire de la maison de Savoie*, p. 1798 et suiv. — Duchesne, *Histoire généalogique des maisons de Guines*, etc., Paris, 1631 ; De Montet, *Dictionnaire biographique*, t. II; Cibrario, *Sigilli dé Principi di Savoia*, Turin, 1834.

Jeanne († 1331) le comté de Guines, et de Jeanne de Mello. En 1346, à la bataille de Crécy, il fut fait prisonnier par les Anglais, resta trois ans en captivité, fut accusé, après son retour, de haute trahison et exécuté à Paris en 1350. Le roi de France, Jean, donna le comté d'Eu à Jean d'Artois et annexa Guines aux domaines de la couronne.

En mars 1352, Catherine se maria pour la troisième fois ; son nouvel époux fut Guillaume de Flandre, comte de Namur. N'ayant pas d'enfants, elle vendit ses possessions dans le Pays de Vaud, le Bugey et le Valromy pour soixante mille florins à son cousin Amédée VI, comte de Savoie, surnommé le comte Vert.

Le 25 janvier 1350, nouveau style, l'évêque de Lausanne, François de Montfaucon, Amédée VI, comte de Savoie, Amédée, comte du Genevois, ainsi que les dames de Vaud, Isabelle de Chalon et Catherine de Savoie d'une part, les villes de Berne et de Fribourg d'autre part, conclurent un traité d'alliance pour dix ans. L'acte en fut dressé à Payerne. Les deux dames (Domine Waudi) y envoyèrent des chargés de pouvoir.

Quant aux blasons, Eu portait : d'azur semé de billettes d'or au lion du même métal [1], Guines portait : vairé d'or et d'azur. C'est ce qu'on peut voir sur le sceau de la comtesse Jeanne susnommée, veuve de Raoul III, de Brienne, comte d'Eu ; il est mi-parti d'Eu et de Guines [2] avec les armes indiquées.

Du vivant de son mari, Isabelle de Chalon portait

[1] La Franche-Comté et les comtes de Nassau avaient des armoiries semblables.

[2] Duchesne, l. c.

souvent le poids des affaires, ce qui se comprend d'autant mieux que les absences du comte étaient fréquentes. Elle avait même son sceau particulier; il était losangé et écartelé en sautoir en haut et en bas de la baronnie de Vaud, à droite et à gauche de Chalon-Arlay (champs 2 et 3). Comme légende : S. (Sigillum) Isabelle de Challone Dne (Dominæ) Waut [1].

Sa fille, Catherine de Savoie avait aussi son sceau particulier. Il était composé, puisqu'elle était comtesse de Guines. Dans l'intérieur, il y avait un écusson carré, écartelé d'Eu, comme nous l'avons décrit (au lion d'or), et d'un champ d'or à bordure de gueules dentelée. Ce dernier blason nous est inconnu. Cibrario dit que, dans son ensemble, l'écusson écartelé est celui de Brienne. A chaque coin de ce carré s'ajoute une feuille pointue, ce qui donne à la figure l'apparence d'une fleur à quatre pétales, Sous les quatre feuilles ou entre leurs extrémités est un carré posé en losange dont les quatre coins, bornés par les feuilles, forment de nouveaux écussons losangés portant les signes héraldiques de la baronnie de Vaud. La légende porte : S. Katterine de Savoie, comtesse de Gvynes [2]. Ce sceau est encore appendu au traité d'alliance du 25 janvier 1350 que nous venons de rappeler [3].

Comme femme du comte de Namur, son sceau était mi-parti de Namur (d'or au lion de sable surmonté d'un lambel de gueules) et de Vaud avec la légende : S. Katerine de Savoie, comtesse de Namur.

[1] Cibrario, l. c. p. 262, N° 192.
[2] Cibrario, l. c., p. 264, N° 194. Document de 1343.
[3] Aux archives de l'Etat de Berne.

Les quatre blasons qui ornent nos vêtements et que nous venons de décrire, sont donc :

1° Les armoiries des deux « Dames de Vaud » ;

2° L'écu écartelé de Catherine comme comtesse de Guines ;

3° Le blason de la famille d'Isabelle de Chalon ;

4° L'écu au lion pour Eu.

Ces armoiries ont donc été brodées entre 1340, année dans le cours de laquelle Catherine devint comtesse de Guines et 1352, année de son mariage avec le comte de Namur.

Comme les dames ne joutaient pas, l'étoffe dont on fit ces vêtements ne pouvait avoir été une couverture de tournoi et comme on y voit figurer les armes non d'une dame seulement mais de deux, nous ne pouvons pas supposer qu'elle ait été la chabraque d'une haquenée ; c'était bien plutôt primitivement une tenture.

Le Dr Stantz émet l'opinion que les deux dames ont donné ces vêtements au chapitre de la cathédrale de Lausanne, lorsqu'elles le prirent sous leur protection par acte du 1er octobre 1351[1]. Mais, comme nous l'avons fait remarquer, les bandes de la chape accusent le commencement du seizième siècle, et c'est sans doute à cette époque qu'eut lieu la transformation du tapis primitif en vêtements. Donc ce n'est que l'étoffe qu'on peut faire remonter au temps des Dames de Vaud, elles n'ont pas donné les vêtements tout faits.

Du reste, nous sommes convaincu que ces vêtements proviennent du trésor de la cathédrale de Lausanne. Il est vrai qu'on ne peut établir par les inventaires

[1] Guichenon mentionne ce document, l. c., N° 1085.

qu'on possède qu'ils se soient trouvés parmi les objets dont Berne s'empara à Lausanne, ni que la cathédrale de Lausanne les ait reçus, eux ou le tapis primitif. A quelle église ces vêtements ont-ils appartenu avant de devenir la propriété des Bernois ? Les armoiries qu'on y voit et les relations des dames qu'elles représentaient parlent en faveur de Lausanne. Lors même que les inventaires ne disent rien qui puisse les faire reconnaître avec certitude, cela ne prouve pas que nous fassions fausse route.

Au N° 77 de l'inventaire de 1536, il est question d'un drap d'autel (antépendium) de velours vert et bleu, couvert d'écussons. Dans une note, nous avons fait remarquer qu'à cette époque, on aurait difficilement associé du vert et du bleu et qu'il y a là très probablement une erreur. Si c'est « vert et rouge » qu'il faut lire, nous pourrions reconnaître dans cet antépendium une partie de l'ornat auquel appartenaient les vêtements en question, ce qui serait un argument en faveur de leur provenance du trésor de la cathédrale.

III. — Les N°s 49 et 50 sont des restes de dalmatiques à manches collantes et à grands corps. L'étoffe de dessus a disparu, il ne reste que la doublure de lin de couleur bleue et d'étroites bordures. Au bas, devant et derrière, il y a un assez grand écu couché, composé des armes d'un baron de Vaud décrites ci-dessus. A cause de ces armoiries, le Dr Stantz [1] a pensé que ces dalmatiques appartenaient au même ornat que les N°s 46, 47 et 48, mais à tort. Ces dalmatiques n'ont pas de rapports avec les pièces déjà décrites.

[1] *Münsterbuch*, p. 241 et premier catalogue du Musée historique.

Les bordures sont étroites et composées d'aigles aux ailes éployées, tissées dans des sortes de rosaces. Avec le Dr Bock, nous estimons que c'est un travail sarrasin-palermitain du treizième siècle. Par conséquent, ces bandes sont très intéressantes et ont une grande valeur.

Les champs de gueules des écus sont en reps de laine avec impression de moiré, les croix blanches en tissu rayé. A cause de la moire, Bock croit que ces écus datent du commencement du seizième siècle.

Nous pensons qu'il faut remonter plus haut, soit pour l'application des écus, soit pour la confection des vêtements ; ce sont les signes héraldiques qui nous le prouvent. Ces écus nous disent que ces vêtements ont été donnés à une église par un baron de Vaud ; car on ne peut pas supposer que le Pays de Vaud ait été le donateur. Or, le nombre des barons de Vaud qui portaient ce blason, est très restreint.

Il y avait bien des seigneuries et bien des maîtres dans le territoire actuel du canton de Vaud. Au treizième siècle, Pierre Ier, le petit Charlemagne, s'empara de la plus grande partie du pays. Cette prise de possession fut lente et successive, car Pierre procédait en général par achats. Ayant ceint, en 1263, la couronne de comte de Savoie, ses possessions du Pays de Vaud furent réunies à ses Etats. Cela dura jusqu'à la fin du règne de son successeur qui fut son frère Philippe ; ce dernier régna de 1268 à 1285. Après sa mort, ce fut un de ses neveux, Amédée V, qui devint comte de Savoie et un autre neveu, Louis Ier, eut la domination du Pays de Vaud, érigé en baronnie sous la suzeraineté du comte de Savoie.

Louis était né en 1250 ; il accompagna le roi de France Saint-Louis à Tunis, suivit plus tard le roi de Naples et de Sicile, Charles II, dans ses campagnes et mourut à Naples en 1302.

Son fils Louis II, qui avait épousé Isabelle de Chalon, lui succéda ; il mourut en 1348 ou 1349. Nous en avons parlé plus haut.

Comme nous l'avons dit aussi, sa seule héritière fut sa fille Catherine qui fut mariée trois fois, mais n'eut pas d'enfants ; en 1359, elle vendit ses possessions vaudoises à son cousin Amédée VI, comte de Savoie, qui régna de 1343 à 1383.

Dès lors, le Pays de Vaud resta sous la domination du comte de Savoie ; il faut toutefois excepter la courte période du quinzième siècle pendant laquelle le Bâtard, Humbert de Savoie, porta le titre de baron de Vaud et Jacques de Savoie, comte de Romont, fut seigneur de Vaud (1460-1476), comme cela a été dit plus haut.

Quant aux armes, les comtes de Savoie portèrent l'aigle jusqu'au milieu du treizième siècle, mais depuis Amédée V (1268-1323), toujours, la croix blanche sur champ de gueules.

Les lignes collatérales prenaient, là comme ailleurs, les armes de la maison avec un signe distinctif nommé brisure. C'est ainsi que le sceau de Louis Ier, comme seigneur de Vaud, portait la vieille aigle savoyarde avec un lambel [1]. Celui de Louis II montre encore l'aigle en 1302, mais dans la suite l'aigle est remplacée par la croix de Savoie et la bande or et azur [2], comme sur nos

[1] Cibrario, l. c., Nos 176 et suiv.

[2] L. c., Nos 182 et suiv.

vêtements d'église. Son fils Jean, qui perdit la vie à Laupen, du vivant de son père [1], se servait aussi de ce sceau armorié. Puis nous constatons que les « dames de Vaud », Isabelle de Chalon et Catherine de Savoie, en faisaient également usage. Le Bâtard Humbert de Savoie et Jacques de Romont portaient les armoiries de famille avec d'autres brisures, comme cela a été expliqué.

Si l'on se demande qui était le possesseur du blason qu'on voit sur ces dalmatiques, il ne peut guère être question que de Louis II, de son fils Jean ou de sa fille Catherine, ou enfin de Catherine et de sa mère, les « dames de Vaud ». Le blason de tous les autres seigneurs du Pays de Vaud était différent de celui qui nous intéresse.

Les sceaux savoyards du quatorzième siècle présentent des écus de forme carrée et de forme rhomboïdale, les derniers appartiennent quelquefois à des hommes [2].

Comme l'écu des « dames de Vaud » était en forme de losange, notre écu carré pourrait être plutôt celui de Louis II.

Comme au Dr Stantz, ces armoiries d'un baron de Vaud nous imposent l'opinion que c'est de la cathédrale de Lausanne, avec laquelle les barons de Vaud et les « dames de Vaud », en particulier, entretenaient d'étroites relations, que Berne a eu les dalmatiques qui les portent. Il est vrai que les inventaires que nous possédons ne mentionnent pas d'ornements portant ces armoiries, mais ils sont loin de citer tous les objets du trésor, d'ailleurs on a pu aussi omettre l'indication des armoiries qui se trouvaient sur les différentes pièces.

[1] L. c., Nos 69 et 89.

[2] L. c., No 193.

CHAPITRE IV

Ornements d'église du Musée de Berne de provenance incertaine.

Outre les ornements d'église dont nous avons parlé jusqu'ici, l'ancien Musée de Berne avait encore une douzaine d'objets sans armoiries ni signes distinctifs qui pussent les faire reconnaître dans les inventaires à nous connus. Nous disons qu'ils sont d'origine incertaine ; cependant, sur la plupart d'entre eux, nous avons des présomptions plus ou moins fondées.

1. L'un des plus anciens ornements de la collection bernoise, c'est l'antépendium N° 26 (voir l'illustration). Cependant, il n'y a que la broderie qui soit d'une époque très reculée, l'étoffe du fond a été remplacée par une autre. Le dessin nous présente un baldaquin divisé en trois parties, supporté par quatre colonnes, de style gothique. Chaque division est surmontée d'une simple arcade profilée.

Le panneau central est occupé par la Vierge Marie assise sur un trône élevé sur trois marches et dont le siège est muni d'un coussin ; le dossier est simple et appuyé par deux lions dressés. La Vierge porte une couronne ; l'enfant Jésus repose sur son bras droit ; de la main gauche, elle tient une sphère surbrodée de perles et de corail. L'enfant saisit de sa gauche un affiquet quadrilobé au cou de sa mère. Huit lionceaux s'élancent sur les marches du trône, il y en a quatre de chaque côté. Au trône de Salomon, on voyait deux lions aux accotoirs

et douze sur les six degrés ; ils y symbolisaient la puissance (1 Rois X, 19 et 20; 2 Chron. IX, 18). Dans l'Apocalypse, chapitre V, verset 5, l'apôtre saint Jean nomme Christ le lion de Juda, figure employée par Jacob (Gen. XLIX, 9) qui compare Juda à un jeune lion. La cathédrale de Strasbourg nous offre l'image de Christ sous la figure du roi Salomon, il est entouré de douze lions qui symbolisent les douze apôtres [1].

Dans le panneau qui est à droite de la Vierge, on voit Jean-Baptiste, debout, tenant de la main gauche l'Agneau et le désignant de la droite, en souvenir de sa déclaration : Voici l'Agneau de Dieu, etc. Cette parole se trouvait sans doute inscrite sur la bandelette large et raide qui tombe de ses bras. A gauche de la Vierge : l'apôtre Jean, le disciple que Jésus aimait, montrant de la main droite la Vierge et l'enfant et tenant de la gauche une longue bandelette sur laquelle il n'y a plus rien de lisible.

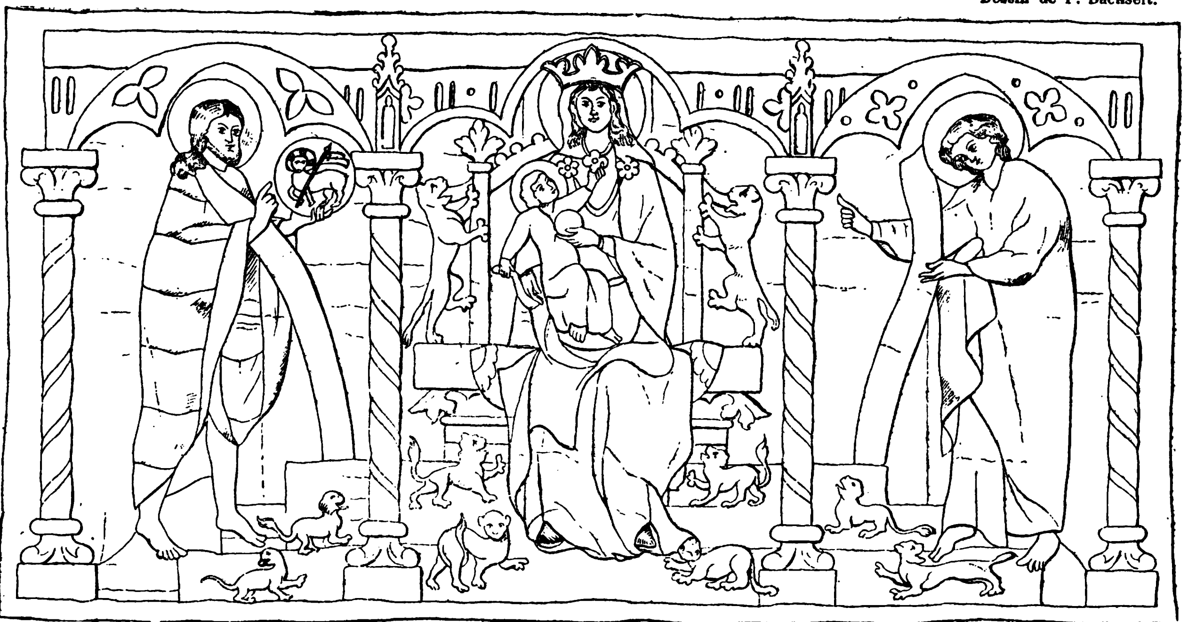
Les mains et les visages des personnages sont brodés en soie, au point plat. Les vêtements, le baldaquin, le trône et les lions sont richement brodés d'or et d'argent, les fils y sont arrangés de manière à former de petits dessins. La composition et l'exécution donnent aux figures quelque chose de lourd, d'empesé.

Des deux côtés, l'antépendium a des bordures sur lesquelles sont représentés, en soie rouge, brodés en or, les symboles connus des quatre évangélistes : l'homme, le lion, le bœuf et l'aigle. Chacune des bordures les contient les quatre, les uns au-dessus des autres. Les images sont semblables, seulement les faces sont tournées

[1] Grandidier, *Essais*, p. 235; Kreuser, *Der christliche Kirchenbau*, II, 48.

Antépendium. No 26 du Musée historique de Berne.

Dessin de F. Dachselt.



Jean-Baptiste. La Sainte-Vierge. L'apôtre saint Jean.

vers le centre[1]. Ces bordures ne sont pas reproduites dans notre dessin.

Le Dr Bock trouvait que le trône avait « les formes de l'art gothique italien. » Mais le dessin du baldaquin, des ornements du dossier du trône et des lions stylisés lui semble démontrer que l'origine de ce parement d'autel doit être cherchée de ce côté des Alpes et que cet ouvrage artistique a été fait un demi-siècle après l'antépendium du N° 18 qui porte le chevalier de Grandson et dont l'origine est italienne (?). Ce dernier a été décrit plus haut. Par contre, la fabrication des fils d'or dont sont formés les symboles des évangélistes et leur bon état de conservation font penser au Dr Bock qu'ils ont été faits en Italie. Il est évident que les bordures ne sont pas de la même main que les trois panneaux.

D'où peut donc provenir cet antépendium qui remonte à la première moitié du quatorzième siècle? Cette époque reculée nous interdit de penser au butin bourguignon puisque la seconde maison de Bourgogne ne régna que depuis 1363. L'ornementation qui était autrefois très riche nous fait penser au trésor du couvent de Königsfelden ou à celui de Lausanne.

Comme on le voit par l'inventaire du 28 juillet 1357[2], plusieurs parements d'autel de grand prix avaient été donnés à Königsfelden par les princes de la maison de Habsbourg qui avaient fondé et doté ce couvent. Il a

[1] Dans du Sommerard, l. c., pl. 30, on n'a pas tenu compte de ce fait, les figures ont été simplement reproduites dans la même position, des deux côtés.

[2] *Argovia*, V, 133 et suiv.

Etoffe d'une chasuble. No 36 du Musée historique de Berne.



déjà été question de deux de ces tapis. On les appelait des « draps d'or » lorsque le tissu contenait beaucoup de fils du précieux métal. C'est ainsi que la reine Agnès avait donné « un drap d'or pour chaque autel » et encore beaucoup d'autres tapis brodés. Une image de la Vierge pouvait convenir à Königsfelden aussi, puisque l'église de ce lieu était placée sous l'invocation de « Dieu et de Marie » et que les deux Jean étaient les saints de prédilection de la reine Agnès. Il est vrai que les deux parements d'autel qui proviennent de Königsfelden, ainsi que nous l'avons démontré, ont un tout autre caractère que celui-ci ; ils sont plus dégagés. Mais comme l'antépendium dont nous parlons est plus ancien, cette différence ne peut surprendre.

Nécessairement aussi, l'image de la Vierge et de l'enfant Jésus nous fait penser à Lausanne. C'est l'origine que nous avons assignée à l'antépendium de Grandson, N° 18, dont les costumes sont assez semblables à ceux de celui-ci. A Lausanne, l'influence de l'Italie était prépondérante, mais il pouvait aussi s'en faire sentir d'autres. L'inventaire de 1536 ne mentionne aucune tapisserie dont la description puisse convenir à cet antépendium, mais nous savons qu'il est loin d'être complet.

2. Le N° 36 est une chasuble qui a la forme médiévale ; elle est en soie lourde ; actuellement, sa couleur est blanche. Devant et derrière court une étroite bande verticale.

D'après le Dr Bock, l'étoffe est du damas palermitain du treizième siècle. Le dessin représente des palmettes dans du feuillage où l'on voit des lions et des perroquets

placés deux à deux en face l'un de l'autre. Têtes et pattes des lions et des perroquets sont brochées en or. Les perroquets ont de petits médaillons sur la poitrine.

La bande verticale a 6 centimètres de largeur. La même image s'y répète ; c'est la Vierge Marie portant l'enfant Jésus sur le bras ; au-dessus de sa tête, on voit le monogramme grec : *MP ΘΥ*, ce qui signifie *μήτηρ Θεοῦ*, la mère de Dieu. La Sainte-Vierge est debout, sa taille est élancée. L'espace entre les madonnes est rempli d'arabesques ; le fond était autrefois rouge. Les personnages et le feuillage sont tissus en fil d'argent de Chypre, c'est-à-dire en filets ronds et argentés de baudruche, ce qui est une rareté, comme le fait observer le Dr Bock. La main d'œuvre, elle aussi, est palermitaine.

L'étoffe de la chasuble et l'orfroi sont des tissus d'un haut intérêt et d'un grand prix ; ils ont été faits au treizième siècle ou dans la première moitié du quatorzième, exprès pour ce vêtement.

Comme pour le numéro précédent, l'ancienneté de cette pièce exclut l'origine bourguignonne.

De quelle sacristie cette chasuble est-elle sortie pour échouer à Berne? Est-ce peut-être la chasuble blanche « weisse Messachel » donnée à l'église de Königsfelden par Catherine, reine de Calabre, sœur d'Agnès, reine de Hongrie, qui mourut le 10 janvier 1323 et qui fut enterrée à Naples[1] ? ou a-t-elle été enlevée à la cathédrale de Lausanne à laquelle les images de la Vierge font penser ? En tout cas, ce n'est pas une des quinze chasubles énumérées dans l'inventaire de 1536. Mal-

[1] Inventaire de 1357 et ailleurs.

heureusement, nous ne pouvons trancher la question; cependant nous aurions plutôt l'idée que c'est à Lausanne qu'il faut chercher l'origine de ce précieux objet.

3. Le vêtement de diacre, soit dalmatique ou tunicelle, qui porte le N° 35 doit aussi être venu à Berne du même endroit que la chasuble dont nous venons de parler. Il est en velours à longs poils (peluche) ; la couleur, qui était rouge, a presque disparu. C'est une pièce très ancienne. Ce qui a beaucoup plus d'importance que cette étoffe, c'est l'orfroi de cette dalmatique. Les deux bandes verticales sont en soie blanche ornée de dessins brochés en fil d'or de Chypre. Le dessin représente des palmettes et des étoiles, puis d'autres figures où l'on voit des croissants et des animaux fabuleux. C'est évidemment un tissu sarrasin fabriqué probablement à Palerme.

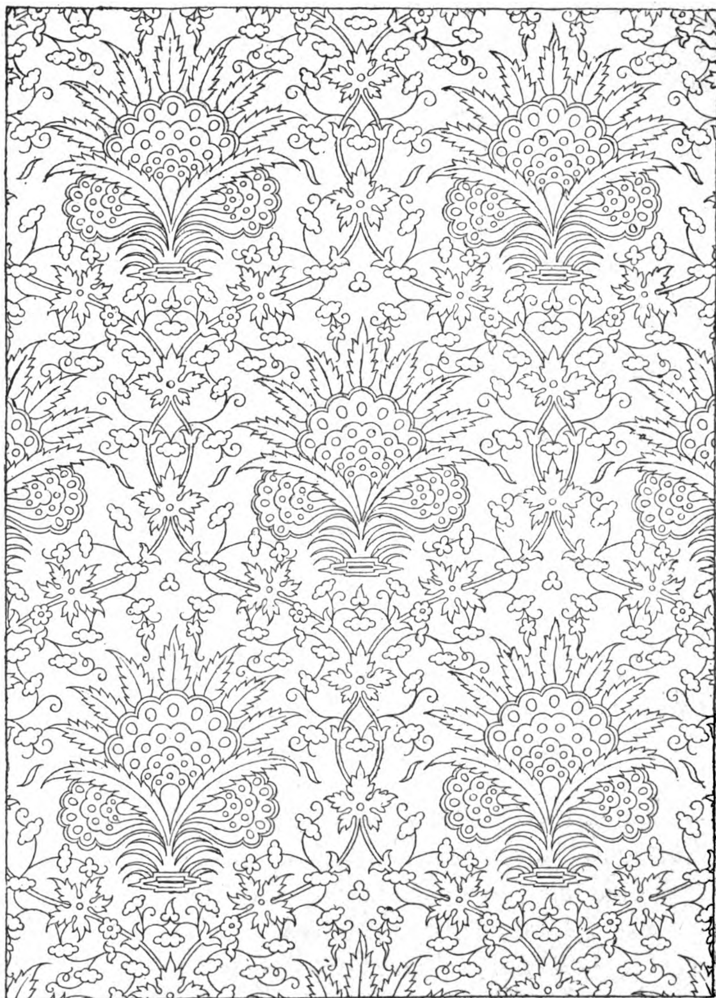
Au bas du dos, entre les deux bandes, il y a un morceau de soie orné aussi de dessin de palmettes et d'animaux fantastiques qui doit être également du tissu palermitain de la seconde moitié du treizième siècle.

A l'extrémité des manches ainsi que le long des fentes qui, sous les bras, séparent sur une certaine étendue les parties antérieure et postérieure du vêtement, on a appliqué des morceaux de la même étoffe dont la chasuble N° 36 a été faite. Nous pouvons en conclure que les deux vêtements ont la même origine.

4. La chape N° 32 nous intéresse au plus haut degré, non pas à cause de son orfroi, mais par l'étoffe dont elle est faite. (Voir l'illustration.) Le pourtour a la forme d'une demi-circonférence de 1m50 de rayon. Le Dr Bock estime que c'est un tissu de soie palermitain,

Chape de brocart bleu.

Nº 32 du Musée historique de Berne.



Dessin de F. Dachselt.

de la seconde moitié du treizième siècle, d'un prix inestimable. De magnifiques dessins sont tissus en or dans une soie châtoyant du vert au bleu. C'est une élégante frondaison fleurie, très déliée, entourant des espaces arrondis mais se terminant en pointe en haut et en bas; dans ces champs on voit une sorte de fleur ou de fruit à trois divisions, entouré de feuilles. Cela ressemble un peu à certains dessins de nos papiers peints. Le dessin n'est pas fait de métal filé mais de minces lamelles de cuir dorées, ce qui désigne Palerme comme lieu de fabrication.

Sur cette étoffe, on a appliqué un chaperon et des bandes brodés au commencement du seizième siècle (donc, après les guerres de Bourgogne). Cet orfroi est d'un travail assez ordinaire. Sur le chaperon, on voit sous un baldaquin brodé en or, de la dernière époque gothique, les apôtres Jacques avec le bourdon et André avec la croix oblique. Des apôtres aussi sont représentés sur les bandes; à droite : Pierre tenant la clef, Jean portant le calice, Thomas et la lance, Thaddée et la croix; à gauche : Paul appuyé sur l'épée, Matthieu tenant l'équerre, Jacques le Mineur et le fouloir, Barthélemy tenant le couteau.

Le bas du chaperon et l'agrafe portent des armoiries qui, malheureusement, sont passablement frustes. Elles consistaient en une croix qui paraît avoir été d'or ; elle était chargée de cinq objets noirs qui peuvent avoir été des mouchetures d'hermine. Des quatre champs, un et quatre paraissent avoir été de gueules, deux et trois d'azur. La croix nous fait supposer que ce vêtement ne provient pas de Königsfelden, mais plutôt d'une famille

savoyarde en relations avec Lausanne. Nous ne pouvons pas penser à l'évêque Louis de la Palud dont l'écu était de gueules à la croix blanche chargée de cinq mouchetures d'hermine; car il régna de 1431 à 1440 et ces broderies datent au moins de cinquante ans plus tard. Nous supposons cependant que ce vêtement est de provenance lausannoise; ce pourrait être, par exemple, le N° 63 de l'inventaire de 1536.

5. Il nous a été conservé au N° 54 un petit chaperon se terminant en pointe ; le vêtement lui-même a disparu. Il est formé d'une pièce centrale sur fond richement brodé d'or ; saint Pierre, tenant la clef et un livre, y est représenté en broderie de couleur au point plat, sous un baldaquin en or. A droite et à gauche, il y a des pièces de velours rouge brodées de fin feuillage en soie verte. Le Dr Bock estime que ce travail est italien et qu'il a été fait à la fin du quatorzième siècle.

Nous savons qu'à Milan, en 1512, les Bernois enlevèrent du tombeau du duc de Nemours un riche drap d'or et qu'ils rapportèrent aussi une pièce de soie rouge. Du premier on fit des chasubles, la seconde fut transformée en antépendium. A part cela, nous n'avons aucune connaissance d'ornements d'église pris par les Bernois pendant les guerres d'Italie. Le style gothique du baldaquin nous fait supposer que cet objet provient plutôt des environs de Lausanne que de l'Italie.

6. La seule étole de la collection porte le N° 34; c'est singulier, car chaque chasuble a son étole, ainsi que chaque chape et chaque dalmatique [1]. C'est une bande de 6 centimètres de large et d'environ 2m70 de longueur.

[1] Bien que le Dr Stantz l'ait cru, les Nos 41 à 45 ne sont pas des étoles.

Elle est en drap d'or et on y voit plusieurs croix de velours noir. Aujourd'hui, les étoles n'ont que trois croix, deux aux extrémités et une au milieu; mais dans les anciens dessins elles en ont un plus grand nombre. Celle du prêtre qui baptise dans le premier tapis de Saint-Vincent et celle du diacre qui doit être consacré dans le troisième en sont des exemples.

L'étole est faite de la même étoffe que la chasuble. Or le drap d'or de notre étole nous parait être absolument le même que celui du N° 55 dont nous avons parlé et qui, comme nous avons cherché à le montrer, est la partie inférieure de l'écu des Montferrand. Lausanne serait donc le lieu d'origine.

Bien peu d'étoles moyenâgeuses nous ont été conservées ; celle-ci qui n'a qu'une mince valeur artistique en a une très grande au point de vue archéologigue.

* * *

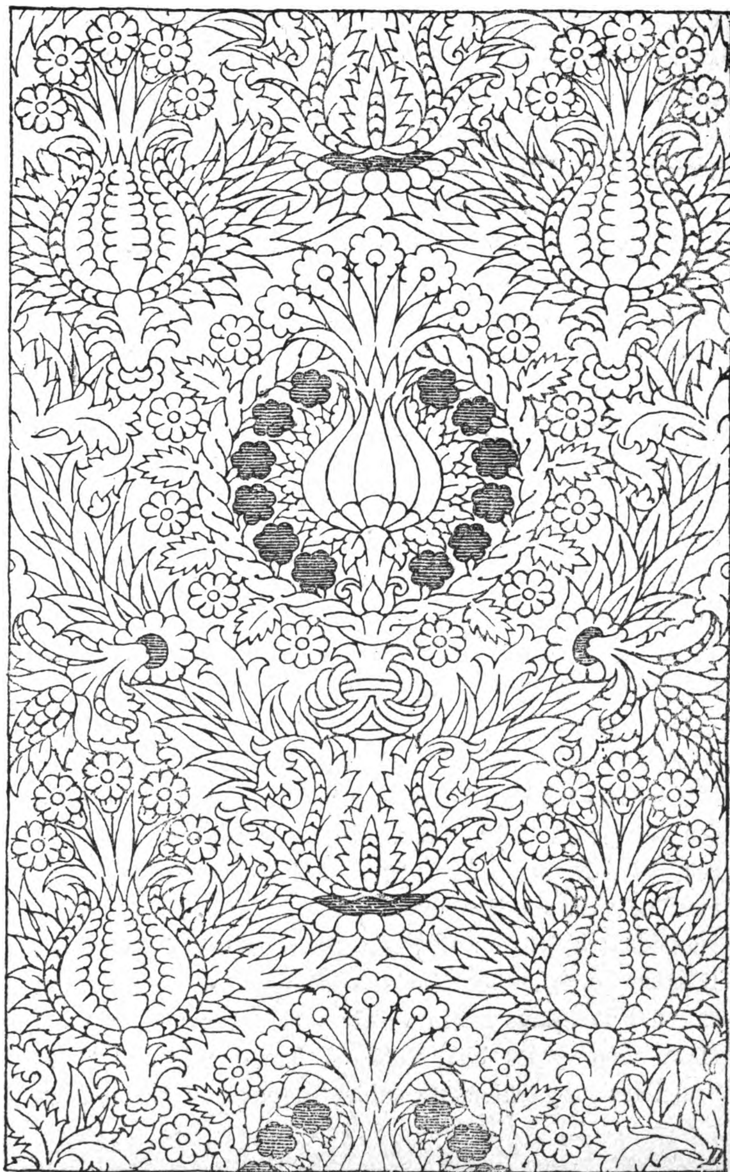
Trois chapes sont faites d'étoffes admirables de la seconde moitié du quinzième siècle, mais on n'y voit pas de broderies ; ce sont :

7. N° 22, une chape en damas de soie rouge, sans orfroi. Le dessin représente des roses à sept pétales dans lesquelles sont insérées des grenades brochées en or, de grandeur diverse. Le Dr Bock estime que cette étoffe a été fabriquée dans le nord de l'Italie, probablement à Milan.

Si l'étoffe est splendide, la coupe du vêtement est fort peu élégante. Deux bandes, larges de 56 centimètres, sont placées horizontalement l'une sur l'autre sans que les dessins se raccordent et la bande inférieure est de plusieurs pièces. On peut donc penser que cette

Chape à dessins de velours rouge sur velours d'or.

Nº 31 du Musée historique de Berne.



Dessin de F. Dachselt.

étoffe a eu primitivement une autre destination et que ce n'est que plus tard qu'on en a fait cette chape. Les mesures sont singulières ; la plus grande longueur prise au dos est de 112 centimètres, ce qui est trop court pour un manteau choral. Le bord droit de la chape étendue à plat mesure 270 centimètres, le rayon est donc de 135 centimètres. Il faut supposer qu'autrefois la chape avait un orfroi qui lui donnait la forme normale.

8. L'étoffe du N° 31 est un riche velours d'or sur lequel des dessins de pommes d'amour et des palmettes de velours rouge forment d'élégantes figures qui se détachent vigoureusement de la riche étoffe du fond. (Voir l'illustration). D'après le Dr Bock, elle est de fabrication gênoise. Ce vêtement qui, lui aussi, ne mesure au dos que 124 centimètres, tandis que la moitié du bord droit a 145 centimètres, doit avoir eu autrefois un orfroi.

9. L'étoffe du N° 33 est semblable ; c'est un tissu d'or orné de dessins de pommes d'amour finement découpées, en velours. Comme le velours était noir et que la soie noire s'use facilement, le dessin est presque effacé.

Les étoffes de ces trois chapes peuvent avoir existé du temps des guerres de Bourgogne. Comme on l'a vu, les Bernois utilisèrent une partie du butin pour en faire des vêtements sacerdotaux. Mais nous ne savons pas si ces derniers ont été épargnés à l'époque de la Réformation, et la manière dont on se comporta à l'égard des vêtements d'église du pays rend cela très improbable. D'autre part, ces étoffes sont semblables à celles qui sont décrites dans les inventaires du trésor de Lausanne. Mais, comme les chaperons et les orfrois, avec les armoiries qui y étaient probablement cousues, font défaut,

nous devons renoncer à préciser le lieu d'origine de ces vêtements sacerdotaux.

10. Le N° 45 est une bande isolée, assez large, d'une chasuble ou d'une chape. On y voit trois scènes de l'enfance de Jésus : 1° l'adoration des trois rois ; 2° la présentation au temple; 3° la fuite en Egypte. Chaque image est sous un baldaquin composé d'un cintre bosselé, supporté par des colonnes, d'une voûte bleue et d'un bâti percé de fenêtres, à terminaison horizontale.

Le dessin est à peu près le même que celui du N° 43. (Chaperon et bandes d'une chape, voir seconde partie, chapitre II, N° 4.) Ces objets paraissent avoir été confectionnés par la même main.

La ressemblance étant si frappante, l'origine lausannoise est des plus probable.

11. D'une autre chape, nous n'avons conservé que les deux bandes qui portent le N° 307 *bis*. Chacune d'entre elles offre trois scènes bibliques en broderie de soie multicolore sur fond d'or. Chaque scène se trouve sur un carré indépendant. On les a cousus ensemble arbitrairement; il y en a trois qui sont placés l'un sous l'autre et trois l'un à côté de l'autre. Chaque scène est placée sous un riche baldaquin porté par deux colonnes liées de cordes d'or, s'ouvrant en arc surbaissé et laissant voir à l'intérieur une voûte cintrée. Sur le baldaquin, il y a deux anges nus, en bas relief, tenant une bandelette en argent sur laquelle on peut encore lire en majuscules très effacées la devise : *fatum virtuti favet*, le destin favorise le courage.

Dans la partie où les carrés sont posés l'un sur l'autre, nous avons en partant du haut : 1° la circon-

cision de Jésus; 2° la fuite en Egypte; 3° l'adoration des trois rois. Dans l'autre partie où les carrés sont cousus l'un à côté de l'autre : 4° la présentation au temple; 5° le massacre des enfants à Bethléhem; 6° Jésus dans le temple à douze ans. Sur le chaperon qui a disparu, on voyait sans doute le commencement de l'histoire de l'enfant Jésus : sa naissance.

Les broderies sont très bien faites. Le dessin des personnages bibliques est sévère, il porte les caractères de la dernière manière gothique; par contre, les anges nus et le baldaquin sont déjà de la renaissance. Aussi faut-il assigner à ces peintures à l'aiguille une origine tardive, elles sont du seizième siècle. Nous n'avons pu découvrir qui portait la devise citée. En tout cas, ce n'était pas un duc de Bourgogne. La facture nous fait penser que ce n'est point ici un produit allemand, mais velche, et que cet objet a appartenu d'abord au trésor de la cathédrale de Lausanne.

12. Dans notre étude sur « les ornements d'église de Königsfelden » qui a été publiée dans le *Berner Taschenbuch* de 1890, nous avons examiné aussi le N° 42. C'est l'orfroi d'une chape, soit le chaperon et les bandes. (Voir l'illustration.)

Le chaperon représente l'Annonciation. Les bandes ont chacune quatre images. Chacune d'entre elles est placée sous un baldaquin à deux arcs s'appuyant sur une colonnette médiane; d'un côté, on voit un apôtre nimbé, nu-tête; de l'autre, un prophète sans nimbe, avec coiffure, tenant une bandelette. Les apôtres représentés sont : Pierre tenant la clef, André et sa croix, Jacques le Mineur et le fouloir, Matthieu tenant la hache; puis

Paul et l'épée, Jacques au bourdon, Jean portant le calice, Thomas et la lance.

Les personnages sont brodés en soie multicolore, ils reposent sur un fond d'or dont les fils forment des dessins divers. Les baldaquins sont formés de cintres bosselés sur des voûtes bleues.

Le travail est très soigné ; le Dr Bock dit qu'il est fait de main de maître. Il pensait que cet ouvrage est dû au même artiste qui a exécuté l'antépendium N° 27 ; il trouvait entre ces deux pièces une grande analogie qui apparaît dans les formes sveltes des personnages très vivants et dans les plis anguleux des draperies qui moulent les membres.

Ayant démontré à l'aide de documents que le N° 27 provient de Königsfelden, nous n'avons pas hésité alors à admettre, en nous appuyant sur l'autorité de Bock, que le N° 42 vient aussi de Königsfelden, mais nous n'avions aucune preuve, aucun document qui établît le fait.

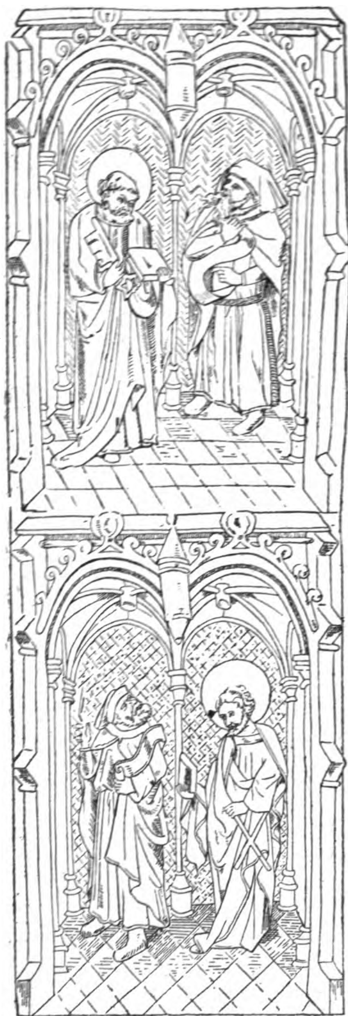
Un examen plus détaillé du N° 42 nous a fait changer d'opinion. Nous n'avons pas trouvé cette grande analogie, cette ressemblance que le Dr Bock dit être si frappante. Les saints représentés sur l'orfroi ne sont pas des figures sveltes, pleines de vie ; ils sont au contraire assez ramassés et trapus et leurs vêtements sont loin d'être collants, les draperies sont plutôt amples, presque bouffantes. Quant à l'architecture du baldaquin, elle nous paraît dater de la seconde moitié du quinzième et non de la seconde moitié du quatorzième vu qu'elle est cintrée.

En résumé, c'est plutôt Lausanne que Königsfelden qui nous paraît être le lieu de provenance de cet objet.

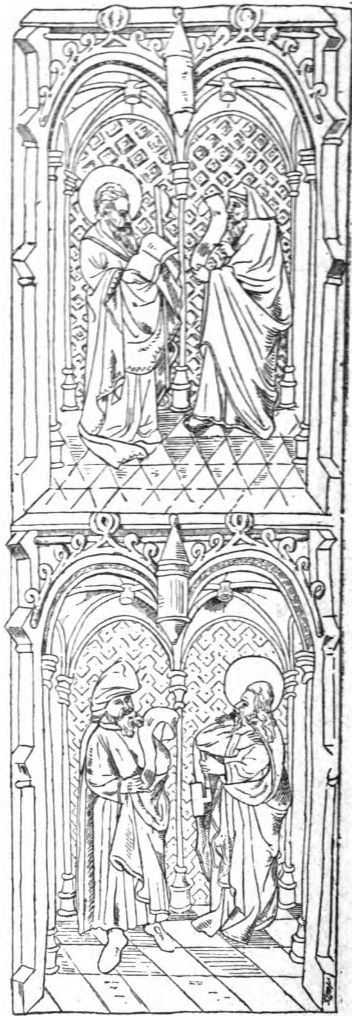
Partie supérieure des bandes d'une chape.

N° 42 du Musée historique de Berne.

Del. Joseph Zemp.



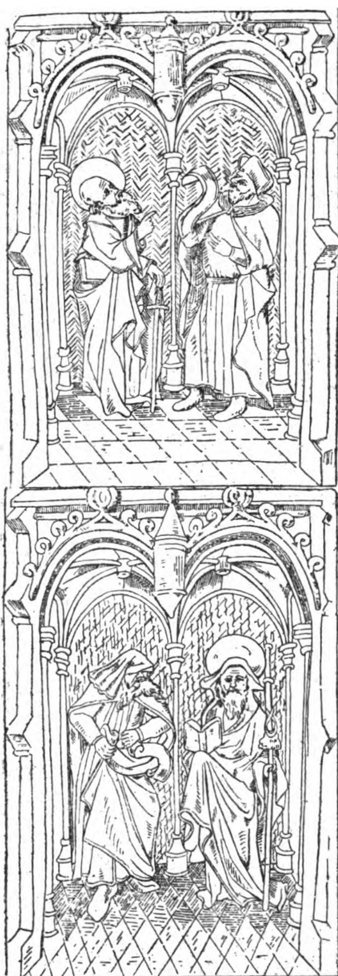
Pierre. Un prophète.
Un prophète. André.

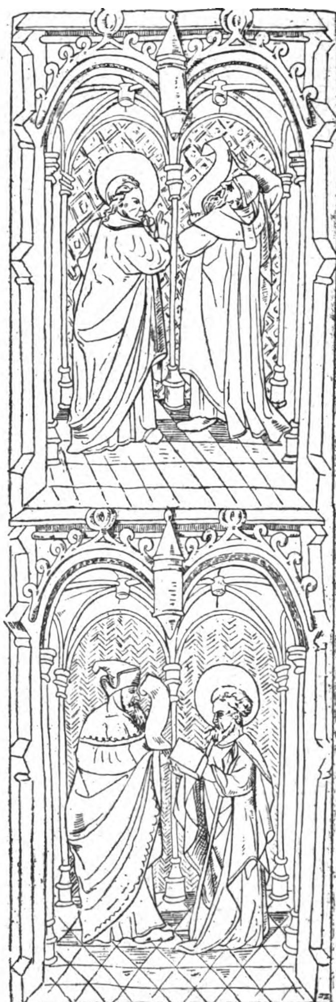


Jacques le Mineur. Un prophète.
Un prophète. Matthieu.

Partie inférieure des bandes d'une chape.

Nº 42 du Musée historique de Berne.





Paul. Un prophète.
Un prophète. Jacques le Majeur.

Jean. Un prophète.
Un prophète. Thomas.

Chaperon d'une chape.

N° 42 du Musée historique de Berne.

Del. Jos. Zemp.



L'Annonciation.

CHAPITRE V

Ornements sacrés de provenance lausannoise en dehors du Musée de Berne.

1. La sécularisation fut exécutée d'une manière si radicale que tout ce qui n'était ni rivé, ni cloué, disparut de la cathédrale ; les objets les plus solides, ceux qu'on ne pouvait emporter furent mutilés. Il n'y eut guère, outre le bâtiment nu, que les magnifiques vitraux de la rose, les monuments funèbres en marbre d'Othon de Grandson et de plusieurs évêques et les stalles artistement travaillées du chœur qui échappèrent à la ruine. En 1823, il restait encore cinquante-six des stalles faites pour le chapitre de 1250 à 1270. Elles étaient placées entre les piliers qui supportaient la coupole. En 1830, on les enleva, quatorze d'entre elles furent transportées dans la chapelle du château de Chillon [1]. Les stalles qui avaient été faites en 1509 par l'évêque Aymon de Montfalcon pour la chapelle de Saint-Maurice furent mises en 1578 au côté droit de la nef où elles sont encore [2]. Elles sont ornées de riches ciselures artistement travaillées du dernier style gothique. Les dossiers portent en bas-relief les images du fondateur avec ses armoiries et sa devise, ainsi que celles de plusieurs saints. Ce sont celles de la Vierge Marie, de saint Benoît,

[1] *Mémoires et Documents*, t. XXXV, p. 311. — Ces stalles forment deux bancs que l'auteur a vus à Chillon en 1899.

[2] Extraits des manuaux du Conseil de Lausanne, *Mémoires et Documents*, t. XXXVI, p. 6.

de saint Jean-Baptiste, de sainte Catherine, des douze apôtres ayant chacun une bandelette avec un passage du Credo, des Thébains Candide, Victor, Segond, Maurice et Exupère.

2. Dans le Münster de Berne, il y a une grande table de communion en marbre noir ; elle a 3m15 de long sur 1m65 de large. La chronique de Haller-Müslin, qui s'étend de 1550 à 1580 et qui se trouve aux archives de l'Etat de Berne, raconte qu'elle fut amenée de Lausanne à Berne, le 4 février 1561, par un temps de froidure rigoureuse. Le manual du Conseil de Berne porte que, le 5 février de cette année-là, le Conseil chargea le trésorier de « régler le compte de ceux qui ont amené la pierre de marbre depuis Lausanne jusqu'ici. » D'après les comptes du trésorier velche Hans Steiger pour l'année 1561, la « grande pierre » avait été amenée à Berne par Loys Richard accompagné de trois hommes, sur un char tiré par cinq chevaux, et les frais n'ascendaient pas à moins de 198 livres et 5 schilling. La chronique de Samuel Zehender, qui va de 1543 à 1564, raconte aussi que la « grande pierre » est venue de Lausanne ; elle ajoute que cette table avait été, à Lausanne, l'autel de l'évêque et que les pieds et les colonnes qui étaient sous la tablette de marbre et qu'on avait aussi amenés de Lausanne, furent mis en place le 19 novembre 1563. *Gruner* (*Deliciæ,* 1732, p. 230) fait aussi mention de ce fait.

Dans son *Münsterbuch* le Dr Stantz émet des doutes sur la justesse des indications de Zehender. La table, dit-il, est trop grande pour un autel et, en outre, dans toutes les tables d'autel destinées au culte catholique, on encastre une pierre carrée d'un pied et demi de côté ; or,

on n'en voit pas trace sur celle-ci. Cette plaque de marbre peut tout au plus avoir servi de soubassement à un autel. Après avoir mesuré la table et examiné l'emplacement occupé par le maître-autel de la cathédrale de Lausanne, M. Howald, marguillier et notaire, est aussi arrivé à la conclusion que cette plaque de marbre a servi autrefois de soubassement à l'autel du chœur de la cathédrale de Lausanne.

Notons d'abord que l'opinion de Stantz que chaque table d'autel doit avoir une petite pierre encastrée est tout à fait erronée. Ensuite, la longueur de la table n'a rien d'excessif, vu surtout qu'il s'agit d'un maître-autel. Sans doute que la largeur est beaucoup plus grande que ne l'exigent les besoins du culte, mais, comme c'est souvent le cas, la partie postérieure de la surface servait sans doute de support au retable. Il est fort peu probable qu'une si belle plaque de marbre ait été le dessous d'un autel. Nous croyons que cette pièce a servi réellement de table d'autel. D'ailleurs, il faut aussi rappeler qu'un précieux autel de marbre noir avait été placé par l'évêque Aymon de Montfalcon dans la chapelle de Saint-Maurice qu'il avait fait construire dans la cathédrale de Lausanne et qu'il avait richement ornée [1].

3. Dans le Münster de Berne, on conserve aussi un grand lutrin en laiton. Dans son *Münsterbuch*, le Dr Stantz dit qu'évidemment c'était un des ornements de la cathédrale de Lausanne. Il a la forme d'une tour hexagonale ; l'ornementation est gothique ; les angles ont des contreforts et se terminent par des aiguilles. Sur la tour, un aigle, symbole du quatrième évangéliste, les

[1] Voir plus haut : Rapport sur la visite de 1529, N° 21.

ailes éployées, supporte le pupitre qui est de grandes dimensions. La date 1695 qui se trouve à la base n'a trait qu'à l'année de la réparation de ce lutrin. Gruner (*Deliciæ,* p. 383) écrivait en 1732 que ce lutrin était autrefois sur le jubé de la grande église, c'est-à-dire du Münster, et qu'il avait été soigneusement réparé en 1695 et placé comme objet d'art dans la bibliothèque des bourgeois. Nous n'avons pu découvrir aucun indice sur la provenance de cet objet artistique [1].

4. Dans l'église de Sales [2], canton de Fribourg, il y a un calice du quinzième siècle, une petite lampe d'argent et un instrument de paix avec des reliques et une croix qu'on suppose provenir de la cathédrale de Lausanne. D'après une ancienne annotation, Guy du Paquier (a Pascua), de Mollens (Maules dans la paroisse de Sales), fit don à l'église de Sales d'un calice d'argent, d'une petite lampe d'argent et d'une paix d'argent. Ce Guy était prêtre, il fut chapelain à Gruyère en 1501. En 1527, il était déjà depuis plusieurs années chapelain de Saint-Jérôme et de Saint-Claude à l'autel de Saint-Barthélemy, à la cathédrale de Lausanne, place qu'il occupait encore en 1536. En cette qualité, il fit don à la chapelle de Notre-Dame de deux anneaux et d'un cœur d'argent doré [3]. Après la sécularisation, il se retira dans son village. Il est fort probable que ces ustensiles sacrés sont bien ceux qui ont été donnés par cet ecclésiastique,

[1] Comparez Händcke. *Das Münster in Bern*, Berne 1893, p. 133. Le lutrin y est dessiné.

[2] Ces renseignements m'ont été fournis par le révérend P. Apollinaire, O. Cap., Fribourg.

[3] Voir deuxième partie, chapitre II, l'inventaire de 1535, N° 64.

tout comme il est naturel de penser que le donateur les avait apportés de Lausanne.

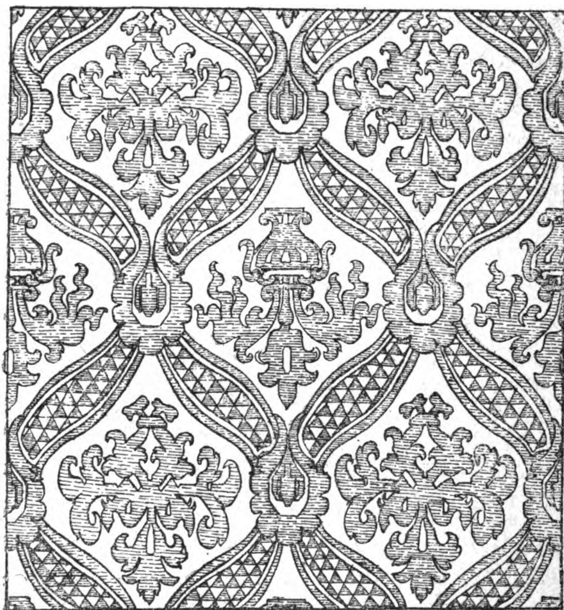
En 1618, ses héritiers firent les dons suivants à l'église de Sales : deux chandeliers d'argent, deux burettes d'argent, une paix d'argent doré, le chaperon et les bandes brodées d'une chape, la croix et la colonne d'une chasuble avec l'image du Crucifié, brodée en soie sur satin vert, ainsi qu'une autre croix de chasuble, brodée en soie. Il est très probable que ceux qui donnèrent ces objets les tenaieut de leur parent décédé et il nous est permis de penser que ces objets précieux ne faisaient pas partie de la propriété privée de cet homme d'église, mais que du Paquier les avait rapportés de Lausanne. La chapelle de Saint-Jérôme et de Saint-Claude avait été fondée, comme nous l'avons vu plus haut, par l'évêque Georges de Saluces en 1461; elle possédait, entre autres, de belles chasubles, deux chandeliers d'argent, une paix d'argent, deux calices d'argent, une croix d'argent doré avec des reliques.

5. Sous le nom d'ornat de Lausanne, le chapitre de la collégiale de Béro-Münster[2], dans le canton de Lucerne, conserve une chasuble, deux dalmatiques, une chape et une draperie d'autel avec antépendium de velours rouge sur fond d'or. L'étoffe est faite d'une soie solide dans le tissu de laquelle entrent des lamelles d'or, étroites et minces. Ce fond est rehaussé d'un dessin de velours rouge dont les contours sont marqués par des mailles non coupées. Le dessin représente une sorte de grillage

[2] Nous exprimons notre reconnaissance à M. le prévôt Stutz, à Münster et à M. le doyen Estermann, à Neudorf (maintenant prévôt à Münster), pour les renseignements qu'ils ont eu la bonté de nous fournir.

Ornement de velours

de l'église collégiale de Béro-Münster, canton de Lucerne.



Del. R. Egger.

laissant des espaces libres en forme de losanges dans lesquels il y a alternativement des vases d'où sortent trois feuilles à lobes flottants et des bouquets de feuilles, à plusieurs lobes, partant d'un bouton. M. Bossart, orfèvre à Lucerne, a émis l'opinion que cette étoffe a été fabriquée à Venise au quinzième ou au seizième siècle. Mais le dessin n'a plus rien de gothique, c'est plutôt du style baroque (voir l'illustration). Il n'y a ni broderies, ni armoiries qui puissent aider à préciser l'époque. Et même les bordures ont été ajoutées plus tard.

Un cahier de notes, écrit en 1796 par le chanoine A. Balthasar, ancien maître des cérémonies de l'église-collégiale, contient sur cet ornat l'indication suivante : « En 1599, le haut Etat de Berne fit don au révérendissime Chapitre d'un ornat de velours rouge à fond d'or qui avait été avant la Réformation à l'église-cathédrale de Lausanne. Il comprenait : un voile de tabernacle, une coupe (c'est-à-dire le couronnement du voile), une grande et deux petites « Skalinen « (c'étaient des ornements pour les degrés des candélabres), une chape avec tous les accessoires, deux dalmatiques, trois pluviaux, un grand antépendium et deux petits (pour les côtés). Cet ornat a été réparé pour la première fois en 1649 à l'occasion de la translation du corps de saint Vital martyr et pour la seconde fois en 1795. »

Actuellement il n'y a plus qu'une chape. Les deux autres ont servi pour les rénovations.

Dans le manual du Conseil de Berne pas plus que dans celui du chapitre du Münster de Berne, on ne trouve de notice qui puisse confirmer ce présent de Berne. Il est certain toutefois que Berne avait des rela-

tions avec le chapitre de Béro-Münster et que le fait n'est pas impossible. En effet, même après la Réformation, le chapitre avait conservé le droit de patronage dans quelques endroits soumis à l'Etat de Berne et, dans le choix des pasteurs, le chapitre avait égard aux désirs du Conseil de Berne qui, à son tour, pouvait se sentir porté à faire un présent au chapitre.

Il est certain que cette étoffe est ancienne, mais il est impossible de savoir si cet ornat existait avant 1536 et s'il faisait partie du trésor de Lausanne. Nous ne trouvons rien dans les inventaires qui puisse nous faire penser que cet ornat soit de provenance lausannoise.

Il y a, à Bourguillon, près de Fribourg, une monstrance du quinzième siècle que l'abbé A. Blanchet pensait pouvoir provenir du trésor de la cathédrale de Lausanne, mais à tort. L'image de la Vierge qu'on y voit n'est pas celle de Notre-Dame de Lausanne, c'est l'image de la Sainte-Vierge comme patronne de la léproserie de Bourguillon pour laquelle ce vase a été fait, comme cela ressort de : *Fribourg artistique,* 1890.

M. Blanchet a aussi prétendu qu'on conservait dans l'église de Vérossaz, canton du Valais, un reliquaire avec l'inscription : « Nostre Dame de Lausanne. » Mais, à Vérossaz, on ne sait rien de cet objet ; les curés qui desservent cette paroisse depuis cinquante ans n'en ont pas entendu parler. La paroisse de Vérossaz n'a été fondée qu'en 1846 par les soins du couvent de Saint-Maurice, son curé est nommé par les chanoines. La paroisse n'aurait pu recevoir un reliquaire si ancien que de Saint-Maurice. Mais là, on n'en a jamais possédé un semblable, comme le prouvent les anciens inventaires.

D'autre part, on nous affirme qu'à Sion il existe une rose d'or provenant du trésor de Lausanne. Seulement M. le chanoine Grenat nous informe qu'à Sion on ignore absolument ce fait. Dans l'église de Valère, il y a un grand retable et des statues en bois doré ; on prétendait aussi que ce retable était venu de Lausanne. M. Grenat déclare que c'est une erreur flagrante, vu que cet objet est relativement moderne.

* * *

C'est donc au Musée historique de Berne qu'on trouve presque tout ce qui nous a été conservé de l'ancien trésor de la cathédrale de Lausanne. Heureusement que ces précieux objets sont encore assez nombreux pour nous donner une haute idée de sa richesse et de sa beauté.

APPENDICE

Description abrégée des objets qui constituent le trésor d'une église.

Un grand nombre de nos lecteurs seront heureux de trouver ici quelques explications sur les objets qui constituent le trésor d'une église. Au lieu de multiplier les notes au bas des pages, nous avons trouvé plus pratique de réunir ces données dans un appendice. Nous nous bornerons à ce qui est indispensable pour la compréhension des pages qui précèdent.

A. Vêtements sacerdotaux[1].

L'ordination et les fonctions dont les ecclésiastiques sont revêtus établissent au sein du clergé catholique une hiérarchie. Ici nous ne parlerons que des vêtements sacrés des sous-diacres, des diacres, des prêtres et des évêques. Il faut établir une distinction entre les vêtements qu'on porte aux heures canoniales et ceux qu'on porte pour célébrer la messe et dans les offices solennels. Les premiers sont presque toujours la propriété des ecclésiastiques, tandis que les seconds appartiennent généralement aux églises et constituent une partie du trésor.

1. Tous les ecclésiastiques qui ne font pas partie d'un ordre religieux portent habituellement la soutane, vêtement d'étoffe noire qui descend jusqu'aux chevilles, serré à la taille par une ceinture de même couleur. La soutane des prélats est de couleur violette et moins simple.

2. Pour le service des heures canoniales, on passe sur la soutane un vêtement blanc, assez semblable à une chemise, il descend jusqu'aux genoux. Les ecclésiastiques ordinaires le portent avec de larges manches, alors on l'appelle *surplis* (cotta, superpellicium, Chorrock, Chorhemd). Surplis est abrégé de superpellicium ; ce vocable s'explique par le fait qu'au moyen âge on portait souvent dessous une pelisse (pellicium). Le clergé supérieur le porte depuis le seizième siècle avec des manches

[1] Comparez Hefele, *Beiträge*, tome II, Tübingen, 1864. — Dr F. Bock, *Geschichte der liturgischen Gewänder des Mittelalters*, deux volumes (1859 et 1866).

étroites ; dans ce cas, on l'appelle *rochet* (diminutif de roccus, Rock, habit). Depuis l'invention des dentelles au seizième siècle, le bord inférieur en est souvent garni.

3. Au surplis, on ajoute souvent un collet qui recouvre les épaules. Celui des évêques et quelquefois celui des chanoines d'une cathédrale descend jusque sur les avant-bras et s'appelle *mozette* ou *mosette*. Souvent, les chanoines portent à sa place un manteau de fourrure grise qui descend jusqu'au milieu du corps et dont le bord est garni d'un grand nombre de petites queues ; on l'appelle *aumusse* (Chorpelz). L'aumusse était portée par les chanoines de Lausanne, de Berne, de Fribourg, de Lucerne, etc. Sur les tapis de Saint-Vincent, à Berne, on voit que le donateur, Henri Wölflin, en a mis une. Dans le manual du chapitre de Saint-Vincent, elle est appelée, probablement à cause de sa couleur grise, *Kutzhut* (Kutz ou chutz = *Kauz*, hibou, et hut = *Haut*, peau). Cette appellation est très usitée dans quelques endroits, à Lucerne, par exemple.

4. Dans l'église, la coiffure, c'est la *barrette* (biretum) ou bonnet carré dont la forme varie beaucoup.

Pour célébrer la messe et pour les services solennels, on met sur la soutane ou même sur le surplis blanc les pièces suivantes, d'abord :

5. L'*amict* (amictus, humerale, Schultertuch). C'est un morceau de toile de la grandeur d'une serviette qui recouvre le cou et les épaules. Autrefois, l'amict était souvent en soie et plus ou moins ouvragé. Le vocable latin *humerale* est devenu en allemand : Humler ou Umbler.

6. Ensuite vient l'*aube* (alba, camisia). C'est un vêtement blanc à manches étroites, descendant presque

jusqu'à terre, assez semblable à une longue chemise. Il correspond à la tunique à manches portée autrefois en Orient. L'aube est en toile de lin ; au moyen âge, on en faisait quelquefois en soie. Le bord est en général garni d'une dentelle. Avant l'introduction de ces dernières, on avait souvent des bordures brodées, ou bien on y ajoutait des bandes de drap d'or ou d'étoffes de diverses couleurs, ou encore on cousait au bord inférieur, devant et derrière, ainsi qu'aux extrémités des manches et sur la nuque de jolies pièces carrées de drap d'or, d'étoffe de soie ou des broderies de prix. On appelait cela *la parure* (de parare, orner). Dans le rapport sur la visite de 1529 dont nous avons parlé, cette parure est désignée par le vocable *le pain*, de pannus, drap.

7. L'aube est serrée à la taille au moyen d'une *ceinture* (balteus, zona, succinctorium). Cette ceinture est un simple ruban étroit; quelquefois elle est brodée, d'autres fois tressée.

8. Lorsque les évêques et les prêtres n'ont pas à porter la chape, ils mettent sur l'avant-bras gauche le *manipule* (manipulus, sudarium, fanon [du mot gothique fana, linge], dans l'allemand du moyen âge : handfan). Les diacres le portent aussi. Primitivement, c'était un mouchoir de lin, vers le huitième siècle, on en fit un ornement de la même étoffe que la chasuble et il fut mis au rang des vêtements ecclésiastiques; les Grecs ne l'ont pas. C'est une bande large de trois ou quatre doigts dont les extrémités vont s'élargissant, frangé et tombant au-dessous du bras d'une longueur d'environ deux empans. Aux deux bouts ainsi qu'au milieu qui repose sur le bras, il y a de petites croix cousues ou brodées.

9. Vient ensuite l'*étole* (stola, orarium), bande d'environ un décimètre de largeur et longue de plus de deux mètres, de l'étoffe de la chasuble. Les bouts, comme ceux du manipule, vont s'élargissant, ils sont frangés et ornés de petites croix, on en met aussi une au milieu. Le prêtre met le milieu sur la nuque et croise les deux bouts sur la poitrine. L'évêque passe aussi l'étole autour du cou, mais il laisse pendre les bouts. Le diacre la met en écharpe de gauche à droite. Le sous-diacre ne la porte pas. Lorsque le prêtre fonctionne sans l'aube, les deux bouts, unis par un ruban ou des brides, pendent le long du corps sans se croiser.

Les anciennes étoles étaient ornées de plusieurs croisettes. On en a peu conservè du moyen âge.

L'ancien nom, *orarium*, signifie mouchoir pour s'essuyer la bouche ; au moyen âge, étole, qui signifie vêtement, a prévalu.

10. Le vêtement principal, celui qui recouvre plus ou moins les précédents, celui que le prêtre comme l'évêque mettent pour célébrer la messe et qu'on appelle pour cette raison en allemand : Messgewand, Messachel, c'est la *chasuble* (casula, casubula, planeta, pænula). Primitivement c'était un ample manteau en forme de cloche, fermé tout autour, n'ayant qu'nne ouverture pour laisser passer la tête, tombant jusqu'aux genoux. La chasuble ressemblait alors au manteau de voyage romain qui s'appelait pænula. Comme le prêtre s'en enveloppait complètement, on l'appelait casula, c'est-à-dire petite maison. Pour pouvoir se servir de ses bras, il fallait la relever à droite et à gauche. Cela faisait des plis gênants, surtout lorsque l'étoffe était lourde ; avec le

temps, on échancra les côtés depuis le bas jusqu'à ce que les avant-bras fussent dégagés. C'est la forme que la chasuble prend au moyen âge. Depuis le seizième siècle l'échancrure s'étendit jusqu'aux épaules et le vêtement prit peu à peu la forme actuelle. On l'orna devant et derrière d'orfrois (aurifrisia, Leiste), c'est-à-dire de croix verticales ou obliques. La croisée pouvait se trouver devant ou derrière. La branche principale, l'arbre de la croix s'appelle aussi *la colonne.*

La chasuble est en soie et doublée. La croix y est surbrodée ou bien elle est tissée de manière à ressortir sur l'étoffe du fond.

Les couleurs de la chasuble sont indiquées dans le missel revisé de 1550. Ce sont :

La couleur blanche, symbole de la pureté et de la sainteté aux fêtes qui rappellent les grands faits de la vie du Sauveur, à celles de la Sainte-Vierge et des saints qui n'ont pas été des martyrs ;

La couleur rouge, symbole du feu et du sang à Pentecôte et aux fêtes des martyrs ;

La couleur verte, symbole de l'espérance, aux dimanches sur lesquels ne tombe pas de fête, ceux de l'avent et du carême exceptés ;

La couleur violette, symbole de la pénitence, pour l'avent et le carême, quand il n'y a pas de fête ;

La couleur noire, symbole de deuil, le Vendredi-Saint et aux services pour les défunts.

Au moyen âge, les couleurs n'étaient pas réglementées ainsi et l'on aimait beaucoup les chasubles bleues maintenant hors d'usage. Les églises et les chapelles pauvres avaient souvent des chasubles qui n'étaient pas en soie.

11. Pour certaines fonctions solennelles en dehors de la messe, l'évêque, les prêtres et parfois d'autres ecclésiastiques portent, à la place de la chasuble, sur l'aube, l'étole ou le surplis, la chape (capa, pluviale). C'est un vêtement qui, étendu à plat, forme une demi-circonférence ; il est ouvert par devant et agrafé sur la poitrine. L'agrafe s'appelait fibulia, monilia, en allemand : Fürspan. Sur le dos pendait autrefois un capuce, mais déjà au moyen âge il fut remplacé par un ornement plat et arrondi par le bas qu'on appela le chaperon (scutum, Rückenschild). On orne volontiers le bord droit de la chape de bordures plus ou moins larges (aurifrisia, Leiste, Stab) souvent richement couvertes de broderies. Ou bien la bordure court tout le long du diamètre ou bord droit et, alors, le chaperon est cousu à cette bande, ou bien le chaperon commence au bord même de la chape et sépare ainsi la bordure en deux parties égales.

La chape, elle aussi, avait son correspondant dans la vie profane des anciens. Elle devint le principal vêtement de cérémonie du culte, aussi doit-elle être en soie.

12. Lors de la célébration de la messe et d'autres services solennels, le diacre et le sous-diacre portent des tuniques de même étoffe que la chasuble du prêtre, mais d'une forme différente. Elles ressemblent un peu à des chemises et descendent presque jusqu'aux genoux, les manches sont courtes et amples. Ces tuniques sont fendues à droite et à gauche jusqu'aux hanches. Celle du diacre est un peu plus longue que celle du sous-diacre ; la première s'appelle dalmatique, la seconde tunicelle. A droite

et à gauche de l'échancrure du cou, devant et derrière, des galons courent jusqu'en bas. Ils sont souvent reliés par un galon horizontal.

Le nom dalmatique montre qu'un vêtement de cette forme a été en usage dans la Dalmatie, on le trouvait aussi chez les Romains.

Sous la chasuble et sur l'aube, l'évêque porte souvent une dalmatique et une tunicelle de soie légère ; cela signifie qu'il réunit dans sa personne tous les degrés de la hiérarchie.

13. Outre les vêtements indiqués, l'évêque a encore des insignes qui le distinguent. Dans les services solennels, il se couvre de la mitre ou de l'infule ; ce sont deux feuilles plates et raides qui se terminent en pointe. En exerçant une pression sur elles, on peut les ouvrir de manière à en faire une coiffure. Sur le dos tombent deux rubans raides qu'on appelle les fanons. La mitre est souvent très richement ornée.

Les noms mitre et infule étaient ceux d'anciennes coiffures. La forme de la mitre s'est modifiée avec le temps. Depuis le treizième siècle, nous trouvons la forme pentagonale, mais encore peu élevée. Peu à peu la pointe devient plus haute et les lignes plus élancées.

Aux pieds, l'évêque met des sandales (sandalia, caligæ) ; les mains sont gantées (chirothecæ) ; à l'annulaire de la main droite, il porte l'anneau épiscopal et, sur la poitrine, la croix pectorale est suspendue à une chaîne ou à un cordon, la main gauche tient la crosse (baculus) et lorsque l'évêque est assis, on étend sur ses genoux le grémial pour qu'il y repose ses mains.

14. En Occident, l'archevêque porte sur la chasuble le

pallium. C'est une bande de laine blanche, large de trois doigts, tissée en forme d'anneau, qui se met autour du cou, sur les épaules. Devant et derrière pend une bandelette également de laine blanche. L'anneau et les bandes verticales sont ornés de croisettes noires.

B. De l'autel.

L'autel a la forme d'une table qui repose sur un piédestal en pierre, en marbre ou sur des colonnettes. Dans le culte catholique, on en a toujours le plus grand soin.

1. De la tablette jusqu'au sol, l'autel est « habillé » d'un drap précieux qu'on appelle *devant d'autel, parement d'autel, antépendium*, *pallium, frontale;* en allemand : *Voraltartuch.* Souvent ce parement était orné d'un *dextrale*, c'est-à-dire de larges bandes d'étoffe précieuse qui pendaient à ses deux extrémités. Au lieu d'antépendiums d'étoffe précieuse, on fait aussi des parements d'autel en orfèvrerie, en marbre, en pierre fine, en bois, ornés de sculptures et de statues.

2. La table de l'autel est couverte de trois *nappes* (mappæ, tobalia, linteamina, dans les inventaires de Lausanne : gausapia) ; celle de dessus devait descendre à droite et à gauche jusqu'au sol ; on l'ornait autrefois d'une bordure (aurifrisia) ou de franges ; plus tard on employa les dentelles.

3. Pour préserver ces nappes de la poussière, on étend une couverture sur l'autel après le service divin, c'est la *tela stragularis.*

4. A la partie postérieure de l'autel, s'élève ordinai-

rement un dessus d'autel ou retable. Ce retable est en bois, en métal, en pierre, ou c'est une tenture. Au moyen âge ce retable était souvent en bois et divisé en trois parties dont les deux extérieures pouvaient se replier sur celle du milieu, ainsi on fermait l'autel ; les deux parties mobiles s'appelaient les ailes. Ces retables étaient souvent admirablement peints ou sculptés, ou bien c'étaient de riches tissus ou des tapisseries historiées.

5. Sur la partie postérieure de l'autel, au milieu, on place le crucifix, la crux altaris. A droite et à gauche sont disposés des candélabres garnis de cierges, on y place aussi des images et des reliquaires. Ces derniers ont la forme d'arches recouvertes d'un toit ou bien ce sont des coupes ou des vases ayant l'apparence de tourelles. Ordinairement ce sont des pièces d'orfèvrerie d'un très grand prix.

6. Sur l'autel, on met un coussin (pulvinar) ou un *porte-missel* qu'on appelle aussi *thabor* (legile).

7. A droite et à gauche de l'autel, on suspendait volontiers des rideaux qu'on appelait *des courtines*.

C. Vases et ustensiles sacrés.

1. Pour célébrer la messe, le prêtre doit avoir un *calice*. Le calice comprend trois parties : la coupe dans laquelle on verse le vin, le pied et le nœud ou la tige qui relie les deux premières. La coupe doit être d'argent. Le calice est souvent un objet d'art artistement travaillé.

2. L'hostie se place sur la *patène*, simple petit plateau doré.

3. Sur le calice, quand on le porte, ou sur la patène qui recouvre le calice, on place la *palle*, morceau carré de toile de lin.

4. Pour essuyer le calice et la patène, on se sert du *purificatoire*, linge de fine toile.

5. Sur l'autel, le prêtre étend un linge de toile de lin, carré, approchant de la largeur de l'autel et il place sur ce linge le calice et l'hostie ; ce linge s'appelle le *corporal*.

6. Après la communion, ce dernier est plié et mis dans un étui carré qu'on appelle bourse ou thèque. Cet usage ne paraît remonter qu'au quatorzième siècle. Auparavant on mettait le corporal dans le missel.

7. Le calice est couvert et enveloppé avec un morceau de la soie dont la chasuble est faite. On appelle ce morceau de soie le voile du calice (velum calicis).

8. Pour la célébration de la messe, on conserve dans des burettes de verre, d'argent ou d'étain, du vin et de l'eau. Ces burettes s'appellent en latin : urceoli, ampullæ, et dans les inventaires de Lausanne : chanettes et ydryria. Elles sont sur une petite assiette (pelviculus).

9. Aux messes solennelles et aux vêpres on encense l'autel. On se sert pour cela de l'encensoir (thuribulum), petit bassin revêtu d'un couvercle, suspendu à trois longues chaînes et qui peut être élevé par une quatrième chaîne. L'encens est conservé dans un petit vase qui a la forme d'une nacelle, c'est la navette. L'encensoir et la navette sont en laiton ou en argent.

10. Pour donner une expression à la communion fraternelle, on fait circuler une tablette de marbre, d'ivoire ou de métal précieux sur laquelle se trouve une image sainte et que chacun baise. On appelle cette tablette

un instrument de paix ou simplement *la paix* (pax).

11. Une clochette à main (tintinnabulum) ou une clochette suspendue (campanula) informe les assistants qui, souvent, sont éloignés ou cachés derrière des piliers, de la partie de la liturgie à laquelle l'officiant est parvenu.

12. On appelle *ciboire*[1] ou *pyxide* le vase dans lequel on conserve les petites hosties pour la communion des fidèles. Il a la forme d'un calice, mais il s'en distingue par son couvercle. On le couvre d'un pavillon ou voile (velum) et on le conserve dans un coffret ou dans un édicule, pourvu d'une porte, placé au-dessus de l'autel sur le retable ; c'est le *tabernacle.* Au moyen âge, on avait souvent à côté de l'autel une sorte de paroi faite exprès pour y mettre le ciboire. Le tabernacle a aussi son pavillon ou son voile, le *conopée.*

13. On porte la communion aux malades dans un petit ciboire ou dans une petite boîte ronde pourvue d'un couvercle qu'on appelait *capsa, pyxis, parva custodia.* On plaçait volontiers autrefois ce vase dans un autre plus grand en forme de tour, à couvercle pyramidal s'ouvrant et se fermant au moyen d'une charnière ou encore dans un petit sac de soie qui se nommait la bourse.

14. La *monstrance*, appelée plus souvent *ostensoir*, est un vase qui sert à exposer l'hostie consacrée. L'usage en devint général depuis l'institution de la Fête-Dieu ou fête du Saint-Sacrement[2]. Autrefois on lui donnait volon-

[1] Il ne faut pas confondre ce vase avec une sorte de dais élevé ici et là au-dessus du maître-autel qu'on appelait aussi ciboire.

[2] En allemand : Fronleichnamsfest. Fron a deux significations : *seigneur* et *saint* ; leichnam, c'était un *corps*, Fronleichnam a donc le sens de *corps du Seigneur*.

tiers la forme d'un cylindre de verre placé sur un pied au milieu d'un édicule. L'hostie était placée au milieu du cylindre entre deux croissants qu'on appelait *la lunule*. La monstrance a aussi la forme d'un soleil, c'est-à-dire qu'on met l'hostie entre deux verres plats qui rayonnent de tous côtés.

15. Devant le tabernacle, comme devant les images des saints brûlent jour et nuit des lampes. C'est ce qu'on appelle la lumière éternelle (lampas).

16. Lorsque le prêtre porte le saint sacrement, on tient au-dessus de lui un dais ou un ciel (baldachinum, umbella).

17. Des vases d'argent spéciaux renferment les huiles sacrées (le saint chrême).

18. Devant les processions, on porte des croix et des bannières (vexillum).

19. Pendant le carême, les images sont voilées. Anciennement on étendait aussi un rideau entre le chœur et la nef, c'était le voile du carême (velum quadragesimale).

20. Les parois des églises, surtout celles du chœur, les dossiers des sièges destinés aux prêtres et des stalles étaient souvent recouverts d'étoffes précieuses ou de tentures (telæ, tapetia, bancalia, pallia, dorsalia).

D. Les étoffes des ornements.

Nous distinguons les tissus, les ouvrages faits au métier et les broderies.

1. Les tissus sont variés. Ils sont :

a) Simples ou lisses, lorsqu'un fil de la trame ne croise qu'un fil de la chaîne. C'est ainsi qu'on tisse la

toile ordinaire, le taffetas de soie, le camelot de laine ou de poil de chèvre.

b) Ils sont ouvrés, lorsqu'un fil de la trame passe sur plusieurs fils de la chaîne, de sorte qu'on obtient des étoffes rayées droit ou en diagonale, des côtelés ou des étoffes quadrillées. C'est le cas du treillis (triège), de la futaine, de la satinade, de la serge, etc.

c) Ils sont damassés ou façonnés lorsque le croisement des fils est plus compliqué et fait de manière à former, des dessins de fleurs, de feuilles, de figures diverses. Ainsi le damas était une étoffe de soie, ornée de dessins formés en même temps que le tissu et qui a pris son nom de la ville de Damas d'où on la tirait jadis. Mais on a étendu ce nom à toutes les étoffes de laine, de fil ou de coton qui imitent l'ancien damas. Le satin est un lourd tissu de soie qui brille parce que la chaîne est très lisse. (Dans le satin, c'est la chaîne qu'on voit, la trame est dessous.)

d) Ils sont brochés quand les figures de diverses couleurs, en or ou en argent, sont tissées de manière que les fils ne dépassent pas le dessin. Ce travail se faisait au moyen d'aiguilles spéciales qu'on appelait des broches. Lorsqu'on se sert de fils d'or ou d'argent, les étoffes prennent le nom de brocarts.

e) Enfin, il y a les velours, étoffes précieuses ordinairement de soie, quelquefois de coton ou de laine, dont l'endroit est plus ou moins velu. Le velouté provient de ce qu'on a laissé dans le tissu de petites boucles qu'on coupe et qu'on peigne. Lorsque les poils sont très longs, on l'appelle peluche.

Dans les anciens temps, l'industrie de la soie n'était

connue qu'en Orient, ce n'est que sous l'empereur Justinien, au sixième siècle, qu'elle fut introduite dans l'empire byzantin. Les soies d'Orient et de Byzance n'avaient qu'une couleur, ou bien elles étaient ornées de figures géométriques, de ramages et de dessins d'animaux fantastiques. Au douzième siècle, cette industrie fut introduite en Sicile, d'abord à Palerme, par des ouvriers sarrasins, puis aussi par des prisonniers grecs. En conséquence, le caractère des anciens tissus palermitains indiquait une provenance sarrasine ou byzantine.

De Sicile, l'industrie de la soie passa en Italie, d'abord à Lucques, puis à Florence, à Gênes, à Bologne, à Milan et à Venise. Elle s'étendit en France, surtout à Lyon et à Tours, en Flandre et en Suisse.

D'abord on imita les soies arabes, plus tard, l'influence gothique se fit sentir. Au quinzième siècle, régnaient les dessins d'ananas ou de grenades (pommes d'amour) stylisés ; c'étaient des fruits ressemblant aux courgerons, mais entourés de cinq, sept ou neuf feuilles imbriquées et arrondies en forme de rose. Ces feuilles se terminaient par une sorte de quille aplatie. Souvent on n'indiquait que leurs contours.

Dans la seconde moitié du quinzième siècle, la Renaissance transforma peu à peu les dessins et mit en vogue les feuilles d'acanthe des chapiteaux corinthiens, au moins en Italie. De ce côté des Alpes, le modèle de style gothique dura encore jusque dans le second quart du seizième siècle.

Le velours surtout était considéré comme une étoffe de prix.

Au quinzième siècle, le velours était souvent broché

d'or. On y découpait des dessins. Au seizième siècle, on commença à les imprimer.

2. Dès les temps anciens, la broderie a servi à orner les vêtements. Elle consiste à faire passer des fils dans un tissu donné, les diverses manières dont se fait cette opération s'appellent les *points*. Pour la représentation des personnages, le point plat par lequel on place des fils plus ou moins longs les uns à côté des autres a une importance particulière. On peut aussi coudre sur un fond des découpures d'autres tissus, c'est ce qu'on appelle la broderie par application. Au lieu de placer des fils d'or ou d'argent les uns à côté des autres, on se servait souvent de paillettes ou de paillons sur lesquels se voyaient de petites images repoussées ou imprimées; on en parsemait les vêtements, cela s'appelait *l'opus anglicanum*.

On a toujours beaucoup brodé dans les couvents. Au treizième siècle, il y avait même en grand nombre des brodeurs laïques, des confréries de brodeurs de soie ou de brodeurs d'images. Elles amenèrent cet art à un haut degré de perfection. De grands peintres leur préparaient des modèles à reproduire (des cartons). Les brodeurs de soie de la Flandre étaient surtout célèbres, c'étaient de véritables peintres. Les chefs-d'œuvre de la broderie du quinzième siècle sont exécutés au point plat avec disposition verticale des fils, de sorte que la broderie a l'apparence du satin. L'art consistait à faire croître les figures en dimensions à mesure qu'on progressait d'un bord vers l'autre.

Dans la seconde moitié du quinzième siècle, les brodeurs commencèrent à donner du relief à leurs peintures

en introduisant sous les fils de la bourre et même des morceaux de bois. Mais cela nuisait à l'élégance des draperies des personnages.

3. La confection des ouvrages de tapisserie au métier (c'est-à-dire la *tapisserie* dans le sens primitif du mot) s'appelait l'*œuvre sarazaine* (en allemand : *heidnisch Werk*), ou encore *œuvre d'Arras* (de là, les arazzi). Le nom de manufacture des Gobelins ne date que du dix-septième siècle. Cet art consiste à entrelacer autour de forts fils de lin qui forment la chaîne du tissu d'autres fils plus fins de soie, d'or ou d'argent de telle sorte que les premiers soient tout à fait cachés, quoiqu'on puisse reconnaître leur place à cause des petites côtes. Les fils de la trame ne courent pas d'un bord à l'autre comme dans le métier du tisserand, ils ne s'étendent que sur les places de même couleur. On fait passer ces fils à l'aide de flûtes ou de broches et on les tasse avec un fort peigne.

On fait ce travail sur deux sortes de métiers. Tantôt la chaîne est tendue horizontalement comme pour le métier ordinaire. C'est à l'aide de marches qu'on fait mouvoir les lices qui abaissent ou élèvent les fils de la chaîne afin qu'on puisse faire passer la navette de droite à gauche et de gauche à droite pour former la trame qui recouvre entièrement la chaîne. Les tapisseries faites sur ce métier sont dites *de basse lice*. Dans l'autre métier, la chaîne est tendue verticalement et l'ouverture de la chaîne ne se fait pas au moyen de marches mais par des sortes de boucles qu'on appelle aussi des lices et qui sont suspendues au-dessus de l'ouvrier et saisies directement avec la main. Ces tapisseries sont dites *de haute lice*.

Plusieurs ouvriers peuvent travailler l'un à côté de l'autre. Cet ouvrage demande beaucoup de temps, il revient donc très cher. Les temps modernes l'ont remplacé par le tissage mécanique et par les papiers peints.

Au moyen âge, on faisait de la tapisserie surtout à Paris et dans quelques villes des Pays-Bas, à Arras, à Tournay, à Bruxelles; puis aussi à Beauvais et à Aubusson. Dans ces dernières villes, il existait d'importantes corporations d'ouvriers tapissiers.

Le nom Gobelin est celui d'une famille de Paris qui n'avait rien de commun avec la fabrication de ces tapisseries. En 1662, le roi de France acheta de cette famille des immeubles pour y établir une fabrique de meubles dans laquelle il faisait aussi confectionner des tapisseries artistiques. C'est ainsi que ce nom a été donné soit aux meubles soit aux tapis sortis de cette manufacture[1]. Actuellement la France possède encore à Paris et à Beauvais des manufactures dites des Gobelins. A Paris, on fait de la haute lice; à Beauvais de la basse lice. Leurs ouvriers sont de véritables artistes qu'il serait injuste de mettre sur le même rang que les ouvriers des fabriques modernes de tapis.

[1] Pour plus de détails, voir Stammler, *Die Burgunder Tapeten*.



TABLE DES MATIÈRES

APPENDICES

TABLE DES GRAVURES

